
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 01794745 8

Hommage
L. Consta

35

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DU

SOUS-DIALECTE DU ROUERGUE

ESSAI SUR L'HISTOIRE

DU

SOUS-DIALECTE DU ROUERGUE

Par M. L. CONSTANS,

PROFESSEUR AU LYCÉE DE MONTPELLIER.

Ouvrage qui a obtenu le premier prix de philologie aux fêtes latines de Montpellier (1878).

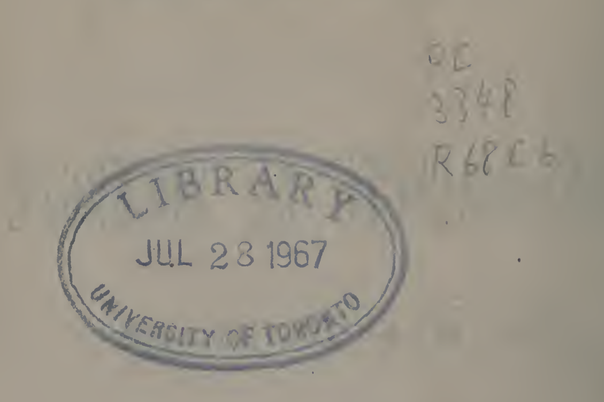
MONTPELLIER

Au bureau des publications de la Société pour l'étude des langues romanes.

PARIS

Maisonneuve et Cie, Libraires éditeurs, 25, quai Voltaire.

1880



Extrait du tome XII des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

AVANT-PROPOS.

La *Société des langues romanes* a mis en tête du programme du concours de 1878 les lignes suivantes :

« Parmi les prix de philologie plus spécialement indiqués aux concurrents :

» Le premier, consistant en une somme de cinq cents francs, sera décerné à l'auteur du meilleur travail sur les dialectes anciens de la langue d'oc (le catalan compris), comparés avec les dialectes populaires qui leur ont succédé dans le midi de la France ou en Catalogne. »

Il m'a paru résulter des termes mêmes de ce programme, que la Société, préjugeant la question de l'existence de dialectes dans l'ancienne langue d'oc (existence qui peut en effet être admise dans l'état actuel de la science), engageait les concurrents à étudier un des dialectes (ou sous-dialectes) actuels, et à établir la comparaison avec le dialecte correspondant dans l'ancienne

langue. Le sujet est certes des plus intéressants, et il est à désirer que de nombreux concurrents le traitent, et surtout que les travaux ainsi entrepris viennent de tous les points du domaine de la langue d'oc. Ce sera, je crois, le meilleur moyen d'arriver à élucider complétement cette question si importante des dialectes, et à faire la part des influences dialectales dans les productions littéraires de l'époque classique, et de l'époque qui l'a immédiatement suivie.

Pour moi, j'ai cru devoir choisir le sous-dialecte du Rouergue, de préférence à tout autre, et cela pour plusieurs raisons. La *première*, c'est qu'étant né dans cette partie du domaine, j'en possède la langue à fond, et n'ai jamais cessé de la parler et de l'entendre parler. Quoique connaissant aussi le languedocien et le provençal, non seulement par leurs productions littéraires, mais encore pour avoir pratiqué ces deux *parlers*, je n'oserais trancher avec la même sûreté les questions, souvent délicates, de prononciation et d'orthographe qui se rattachent à une étude du genre de celle que j'entreprends, s'il s'agissait d'un langage autre que celui que j'ai appris en nourrice. La *seconde* raison, c'est que le Rouergue m'offrait, d'un côté, un certain nombre de troubadours de la bonne époque à étudier; de l'autre, des chartes authentiques à ma portée, et en nombre suffisant pour que chaque époque, je veux dire chaque siècle, et même chaque quart de siècle, fût représentée par un échantillon de sa langue. Si la recherche patiente et consciencieuse des documents, si l'étude attentive des titres au point de vue paléographique (au moins de ceux qui étaient inédits, plusieurs des autres ayant été, du reste, collationnés par moi sur les originaux), si l'examen minutieux des détails peuvent produire de bons résultats dans un travail de ce genre, je puis me rendre cette justice que, depuis deux ans, je n'ai épargné ni soins ni peines pour tâcher d'arriver à des résultats positifs. Je n'ose me flatter d'avoir réussi.

Un mot maintenant sur le plan que j'ai cru devoir adopter. J'avais d'abord songé à étudier séparément les textes exclusivement rouergats que j'avais rassemblés,

en faisant à propos de chaque particularité dialectale les observations nécessaires sur l'enchaînement successif des formes, tant au point de vue phonétique qu'au point de vue de la grammaire. Mais j'ai bien vite reconnu que, si ce procédé était plus expéditif, il divisait trop l'intérêt, et ne permettait pas de saisir l'ensemble des caractères du sous-dialecte que j'étudiais. Du moment qu'il s'agissait, non pas de comparer simplement notre idiome à la langue provençale classique, mais de faire l'historique complète du rouergat, il m'a paru plus scientifique d'indiquer d'abord l'état actuel de la langue, puis de faire, dans une seconde partie, l'historique des formes au point de vue phonétique et grammatical. Cette seconde partie aurait pu, il est vrai, être disséminée à titre de notes au bas de chaque page de la première partie ; mais outre que ces notes purement historiques risquaient d'être parfois trop abondantes, et de se mêler avec celles du texte, je n'aurais pu montrer ainsi pour chaque période et pour chaque texte un tableau d'ensemble. Le plan que j'ai adopté est loin d'être parfait, et j'ai pu moi-même en constater plusieurs fois l'incommodité ; mais je ne l'ai adopté que parce qu'il m'a semblé le moins incommode pour un travail de ce genre.

Dans la première partie de cette étude, j'ai été bien des fois aidé, et parfois gêné par l'excellent travail de M. Chabaneau sur la grammaire limousine. Je m'explique. Occupé depuis dix ans de recherches sur le rouergat, j'avais pu faire bien des observations que d'autres, de leur côté, et M. Chabaneau mieux que personne, avaient faites aussi ; et sur bien des points, notamment dans la comparaison avec la langue classique, nous devons forcément nous rencontrer. Pour ne pas être accusé de plagiat, j'ai pris le parti d'emprunter en partie le cadre et le plan de la *Grammaire limousine*, ne m'en écartant que lorsque la différence des deux idiomes étudiés exigeait des modifications dans les théories grammaticales ; et dans ce cas, j'en ai fait l'observation. Il est résulté de cette détermination que j'ai supprimé de mon travail toutes les généralités, qui, n'étant pas indispensables au sujet, auraient constitué une véritable répétition. Pour

abréger, j'ai du reste toujours évité les développements, ne voulant point ici faire une grammaire complète, mais seulement donner une idée du développement de notre idiome.

Nîmes, 5 mars 1878 (1).

(1) Nous n'ajouterons qu'un mot à cette préface. Le travail qui suit a été imprimé à peu près tel qu'il avait été présenté au concours, où il a obtenu le *1er prix de philologie.* Nous n'y avons fait que quelques légères additions, provenant de l'étude d'une nouvelle charte du XIIe siècle.

PREMIÈRE PARTIE

ÉTAT ACTUEL DE LA LANGUE

LIVRE Ier. — PHONÉTIQUE (1)

CHAPITRE Ier. — VOYELLES.

Première section. — Voyelles graves.

A

I. A TONIQUE.

A tonique, long, bref ou en position, est généralement resté pur en rouergat. Ex. : *circāre, cercà; făba, fábo; masculus, máscle; nătat, nádo ; amita, (t)ánto ;* excepté quand l'*a* ~~en position~~ est suivi d'une *n* , alors il devient *o*. Ex. : *tantus, tont; annus, on; lana, tóno; manducare, monjà, mónjo; mandare, mondà, móndo; cantare, contà, cónto,* etc.

Exceptions : 1° *A* tonique est devenu *e* dans l'imparfait du subjonctif *-esse* tiré du latin *-assem*, et dans certaines personnes d'autres temps dont il sera parlé en détail au chapitre de la conjugaison (2). Il en est de même du

(1) Pour éviter d'entrer dans de longs détails d'exposition, nous nous servirons de la classification adoptée par M. Chabaneau, dans sa *Grammaire limousine*, et nous distinguerons, comme lui, des voyelles graves (*a, e, o*) et des voyelles grêles (*i, u, ou*). Le premier exemple est le mot latin, le second, s'il y en a trois, est le provençal classique. Par les mots *provençal* ou *ancienne langue*, nous désignons la langue classique et en général la langue de la bonne époque.

(2) En général nous laisserons de côté ici les formes verbales, dont la formation offre quelquefois des cas particuliers, qu'il est bon de traiter avec détail.

suffixe latin *arium* qui est devenu *ier*, déjà dans la langue classique (*-aria* =*-iera* ou *-eira*). Ex. : *riparia, ribeira* et *ribiera*, aujourd'hui *ribièiro*, par diphthongaison de l'*e*=*a*; *primarius*, *prumiè* (et quelquefois *premiè*). Les mots de ce genre se prononcent dans beaucoup d'endroits entre Millau et Rodez et même à Millau le plus souvent, *premiò*, etc., et c'est là la prononciation vraiment indigène, comme le prouvent les formes en *a* que l'on rencontre isolément dans les anciens textes rouergats ; mais les féminins sont toujours en *e* : *premièiro, solièiro* (=*salaria*). Dans le suffixe *anus, a* est également devenu *è*. Ex. : *umen, Itolien*. (Pour les exceptions, voir n° 2).

En dehors de ce suffixe l'*a* se maintient après avoir attiré l'*i*. Ex. : *magis, mai ;* même lorsque cet *i* provient d'une consonne vocalisée, ex. : *facere, faire*. Exceptionnellement l'*a* bref peut devenir *ai* sous l'accent. Ex. : *aqua, aiga, aigo*, et le verbe *oimà*, dont il sera parlé plus tard, et qui garde *ai*, en rouergat, dans les syllabes accentuées, mais l'affaiblit en *oi* dont les syllabes protoniques ; dans ce mot, l'ancienne langue semble n'avoir pas admis la diphthongue, si ce n'est dans les dérivés.

2° A tonique s'est changé en *ŏ* à la finale dans quelques mots isolés comme *grānum, gran, grŏ; cănis, can, cŏ* (qui se dit aussi *chĭ*, mais moins souvent, et probablement par imitation d'un dialecte voisin); *plānum, plan, plŏ*, au sens latin (cf. *plan*, en français), mais *pla*, dans l'expression adverbiale conservée de l'ancienne langue, au sens de *bien* et de *beaucoup (pla fach* =bien fait*) ; habet, ha, ŏ*. Les autres mots cités par M. Chabaneau (Gr. lim. *Rev. des langues romanes*, II, 186-7) ne sont pas usités sous cette forme dans une partie du domaine que nous étudions. M. Vayssier affirme que l'on dit : *mo, po, plo* (=bien), dans la région entre Millau et Rodez : il n'a raison qu'en partie, et pour les hauts plateaux seulement ; les vallées, où la population est plus dense, et la ville de Millau gardent l'*a* dans ces mots, et font la distinction signalée entre *plo*, adjectif, et *pla*, adverbe, au sens de *bien*. Mais il faut bien reconnaître que l'un des caractères du rouergat pur est précisément l'assourdissement en *o* de l'*a* du suffixe *anus* après la chute de l'*n*, comme

le montrent les mots *germó* =*germanus, copeló* =**capellanus*, *to* pour *ton*(t) dans *otobe*, *topla*, et même devant un adjectif commençant par une consonne. Ajoutons que nous avons gardé la forme *sap* de la vieille langue =*sapit* (limousin *sŏ*), et que nous disons *sen*(*t*) *Junièn*, comme *umèn, roumèn, oncièn,* etc., rendant par *èn* régulièrement avec *e* ouvert le suffixe ethnique ou qualificatif *anus* des Latins.

II. A POST-TONIQUE.

A post-tonique est devenu régulièrement *o*. L'article féminin et le pronom personnel *la* (1) prennent un son intermédiaire entre *a* et *o*, dans le sud du département, dans le voisinage du Gard, canton de Nant. Généralement l'on dit : *élo, cárto, louóngo, aímo, béngo, contábo ;* même avec une *s* finale : *cártos, louóngos, oimèros, oimèssos*, etc.

II. A ANTÉ-TONIQUE.

Le dialecte rouergat montre dans le traitement de l'*a* anté-tonique un sentiment profond de l'accent latin. Voici la règle générale : L'a *qui s'était conservé dans les syllabes accentuées passe à l'*o, *si la syllabe précédemment accentuée devient anté-tonique, par suite de la dérivation ou de la conjugaison.*

Ex. : *nádo (=nátat), nodà (=natáre), nodábo (=natábat)*, *nodorém (=natare habemus,* et dans la langue classique *nadarem); lárge, lorjoú* (=fr. largeur); *pástre, postourèl; cárto, cortoú* (=fr. carton), etc., etc. Dans les mots où en latin l'*a* est toujours anté-tonique, il se change également en *o*. Ex. *chobal (=caballus).* A plus forte raison, l'*a* devient *o* dans les verbes où l'*a* latin en position, suivi d'une *n*, devient *o* sous l'accent, comme *contà, cónto*, (=*cantáre, cántat*).

A, nous l'avons vu, s'est développé sous l'accent, en *ai*,

(1) Je classe ici ces mots qui en leur qualité de proclitiques, ne sauraient être considérés que comme syllabes atones, et suivent en effet la règle de ces syllabes.

(devenu *oi* dans les formes dépourvues d'accent), dans le verbe *amare*. Ex. : *oimà*, *áime;* mais on dit : *omic, omistat* , etc., suivant la règle.

Si deux syllabes de suite ont un *a* anté-tonique en latin, l'*o* se prononce dans ces syllabes d'une façon un peu molle, ou il semble y avoir un peu d'indécision, surtout dans les villes : Ex. : *socromen*, *comorado ;* mais il serait impossible d'admettre la prononciation *a ;* la prononciation dans ces mots est réellement un *o* sourd. Les mots *pèro*, *mèro*, *pès* (paix) sont empruntés au français; on dit plus exactement *paire*, *maire, pas*.

Remarque. — On voit par ce qui précède que l'*o* occupe une grande place dans le dialecte rouergat; et si l'on admettait sans réserve l'affirmation de M. Chabaneau (Gr. lim. *Rev*. II, 185), que l'*a* est « la véritable lettre de noblesse d'un idiome », il faudrait avouer que celui-ci manque considérablement de noblesse. Mais il suffit de remarquer que le provençal moderne, et le limousin lui-même, qui a cependant quelquefois mieux respecté les traditions classiques, ont adopté la terminaison féminine atone *o* =*a* classique ; cela n'empêche pas ces régions de la langue d'oc d'être justement fières de leur idiome, quoiqu'il soit un peu déchu. Mais sur ce point il ne faut rien exagérer : car alors il faudrait tout de suite que les félibres prissent pour base de leur restauration de la langue poétique le sous-dialecte de Montpellier, ce qu'ils se garderont bien de faire, estimant que l'harmonie est chose toute relative, et dépend de l'oreille des auditeurs, comme aussi des temps et des lieux.

E

Prononciation de l'e. — *E* a en rouergat trois sons : 1° Celui de l'*e* fermé français, comme dans *be, ple, mes, le* (et *lei*), *benì* =*bene, plenum, missum, legem, venire*; 2° Celui de l'*e* ouvert français, mais prononcé un peu moins ouvert, comme dans *bèr*, *èr*, *pè*, *pèl*, *condèlo*, *bèni* =*viridem*, *aer*, *pedem*, *pellem*, *candela*, *veni* (impératif), où l'*e* se prononce à peu près comme dans le

mot français *perte ;* 3° Un son intermédiaire entre les deux autres, dans les mots où il est suivi de deux consonnes dans une syllabe anté-tonique : Ex. : *perdèm*=*perdimus* (à côté de *pèrdre* =*perdere*); ici la syllabe *er* se prononce moins ouverte que dans *pèrdre*, où elle a l'accent. Nous ne marquerons pas cette prononciation d'un signe particulier.

Cette distinction des trois sons de l'*e* était nécessaire avant d'aborder l'étude de l'*e* latin. Nous noterons l'*e* ouvert par *è*, que ce soit dans les monosyllabes ou dans les polysyllabes, sous l'accent ou dans une syllabe atone. L'*e* fermé atone ne recevra aucun signe ; de même pour l'*e* fermé dans les monosyllabes. Mais dans les mots paroxytons où il y a un *e* fermé à la pénultième, nous mettrons l'accent aigu, qui nous sert à marquer la place de l'accent en général ; si cet *e* est ouvert, nous continuerons à le marquer *è*, en indiquant si le mot est oxyton ou paroxyton, dans le cas où ce ne serait pas évident (1). Ceci ne s'applique point aux mots de la langue classique, dont nous ne noterons pas en général la prononciation.

I. E TONIQUE.

L'*e* tonique latin persiste en rouergat, qu'il soit bref, long, ou en position. Ex. : *pĕdem, pè; sērum, ser* (plus souvent *séro) ; *prĕsus, pres ; hibernum, ibèr* ; *cooperta, coubèrto ; testa, tèsto.* Il en était de même dans la langue classique, et sous ce rapport, le rouergat est resté constamment fidèle à la tradition. L'*e* y est, après l'*o*, la voyelle dominante.

Les exceptions à cette règle ne sont pas rares. Mentionnons d'abord le mot *cēra* qui a donné *ciro,* prov. *cero* avec *e estreit*, d'après le Donat ; cet *e* s'est sans doute affaibli en *i* sous l'influence de l'*r*. Il faut noter aussi la diphthongaison de *e* bref, long ou en position, avec un *i*

(1) Nous nous occupons d'abord de ce qu'est devenu l'*e* latin ; nous étudierons ensuite la prononciation de l'*e* en rouergat, et le rapport que cette prononciation peut avoir avec les lettres correspondantes ; mais pour éviter des redites, nous ne traiterons ce point qu'après avoir étudié l'*i* latin.

suivant, originaire ou provenant d'une consonne vocalisée. Ex. : *lēgem, lei ; pĕtra, pèiro ; intĕger-gra, entiè* (souvent altéré en *entiò*), *entièiro*.

Ce dernier exemple nous montre une double diphthongaison au féminin : la forme régulière serait *entèiro* ; mais l'analogie a voulu que le radical du masculin *ie* ne fût pas différent au féminin, d'où la triphthongue *iei*, l'*e* s'étant à son tour diphthongué en *ie* (cf. *prumieiro* et *ribieiro*, qui a sans doute suivi l'analogie des féminins des adjectifs, et que l'on trouve du reste dans l'ancienne langue). Mentionnons encore *sièis*, provençal *seis; fièiro*, prov. *feira*, où l'on voit *ei* provençal développé en *iei*. (V. les diphthongues et les triphthongues). Comme diphthongaison de l'*e*, il faut citer *fièr*, de *fĕrus*, que l'on rencontre en provençal à côté de *fer*, ce qui exclut toute idée d'emprunt au français : *ièr*, de *heri; bièl*, de *vetulus (veclus)*, (fém. *bielho =vecla); cœlum, ciel*. Il semble d'après ces exemples que la présence d'une *r* (et accessoirement d'une *l*) après un *ĕ* latin n'a pas été étrangère à la diphthongaison de cet *e* en provençal, et au développement de *ie* en *iei* en rouergat, quand une consonne sonore est venue s'y joindre. Cette explication me paraît convenir surtout aux adjectifs dans lesquels l'*r*, devenue muette au masculin, est redevenue sonore au féminin, comme *tripiè (tripiò)*, *tripièiro*, etc.

Les mots comme *lièch (=lectus)*, *mièch (=medius)*, *offièch =affectus*, suscitent des difficultés. Il semble que la diphthongaison de l'*e* soit ici analogue à celle de *ei* en *iei*, le *c* dans le groupe *ct* s'étant à demi vocalisé et transposé pour former le son *tch* (*ch*), sans arriver tout-à-fait à l'*i*.

II. E anté-tonique.

L'*e* anté-tonique latin reste généralement *e* en provençal. Ex. : *veritatem, beritat* et *bertat ;* on peut dire qu'en rouergat il reste toujours *e*, puisque dans les cas, d'ailleurs assez rares, où le provençal avait changé *ecs* ou *esc* en *eis*, le rouergat n'admet que *ess*. Ex. : *descen-*

dere, *dessendre*, prov. *deiscendre*. Le mot *eissir*, de *exire*, est perdu.

III. E post-tonique.

L'*e* post-tonique latin tombe dans les mots paroxytons où il est précédé d'une seule consonne ou de deux consonnes pouvant terminer un mot. Ex. : *fortem, fort, fouort; dulcem, dols* et *dous, dous; bene, be; prudentem, prudent*. Mais il reste, toutes les fois que sa chute laisserait à la fin du mot des consonnes ne pouvant terminer un mot en provençal, ce qui arrive surtout dans les proparoxyton latins, comme *hóminem, ome, ouóme* (1); *júdicem, jútge; pàtrem, paíre; unctus, oúnche;* il reste régulièrement aussi dans les adjectifs proparoxytons de la 3ᵉ classe, que la pénultième soit supprimée simplement *(limpidus, línde)*, ou transposée *(tenuem, tèune)*, ou que l'accent soit passé à la pénultième, comme dans les adjectifs en *ĭlis : hábilis, habíl, obílle; útilis, utíl, utílle.*

L'*e* de la finale *es* dans les noms ou adjectifs terminés au singulier en *s*, *ch*, s'est développé pour cause d'euphonie, et parce que notre idiome, faisant résonner l'*s* du pluriel, sentait le besoin de distinguer dans de pareils mots le pluriel du singulier. La forme provençale montre que pour les mots en *ĭlis*, le pluriel s'est formé, non du latin, mais directement du singulier, en ajoutant une *s* par analogie. (V. déclinaison.)

Il faut noter le renforcement de *e* en *a*, prononcé *o*, dans *jolà*, prov. *gelar; dobolà*, prov. *devalar; obescat*, prov. *avescat* (mais *ebesque*, ancien *avesque*, sous l'influence du français); et dans les mots empruntés au français qui ont *en*, prononcé *an*, dans le français, comme *onfin* =fr. *enfin, róndre* =fr. *rendre*, à côté de *rendre*, beaucoup moins usité aujourd'hui. Ici l'*o* est accentué, mais il se conserve dans toute la conjugaison, ce qui

(1) Nous rappelons que, lorsque nous donnons trois formes successives, la première est le mot latin, la seconde le mot provençal, la troisième le mot rouergat.

montre bien, comme on le verra plus loin, que c'est un mot d'emprunt. (V. conjugaison.)

Il faut peut-être voir un renforcement de *e* en *a* (prononcé *o*) dans *doz-o-set*, etc., *bint-o-un*, etc. (V. adjectifs numéraux); cf. *entió* anciennement *entiá* (Coutumes de Millau), etc.

E s'est affaibli en *u*, dans *femela*, aujourd'hui *fumelo; enflar*, aujourd'hui *uflà; prumió* à côté de *premió*, et *obúre* qui a remplacé *obére* dans une partie du domaine, notamment dans l'arrondissement de Millau.

O

I. O tonique.

A. — O tonique long est devenu *ou*, figuré *o* (1), en provençal; en rouergat, il en est de même. Ex. : *tōtum, tot, tout; amorōsum, amoros, omourous; ratiōnem, razo, rozou; conditiōnem, conditio* et *condition, coundiciōū; leōnem, leo* et *leon, lioun; dōnat, dona, doúno*, et aussi *douóno*, sans doute par une fausse analogie avec *souóno, trouóno*, etc. (2). Nous verrons dans l'historique que cette prononciation est bien ancienne, et que l'écriture en laisse voir parfois des traces dès l'époque classique.

(1) M. P[l] Meyer a démontré, dans son travail sur l'*O* provençal (Mémoires de la Soc. de linguistique, T. I, fasc. 2), que l'*o* provenant de l'*o* tonique, de l'*o* avant la tonique, de l'*u* tonique et de l'*u* en position, c'est-à-dire l'*o estreit*, se prononçait *ou* en provençal ancien; cela résulte de la comparaison des rimes en *o larg* et des rimes en *o estreit* du dictionnaire des rimes, dans le Donat provençal de Hugues Faidit. Il reste quelques points obscurs sur lesquels nous reviendrons.

(2) Le mot *oulo* *, de *olla*, semble faire exception, mais la forme archaïque *aula* permet de supposer une forme populaire *ola*, d'où notre mot *oulo*, prov. *ola*.

* Nous avertissons une fois pour toutes que vu le manque à l'imprimerie de caractères de notes marqués de signes, nous sommes souvent dans l'impossibilité de figurer dans les notes l'accent et la quantité. Le lecteur suppléera facilement à cette insuffisance d'indications.

B. — O tonique bref a donné souvent en provençal, à côté de formes en *o*, des formes diphthonguées en *uo*, *ue*, etc. Ces formes diphthonguées ne se rencontrent que dans les mots où l'*o* est suivi d'un *c*, ou d'une autre consonne suivie elle-même d'un *i* et pouvant facilement se combiner avec cet *i*, comme l'*l* ou le *d*, ou encore d'une labiale douce. Le rouergat, dans ce cas-là, n'admet que la forme diphthonguée; et dans le cas où le provençal n'admettait pas la diphthongue, il remplace l'*o* prov. par la diphthongue *ouo*, assez régulièrement.

Exemples de la première série.

Latin.	Prov. ancien.	Rouergat.
Fŏcus.	Foc, fuoc, fuec, fuc.	Fioc.
Lŏcus.	Loc, luoc, etc.	Lioc.
Jŏcus.	Joc, juoc, etc.	Jouoc.
Mŏdium.	Moig, muog, mueg.	Muèch.
Bŏvem.	Bóu, buóu.	Bióu (et Buóu).
Fŏlia.	Folha, fuelha.	Fuèlho.
*Deexpŏliat.	Despolha, despuelha,	Despoúlho et despouólho.
Cŏrium.	Cuer, cur.	Cuèr.

Exemples de la deuxième série.

Latin.	Prov. ancien.	Rouergat.
Demŏrat.	Demora.	Demouóro.
*Vŏlit.	Vol.	Bouol.
Jŏcat.	Joga.	Jouógo.
Rŏta.	Roda.	Rouódo.
Oleum.	Oli.	Ouóli.
Scŏla.	Escola.	Escouólo.
Sŏnat.	Sona.	Souóno.

On voit par ce tableau :

1° Que *ŏ* est devenu *io* en passant par *uo* (1) devant *c*, sauf dans *jouoc*, qui a sans doute suivi l'analogie de *jouógo* (cf. limousin *jio.)*

(1) Cf. le nom de lieu *Boulouoc* =fr. Beaulieu.

2° Que *ŏ* + *v* devient *ióu*, par suite de la vocalisation de cette demi-voyelle et de la diphthongaison de *o* en *uo* devenu *io*. Ex. : *bióu*, *ióou*. Excepté *nóu* de *nŏvus* qui se confond avec *nóu* de *nŏvem* (le fém. rentre dans la 2e série, il fait *nouobo)*, et *di-jóus*, de *dies Jovis*.

Exception apparente : *couóifo* se rattache à *cofea* (forme qui se trouve dans Fortunat), l'*e* aiguisé en *i* s'étant transposé par attraction, et l'*o* devenant régulièrement *ouo*, ce qui le fait rentrer dans la règle ; en effet, on dit à Nîmes *coifo*, qui doit être ancien. Pl Meyer (loc. laud.) ne donne que la forme *cófo*, l'ancien *cofa*.

Le mot *roso* =*rŏsa*, prov. *rosa*, est probablement moderne et refait sur le français. *Bou* (*boun* devant une voyelle), fém. *bouno*, semble traité comme si l'*o* était long ; mais il faut le joindre aux mots peu nombreux où l'*ŏ* bref est suivi d'un *n*, comme *soun*, de sŏnum, *soúno*, de sŏnat, *troúno*, de tŏnat (1), dans lesquels l'*ŏ* devient *ou*. L'ancienne langue prononçait aussi *ou*, comme le prouvent les rimes nombreuses de *bo*(*n*) avec des mots tels que *chanso*(*n*), *condicio*(*n*), etc.

C. — O tonique en position s'est conservé en provençal ancien et moderne, et en languedocien et limousin moderne.

En rouergat, il est généralement devenu *ouo*, quand il était resté *o* dans l'ancienne langue. Ex. : *porta* et *portat*, *porta*, *pouorto ; colaphum*, *colp*, *couop ; populus*, *pople* et *pobol*, *pouople ; hominem*, *ome*, *ouome ;* * *mentitionica, messorgue* et *mensonja, messouorgo* et *mensounje*.

Ce dernier exemple nous amène à parler des mots où l'*o* est suivi d'un *n* et d'une autre consonne. Dans ce cas, l'*o* était devenu *ou* dans l'ancienne langue, quoique représenté par *o*. J'en donnerai pour preuve ce fait, que parmi les mots en *ons* du Donat provençal, ceux que le

(1) On dit aussi *trouono* et *souono* suivant la règle générale de *o* bref, ou par fausse analogie avec les verbes très nombreux où l'*o* est en position, et devient *ouo* sous l'accent, et *ou* aux syllabes atones.

ms. de Florence n° 42-41 place sous la rubrique *ons estreit,* se prononcent avec *ou* en Rouergue, aussi bien ceux qui viennent de *o*, que ceux qui viennent de *u* latin. Ainsi l'on dit : *coun, foun* (dans *lous founs bottismals*), *foundes, counfoundes* (1), *moun*(t), *segoun*(d). *poun*(t) (dans *Pount-de-Comores*, chef-lieu de canton au sud-ouest de Millau), *estroun*(c), *froun*(t) (au figuré seulement, en particulier au sens de *impudeur, audace); jorgoun, rounze, founs*, (r)*escoundre* (rare, plus souvent *rescouondre*), *proufoun*(d). Pour être exact et complet, nous devons dire que *frontem,* au sens propre, a donné *fron*(t), probablement refait sur le français (cf. *róso*), et que l'on dit aujourd'hui couramment *pouont, fouon* (au sens propre) et *rescouondre*. Celà tient sans doute à une fausse analogie avec les mots si nombreux où il y a *ouo* à la tonique. Les mots où l'*o* est suivi d'une *n* étant en très petit nombre, l'oreille populaire ne saisit plus la différence qu'il peut y avoir, dans une syllabe d'ailleurs accentuée et où l'*o* est en position, entre les mots où la position est formée par une *n* et une autre consonne, et les mots où il n'y a pas d'*n* ; il en résulte que la prononciation *oun* n'est guère restée obligatoirement qu'à la finale, sauf dans *rounze*, dont l'étymologie est incertaine, mais qui semble se rattacher à *rumĭcem* (V. Diez, et cf. *cinze* =*cimicem*), et par conséquent rentre dans la règle générale des noms où l'*u* est en position; cf. cependant *róndo* (même sens). Dans les cas ou la consonne venant après *n* n'est pas tombée, comme dans *rescouondre*, et, pour sortir de la liste du Donat, dans *respouondre*, *mouonto* (prov. *monta)*, *couontro,* etc., la prononciation *ouo* est aujourd'hui prépondérante, mais on rencontre aussi la prononciation *ou* (2), ce qui prouve bien que *ouo* a été introduit abusivement dans les mots de ce genre (3).

(1) Le Donat porte *confuns — confundis ;* je crois voir là une nouvelle preuve que les mots en *o estreit* devaient se prononcer *ou*. Le scribe aura songé en écrivant à l'*u* latin sonnant *ou*.

(2) Ainsi on dit *countro* peut-être plus souvent que *couontro*, surtout quand il est préposition.

(3) M. Chabaneau (Gr. lim., *Revue* IV., p. 421) a donné une explication un peu différente, mais qui ne saurait suffire à expliquer les formes en *ouo* du rouergat.

Le mot *sons* du Donat se dit aujourd'hui *souom* (prononcé *souon*); celà tient peut-être à ceci que l'étymologie indique un groupe de consonnes commençant par *m* et non par *n;* à moins qu'on n'aime mieux admettre que la prononciation *souom* est récente, ce que j'incline à croire en comparant les mots *sounje*, de *somnium,* et *mensounje*, prov. *mensonja* et *messonja.*

De ce qui précède, il me semble résulter que la distinction établie par M. Meyer dans son mémoire entre les mots provenant de *u* et ceux qui proviennent de *o* latin, est sans fondement; elle laisse d'ailleurs, comme l'avoue M. Meyer, beaucoup plus de mots inexpliqués, que la séparation des mots du Donat, conformément au ms. 42-41, qui ne place que 4 mots sous *ons larc.* Je me range donc sur ce point à l'avis de M. Chabaneau (V. Gr. lim., *Rev.* II, 199, note).

Un autre point à noter, c'est que pour l'*o* tonique en position, comme pour l'*ŏ* bref tonique, le *c* amène la diphthongaison de l'*o*. Ainsi le groupe *oct* donne régulièrement *uech*. Ex. : *coctum*, prov. *coit* et *cuech*, *cuech*; *noctem*, prov. *noit, nueg, nuech*, etc., *nuech; octo,* prov. *oit* et *ueich, uech.* Il en était de même, comme on voit, dans l'ancienne langue; mais on y constate toujours les formes parallèles en *oi* et en *ue*; cette dernière est probablement dialectale.

II. — O APRÈS LA TONIQUE.

O post-tonique, en rouergat comme dans l'ancienne langue, est tombé ou est devenu *e*. Ex. : *corvos*, *corps*, *gouors; *manicos*, *margues.* Je ne place pas dans ce nombre les mots très nombreux en *s, ch,* au singulier, et qui font le pluriel en *es*, comme *grasses* de *gras (=crassus); faches* de *fach (=factus)*, car l'*e* n'y provient pas de l'*o* latin, mais s'est développé par euphonie, comme le prouvent les mots à finale en *es* au pluriel appartenant à la 3e déclinaison latine : *laches* de *lach, =*lactem.*

III. — O avant la tonique.

Avant la tonique, l'*o* provençal venant de *o* latin, est constamment devenu *ou* dans tous les patois de la langue d'oc, et par conséquent en rouergat. Ex. : *courounà*, prov. *coronar; demourà*, prov. *demorar; pourtà*, prov. *portar*, à côté de *demouóro*, *pouórto*, où l'accent est sur la pénultième, *oloungà*, à côté de *louonc*, etc., etc.

Dès que la syllabe où se trouve *o* perd l'accent, par suite de la dérivation ou de la conjugaison, *ou* prend la place de *ouo;* et s'il existait déjà, comme dans les mots où il correspond à *ō* tonique latin, il s'abrège dans la prononciation. Ex. : *courounà*, *couroúno*.

M. Chabaneau a très bien vu que ce changement provenait de ce que la syllabe anté-tonique est assourdie et comme resserrée par la tonique qui suit.

Deuxième section. — Voyelles grêles.

I

I. — I tonique.

A. — I long tonique reste long en rouergat, comme en provençal classique. Ex. : *privat*, *pribo; fica*, *figo; vita*, *bido; spina*, *espino;* * *mentire*, *mentì*. Je ne connais pas d'autre exception à cette règle que le mot *fiol* de *filum*, où il s'est développé, sous l'influence de l'*l*, un *a* parasite (aujourd'hui prononcé *o*), qui a formé diphthongue avec l'*i*. Cf. *piol* =*pĭlus*, v. prov. *pel* et *peal*, dialectique ou populaire (cf. Bartsch, *Chrest.*, Peyre Guilhem, nouvelle allégorique, 263-36), et *nobiol* = **navĭlium*, où l'*i* est bref, ce qui montre que l'*a* (*o*) est dû à l'influence de l'*l*.

B. — I bref ou en position devient régulièrement *e* fermé. Ex. : *minus*, *mens; tinea*, *tenho; ligna*, *lenho;*

siccus, *sec*; *invidia*, *ibejo*; *sitis*, *set*; *piper*, *pebre*; *plicat*, *plego*; *illum*, *illam*, *el*, *ello*, etc.

Exceptions : 1° I reste *i* (prononcé *i*) dans la plupart des mots où il est suivi d'une *n*, suivie elle-même d'une autre consonne, soit étymologique, soit provenant d'un *e* ou d'un *i* renforcés en la semi-voyelle *j*. Ex. : *líneum*, *linge*; *simius*, *singe*; *cimicem*, *cinze*; *de-intrat*, *dintro*; **tinctat* (fréquentatif de *tingere*), *tinto*; *quinque*, *cinq*; *spinula*, *espinglo*; *viginti*, *bint*, etc.

Les mots *fendre* =*findere*, *find're*; *entre* =*inter*, et ses composés rentrent dans la règle générale, sans doute sous l'influence de l'*r* qui suit. Que penser de *sémblo* =*simulat*, à côté de *símple* =*simplex*? Il faut admettre que *simple* est un mot savant (1) qui, comme tel, fait exception à la règle suivie par les mots populaires dans lesquels *i* devient *e* en position, tandis que dans *semblo*, l'*m* n'est pas traitée comme l'*n*, et l'*i* est toujours considéré comme en position ordinaire, ce qui le fait rentrer dans la règle générale. Le mot *lengo*, de *lingua*, semble être une véritable exception en provençal, en français, et en espagnol, cf. picard et berrichon *lingue*, ital. *lingua*.

Le mot *lío* =*ligat*, de *lià*, a conservé son *i*, sous l'influence de la voyelle qui suit. Cf. *miò* =*mea* ou l'*e* s'est aflaibli en *i*, à cause de la voyelle suivante.

II. — I APRÈS LA TONIQUE.

I atone final est régulièrement tombé. Ex. : *sitim*, *set*; excepté dans *tigrim*, *tigre*; *turrim*, *toúrre*, où il s'est affaibli en *e* (2), et *heri*, *ièr*, où il s'est transposé pour diphthonguer l'*e*.

Dans les suffixes, *ius*, *ium*, il s'est le plus souvent maintenu, et la voyelle suivante est tombée. Ex. : **olium*, *oli*, *ouóli*; *ordinarius*, *ourdinári*, mais l'*a*

(1) Nous trouvons *siemple* (fém., lis. *siempla*) dans la Charte de 1278. Que faut-il en conclure ? Y a-t-il eu hésitation entre les deux sons *e* et *i* ?

(2) Venant sans doute de la forme rare *turrem*, et de la forme, supposable dans la langue populaire, *tigrem*.

s'est maintenu dans le suffixe *ia* et se prononce naturellement *o*. Ex. : *gloria*, *glouorio* =latin *gloria* (1).

Mais dans les mots en *tia* ou *cia*, même dans l'anciene langue, le plus souvent l'*i* a disparu, en modifiant la consonne précédente. Ex. : * *fortia*, *forsa*, *fouorso*; *justitia*, *justicia*, *justiço*; *valentia*, *valensa* et *valentia*, *boillenso*. Dans ceux en *tius* (*cius*) et *tium* (*cium*), l'*i* devenu final s'est changé en *e*. Ex. : *vitium*, *vici*, *bice*.

Le suffixe *arius*, est devenu *ier*, par transposition de l'*i* qui forme diphthongue avec *e*, puis *ier* est devenu *iò* (en passant par *ia*) dans la prononciation moderne. Ex. : *primarius*, *premier* et *premier*, *premiò* et *prumiò*; dans ces mots le féminin est *ièiro*. (V. A tonique.) Dans les mots en *orius* (*oria*), l'*i* se place après l'*o* : *foria*, *foira*, *fouiro*; de même dans les mots en *erius* (*eria*), d'ailleurs très-peu nombreux : *feria*, *feira*, *fieiro*, et la diphthongue *ei* de la langue classique devient *iei*.

I anté-tonique, bref, long ou en position se change quelquefois en *e*. Ex. : *divinare*, *devinar*, *debinà*; *linteolum*, *lensol* et *lansol*, *lensouòl*; *implicare*, *emplega*; * *movimentum*, *moubemen*. Mais plus souvent encore, il reste *i*, surtout devant une *n* suivie d'une autre consonne. Ex. : *printens*, *dintrà*, *infèr* et *ifèr*, *cridà* (limousin *credâ*), *ibêr*, *finì*.

Dans quelques mots composés de *in*, il y a hésitation, et l'on rencontre aussi la prononciation *en* (avec *e* fermé). Ex. : *ingrat* et *engrat*. Ceci est peut-être dû à l'influence du français. Notons le renforcement de *i* en *a* (prononcé *o*), dans *songlout*, de *singultus* (cf. fr. *sanglot*).

Consonnification de l'I.

A. — L'*i* (étymologique ou provenant de *c* affaibli) placé devant une voyelle se durcit en *j* après les douces *b*, *d*, et après *m*; il se durcit en *ch* après *p*. Ex. : *cam-*

(1) Dans les noms en *oria*, les deux dernières syllabes se sont réunies en une seule dès le XIII[e] siècle. (Voir *Vie de sainte Enimie*, passim.)

biare, *camjar*, *chonjà* (tiré du français) et aussi *combià; simius*, *sínje; sapiam*, *sáche; habeam* (*habiam), *aja*, *áje; radiare*, *rajar*, *rojà*.

Le *j* a fait place à l'*y* pour cause d'euphonie dans *gaudium*, *joyo*, *jouoyo;* dans *ouórdi* =*hordeum*, * *ordium*, l'*r* qui précède le *d* a influé sur sa conservation.

B. — Si la consonne précédente est *l* ou *n*, il s'unit avec elles et forme les consonnes mouillées *lh*, *nh*. Ex. : *filia*, *filho; vinea (*vinia)*, *binho*.

C. — L'*i* suivi d'une voyelle ne se consonnifie pas après les fortes *c*, *t*, *s;* il disparaît, mais amollit ces consonnes en leur donnant le son de *z* (*s* doux) entre deux voyelles et de *s* dur après une consonne. Ex. : *linteolum (*lintiolum)*, *linsol*, *lensouol; rationem*, *razo*, *rozou*. (V. § II, pour les exemples de la chute de l'*i* après la tonique.)

Dans quelques mots, l'*i* se transpose et forme diphthongue avec la voyelle qui précède le *t* ou l'*s*, tout en adoucissant la consonne. Ex. : *potio, poizo, pouizou; mansio, maizo*, *moizou*, aujourd'hui à peu près disparu.

IV. — Prononciation de l'*e*, provenant soit de *e* soit de *i*.

Nous croyons devoir passer en revue les rimes du Donat provençal où figure l'*e*, distingué en *e larc* et *e estreit*, pour signaler les différences ou les ressemblances avec la prononciation actuelle. Quoique ce travail ait déjà été fait par M. Chabaneau (l. cit. in *Rev.* II, 194 sqq.), il ne sera pas cependant inutile; non pas que nous ayons la prétention de le rectifier, mais parce que nous avons constaté certaines différences entre le limousin et le rouergat dans cette question. Ainsi M. Chabaneau signale cinq espèces de rimes où la différence entre *e larc* et *e estreit* ne se fait plus sentir; ce sont *ecs*, *els*, *ertz*, *era*, *ela*. En rouergat, il n'y a pas de rime où il y ait eu réellement confusion de son. En effet, dans les rimes en *els estreit*, *comèl*, dans les rimes en *ertz estreit*, *bèr (bèrt)*, dans les rimes en *ela*, cinq mots

ont, il est vrai, passé de *e estreit* à *e larc*, probablement sous l'influence de l'accent; mais l'immense majorité des mots n'a éprouvé aucun changement sous le rapport de la prononciation de l'*e*.

Les mots où l'*e* est suivi d'une *l* semblent avoir surtout été exposés au changement. Sur les quatre mots en *els estreit*, que fournit le *Donat*, un est perdu, un autre a changé *e* en *ia* devenu *io*; les deux autres ont pris *e larc*.

Mais le son *e estreit*, quoique rare aujourd'hui dans la désinence *el*, se rencontre pourtant dans *el (=illum)*, *oquel (=eccum illum)*, et dans les mots où *elh*, venant de *ili*, *icl* latin, s'est asséché en *el*, comme *ortel =articulus*, *porel =pariculus*, etc., rangés dans le Donat sous la rime en *elhz estreit.*

Je suivrai l'ordre du Donat, en donnant un exemple de chaque espèce pour *e larc* et pour *e estreit.*

E larc.	E estreit.
Ecs : *Bèc* =becco; *grèc* =grœcus (greccus ?).	*Sec* =siccus.
Eis : *Gièis* =gypsus; *sièis* =sex (prov. : *geis*, *seis*). Ici *ei* est devenu *iei*.	*Lei* =lègem; *creis* =crescit.
Els : *Mèl* =mĕl ; *escobèl* =scabellum. Le mot *comèl*, placé sous *e estreit*, est devenu *larc* en rouergat. Il y a, sous *ela estreit*, plusieurs mots venant de *e* long; ce ne peut donc être une erreur. *Pels* semble y être aussi à sa place, si l'on en juge par le rouergat *piol* =prov. *peal* (à côté de *pel*).	*El* =illum (qui n'est pas dans le Donat); cf. *oquel* =eccum illum.
Els : *Bèl* =bellus.	(Manque.)
Ielz (lis. *ielhz*) : *Bièl*, de vetulus (prov. *vielhz*).	*(Elhz)* : *sourel* =*soliculus (prov. *solelhz*).
Ems : *Jerusalèm* (seul mot cité).	*Tems* =tempus.

E LARC.	E ESTREIT.
Ens : (manque en prov., en rouergat et en limousin).	*Sens* =sensus.
Eps (manque en rouergat ; cependant *treps* =ludas, se retrouve dans *trepà* =jouer, danser, ind. prés. 3e p. s., *trèpo*).	(Manque en prov. et en rouergat.)
Ers : *Sèr* =servus.	*Ser* =sērum.
Ertz : *Desèr* =desertum.	Provenç. *vertz* =viridis, rouergat *bèrt* (avec *e* ouvert) sans doute sous l'influence du français, ou par analogie. Les trois autres manquent en rouergat.
Es : *Pè* =pes.	*Pes* =pensum ; *deves* =defensum.
Ethz (1) : *Lièch* =lectus (prov. *lethz*).	*Frech* =frĭgidus (provenç. *frethz*.)
Etz (manque en prov. et en rouergat).	*Det* =dĭgitus ; *soulet*, etc., *mongés* (2e p. plur. subj. prés.).
Era : *Èro* =ĕrat (n'est pas dans le Donat); *fièro* =fĕra.	*Pero* =pĭrum.
Ela : *Cimbèlo* (prov. *cembela*).	*Elo* =illam, *oquello* =eccum illam ne sont pas dans le Donat. Parmi les mots qu'il donne comme *estreits*, *cela* =ecc'illam, *vela* =vela, ne sont plus usités en rouergat ; *pela* =pĭlat, a pour équivalent *pialo*, ou l'*e* s'est diphthongué en s'affaiblissant, ce qui montre qu'il était bien *estreit* ; *cela* (2) =celat est devenu *cèlo*,

(1) Je suis persuadé que l'*h*, ici comme ailleurs, représentait *ch* (*th* =*tch*, écrit *ch*). (Cf. dans l'historique, la traduction de la bulle du pape Clément VI.) Du reste, les formes en *eit* d'un côté, en *ieg*, *ieh* =*iech*, de l'autre, sont parallèles pour la plupart de ces mots, dans l'ancienne langue.

(2) Cf. *cels* =celes, sous *els estreit*.

E LARC.

E ESTREIT.

sous l'accent, par analogie, mais l'infinitif reste *celà*, parce que l'*e* y est atone. Les mots *tela*, *candela*, *estela*, *donzela* sont restés en rouergat sous la forme *tèlo*, *condèlo*, *estèlo*, *dounzèlo;* les deux premiers, venant de *ē* long, sont ici à leur place; les deux autres ont dû de bonne heure s'écrire en latin *estēla*, *domicēla*, comme le prouve, pour *estēla*, le français *étoile*, qui n'a pas conservé l'*e* comme les mots en *ella*. Il n'y a donc pas d'erreur dans le classement. En rouergat, l'accent et l'analogie ont sans doute influé sur le changement en *e larc*.

Elha : *Bielho* =vetula (prov., *velha*).

Il n'y a que deux mots cités dans le Donat; le second est un nom propre. Le rouergat n'a que le mot *bièlho* qui soit en *e larc*. Cf. *bièl*, ci-dessus, sous *Ielhz*.

Belho =vigilat (provenç. *velha*).

Un certain nombre de rimes sont indiquées simplement, sans que l'auteur désigne la nature de l'*e*. Les voici :

1° *Iers*, qui doit être *larc*, à en juger par la forme de cette désinence en rouergat (*iò*, fém. *ièiro*) *: poniò*, *ponièiro;* ou peut-être et plutôt se prononçait-il entre *e larc* et *e estreit*, comme cela a lieu dans les localités où l'on prononce encore aujourd'hui *poniè*.

2° *Erns* était *larc : ibèr*, de hibernum (prov. *yverns*).

3° *Erps*, *larc : sèrp* et *sèr*.

4° *Erms*, également *larc : bèr* =prov. *verms*.

5° *Eus*. La plupart des mots en *eus* que nous fournit le Donat ne subsistent plus en rouergat que sous la forme *ieu (ioū)*, qui est ancienne, et a dû exister parallèlement à la forme *eu* dans l'ancienne langue classique, au moins pour les mots venant du latin *eus : Ondrioū* (Donat : *Andreus*), *mioū*, *tioū*, *sioū* (Don. : *meus*, etc.), *Dioūs* (Don. : *Deus*), *roumioū* (Don. : *romeus*), *brioū* (Don. : *breus*) (1). Ce dernier mot correspond à *brevis ;* les mots analogues *levis*, *gravis* ont donné *lèu*, *grèu* (ce dernier, inusité en rouergat moderne, se trouve dans la bulle de Clément VI, 1343), avec *e larc ;* cf. *tèune* =tenuem, *lèuno* (une des deux tranches de lard qu'on enlève sur le dos du porc), *nèu* =nivem. J'en conclus que la diphthongue *eu* a dû avoir le même son dans tous les mots de la liste, même dans ceux où l'*u* est issu d'un *v*. La prononciation moderne semblerait indiquer que *eu* avait le son *larc*, et la façon différente dont ont été traités deux mots d'origine semblable : *brĕvis* =*brioū*, et *levis* =*lèu*, montre que cette prononciation était la même pour les mots en *eus*.

6° *Eira* était *larc*, comme le masculin correspondant. De même en rouergat : *solièiro* =salaria (prov. *saleira*).

7° *Enga* était *estreit : lengo* =lingua.

8° *Ega* était *larc : lègo* =leuca (prov. *lega*). Cependant le mot *pega* =insipida, semble être *estreit*, si c'est le même mot que *pego* du rouergat, qui se dit injurieusement en parlant soit à un homme, soit à une femme, comme on dit en français *emplâtre*, *bon à rien, ennuyeux*, de *pego* =poix.

Il doit manquer ici une série, assez courte, il est vrai, de mots en *ega estreit*, dérivés de *i* latin, et dont feraient partie *pego*, *plego*, etc.

9° *Esca* était et est encore *estreit : fresco* =*frisca.

(1) Le mot *brieu* n'est resté en rouergat que dans l'expression *un briou, un boun briou*, un assez long espace de temps. A *Ondriou*, on peut comparer *Mothiou*, *Bourtoumiou*, etc. (=Mathæus, etc.). On trouve *grèu, brèu*, dans plusieurs sous-dialectes de la langue d'oc.

Cresco =crescat, que le Donat ne sépare point des autres, et qui se prononce même aujourd'hui avec *e estreit*, vient de ē long latin, et en suit la règle.

On voit par le tableau ci-dessus qu'il n'y a pour ainsi dire pas eu de modification dans le passage de la langue classique au rouergat moderne. Il n'est question ici que de l'*e* sous l'accent; car l'*e* post-tonique est toujours fermé en rouergat, c'est-à-dire *estreit*, comme il l'était dans l'ancienne langue; et l'*e* anté-tonique a un son intermédiaire que nous avons déjà signalé et qui se rapproche davantage de l'*e* fermé, pour se confondre avec lui dans la plupart des mots où il est suivi d'une *n*.

Il semble difficile de tirer de cette longue série d'exemples des règles absolument précises qui nous permettent de décider de la prononciation de l'*e* d'après l'étymologie. Cependant, en tenant compte des mots signalés comme douteux ou mal classés par le scribe, je crois qu'on peut donner les règles suivantes pour l'*e* tonique, règles qui ne laissent de côté que très peu de mots, dont plusieurs ont déjà été signalés et expliqués.

A. — E tonique provenant de *i* latin est toujours fermé. Les trois mots *ades*, *maissela*, *aissela*, de ad ipsum, maxilla, axilla, font seuls exception en provençal. Encore *maissela* pourrait-il à la rigueur être considéré comme un diminutif du mot *maisso*, qui a remplacé *maissela* en rouergat, et qui devait subsister en provençal à côté de *maissela*. *Ades* a aussi disparu en rouergat.

B. — En écartant les mots où l'*e* provient de *i* latin, on reconnaît après examen : 1° que l'*e larc* provient de ĕ, ou de *e* en position, quand la première des deux consonnes est autre que *m* ou *n*; 2° que l'*e estreit* provient de ē, de *e* en position devant *m* ou *n*, plus consonne, et de *esc*.

Cette règle est un peu différente de celle de M. Chabaneau, qui dit (l. l. *Rev.* II, 194, note) : « En général, *e larc* répond à un *e* latin bref ou en position; *e estreit* à un *e* long ou à un *i*. »

Le tableau suivant montrera l'exactitude des règles que nous venons d'énoncer :

E LARC.	E ESTREIT.
Ecs — de eccs, eqs (1).....	De ics (=isq), iccs, ics ; *e estreit* de *ĕcs* est une erreur du Donat; corr. : *secs* (=sicces, et non sĕces).
Eis — de ex.............	De isc (devenu ics), i(n)x, ēg, esci (d'où ecsi, eis).
Els — de ĕls (except. : *fizels*).	De il, ēl.
Elz — de ells............	....
Ielhz — de ecl, eli (=elj), + *s*..................	De icl, ili, ill, plus *s*. *Espelhz* semble contredire *vielhz*, mais il suppose une forme populaire **spiculum*, analogue à -*spicere*.
Ems — de ĕm + *s*	De ims, emps, ems.
Ens.....................	De ens, in(d)s, en(t)s.
Eps.....................	De ēps.
Ers — de ervs, ers........	De ēr plus *s*.
Ertz — de er + *z*, provenant de sources diverses.	De ir, ær, + *z*.
Es — de ĕs, ess..........	De ēs (=ens), ēns, is, isc, i(d)s.
Ethz — de ect, edi (=edj), ej, + *s*...............	De ig, igd, ic, ict, + *s*.
Etz.....................	De i(g)t, it, ici, itt, suffixe du latin populaire (2), + *s*.
Era — de ĕr.............	De ēr, ir.
Ela — de ell.............	De ēl, ill, il, ell dans deux mots *(donzela, estela)*; voir plus haut.

(1) *Grecs, cecs,* sont bien placés ici, *œ* et *œ* ayant été traités, en provençal comme en français, non comme *e* long, mais comme *e* bref; de même plus bas *cels* (=*cœlus), sous *els*.

(2) M Cornu a démontré, contre Diez et Pott, que le suffixe *ett* n'était pas d'origine germanique, et provenait du latin populaire *ittus, itta.* (V. *Romania,* VI, p. 247.) Les mots dans lesquels entre ce diminutif ont donc conservé la prononciation régulière.

Désinences dont la prononciation n'est pas spécifiée dans le *Donat* :

E LARC.

Iers — de ārius (ērius).
Erns — de ern, + *s*.
Erps — de erp, + *s*.
Erms — de erm, + *s*.
Eus — de eus, ĕv (ăv), + *s*.
Eira — de āria (ēira).
Ega — de ĕqu, ĕc, æc. Excepté *pego* (de *ic*) qui semble être *estreit* (il l'est en effet aujourd'hui), et par conséquent devrait être classé à part avec quelques autres qui manquent.

E ESTREIT.

Enga — de ing.
Esca — de isc, ēsc.

U

I. — U TONIQUE.

A. — *U* latin long (prononcé *ou*) se renforce en *u* français (prononcé *ü*). Ex. : *dūrat*, *duro; ūna*, *uno; natura, noturo; *cornuta*, *cournudo.*

Je ne connais pas d'autre exception que *quioul* (et *quiōū*) de cūlus, prov. *cul*, et ses dérivés, et *miol* =*mūlus* (cf. *piōūzèlo* =*pulcella*) (1). L'*l* semble avoir influé sur cette diphthongaison (2). (Voir EU, IEU.)

B. — *U* latin bref ou en position (prononcé *ou*) reste le plus souvent *ou*, écrit *o* dans l'ancienne langue. Ex. :

(1) Diez (*Gr. l. rom.*) croit que dans ce mot l'*i* provient d'une attraction dans *pullicella*. Il faudrait alors admettre les formes **culius* =*quioul; *mulius* =*miol*. Il reste d'ailleurs à expliquer la différence de traitement de *culus* et de *mulus*.

(2) Le mot *dejous* =*de-jusum*, donné par M. Chabaneau comme une exception, me semble devoir être plutôt [rapporté à la forme *josum*, qui se rencontre à côté de *jusum*. (V. Ducange, s. v. *jusum*.) Notons qu'on dit aussi *joust, dejoust,* surtout devant une voyelle, soit par métathèse du prov. *jotz*, soit par confusion avec l'ancien *josta* (de *juxtà*), aujourd'hui perdu.

*rum(i)cem, rounze; crusta, crousto; currere, courre; bulla, boulo; luridus, lour(d); *muccat, mouco.* Quelquefois cependant il passe à l'*ü*. Ex. : *sŭper =subre* (usité seulement dans les composés *subrepelis* =fr. surplis *subrepes*, etc.); *fructus, frucho;* peut-être l'*r* a-t-il influé sur ce changement (cf. plus loin, diphthongue *ui*). *Super* donne ordinairement *sobre* dans les textes rouergats anciens, excepté dans les Franchises de Prades (*subre*). Il devient *o* dans *nōço*, de *nuptia, et dans *plóure*, où l'*u* de la diphthongue *óu* représente le *v* intercalé dans *plu(v)ere* (pluere); mais il se diphthongue en *ue* dans *pluèjo* (de pluvia), prov. *ploja* et *plueja.*

II. — U APRÈS LA TONIQUE.

L'*u* qui appartient à la désinence des substantifs et des adjectifs tombe le plus souvent, Ex. : *lupum, loup; surdus, sourd;* quelquefois il se change en *ė*. (V. déclinaison.) Dans les suffixes en *ŭlus, ŭla*, il se syncope, déjà dans le latin populaire, et il en résulte les groupes *cl, tl*, etc., dont il sera question plus loin.

III. — U AVANT LA TONIQUE.

U anté-tonique est traité comme *u* tonique, c'est-à-dire que long, il devient *u* (prononcé *ü*), et bref ou en position, il conserve le son *ou*, écrit *ou*. Ex. : *sūdare =suzà; cūrare, curà; lūcere, lugì; pŭtare, poudà; ructare, routà; pulsare, poussa; *muccare* (cf. *muccus*, à côté de *mūcus*), *moucà.*

L'*u* en position est devenu *ü* dans un très petit nombre de mots. Ex. : *luctare, luchà.* Ces exceptions sont en rouergat moins nombreuses qu'en limousin. Dans *riban* (=fr. *ruban*); *igounau* (=fr. *huguenot*), l'*u* s'est encore affaibli d'un degré; de même dans *idoulà*, de *ululare*, aujourd'hui à peu près périmé; on trouve *idolou* dans les poésies de Dom Guérin; cf. aujourd'hui : *cridà coumo'n idoulo* où l'on pourrait croire qu'il faut voir la 3e p. s. de l'indic. (*coum'on idoulo*), si nous n'avions à côté l'expression *quont'idoulo!* =fr. *quel braillard!*

Le mot *roudelà*, prov. *redolar* (prononcé *redoular*), de *rotulare*, s'explique par une métathèse; on dit aussi *rudelà*.

Il est bon de noter en passant que l'*u* suivi d'une *n* finale se prononce *ün* et non *eun*, comme en français, de même que *in* et *en* gardent le son naturel de *i* et *e* fermé ou ouvert.

Troisième section. — Diphthongues et triphthongues.

Jusqu'ici nous sommes partis des voyelles latines, et nous avons étudié le traitement que leur ont fait subir l'ancien provençal et le rouergat. Mais cette méthode, la plus logique à la vérité, nous empêcherait de saisir d'ensemble l'emploi si varié et si important des diphthongues dans notre dialecte. Nous croyons donc devoir étudier séparément chaque diphthongue ou triphthongue provençale et indiquer les changements qu'elle a subis en rouergat (1). Nous croyons inutile d'étudier l'origine de ces diphthongues, si ce n'est incidemment, quand l'explication des formes modernes l'exigera; nous renvoyons à la grammaire de Diez, et aux articles du présent travail qui traitent des voyelles et des consonnes latines.

AI — AU (OI — OU) (2).

Ai provençal et *au* provençal se sont conservés purs,

(1) Les diphthongues latines se réduisent à *au, eu, æ, œ.* — *Au,* qui s'est conservé en provençal est devenu *ou* en rouergat; excepté dans, *aurum or* (cependant *dourat*); *aut, o, ou,* et *cauda, coa, couo* (quelquefois *cuo*, sans doute sur l'influence du français). Les diphthongues *æ, œ,* se sont ordinairement réduites à la voyelle longue, simple *è*, c'est-à-dire qu'elles ont été traitées comme *e* bref. Quant à *eu* qui ne se rencontre en latin que dans des mots tirés du grec, il devient en rouergat *u*, comme dans les mots dérivés du français. Ex. : *Eugenius* = *Ugèno*; fr. *menteur* = *mentur.*

(2) Quand une diphthongue en *u* est marquée du signe de l'accent sur la seconde voyelle, c'est que nous avons voulu indiquer l'accent tonique, et éviter la confusion. Nous adoptons pour *au, èu, ou,* prononcé *aou, èou, oou,* l'orthographe classique.

mais seulement sous l'accent. Ex. : *laisse, paire; páuse, áuse, sáupre.*

Mais ces diphthongues deviennent *oi*, *óu*, quand elles ne sont pas ou ne sont plus sous l'accent. Ex. : *loissà, poirì, póusà, óusà, sóuprai.* Il faut rapprocher ce que nous avons dit de *a* devenu *o* dans les syllabes atones et le développement de *o* en *ouo* sous l'accent.

EI — IEI.

Ei est moins usité aujourd'hui que dans l'ancienne langue, soit par suite de la perte de certains mots, soit parce que notre dialecte remplace les formes en *eit* par des formes en *ech* (*frech* =*freit*, etc.). Il se distingue nettement du sous-dialecte du Haut-Rouergue (bassin du Lot et de la Truyère), qui remplace par *ei* les diphthongues *ai, oi, oui;* le nôtre, nous l'avons dit, a une grande prédilection pour l'*o*, et par conséquent il n'a garde de changer en *ei* les diphthongues qui renferment un *a* ou un *o* en provençal.

Ei se diphthongue en *iei* dans certains cas, déjà dans l'ancienne langue, où ces formes sont considérées par Diez comme dialectales.

EU — IEU (aujourd'hui prononcés *èou*, *ioū*).

Eu provençal s'est le plus souvent développé en *ieu*, développement déjà connu de la langue classique. Ex. : *meus, meu* et *mieu, mieu* (*mioū*); *bibere, beure, bieure* (*bioūre*) ; *tegula, teula, tieulo* (*tioūlo*).

Il s'est conservé dans *nèu* =nivem, *lèu* =bientôt, où l'*e* est larc ; il est probable qu'il l'était aussi dans les mots où il s'est diphthongué en *ieu.* A la finale, *el* étymologique ne se diphthongue pas en *eu*, comme dans certains dialectes. De sorte que nous n'avons pas du tout le son *eu* avec *e* fermé.

Je ferai observer ici que la triphthongue *ieu* ne se prononce pas ainsi en Rouergue; malgré la meilleure vo-

lonté, il est impossible de saisir la prononciation de *e* bref que l'on rencontre en provençal moderne devant *ou* (écrit *u*). C'est pourquoi je pense qu'il y a lieu d'employer ici, où il s'agit surtout de donner des renseignements exacts sur la prononciation, une notation différente. La prononciation de *ieu* en rouergat est celle-ci : Au lieu d'appuyer sur l'*i*, la voix appuie fortement sur le son *ou*, de sorte que l'on entend à peu près *iouou*, avec cette restriction que *iou* est prononcé nettement, comme un son simple ou à peu près, à cause de la rapidité avec laquelle est prononcé l'*i*, et que le second son *ou* est prononcé rapidement, comme il arrive dans les diphthongues *áu, eu*. Il en résulte que *ieu*, se confond avec la diphthongue provençale *iu*, provenant de la résolution d'une labiale ou d'une *l*, qui du reste a aussi produit la triphthongue *ieu* dans la langue classique. Je suis donc porté à croire que la prononciation ancienne de *iu* s'est conservée en rouergat et qu'elle a absorbé la prononciation *ieu*, dans les mots où elle provenait de *eu*. C'est pourquoi j'ai adopté dans ces mots la notation *iōū*, au moins dans ce chapitre et le suivant. S'il nous arrive parfois de revenir à l'orthographe classique, dans le reste de ce travail, la prononciation ne doit pas être changée pour cela.

IE.

Ie employé comme diphthongue est peu usité en rouergat, comme en provençal, en dehors des substantifs et adjectifs tirés du suffixe *arius* =ier, lesquels sont assez nombreux; il devient *iei* dans le suffixe *aria* =ieiro. (V. sous A.)

IU.

Iu provençal provenant de la résolution d'une labiale est resté. Ex. : *viure, biōūre; escriure, escriōūre; riu, riōū.*

De même il est resté dans *piōūzèlo, ciōūtat;* mais on dit *niz* pour *niu*, en changeant directement la den-

tale en *z* (cf. *suzà* =sudare); *obriol* pour *abriu;* cf. *piol*, *fiol*, *miol* =pilus, filum, mulus, où l'*ó* provient d'un *a* intercalé, comme le montre la forme *peal*, de l'ancienne langue, à côté de *pel.*

OI (OUOI, OUI; UEI, UE (CH)).

Oi provençal a subi en rouergat des traitements variés.

A. — Quand l'*ó* provenait de *u* bref ou en position, ou de *o* antétonique ou de *ō* tonique, il se prononçait *oui*, et a gardé cette prononciation. Ex. : *potionem*, *poizo*, *pouizoû ; cognoscere* , *conoisser* , *counoûisse ; cupreum* , *coire*, *coûire; ŭter* (qui doit avoir été bref, selon Diez, lequel compare *ŭterus*) *oira*, *oûire; fŏria*, *foira*, *foûiro* (1).

B. — Quand l'*o* provenait de *o* bref ou en position : 1° ou bien il se prononçait *o*, et dans ce cas il s'est diphthongué en *oŭo*, selon la règle donnée plus haut pour l'*o* ; d'où aujourd'hui *ouoi*, au lieu de *oi*. Ex. : *fŏdere*, *foire*, *fouóire; cŏquere*, *coire*, *couóire;* — 2° ou bien il se diphthonguait, et dans ce cas la forme en *oi* et la forme en *uei*, *ue*(ch) , étaient concurremment usitées; mais le rouergat n'a conservé que la forme diphthonguée. Ex. : *noctem*, *noit*, *nueit* et *nuech*, *nuech; coxa*, *coissa* et *cueissa*, *cueisso; hodie*, *hoi* et *huei*, *uei; octo*, *oit* et *ueit* (*ueich*), *uech.*

OU.

Ou provençal provient toujours de la vocalisation d'une consonne (*l* ou *v*) après *o*. Ex. : *novus*, *nóu ; *plóvit*, *plóu ; solidus*, *sóu*, etc.

Il s'est conservé en rouergat, comme diphthongue pure (prononcée *óou*) dans un petit nombre de mots où il exis-

(1) Ce mot où l'*o* est bref n'est qu'une exception apparente ; après le déplacement de l'*i* attiré par l'*o*, celui-ci s'allonge et est traité comme s'il était long d'origine, c'est-à-dire se prononce *ou*.

tait déjà dans l'ancienne langue; et de plus il se trouve dans un grand nombre de mots, où il a remplacé *au* atone.

UO (ouo).

Cette diphthongue, qui ne se trouve dans la vieille langue que comme variante dialectale assez rare de *ue*, est très-fréquente en rouergat, où elle remplace l'*o* provençal bref ou en position sous l'accent, avec la prononciation *ouo* (voir sous *o*).

UE.

La diphthongue *ue*, dont il a été parlé déjà à propos de *oi*, représente *o* bref latin en provençal, et aussi, quoique moins fréquemment, l'*o* latin en position. En rouergat, on lui préfère *uo*, prononcée *ouo*, qui n'en est qu'une variante. On la rencontre avec la prononciation *üè*, seulement dans quelques mots comme *luèn* =longè, *uèl* =oculus, *fuèlho* =folia, *Truèl* =ancien *Troil* (Charte de 1178), etc. La diphthongue *oue* n'existe pas en rouergat; elle est remplacée par *ouo*, en particulier dans les mots où, dans le provençal moderne, elle s'est changée en *oua*, comme dans *couor* =cor; *souorbo* =sorbum (prov. mod. *couar*, *souarbo*.)

UI.

Aux formes en *oi*, en provençal ancien, correspondaient souvent des formes en *úi* (*cóissa*, *cúissa*, etc.), formes inconnues au rouergat, qui n'emploie cette diphthongue (devenue *uí*) que dans les verbes en *uire* (*counduíre*, etc.) dont plusieurs, inusités en provençal, ont été empruntés au français. A la place de *ui* ou de *oi*, le rouergat emploie *uei*, comme nous l'avons déjà dit, dans la plupart des mots (*cueisso*, etc.). Il faut excepter ceux ou *u* est suivi en latin de *tr*; dans ces mots, le *t*, au lieu de s'affaiblir en *i*, s'assimile avec l'*r* qui suit, et *u* suit la

règle générale de l'*u* en position, c'est-à-dire devient *ou*. Ex. : *nutrire*, *noirir* et *nuirir*, *nourrí*; *putrere*, *poirir* et *puirir*, *pourrí*. Le mot *butyrum* a été traité différemment en rouergat et en provençal. Le rouergat, au lieu de supprimer le *t*, ce qui aurait donné *buire*, a supprimé l'*i* (*y*), d'où *butrum*, et par assimilation *burre*.

CHAPITRE II. — CONSONNES.

Nous nous sommes assez longuement étendu sur l'étude des voyelles latines, et des diphthongues provençales, considérées dans leurs rapports avec les voyelles et les diphthongues du rouergat. Pour ne pas allonger démesurément ce travail, nous ne dirons au sujet des consonnes que ce qui nous paraîtra indispensable pour faire sentir les rapports de la langue actuelle avec la langue classique, renvoyant pour plus de détails à la Grammaire de Diez, aux chapitres des consonnes latines et des consonnes provençales. Nous suivrons dans cette étude l'ordre adopté par M. Chabaneau, comme étant plus commode et plus clair que l'ordre suivi par d'autres grammairiens, du moins pour le cas qui nous occupe.

Première section. — Gutturales.

C (qu). — Ch.

I. C initial.

Ca, que certains dialectes changent en *ch*, dans l'ancienne langue comme dans les patois modernes, est resté fidèlement *ca* en rouergat, sauf le changement relativement moderne de *a* en *o*, hors de la syllabe accentuée, changement mentionné en son lieu. Ex. : *contá*, *conte*, prov. : *chantar*, *chante*; *co* =canis, à côté de *chi*, qui est dû sans doute à l'influence du languedocien.

Les quelques mots où *ca* est devenu *cha* (*cho*), appartiennent incontestablement soit au français, soit au provençal littéraire, soit encore à des dialectes voisins. Ex. : *chobal*, à côté de *cobálo*, *cobolió*.

C initial s'est conservé devant *a*, *o*, *u*, *l*, *r*, sauf dans quelques mots, moins nombreux peut-être qu'en provençal ancien, où il s'est adouci en *g*. Ainsi l'on dit : *gabio*, *goubelet*, *gras*, *gropal*, *gouor* (=corvus) ; mais *cat*, *couflà*. Dans *gleio*, l'affaiblissement avait sans doute eu lieu avant la chute de l'*e* initial.

C s'est adouci en provençal, comme dans les autres langues romanes, devant *e*, *i*, *æ*, *œ;* de même en rouergat. Ex. : *cœlum*, *cel*, *ciel; cinerem*, *cendre*.

Qu initial s'est conservé et se prononce toujours comme *c* dur, même devant *e, i*. Ex. : *qui*, *que*. Nous écrirons *c*, et non *qu,* devant *a*, *o, u*.

II. C MÉDIAL.

1° *C* médial placé entre deux voyelles dont la 2me est *a*, *o* ou *u*, ou entre une voyelle et une *r*, devient très-régulièrement *g* dans le rouergat, qui n'admet pas comme le provençal ancien la résolution en *y*, quand le *c* était précédé de *a, e, i*. Ex. : *segà*, *plegà, ágre*, *segúr*, *brágos*, *pregà*, *jougà*, *essugà;* mais on ne dit pas *pleyà*, *preyà*, *bráyos*, comme disait le provençal classique (*pleyar*, *preyar, brayas,* à côté de *plegar, pregar*, *bragas*). Exception : le *g* s'est résolu en *y* quand il était suivi d'un *i*. Ex. : *louyò*, *nouiò* (dans le sud du département, hors de la limite du domaine assigné à cette étude : *louguiè*, *nouguiè*) ; mais *lougà*, prov. *logar* et *loyar* (1).

2° Si le *c* est précédé d'une diphthongue ou d'une consonne et suivi d'une voyelle, il se maintient en provençal ancien et en rouergat. Ex. : *mancar*, *moncà; traucar*, *tróucà ; desc*, *désco ; siccare*, *secà; cercar*,

(1) Le mot *siiol* ou *siyol*, de *secale* (fr. *seigle*) nous montre la même résolution du *g* (issu de *c*) après un *i*, et constitue une véritable exception ; ce mot a dû être anciennement *sigal**, car on trouve en bas-latin les formes *sigalum, sigale,* etc., et jamais les formes syncopées. Cf. *nouguiè,* etc., dans le sud du Rouergue.

* Nous trouvons *seguel* dans plusieurs chartes du XIIe siècle appartenant au Cartulaire de Conques. (V. les nos 525, 533, etc.)

cercà; auca (de avica), *áuco*. Il en est de même si le *c* devient final, quelle que soit la lettre qui précède. Ex. : *omic, fioc*. Cependant il se vocalise dans *brai* =*veracum, *fai* =fac, *olai* =ad illac; *oçai* =ad ecce hac.

3° Quand le *c* est suivi d'un *e* ou d'un *i* et précédé d'une voyelle ou d'une consonne autre qu'une dentale, il s'adoucit en *s* doux dans le premier cas, en *s* dans le second. Ex. : *provincia, proubénso; penicillum (pencillum), pinsèl; *licĕre, léze* (substantif); *placēre, plozé*. Mais si le *c* est précédé d'une dentale, les groupes *dc, tc* donnent dans l'ancienne langue *g, j (tg, tj)*, qui en rouergat se renforcent en *ch* (prononcé *tch*). Ex. : *jud*(i)*cem, juge, juche*; **coraticum, corage, couráche.*

4° Le groupe *ct* devient très régulièrement *ch*, prononcé comme *tch*, mais en affaiblissant un peu le *t*. Ex. : *pectem, pénche; cocta, cuècho; destrictus, destréch;* même quand il devient final. Ex. : *cuèch, lièch, fach, offièch* =*coct*(um), *lect*(um), *fact*(um), *affect*(um). L'*é* est fermé dans *penche*, à cause de l'*n* adventice qui suit, et dans *destréch*, à cause de l'*i* latin.

Dans les quelques mots où l'ancienne langue conservait *ct*, le rouergat prononce *tt*. Ex. : *outtoubre; douttrino;* à moins que le *t* ne se soit déjà adouci en *c* devant *i*, comme dans le français *affliction*, auquel cas le *c* se prononce (*oflictiōū*).

5° Le groupe *cl*, qui persiste à l'initiale, se change, quand il est placé entre deux voyelles, en *lh*, par la transposition du *c* devenu *y*. Ex. : *grac*(u)*la, gralho*; *canic*(u)*la, conilho.*

Si la voyelle finale est tombée, *lh* de l'ancienne langue s'assèche en *l*. Ex. : *artic*(u)*lum, artelh, ortel; oc*(u)*lum, olh* et *uelh, uel*. (Voir sous L.)

6° Le groupe *nct* est devenu *nch*, quand il est suivi d'une voyelle. Ex. : *extincta, estencho* (peu usité); *puncta, pouncho*. Mais quand la finale est tombée en provençal, le rouergat, qui ne connaît pas les finales *nh, nch*, de l'ancienne langue, ou bien ajoute un *e* remplaçant la flexion tombée, comme dans *unctum, onch ounche,* ou bien asséche la finale, comme dans *punc-*

tum, ponh, poun. De même, dans les mots terminés en *nh* (venant de *ng*, *gn*), *nh* s'assèche en *n*. Ex. : *longe, lonh, luen*; *pugnum, ponh, poun*.

7° *X* (=*cs*) et *sc* devant *e*, *i*, se transforment en *iss* par la résolution complète de *c* devenu *y*, qui s'unit à la voyelle précédente pour former une diphthongue. Ex. : *coxa*, *coissa*, *cueisso*; *pascere* (**pacsere*), *paiser*, *páisse*; *fascia* (**facsia*), *faisso*. Mais *ex* initial devient *es* devant une consonne (*estrème*, de *extremum*), et s'adoucit en *egz* devant une voyelle (*exerçà*, prononcé *egzerça*).

Dans quelques mots, *cs* est devenu *sc*, et le *c* est resté dur. Ex. : *vixit*, *visquet, bisquèt*. Il s'est amolli dans *laxus*, *lasc* et *lasch, láche; taxa*, *tasca* et *tascha*, *tácho*; *laxare*, *lascar* et *laschar*, *lochà*.

8° Le groupe *cr* non étymologique, précédé d'une voyelle, change son *c* en *i*, qui forme diphthongue avec la voyelle. Ex. : *fac*(e)*re*, *fáire*; *plac*(ĕ)*re*, *pláire*; *jac*(e)*re*, *jáire*; *conduc*(e)*re*, *counduire*. *Couióire* vient sans doute de **cocere* (cf. *cocus* et *coquus*), et *cousino* vient de **cocina* pour *coquina*. Dans tous ces mots, le groupe *cr* n'est pas étymologique, et il est formé par la chute de l'*e* de l'infinitif; dans les mots où *cr* est étymologique, le *c* se change en *g*, suivant la règle générale. Ex. : *acrem*, *agre*. *Secret* est dû à l'influence du français, cf. prov. *segret* (1); de même pour *sacromen* (ancien *sagramen*, au sens de *serment*, Coutumes de Millau).

9° *C* intérieur s'est vocalisé en *u* et non en *i* dans *fau* =facio, déjà dans quelques anciens textes.

10° Dans les suffixes *ĭcus*, *ĭca*, le *c* s'est régulièrement adouci en *g*, après *r*, étymologique ou provenant de *n*. Ex. : **murica*, *múrgo* (souris); **carricare*, *cargar*, *corgà*; **monicus*, *mourgue* (à côté de *mounje*, qui indique un traitement différent), et les nombreux noms de lieux en *argues* tirés d'un suffixe latin *anicæ*.

(1) *Qu* s'affaiblit en *g*, même à l'infinitif, où se rencontre le groupe *q*(*u*)*r* non étymologique; l'*u* empêche sans doute la gutturale d'aller jusqu'à la vocalisation. Ex. : **sequ*(e)*re*, *segre*; *aqua*, *aigo*. Il s'est changé en *s* dans *touorse*, de **torquĕre* pour *torquēre*.

G.

I. G initial.

G initial devient *j* ou se prononce *j* devant *e*, *i* (1). Ex. : *gelare*, *jolà*; *gypsus*, *gieis (geis)*. Il reste dur devant *a*, *o*, *u*, *l*, *r*. Ex. : *gaudium*, *gauch* (dans l'expression *faire gauch* =faire envie, plaisir); *gubernare*, *goubernà; gloria*, *glouório; granum*, *gro*.

II. G intérieur et final.

Les modifications du *g* intérieur ont beaucoup d'analogie avec celle du *c* intérieur. Nous allons passer les principaux cas en revue.

1° *G* entre deux voyelles, dont la seconde est *a*, *o*, *u*, et devant *l*, *r*, persiste en rouergat. Ex. : *sanguisuga*, *sonsúgo; singultus*, *songloût;* il devient *j* ou se prononce *j* devant *e*, *i*, et même devant les autres voyelles, s'il est précédé d'une *r*. Ex. : *legere*, *legì*; *purgare*, *purgar* et *purjar*, *purjà*.

2° *G* entre deux voyelles se résout souvent en *i* (*y*) en provençal. En rouergat, dans les cas où il existait dans l'ancienne langue de doubles formes, on n'a conservé que celle où le *g* était resté intact. Ex. : *plaga* et *playa*, *plágo; negre* et *neir*, *négre; legal* et *leial*, *legal*. Les exceptions peuvent être considérées comme dues à l'influence du français (*ligar* et *liar*, *lià)*, ou plutôt de l'*i* qui précède; cf. *siyol*, bas-latin *sigalum*, latin *secale*.

G, devenu final, s'est toujours vocalisé en *i* après une voyelle. Ex. : *legem*, *lei; regem*, *rei;* excepté dans *fau* de *fagus*, où le *g* est peut-être tombé *(fa*(g)*us)*. (Voir ci-après.)

(1) Je me range à l'avis de Diez, qui prétend que le changement de *g* en *j* devant *a* latin est dialectique en provençal. Des mots comme *joui, jaune, jouoyo* sont dus sans doute à l'influence du français. Cf. *gauch,* à côté de *jouoyo*.

Après une consonne, il se fortifie en *c*. Ex. : *longus*, *louonc*, mais *louongo* au féminin (prov. *longa* et *lonja*).

3° *G* tombe souvent devant *e* et *i*, surtout sous l'influence de l'accent. Ex. : *det, reino*, *bint* (prov. *vint*), *trento*, etc. Mais il persiste dans certains mots où il n'était tombé en provençal que dialectalement, et où deux formes existaient simultanément. Ex. : *legì* et *lire*, rouergat *legì* surtout sous la forme *ch* =*it*, à la finale. Ex. : prov. *freit* et *freg* (*freh*), *frech*; prov. *essai*, *essach*.

G tombe également devant *m*. Ex. : *augmentare*, *augmentar*, *óumentà*.

Les mots *tiōulo* =*teg*(u)*la*, *sáumo* =*sagma*, *fáu* =*fagus*, semblent devoir être expliqués par la vocalisation de *g* en *u*, plutôt que par sa chute.

4° *G* se durcit en *c* dans *rèclo* =*regula* et *congrèno* =*gangrœna*.

5° *Gn* et *ng* (mais ce dernier seulement devant *e* et *i*) deviennent *nh*, le *g* devenu *y* s'étant uni à l'*n* pour former le son particulier qu'on appelle *n* mouillée. Ex. : *plangere*, *plónhe*; *jungere*, *jouónhe; cognatus*, *cougnat;* mais *louóngo* =*longa*.

Gn devient *nn* dans *sonnà* =*sang*(ui)*nare ; sinna* =*signare; sinne* =*signum*, comme dans le *parler* de Tulle; (cf. Chabaneau, loc. cit. in *Revue*, III, 318). Rien de particulier à signaler pour le groupe *gr*. (Pour *gl*, voir *L*.)

J LATIN OU I CONSONNE.

J consonne, originaire, initial ou médial, s'est toujours renforcé en *j* en rouergat. Ex. : *troja*, *truejo*; *jocum*, *jouoc*. L'*i* consonne s'est également renforcé en *j*, quand il provient de *i* latin ou de *e* devenu *i*. Ex. : *habeam*, *áje; media*, *mièjo*.

Ce *j* se prononce à peu près comme en français; il est presque impossible de saisir la prononciation *dj*, tant le *d* est affaibli, surtout dans l'intérieur des mots. Le *ch* a

mieux conservé, même à Millau, la prononciation *tch*, qui est cependant un peu adoucie.

J s'est renforcé en *ch* dans *subjectum*, *suchèt*, où le *ch* à la prononciation normale *tch*.

Deuxième section. — Dentales.

T

I. T INITIAL.

T initial reste, excepté dans *tremere* (**cremere*), *crénhe* et *crenhì*.

II. T INTÉRIEUR.

A. — *T* médial devient *d* entre deux voyelles; après une consonne, il reste *t*. Ex. : *catena*, *codéno*; *rupta*, *roúto*; *perdita*, *pèrto*; *míttere*, *métre*. Il reste aussi *t* dans un très petit nombre de mots, entre deux voyelles, surtout dans les mots qui en provençal avaient la même forme qu'en latin. Ex. : *natura*, *notúro*; *tota*, *toúto*; *utilis*, *util*, *utílle*.

B. — *T* suivi de *i* et d'une autre voyelle, soit après une voyelle, soit après une consonne autre que *s*, s'amollit au contact de l'*i*; l'*i* disparaît, et il reste une *s* ou un *z* pur (=*s* doux). Ex. : *rationem*, *rozoú*; *justitia*, *justíço*; *linteolum*, (**lintiolum*), *lensouól*; *propitius*, *proupíce*.

Gratia, *gracio* (aussi *graço*) me semble être en rouergat la seule exception à cette règle. Peut-être aussi la forme *gracio* est-elle une forme littéraire, tirée de la langue classique.

C. — Dans le groupe *tr*, après une voyelle, le *t* est syncopé et en compensation paraît un *i* euphonique qui forme diphthongue avec la voyelle précédente. Ex. : *patrem*, *páire*; *petra*, *pèiro*; *uter*, *oúire*; *vitrum*, *béire*. Mais dans plusieurs mots où le provençal a ainsi

obtenu la diphthongue *oi* (prononcée *oúı*), le rouergat change le *t* en *r* par assimilation comme le français. Ex. : *putrere*, *pourrì*. (V. diphthongue *oi*.)

L'explication donnée ci-dessus appartient à Diez, qui n'admet pas que *t* ait pu produire *i*. M. Chabaneau rapproche *tr* de *cr* (dans *faire*, *plaire*, etc.), et je ne suis pas éloigné de croire comme lui à un changement préalable de *tr* en *cr*, comme on le constate pour *tl* changé en *cl* dans *vetulus*, **veclus*. Cf. d'ailleurs à l'initiale *tremere* =**cremere*, et *usclà* =*ustulare* (hâler, brûler le teint).

Une confusion curieuse du *c* et du *t*, après un *s*, se manifeste dans le nom propre, bien connu à Millau, *Perbouosc* =fr. *Prevôt*, qui aurait dû donner *Prébois*. Cf. *post*, qui a donné **posc*, **pocs*, provençal *pois*, *pueis* et *peys*, d'où en rouergat *piei* et *pieissos*.

D

I. D initial.

D initial reste intact. Ex. : *dextrale*, *dèstral* =fr. *cognée*), excepté dans *diurnus* =*jour*, où l'*i* devenu consonne a produit la consonne composée *j* (*dj*).

II. D intérieur.

A. — *D* intérieur ou bien tombait, ou bien persistait pur ou transformé en *z*. Le rouergat n'admet que rarement la chute du *d*. Ex. : *cruel*, *claure*, *creire*, *beire* (1), *uei*. Il préfère garder le *d*, qu'il change fréquemment en *z* (*s*). Ex. : *suzà*, *bioūzo* (*vidua*), *óuzì*, *benezì*, *prúze*, *béze* (=*video*), et tout le présent et l'imparfait de ce verbe, tandis qu'à l'infinitif *béire* le *d* s'est vocalisé. Il paraît impossible de déterminer les catégories de mots

(1) Dans ces deux mots et dans quelques autres, comme *sièire* =*sedere*; *codièiro* =*cathedra*, le *d* s'est plutôt vocalisé comme le *t*, sans doute en passant par la gutturale, selon l'explication de M. Chabaneau.

où *d* est resté et celles où il s'est changé en *z*. Peut-être y a-t-il lieu de poser ici une règle analogue à celle qui a été établie pour *t*. (V. sous T intérieur, § B); mais la question est plus obscure. Ce qui est certain, c'est que le *z* est la forme vraiment indigène en provençal ancien, et qu'elle s'est perdue dans la plupart des dialectes pour le plus grand nombre des mots. Le rouergat est un de ceux qui l'ont le plus souvent conservée. Quelques textes rouergats anciens présentent régulièrement le *d*. (Voir l'historique.)

B. — *D* intérieur s'est renforcé en *t* dans *petas*, *petossà*, et dans *ounte*, à cause de la forme classique et primitive *ount*, où le *d* final s'était changé selon la règle en la forte *t*.

C. — Notons les changements exceptionnels de *d* en *l* dans *cigalo* =*cicada* (1), et de *d* en *u*, dans *bau* =*vado*.

III. D final.

D final tombe toujours à la fin des mots, en rouergat comme en provençal.

S

I. S initial.

S initial reste intact et se prononce dur. Ex. : *sapiens*, *sáche*.

II. S intérieur.

A. — *S* entre deux voyelles se prononce doux comme en français. Ex. : *rosa* =*roso*.

B. — Après une consonne, même lorsqu'elle s'est vocalisée ou a disparu, l'*s* garde le son dur. Ex. : *capsa*, *caisso*; *versare*, *bersà*; excepté si une *n* précédait. Ex. : *prensa*, **prēsa*, *preso*.

(1) Ajoutez le mot *omello* =*amygdala*, où, après la chute du *g* et de l'*a*, le *d* s'est assimilé à l'*l* suivante (**amydla*, **amylla*, *omello*); ce mot ne saurait venir de l'ancien *amandola*.

C. — Les formes *pouosque*, *pousquèsse*, etc., du subjonctif présent et imparfait de *pourre* (pouvoir), anciennement *puesca* et *posca*, etc., semblent devoir s'expliquer (en ce qui concerne la présence de *sc*), par le changement préalable de *ts* en *cs*, puis par métathèse *sc* : **potsim*, **pocsim*, **poscam*, par suite du changement de *t* en *c* (cf. *cremere* de *tremere*), et de l'adoption de la désinence normale de la 3e conjugaison). *Boissà*, ancien *baissar*, s'expliquerait de même par **bassare* (**baxare*), le *c* de *cs* s'étant alors vocalisé, au lieu de se transposer comme dans les mots qui précèdent. Cette explication de M. Chabaneau est séduisante.

Le mot *uchiò* (limousin *uchiê*) =fr. *huissier* nous montre un exemple, sans doute unique, du changement de *ss* en *ch* devant *i*, changement fréquent à Limoges. (Voir Chabaneau ; *loc. cit.*)

III. S final.

S final de l'ancienne langue s'est conservé, quand il appartenait au radical ; les langues modernes n'ayant pas conservé d'ordinaire la forme du nominatif, il en résulte que les mots terminés en *s* sont beaucoup plus rares que dans l'ancienne langue. Mais toutes les fois que le cas régime présentait une *s* dans la langue classique, le rouergat l'a soigneusement conservée. Ex. : *tems*, *fems* (=fimus), qu'on écrivait aussi en provençal *temps*, *femps*, et qui rimaient ensemble.

Remarque. — Quand le cas régime offre à la finale une forte étymologique ou provenant d'une douce, le rouergat la conserve et la fait sonner, si elle n'est pas précédée d'une consonne (1) ; mais il la rejette le plus souvent, du moins dans la prononciation adoucie de la ville, si une consonne précède. Ex. : *vert*, *bèr* ; *porc*, *pouor* ; *loun*, *louon* ; mais *bèrt*, *pouorc* et *louonc*, dans certaines localités où la prononciation est plus rude.

La même observation s'applique aux verbes, et ici la

(1) Il faut noter ici que l'*n* final tombe régulièrement. Ex. : *canis, co ; vinum, bi ; panem, pa.*

prononciation rejette partout la forte ou même la douce de l'ancienne langue après une consonne. Ex. : *ben* =*vend*, *pèr* =*pert*.

Z

I. Z latin.

Z initial est devenu *j* comme en français et en provençal. Ex. : *zelosus*, *gelos*, *jolous*, où l'*o* semble être un *a* atone, dû peut-être à l'influence du français; cf. cependant *jolà* =prov. *gelar*.

Dans *ladre* =*Lazarus*, en rouergat comme dans l'ancienne langue, le *d* provient du *z*, et les formes *lazer* et *lader* étaient autrefois également usitées. (Voir à l'historique, Charte de 1178).

Notons en passant que le son *z* simple, figuré souvent *s* entre deux voyelles, et toujours prononcé *s* doux, est très fréquent en rouergat comme dans l'ancienne langue; il provient ordinairement de *t*, de *c*, ou de *s* entre deux voyelles. (Voir sous ces lettres.)

II. Z ou TZ final en provençal.

En provençal, on trouve la finale *z* à la fin d'un très grand nombre de mots, en particulier aux deuxièmes personnes du pluriel des verbes, et au pluriel des mots dont le radical est termimé par une dentale. Dans ces mots, l'orthographe *tz* se rencontre le plus souvent; elle se trouve également dans des mots ou le *z* ne provient pas de *ts* latin, et dans ce cas *tz* résulte d'un développement du *z*. Je n'ai rien à ajouter au mémoire si approfondi de M. Chabaneau sur cette question si importante du *z*. Je dois constater cependant que *z* ou *tz* s'est régulièrement changé dans les pluriels où il y avait *tz* en provençal, en la chuintante *ch*, prononcé alors plus fortement qu'à l'initiale ou à l'intérieur des mots. Il est vrai que dans certaines localités, on entend plutôt *tz* que *tch*; mais la prononciation normale est *tch* (écrit *ch*). A la deuxième personne du pluriel et dans les finales autres que celles dont nous venons de parler, *ts* latin (prov. *tz*),

s'est affaibli en *s*, orthographe qui se rencontre déjà dans l'ancienne langue. Ex. : *pacem*, *patz*, *pas ; cantatis*, *cantatz*, *contás;* mais *amatos*, *amatz*, *oimach* (prononcé *oimatch) ; finitos*, *finitz*, *finich* (pron. *finitch*).

Troisième section. — Labiales.

P.

I. P initial.

L'affaiblissement du *p* en *b* qu'on rencontre dans tous les dialectes de la langue d'oc et de la langue d'oïl, et dans d'autres langues dérivées du latin, se trouve aussi en rouergat. Ex. : *brullá*, *bouóto*, *brunhoú*, *boutígo*, (=apotheca); mais il se restreint à un petit nombre de mots, et le plus souvent *p* reste *p*.

II. P intérieur.

A. — *P* intérieur s'est régulièrement changé en *b* entre deux voyelles, et entre une voyelle et une liquide, excepté dans les composés et dans un petit nombre de mots d'origine savante. Ex. : *piper*, *pebre* ; *ripa*, *ribo*.

Signalons à titre d'exceptions vraiment populaires : *pouople*, anciennement *poble*, et *paure*, où le *p* est tombé, déjà en provençal classique ; car l'on y trouve *paure* à côté de *paubre*, *paupre* (1).

B. — *P* reste, lorsqu'il était en latin précédé d'une consonne, que cette consonne tombe ou demeure. Ex. : *capĕre*, *caúpre*; **mesp*(i)*lam*, *nèsplo*.

C. — Il faut signaler la vocalisation du *p* en *u*, en passant par *b*, *v*, dans *male aptus* (selon d'autres *male habitus*); *malaut*, *moláute*; *pipilare*, *piular*, *piōūlà*. Mais les exemples de cette vocalisation sont rares.

(1) Je trouve la forme pleine dans une des chartes récemment publiées par M. Affre dans la *Revue des langues romanes*, 3e série, t. I, p. 6, charte datée de Rodez, 1190.

D. — Dans le groupe *pt*, le *p* disparaît ou s'assimile. Ex. : *aptus*, *atte* ; **acaptare*, *acotà* ; à la finale, il devient *ch* dans le participe *escrich*, et de même au féminin *escricho*.

Dans le groupe *ps*, le *p* se vocalise en *i*. Ex. : *gèis*, *caisso*; et aussi en *u*, du moins dans l'ancienne langue. Ex. : *mezeus*, *medeus*, à côté de *mezeis*, *medeis*.

Le *p* se vocalise également en *i*, devant une consonne dans quelques autres mots, comme *coúire* =cuprum, où il faut admettre un *c* comme intermédiaire entre *p* et *i*. Diez préfère y voir le résultat d'une prédilection particulière pour les diphthongues qui renferment un *i*, ce qui n'explique rien, puisque plusieurs de ces mots admettent aussi la vocalisation en *u*.

B.

I. B initial.

B initial persiste. Ex. : *bellum*, *bèl*; *bonus*, *bou*.

II. B intérieur.

A. — *B* persiste rarement en provençal entre deux voyelles; il devient ordinairement *v*; mais ce *v* est redevenu *b* en rouergat, et ce durcissement du *v*, même étymologique, est un des traits caractéristiques de notre dialecte. Ex. : *faba*, *fava*, *fabo*; *probare*, *provar*, *proubà*; mais **ebriacus*, *ebriac*, *ebriei* (féminin *ebrieigo*), etc.

Il s'éteignait assez souvent en provençal; aujourd'hui, seulement dans le mot *couà* =cubare (prov. *coar*).

B. — Il se vocalise en *u* à la finale et à l'intérieur des mots devant une liquide et quelquefois devant *t*. Ex. : *libra*, *liura*, *lioūro*; *sebum*, *seu*, *sioū*; *escrioūre*, *gáuto*, *dioūte*, etc. Cependant le *b* se conserve dans quelques mots où il est suivi d'une liquide, comme *fabre*, *ebriei* (déjà cité); dans quelques autres il passe à la forte

en provençal devant *t*, et s'assimile en rouergat. Ex. : *dies sabbati*, *dissapte*, *dissatte*; *subtilis*, *suptil*, *suttil*.

C. — *B* se renforce en *p* dans les finales latines *bĭlis*, *bŭlus*, *bŏlus*, très régulièrement. Ex. : *amabilem*, *oimáple*; *diabŏlum*, *diáple*; *sibilare*, *siplà*; **turbulare*, *trouplà*; mais *treboúl*, adjectif (trouble), avec déplacement d'accent, parce qu'il n'y pas eu rapprochement de l'*l* et du *b*. L'ancienne langue avait *troble* et *treble*, et sans doute aussi *trebol*, qui devait être populaire.

D. — *B* tombe à la finale dans le groupe *mb*. Ex. : *plumbus*, *plom*, *ploum*.

E. — *B* est devenu *g* dans *adougà* (=racommoder un membre cassé), ancien *adobar* (Coutumes de Millau), qu'il faut tirer du germanique *dubban*.

F (PH).

I. F initial.

F initial persiste en rouergat comme en provençal. Ex. : *fica*, *fígo*; *furca*, *foúrco*. Il en est de même de *ph*, qui s'écrit toujours *f* et se prononce de même.

II. F intérieur.

A. — *F* intérieur persiste régulièrement. Ex. : *cal*(e)-*facere*, *calfar*, *cóufà*; *conflare*, *couflà*. Il est tombé dans *biais* (=bifax), employé comme substantif au sens détourné de habileté (la qualité de celui qui sait se retourner).

Je ne connais pas en rouergat moderne d'exemple de la chute de l'*f*.

B. — *Ph* intérieur suit généralement la règle de l'*f*. Ex. : *raphanus*, *rafe*, aussi dans l'ancienne langue, languedocien *rave*. Cependant quelques mots semblent indiquer une prononciation différente de l'*f*, dans laquelle le *p* aurait eu la prépondérance : ce sont ceux où *ph* est

devenu *p* en rouergat comme en provençal, par exemple *colp*, aujourd'hui *couop* =colaphus ; *Josep*, et quelques autres de la langue classique qui en rouergat ont subi l'influence du français et gardé l'*f*, comme *soufre* (prov. *solpre*, *solfrc*, *sulpre*). — *Ph* s'est adouci en *v* dans *Esteve* , prononcé aujourd'hui *Estèbe*.

V.

I. V initial.

V initial est devenu *g*, dans quelques mots où il représente, soit un *w* germanique, comme dans *gordà*, soit un *v* latin, qui s'est renforcé d'un *g* lequel a ensuite éliminé le *v* (*u*). Ex. : *vadare*, *gozà* (cf. *gas* =vadum); *viduare*, *voidar* et *vojar*, *goujà*. On voit par ce dernier exemple que le rouergat a substitué le *g* au *v* dans un mot où le provençal a gardé le *v*. C'est d'après la même tendance qu'il a, comme d'autres dialectes, durci en *gu*, l'*u* ou le *v* des désinences du parfait en *ui*, *vi*, à la troisième personne du singulier, d'où le *g* s'est étendu aux autres personnes. (V. la conjugaison.)

V initial s'est changé en *b* dans deux ou trois mots seulement de la langue classique, perdus aujourd'hui en rouergat, sauf *berbi*, prov. *berbitz*.

Mais le plus souvent il reste *v* en provençal. Il est vrai que ce *v* ne se prononce jamais ainsi en rouergat, ni au commencement, ni au milieu d'un mot. A l'initiale, il se prononce franchement *b*, et nous l'écrivons ainsi ; dans l'intérieur des mots, le *b* est un peu adouci entre deux voyelles, mais on ne saurait y voir un *v*; nous l'écrirons donc toujours *b*. Cette altération se montre déjà çà et là dans les inscriptions et les chartes, dès le commencement du IVe siècle.

II. V intérieur.

A. — Ce que nous venons de dire nous dispense de nous étendre sur la question du traitement du *v* intérieur,

Il devient toujours *b* en rouergat, que le provençal l'ait durci en *b* ou l'ait conservé.

Dans quelques mots, il tombe, mais moins souvent que dans la langue classique. Ex. : *pavorem, paor, póu* ; **vivenda, vianda, bièndo* ; *bovarium, bouyè.*

B. — A la finale, *v* se vocalise régulièrement en *u* après une voyelle : *novem* et *novus*, *nóu* ; *æstivus*, *estiōu* ; après une *l* ou une *r*, il tombe le plus souvent en provençal et en rouergat, mais quelquefois il devient *f*. Ex. : *servus*, *ser* et *serf* (sous l'influence du français ?); *cervus*, *cer* et *cerf*.

Il s'est renforcé en *p* (en passant par *b*) dans *gouorp* =corvus; *nerbi* (prov. *nervi*) suppose la forme **nervius*, à côté de *nervus*, et rentre dans la règle générale.

H.

L'*h* latine, d'abord fortement aspirée (Marius Victorinus l'affirme), s'était affaiblie dès la période classique, surtout dans la langue populaire, comme le prouvent les inscriptions lapidaires. Il n'est donc pas étonnant qu'elle ait laissé peu de traces dans les langues romanes, sauf en français, à l'initiale de quelques mots.

Elle n'avait pas cependant disparu de l'orthographe, mais dans le bas-latin elle n'avait plus aucune valeur. En provençal, elle avait une valeur phonique réelle, comme l'a démontré M. Chabaneau dans sa grammaire limousine (*Revue des l. rom.*, IV, 77, sqq. et Additions), non seulement dans les combinaisons *lh*, *nh*, mais encore dans un grand nombre de mots où elle représente *i* consonne et même *i* voyelle, devant ou après *t*, devant *z*, ou bien à la finale (Cf. Chabaneau, *Revue*, IV, 79). Voir à l'historique quelles traces on en rencontre en rouergat ancien.

Quatrième section. — Liquides et nasales.

R.

I. — R initial.

R initial reste *r*, excepté dans *gronoulho* =*ranucula, ou le *g* semble être le produit d'une aspiration existant virtuellement devant *r*.

II. — R intérieur.

A. — Cette consonne est très mobile et fournit un grand nombre de faits de métathèse. (Voir plus loin, au chapitre de la Métathèse).

B. — Elle permute quelquefois avec *l*, *n* et *s* (1). Ex. : *olencado* (sardine), prov. *arencado*, de *arenc*; *fragrare*, *floirà*; *contrariare*, *countrodià*; **prurĕre*, *prúse*; *milhoúno*, fém. de *mĭlhoú* (=meliora, pour melior); mais le plus souvent elle se maintient dans toutes les positions.

Le mot *aubre* est venu par vocalisation de *albre*, que l'on trouve dans la langue classique, à côté de *aybre* (rare), lequel fournit un exemple de la vocalisation en *i* à côté de celle en *u*; même vocalisation dans *ceùcle* =circulus, ce qui suppose le changement préalable de *r* en *l*, par dissimilation ; cf. *arbre*, *albre*.

C. — *R* final est tombé régulièrement dans les infinitifs en *ar* et en *ir* de la langue classique. Dans les infinitifs en *er*, la chute de l'*r* a amené souvent le reculement de l'accent. Ex. : *tenēre*, *tener*, *téne*; et l'*e* est resté fermé.

Dans les mots en *ier* =*arius*, la chute de l'*r* a été accompagnée du changement de *e* en *a* dès le XIIIe siècle (V. Coutumes de Millau), et cet *a*, qui se prononce au-

(1) Dans la région ouest et sud-ouest du Rouergue, en dehors de la limite que nous avons assignée à nos recherches, et en particulier à Villefranche, *r* est régulièrement remplacée par *d*, après les diphthongues *ai, oui, éi*. Ex. *paide, peido, couide* Dans le sud, on rencontre fréquemment *r* entre deux voyelles, à la place de *l*. Ex. : *aro, penduro*.

jourd'hui *o*, semble dû à l'influence de l'*i*; cf. *piol*, *fiol*, *miol, piolá*, anciennement *pial*, *fial*, etc. Quant à l'assourdissement en *o*, je crois qu'il faut y voir, comme au conditionnel et à l'imparf. des verbes, et dans les noms en *ia*, un effet de la synérèse.

Accidentellement *r* est tombé dans le substantif *póu* =prov. *paor*. Ce mot semble monosyllabique dans les fragments de la vie de saint Amans; mais il faut corriger *en a aguda* (1) en *en a'guda ;* le Catéchisme de Rodez (XVIIe siècle) a *páur*, d'où notre *póu*.

L.

I. — L INITIAL.

L initial reste *l*, excepté dans *roussignouol* =**lusciniolum*. Il faut noter l'aphérèse de cette liquide dans *entillos* ou *ontillos* =prov. *lentillas*, et peut-être dans *i* =*li*, pronom personnel de la 3e pers. au datif, qui n'est sans doute que l'adverbe *i*, par confusion avec *l'i* =*lo i*, *la i*.

II. — L INTÉRIEUR.

A. — *L* intérieur est sujet à être remplacé par des lettres de même nature :

1° Par *r*, dans *esclandre* (=scandalum), *apôtre* (=apostolus), et autres mots communs au français et au provençal ; *Sent'Oulário* =Sancta Eulalia; *armanà* =fr. *almanach*.

2° Par *d*, dans *ululare*, *udolar*, *idoulà*, périmé (?), excepté dans la locution toute faite (dont assurément on ne saisit plus la composition) : *cridà coum'on idoúlo* (2);

(1) *Grand paor en a aguda d'aquela mala gen* (De Gaujal).

(2) Encore au XVIIe siècle, Dom Guérin a employé le verbe *idolou* dans la *Creatieu del rey de las bestias a quatre pès*. La traduction littérale de la phrase citée ci-dessus serait : *crier comme on hurle* (*comme si l'on hurlait*).

laxare, doissà; *Euladia,* forme ancienne de (*Sent'*)*Oulário* (1).

3° Par *n*, très rarement et dans des mots communs au prov. et au français. Ex. : *nibèl*, fr. *niveau*; *marno*, *marne*.

B. — Devant une consonne, *l*, s'il n'est pas attiré par une consonne précédente (Voir Métathèse), se vocalise en *u* en rouergat, mais moins souvent que dans d'autres dialectes ; ce phénomène a lieu surtout devant *t* et *s* (*z*). Ex. : *altare, óutel; salicem, sáuze.* Il tombe dans le groupe *ult*, où l'*u* atone est rendu par *ou*. Ex. : *cultellum, coutèl*; de même dans le groupe *lm* devenu final. Ex. : *oum* =*ulmus*; *rampám* =*rampalm* (rameau bénit le dimanche des Rameaux), et dans *coụop* =*colaphus* (**colpus*), prov. *colp* et *cop* (déjà dans Girart de Ross., v. 207). Mais le plus souvent il reste, même devant *r*. Ex. : *mol*(e)*re*, *mouólre*; *dol*(e)*re*, *douólre*; prov. *melsa*, *melso*.

C. — *L* géminé perd une *l* en rouergat dans les groupes latins *all*, *ell*, *ill*, *oll*, *ull*. Ex. : *castellum*, *costel*; *mollis*, *mouól*; *illa*, *élo*, etc. Le provençal avait, outre cette forme, une forme mouillée *lh* (qu'on ne trouve plus en rouergat moderne, mais qui s'y trouvait peut-être autrefois) dans presque tous les mots, même devant une voyelle. Les quelques cas de mouillement à l'intérieur des mots que l'on rencontre aujourd'hui en rouergat paraissent dus à l'influence du français. Ex. : *grillo*, *brillá*. Notons l'assimilation de la consonne précédente (un *d*), dans *omèllo* =*amygdala* (**amydla*).

III. — L final.

L final s'est toujours maintenu pur en rouergat, même après *i*. Ex. : *milium*, *mil*; **peduc*(u)*lus*, *pezoúl*. Mais les formes mouillées se rencontrent dans quelques anciens textes (V. à l'historique).

(1) Cette forme doit venir de **Eularia* pour *Eulalia*, le changement de *r* en *d* étant bien plus fréquent dans la langue d'oc que le changement direct de *l* en *d*.

Dans le mot *fóutur*, emprunté au français, *l* s'est changé en *r*.

IV. — LH EN PROVENÇAL ET EN ROUERGAT.

A. — Les groupes *cl*, *gl*, *tl* (très rarement *pl*), produisent en rouergat, comme en provençal, à l'intérieur des mots, une *l* mouillée, figurée *lh*. Ex. : *gracula*, *grálho*; *vigilare*, *belhà*; *situla*, *sélho*; *scopulus*, *escolh*, *eculh*, prononcé ordinairement *ecul* et qui est peut-être refait sur le français; (cf. ci-dessus, II, C).

A la finale, *lh* s'assèche régulièrement en *l*, quelle qu'en soit la provenance. Ex. : *miral*, *ortel*, etc.

B. — En dehors de ces cas, on trouve *lh*, en rouergat et en provençal, provenant : 1° de *ll* (rare en rouergat, cf. plus haut); 2° de *li* (étymologique ou provenant de *le*) suivi d'une voyelle. Ex. : *filia*, *filho*; *palea*, *palho*; mais *lioun*, etc., à l'initiale; 3° de *il* ou *jl* suivis d'une voyelle, par transposition de l'*l*. Ex. *baj*(u)*lare*, *bolhà*; mais ici il a pu y avoir une influence française, car on dit plus souvent *boilà* (ancien *bailar*), et l'ancien rouergat semble n'avoir employé que par exception la forme *balhar*, qui se rencontre rarement dans nos chartes.

I. — M INITIAL.

M initial reste tel. Ex. : *malum*, *mal*.

Exception : il se change en *n* dans *mespilum*, *nèsplo* (1); *mappa*, *nápo* ; *matta*, *náto*.

II. — M INTÉRIEUR.

A. — *M* intérieur se conserve entre deux voyelles. Ex. : *acclamare*, *oclomà*.

B. — Les groupes *ml*, *mr* produits par la chute d'une voyelle, intercalent un *b* euphonique. Ex. *tremulare*, *tremblar* et *tramblar*, *tromblà*; *camera*, *cambra*, *cómbro*.

(1) Ce changement est commun à toutes les langues romanes et suppose le latin vulgaire *nespilum*.

C. — Devant les autres consonnes, *m* devient *n*, c'est-à-dire que la voyelle précédente prend le son nasal, ou plutôt *demi-nasal*, même quand il est écrit *m*, ce qui arrive devant *b*, *p*. Ex. : **combiare*, *combià*; *computare*, *countà*; *limpidus*, *línde*; excepté devant *n*, où il s'assimile en conservant le son naturel, quand il ne tombe pas, ce qui est le cas le plus fréquent. Ex. : *damnare*, *donnà*; mais *couloúno*, *óutoúno*, avec le même traitement qu'en français.

III. — M inal.

M, devenu final à la tonique, se change régulièrement en *n* dans la prononciation, sauf dans *jam*, où il tombe (*déjà*). Ex. : *lumen*, *lum*, *lun*; *cantamus*, *cantam*, *contón*; *racemus*, *rosin*.

Dans plusieurs de ces mots (nous parlons seulement des substantifs), le rouergat a repris une voyelle flexionnelle, par ex. dans *crime*; surtout dans les cas où le provençal admettait les deux formes, avec et sans flexion. Ex. : *om* et *ome*, aujourd'hui *ouóme*; *autumnus*, *outomne* et *autom*, *óutoúno*.

N.

I. — N initial.

N initial reste *n*, excepté dans *degus* =nec unus, pour lequel il faut admettre l'influence du v. h. allemand *dihein*.

II. — N intérieur.

A. — Entre deux voyelles, *n* persiste le plus souvent. Ex. : *venire*, *bení*. Cependant la transformation en une autre liquide, particulièrement en la linguale *r*, n'est pas sans exemple.

1° En *r* : *venenum*, *vere* et *veren*, *beri* et *berin*; *venenosus*, *berenous*; *Sancta Enimia*, *Sent'Rémio* (=*Sento Erémio* =*Santa Enemia*). Cette transformation en *r* est plus fréquente, quand une consonne précé-

dente ou suivante a été rapprochée de l'*n* (1). Ex. : *coph*(i)*nus, cofre, couofre*; **man*(i)*cum, margue*; *tymp*(a)*num, timbre*; *ord*(i)*nem, ordre, ouórdre*; *an*(i)*ma, arma, arma (armo)*, jusqu'à nos jours, remplacé aujourd'hui presque partout par *amo*, qui est français.

2° En *m*. Ex. : *stannare*, *estomà*, en passant par *eston*, et peut-être sous l'influence du français. Je ne connais pas d'exemple de la transformation de *n* en *l*, si ce n'est *ourfeli* qui semble emprunté au français.

B. — *N* précédé d'une consonne reste *n* après les liquides *l*, *r*, et après *m* devenu *n*. Ex. : *damnare, donnà*; *tornare, tournà*. De même après *n*, quand une consonne intercalaire est tombée; mais le groupe *nn* étymologique laisse tomber une *n* (2). Ex. : *san*(gui)*nare, sonnà*; *canna, cóno* (mesure, mais *càno*, emprunté au français, au sens de bâton). Après *g* il se combine avec cette gutturale pour former *nh*, excepté dans *signare, sinnà*. Dans tous les autres cas, *n* devient *r*, comme on l'a vu ci-dessus.

C. — *N* suivi d'une consonne reste *n*, en règle générale. Ex. : *conducere, counduire*; *sentire, senti*.

Mais dans un grand nombre de mots, presque toujours devant *s* et *f*, rarement devant *v* (prononcé *b*), l'*n* tombe, en rouergat comme en provençal; mais là où le provençal avait les deux formes, avec et sans *n*, le rouergat n'admet que la forme sans *n*. Ex. : *trans, tras*; *mansum, mas*; *burgensis, borzes, bourjes*; *prensus, pres*; *pensum, pes*; *infantem, efant, efon*; *infernum, ifer* (3),

(1) Le changement a lieu surtout quand la consonne suivante, rapprochée de *n* par la chute de la voyelle intermédiaire, est une gutturale, comme le prouvent les nombreux noms de lieux en *rgues*, venant de noms latins en *nicæ, nici*.

(2) Dans *combi* = *cann*(a)*bim*, l'*a* est tombé d'abord, ce qui a amené la chute d'une *n*, puis le changement de l'*n* restant en *m* devant le *b*.

(3) L'ancienne langue avait pour ce mot des formes très variées, sans doute suivant les dialectes : *infern, ifern infer*; *enfern, efern, effern*, etc.

inflare, uflar, uflà; *conficere, cofir, coufí*; **conviture, covidar, coubidà*; *consilium, cosselh, coussel*; *bonos, bos, bous*; *invidia, evejo* et *envejo, ibéjo.*

III. N final.

A. — *N* final se maintient, quand il était suivi en latin d'une autre consonne. Cela se conçoit facilement, puisque la consonne finale n'est tombée que dans la prononciation, et reparaît dans les formes où une voyelle vient après par suite de la flexion ou de la dérivation. Ex. : *louon*(g), *louongo*; *ben*(d) =*vendit*, *bendèn* =*vendimus* (cf. la remarque sous S final).

B. — Mais lorsque l'*n* était suivi en latin d'une voyelle, le rouergat supprime très régulièrement cet *n* devenu final, tandis que l'ancienne langue admettait des formes avec ou sans *n*, suivant les dialectes. Ex. : *germanum, german* et *germa*, *germó*; *fenum, fen* et *fe*, *fe*; *vicinum*, *vezin* et *vezi*, *bezí*; *conditionem, conditio* et *condition, coundiciōū* (1). Les exceptions sont très rares. Ce sont (pour les mots non influencés par le français) : *berin* (à côté de *beri* =*venenum*) ; *grun* (rare), cf. *engrunà*, écraser; *un ; seren* (à côté de *seré*); *soun, toun, doun, lioun, noun* (devant *pas*, mais *nou*, quand il est pris absolument).

C. — *N* s'est vocalisé en *u*, dans *Milhau* (ancien *Amilhau*) =*Æmilianum* (déjà au XII[e] siècle et sans doute avant. V. à l'Historique).

IV. — NH provençal.

Nh provençal (qui provient de *gn*, *ng*, *ni* ou *ne* devant une voyelle) s'est maintenu en rouergat dans l'intérieur des mots; mais à la finale, il s'est régulièrement réduit à *n*, comme *lh* à *l*. Ex. : *vinha*, *binho* ; *planher*, *plónhe*; mais *plon* (de plonh), *poun* (de ponh), *luen* (de lonh).

(1) Ces finales, qui correspondent à *on* (*o*) provençal, se prononcent en glissant sur l'*i* et appuyant fortement sur *ou*, comme il a été dit à l'article sur la diphthongue *iou*.

Le mot *bouorlhe*, à còté du français *borgne*, et du catalan et de l'italien qui ont une *n*, montre le changement de *nh* en *lh* après *r*. Du reste ce mot semble manquer dans la langue classique. Cf. limousin *borlhe.*

CHAPITRE III. — Observations particulières.

I. — Accent tonique (déplacement de l').

Pour ne pas étendre démesurément ce travail, nous ne résumerons pas ici ce qui a été dit dans les deux chapitres qui précèdent sur les modifications que l'accent fait subir aux voyelles. Nous nous contenterons de signaler les principaux cas où l'accent se déplace en rouergat.

Les déplacements d'accents ont eu lieu surtout dans la conjugaison, et l'on en verra à ce chapitre des exemples remarquables. Mais, en dehors des formes verbales, 1° on peut signaler l'avancement de l'accent dans quelques adjectifs latins en *ilis*, où le rouergat a repris la flexion tombée en provençal, et redoublé l'*l* pour fortifier la syllabe accentuée. Ex. : *utĭle*, *util*, *utílle*; *facĭlis*, *facil*, *focílle*, etc.; dans les diminutifs latins en *íŏlus*, devenus sans doute *iólus*. Ex. : *filiolus*, *filhouól*; et dans les suffixes latins *ĭcus*, *ĭca*, *ĭnus*. Ex. : *cotoulíc*, *fisico*, *motí* (1). Devant les muettes suivies de *r*, l'accent se met quelquefois là où le latin reconnaît la voyelle comme brève. Ex. : *entiò*, *tenèbros*. 2° Le reculement de l'accent se montre dans un certain nombre de verbes de la deuxième conjugaison latine, comme *jacére*, *jazer*, *jaíre*; *placére*, *plazer*, *plaíre*, à côté de *plozé* (substantif), etc., et dans un grand nombre de mots isolés, comme *féche*, de *ficatum*. Mentionnons les mots suivants où le rouergat a reculé l'accent, quand le provençal classique le laissait à sa place : *Sen*(t) *Gírmo*, nom de lieu =*sanc-*

(1) Ajoutez les noms tirés du grec, ou sur lequel l'accent grec a influé, comme *filosofio*, *mounorchio*, etc.; et les mots *tebés* =*tépidus*, (où le *d* est représenté par *s*, au fém. *tebeso*) et *treboul* (=tribulus), prov, *troble* et *treble*. On voit qu'en général l'accent s'est avancé vers la finale, quand on a voulu conserver la voyelle brève du suffixe latin qui régulièrement aurait dû tomber.

tus Germānus. à côté de *germó* (*girmó* plus rare) oxytons (1); Sent-Girmo est un bourg de la commune de Millau; *Sent'Remio* (en trois syllabes) =Sent'Erémio =*Sancta Enimía*, bourg situé sur le Tarn, département de la Lozère, à la frontière du département de l'Aveyron. Dans ces deux mots, la première syllabe *sent* est indissolublement liée au nom propre, pour former un nom de lieu, c'est ce qui semble avoir influé sur le reculement de l'accent. On peut citer encore *Sent Ofríco* =*Sanctus Africanus* et *Sen*(t) *Roúmo* =*Sanctus Romānus,* ville et village du département de l'Aveyron.

Le mot *Jesus* avait en provençal l'accent sur la dernière syllabe; il l'a également en rouergat sur la dernière dans l'interjection *Jesu Maria!* mais il l'a conservé sur la pénultième dans l'interjection simple *Jésus!* ce qui est conforme à l'étymologie.

Notons encore *bárle*, plus usité que *borlét*, prov. *vaslet* et *vaylet*; l'expression *plèti* =fr. *plait-il*, usitée pour répondre à une interpellation, et aussi comme substantif, dans *fà plèti* =baisser pavillon (devant quelqu'un); et l'adjectif *moúfle*, =prov. *moflet*, à côté de *molet*.

II. — Contraction.

Le rouergat offre moins de contractions que certains autres sous-dialectes. Les consonnes y ont une fermeté qu'elles n'ont pas ailleurs, comme on a pu le voir dans le chapitre qui précède, en particulier à propos du *g* placé entre deux voyelles. Quand la consonne intermédiaire tombe, les voyelles restent quelquefois juxtaposées sans former diphthongue. Ex. : *ligare*, *lià*; *cubare*, *couà*.

Je ne connais pas d'autre exemple de crase que *siou*, dans l'expression *sioú plèt* (avec l'accent sur *ou*, mais sans prolonger le son) =*s'il vous plaît*, qui est peut-être

(1) En limousin, on dit plutôt *gérmo* que *germo*, ce qui s'explique par l'analogie des noms féminins de la première déclinaison tous paroxytons (V. Chab., *l. cit.*, Rev. V, 184).

empruntée au français ; on dit aussi *se bous plai*, sans crase, mais moins souvent.

On peut aussi considérer comme une espèce de crase l'élision de la voyelle qui commence le mot suivant dans *ocouos* (ou *ocouo's*) =*ocouo es*, fr. *c'est*.

III. — Elision.

Le rouergat pratique l'élision d'une façon particulière, quand il ne conserve pas l'hiatus. L'hiatus a lieu à peu près toutes les fois que la voyelle finale et la voyelle initiale du mot suivant sont différentes, si la dernière syllabe du premier mot est accentuée ou contient une diphthongue. Ex. : *monjà uech omèllos* =manger huit amandes, *monjà ounze péros* =manger onze poires, *bouólou un countrat* =ils veulent un contrat. L'adjectif indéfini *un*, *uno*, perd alors le plus souvent son *u*, par aphérèse. Ex. : *monjà 'n bouci*, *monjà 'no péro ;* mais s'il suit un mot dont la finale n'est pas accentuée et se termine en *e*, cet *e* tombe et l'*u* se conserve. Ex. : *mónj'un bouci* =je mange un morceau ; mais *monjo'n bouci* =il mange un morceau.

Si la voyelle initiale est la même que la voyelle finale du mot précédent, l'élision a toujours lieu, que la finale soit accentuée ou non. Ex. : *mónj'omb'ioū*, pour *mónjo ombé ioū* (aussi *monj'ombe ioū*) =il mange avec moi.

On peut dire en somme que c'est la voyelle qui a le moins de poids et de fixité qui tombe. Ainsi l'*o* atone final tombe toujours, excepté devant *a*, lequel commence rarement un mot ; l'*e* atone tombe presque toujours ; *a* et *u* atones n'existent pas en rouergat ; quant à l'*i* atone, il reste toujours excepté devant *i*.

Notons encore ce fait que les pronoms *nous*, *bous* s'unissent intimement avec l'adjectif *autres*, ce qui pourrait plutôt être considéré comme une crase *(n'autres, b'autres)*, et s'emploient sous cette forme, à l'exclusion de *nous*, *bous*, comme sujet pléonasmatique, et comme régime précédé d'une préposition.

IV. — Suppression de voyelles.

A. — L'*aphérèse* des voyelles ne se présente en rouergat, comme dans l'ancienne langue, que comme un fait exceptionnel. Citons cependant les mots *relouóche* =(ho)*rologium*; *gúlho* =*(a)*cucla*; *boutígo* =(a)*potheca*; *sièto*, qui semble né de l'union habiuelle avec l'article : *l'osièto, un'osièto* (cf. *sièti* =siége); le pronom régime et l'article; l'aphérèse de l'*u* de *un*, *uno* signalée plus haut à propos de l'élision, et le mot *Milháu* (anc. *Amilháu*) =Æmilianum, confusion provenant de l'habitude de réunir dans les actes la préposition *a* au nom du lieu, pour les dater (*az* ou *a Amilháu*). On trouve même *d'Arodez* dans les *Priviléges du Bourg* (1201), par une confusion semblable, mais contraire.

B. — La *syncope* de la voyelle protonique est assez rare en rouergat; ainsi on dit *semenà* de *seminare*; *roudelà*, de *rotulare* (prov. *redolar*); *cemetèri*, de *cœmeterium*, etc. Cette syncope a lieu dans certains suffixes à voyelle brève initiale par exemple *ĭcare*, *ŭlare*. Ex. : *impedĭcare*, *empochà*; **tremŭlare*, *tromblà*.

Mentionnons comme mot isolé : *brai* (=prov. *verai*), peut-être sous l'influence du français.

La *syncope* de la voyelle posttonique est de règle dans les proparoxytons latins, excepté dans les mots où l'accent s'est avancé sur la pénultième, mots en partie savants et empruntés au français, en partie indigènes et communs au provençal classique. Ex. : *lurĭdus*, *lour*(d); *candidus*, *cónde*; *domĭtus*, *doúnde; masculus*, *máscle*; mais *obílle*, *ensipíde*, *fourmúlo*. Les syncopes de consonnes ont été signalées en leur lieu; nous y reviendrons plus loin.

C. — L'*apocope* des voyelles est naturellement fréquente, mais moins qu'en provençal, en ce qui concerne la flexion, puisque le rouergat a souvent repris ou conservé la flexion dans des mots où le provençal l'avait perdue; ce cas est surtout fréquent dans les adjectifs. Ex. : *facíl*, *focílle*; *larc*, *large*; *cim*, *cimo*; *crim*, *crime*. Ajoutons que l'*r* tombe régulièrement dans tous les verbes qui ont en provençal classique, *ar*, *er*, *ir*.

V. — Addition de voyelles.

A. — Prosthèse. — Je ne mentionnerai pas comme des cas de prosthèse le développement de certaines voyelles ou diphthongues initiales en triphthongues, comme *ouo* de *o*, *ióu* de *óu*, *iéi* de *ei*. C'est là un phénomène tout organique qui, se produisant aussi bien à l'intérieur des mots qu'au commencement, n'offre pas le caractère d'une véritable prosthèse (Voir sous ŏ tonique). Outre la prosthèse regulière de l'*e* devant *s* suivi d'une consonne, nous signalerons le mot *oglon*, prov. *aglan* =*glandem*.

Dans un grand nombre de mots, l'*o* initial (remplaçant *a*) qui semble prosthétique, représente *ad* latin. Ex. : *ocoumençà*, *otroubà*, *otobe*, *otal*, etc. L'ancienne langue avait un bien plus grand nombre de ces mots.

B. — Epenthèse. — On ne connaît guère de cas bien certain d'intercalation de voyelle en rouergat, à moins qu'on ne considère comme intercalé par épenthèse l'*i* que l'on trouve dans *bióu*, de *bŏvem* (cf. *ióu*, de *ovum*); mais je crois que cet *i* n'est pas plus épenthétique que la diphthongue *ou* dans *ouo* =*o* provençal bref ou en position. Des exemples plus sûrs sont ceux où un *a*, prononcé *o*, s'est développé devant *l* et après *i* : *fiol*, *miol*, *piol*, *piolà*, autrefois *fial*, *mial*, *peal*, *pilar* et sans doute aussi *pialar*.

C. — Paragoge. — Je ne sais s'il ne conviendrait pas de considérer comme paragogiques les voyelles ajoutées à la fin de certains adjectifs ou substantifs qui avaient laissé tomber la flexion dans l'ancienne langue ; de même pour l'*e* de la première pers. du sing. de l'indicatif des verbes. La question est controversable. Mais en ce qui concerne le pluriel des noms, adjectifs et participes terminés en *s*, *ch*, il est permis de croire que c'est le sentiment de l'euphonie, joint au besoin de distinguer nettement les deux nombres, qui a fait intercaler un *e*, intercalation qui a eu lieu même dans la langue classique, à une époque, il est vrai, postérieure.

Comme mots isolés, il faut citer *coumo* et *ounte*, à côté de *oun*(t), qui ne s'emploie que dans quelques expres-

sions spéciales, comme *d'oun*(t) *bénes* (aussi *d'ounte bénes*) =d'où viens-tu? d'*oun*(t) *sios* (aussi d'*ounte sios*) =d'où es-tu? De même, *ombe*, *ome*, ont un *e* paragogique devant une consonne (*omb*, *om*, devant une voyelle).

VI. — Suppression de consonnes.

A. — Aphérèse. — Les mots *tisáno* et *sáume*, où le *p* initial est tombé, déjà dans l'ancienne langue, et *ontillos* ou *entillos* =fr. *lentilles*, me paraissent être les seuls cas d'aphérèse à signaler pour les consonnes. Rappelons de plus la chute de l'*h* initiale régulièrement opérée en rouergat; l'ancienne langue admettait les deux orthographes, avec ou sans *h*.

B. — Syncope. — Il y a à noter ici, pour les consonnes simples, la chute du *b* latin, affaibli en *v* en provençal, dans les imparfaits en *ebam*, *iebam* (prov. *ia*), et quelques mots isolés, comme *biasso* =**bisaccia*; *couop* =*colaphus* (**colpus*), prov. *colp* et *cop* déjà dans Gérart de Rossillo, v. 2057.

Dans les groupes de deux consonnes, si la seconde est un *t* et la première une muette forte *c* ou *p*, celle-ci s'assimile et devient *t*. Ex. : *settembre*, *delettà* ; la douce *b* se vocalise souvent. Ex. : *deb*(i)*tum*, *diōute* ; les liquides persistent, *mortua*, *mouórto*.

Si les deux consonnes sont les mêmes, une seule se prononce, excepté si ce sont deux *r*. Quelques proparoxytons ont perdu la consonne qui commençait la dernière syllabe : *pálle* =*pallidus*, *ouórre* =*horridus*, *ouórgue* =*organum*, *cónde* =*candidus*, *rafe* =*raphanum*, etc. C'est, comme on voit, ou la dentale douce, ou la nasale correspondante.

Il faut noter la chute de l'*n* après *m* dans *lamo* =*lam*(i)*na*, *damo* =*dom*(i)*na*, celle de *l* dans *cobillo* =*clavicula* et *pus* =*plus*, et peut-être celle du *d* dans *préne* =*prendre*, *respouóne* (à côté de *respouóndre*) =**respondĕre*, où il faut sans doute admettre une influence du latin *reponĕre*. Dans les groupes de trois ou de quatre consonnes, étymologiques ou amenées par la chute des voyelles, la dernière persiste et les autres tombent ou se

maintiennent, suivant qu'elles sont ou non compatibles avec la consonne qui les suit. Ex. : *cand*(i)*dus*, *cónde*; *hosp*(i)*tale*, *hos*(p)*tal*, *oustal*; *perd*(i)*ta*, *perto*.

C. — Apocope. — A la finale, les consonnes se maintiennent en général sonores en rouergat, plus que dans d'autres dialectes. La consonne simple se maintient toujours, sauf l'*n*, lorsqu'elle se trouvait entre deux voyelles en latin (1). S'il y a deux consonnes, la première seule se prononce, quelquefois après s'être assimilée à la seconde, comme dans *septem*, *set*. Celà tient à ce que dans les groupes de deux consonnes tolérés à la fin d'un mot, la première est ordinairement une liquide ou une nasale, lesquelles persistent en rouergat devant une consonne. Il faut excepter *l* qui se vocalise parfois principalement devant *t* et *s* (*z*). La muette supprimée dans la prononciation reparaît, intacte ou affaiblie, au féminin des noms et des adjectifs, et dans la dérivation et la conjugaison. Ex. : *louon* (aussi *louonc*) *louóngo* ; *bèr*, *bèrdo* ; *ben* (=vendit), *bendiò* (=vendebat). Il en est de même le plus souvent devant un mot commençant par une voyelle. Ex. : *préne bèrt e sec*, et non pas *ber et sec* ; *un boun efon* ; mais les verbes n'observent pas cette liaison. Ex. : *per oquouò* =il perd celà.

L'*s* de *dous* (=fr. deux) devient muet dans *dou milo*, *dou cens* ; il en est de même de celle de *tres*, dans *tre milo*, *tre cens*, et de celle de *sieis*, dans *siei milo*, *siei cens*, etc.

Mentionnons ici la modification curieuse subie par le mot *dech*=prov. *detz* (moderne, *dez*), dans les nombres *doz-o-set*, *doz-o-uech*, *doz-o-nóu*, ou le *z* du provençal classique reparaît adouci (=*s* doux), tandis que les deux *e* se changent en *o*, phénomène dont l'explication est douteuse. Le second *o* est peut-être dû à l'analogie de *trento-set*, *quaranto-set*, etc., ce qui est admissible surtout pour *binto-un*, *binto-dous* ; il faudrait dans ce cas écrire *dozo-set*, *dozo-uech*, *dozo-nóu*. Du reste, le rouergat ayant toujours eu une tendance à changer *e* en *a* devenu *o*, il

(1) Une exception importante est la conjonction *et*, qui se prononce toujours *e*, même devant une voyelle.

pourrait bien se fairo que la conjonction *e* fut ici devenue d'abord *a*, mais les intermédiaires manquent dans nos textes (cf. *omai* =*e mai*). Peut-être est-il préférable d'admettre ici une formation analogue à celle du portugais : *des a sete*, *des a oito*, *des a nove* (litt[t] *dix à sept*, etc.).

VII. — Addition de consonnes.

A. — Prosthèse. — La prosthèse d'une consonne ne se présente qu'exceptionnellement en rouergat. La plus remarquable est celle de *n* dans *naut* =altus (déjà usité dans l'ancienne langue) (1). Notons encore la prosthèse du *d* dans *dourco* =*orca*; *doustà* =*obstare* (selon Littré) ou *haustare* (selon Diez); dans ce dernier mots comme dans *dourbí* (*doubrí*), le *d* pourrait aussi s'expliquer par la préposition *de*, qui n'a pas toujours un sens négatif (cf. fr. *défaillir*); de plus la prosthèse de l'*o* =*ad* (voir § V); et celle de *l* dans l'adverbe *li* usité à côté de *i* =fr. *y*, par confusion avec le pronom personnel datif de la troisième personne, confusion venue de ce qu'on emploie l'adverbe *i*, à côté de *li* en qualité de pronom. Les mots où l'*l* provenant de l'article s'est agglutiné en français au substantif offrent la même particularité en rouergat. Ex. : *lou lendema*, ancien *l'endema* (Bulle de Clément VI, 1343), *lous londios* (fr. *landiers*), *lou lierre*. Ajoutez *lou Larzac*, anciennement l'*Arsac*.

B. — Epenthèse. — En dehors de l'insertion d'un *b* entre *m* et *l* ou *r*, d'un *d* entre *n* et *r*, ou de *g* entre *n* et *l*, il faut noter l'épenthèse de l'*l* dans *esclandre* =*scandalum ;* de l'*r* dans *porpolhouol* =*papilionem*, *froundo* =*funda*, *tourdre* =*turdus ;* du *d* entre *l* et *r* et entre *s* et *r*. Ex. : *boldrai* (prov. *valdrai*), *boudrai* (prov. *voudrai*), *estre* (prov. *esser* et *estre*); mais on dit *barre* et *bourre* (par assimilation de l'*l* étymologique), plus souvent que *baldre* et *boudre*.

L'*m* est épenthétique dans *omb, ombe (*aussi *om, ome)*,

(1) La forme *aut* s'est conservée dans *pusaut* (=*pus-aut*) =fr. galetas (la partie la plus élevée d'une maison), tandis qu'on dit : *sou mountat ol pu*(s)*naut de lo mountogno* =je suis monté au plus haut (au sommet) de la montagne.

si toutefois ce mot vient bien de *apud*. L'ancienne langue avait les formes *ab, ap, am, amb, ambe, an, anbe,* etc.

Le *g* est épenthétique dans les formes verbales de la deuxième conjugaison (*finigue*, etc.), comme nous le verrons plus loin, et sans doute aussi dans le mot *regóusà* (=fr. *rehausser*), avec le sens de *retrousser* (ses jupes). Il faut noter aussi les expressions *coumo-gu-el, coumo-gu-elo, ombe-gu-el,* etc. (=fr. comme lui, avec lui), bien plus fréquentes que les formes élidées *coum'el, omb'el*, etc., ou non élidées *coumo el,* etc. (on dit toujours *coumo ieu,* et l'épenthèse se réduit au cas où il y a le pronom de la troisième personne après *coumo*, *ombe*); et de plus l'intercalation du *c (qu)* dans le mot *din-c* devant une voyelle, après la chute de l'*s* étymologique : *din-c uno bilo* pour *dins une bilo*, qui se dit aussi. Ce *g (gu)* et ce *c (qu)* sont purement euphoniques. Il en est de même de l'*s* doux *(z)*, qu'on place entre l'impératif et le pronom neutre *ou*. Ex. : *monjo-z-ou*, *prenz-ou*. (V. aux pronoms personnels.)

C. — Paragoge. — Ce phénomène est tout-à-fait exceptionnel en rouergat. Dans le mot que nous venons de citer *omb*, forme usitée exclusivement devant une voyelle, le *b* n'est pas paragogique ; il représente le *p* de *apud;* cf. *ab,* dans l'ancienne langue, à côté de *amb*. Dans les formes *ome, om,* le *b* est tombé.

Notons comme une lettre vraiment paragogique l'*s* du pronom *tus*, beaucoup plus usité que *tu*. Ce renforcement s'explique par la nécessité de faire ressortir ce mot dans la prononciation, quand on l'exprime, ce qui n'a lieu qu'après une préposition ou par pléonasme. Dans *res* (plus usité que *re*), il faut peut-être admettre la forme du régime pluriel. (Cf. v. fr. *riens*, à côté de *rien*).

VIII. — Accommodation (assimilation et dissimilation.)

A. — Accommodation proprement dite. — En dehors de l'amollissement bien connu des gutturales et du changement de *tl* en *cl,* qui devient alors *lh* comme *cl* étymologique, il n'y a guère à noter que des cas isolés comme : *bermà* (=**minimare*), par une double accom-

modation de *n* en *r* et de *m* initiale en *b* (dissimilation); *sáumo* (de *sagma,* en passant par *salma); ouórdre* (de *ord*(i)*nem*) ; *rounze* (de *rum*(i)*cem*). L'accommodation régressive est la plus fréquente.

B. — Assimilation. — Les cas d'assimilation, assez nombreux dans l'ancienne langue, se retrouvent en rouergat, excepté là où une seule des deux consonnes assimilées se prononce.

1° L'assimilation *régressive*, de beaucoup la plus ordinaire, est produite par les liquides, les nasales, la sifflante *s* et le *t*. Elle se rencontre, entre autres mots, dans les suivants : *rouólle* (rot(*u*)lum, *mouólle* (mod(*u*)-lum), *corrieiro* (quadraria), *orribà* (*adripare), *orrestà* (*ad-restare), *semmóno* (sept(*i*)mana), *sinnà* (signare), *coussél* (consilium), *outtoúbre* (october), *settembre* (september), etc.

Nous ne tenons pas compte ici des cas où l'assimilation était déjà accomplie en latin, par exemple celle de l'*f*, du *c* et du *t*, dans les verbes composés de prépositions.

2° L'assimilation *progressive* est très rare. Il faut peut-être l'admettre, plutôt que la chute du *d*, dans *préne* =prendere, *báno* (1), à côté de *bando* (sens différent), *bonièiro,* à côté de *bondièiro* (sens différent), et dans les formes provençales *baniera* et *bandiera; banier* et *bandier; banir* et *bandir.*

C. — Dissimilation. — Voici les exemples les plus remarquables : *aubre* (=*albre),* de *arbor; cèucle* (=*celcle*), de *circulus; peleri,* de *peregrinus; berenous,* de *venenosum; beri,* de *venenum* (sans doute pour éviter la confusion avec *bení* (prov. *venir*), de *venire*).

Tous ces exemples appartiennent à la dissimilation régressive; en voici deux de dissimilation progressive : *prúse,* de *prurire; countrodià,* de *contrariare.*

(1) J'accepte volontiers l'explication proposée par M. Chabaneau (Gram. lim., *Revue* IV, 665), pour les mots à double forme en *nn* (réduit à *n*) et en *nd*, sous cette réserve que le mot de la vieille langue *bana* (*banda*) =fr. *corne,* se dit en rouergat *bono,* tandis que notre *bano* signifie couverture de lit (ordinairement ouatée et piquée, d'où sans doute sa parenté avec *bando* =fr. *bande.*

IX. — Métathèse (consonnes et voyelles) (1).

A. — Dans la métathèse des consonnes, il faut distinguer quatre cas :

1° Une voyelle (ordinairement la suivante) est introduite entre une muette et une liquide primitivement réunies. Ex. : *Perbouosc* (=fr. Prévôt, nom propre), où l'on doit remarquer le changement de *t* latin en *c* (cf. *post*, **posc*, v. prov. *pos* et *pois*); *courchetà*, au lieu de *crouchetà*.

2° Inversement, la liquide et la muette séparées par une voyelle se rejoignent : Ex. : *persĭcum, pressec* et *pressegue* (avec déplacement de l'accent); **persequire, presseguí* (et *persègre*).

Ce cas est beaucoup plus rare que le précédent.

3° La gutturale placée devant *l* ou *n,* transformée en *yot,* se met après la liquide ou la nasale pour les mouiller. Ex. : **acucla*, **aculya*, *gulho; regnare*, **renyà, renhà.*

4° D'une syllabe à l'autre il peut y avoir échange entre une liquide et une *n,* ou déplacement d'une *r*. Ex. : *olenà,* de *anhelare; trempà*, de *temp*(e)*rare*, prov. *temprar; croumpà,* de *comparare*, prov. *comprar; dourbì* et *doubrí*, de *deoperire,* prov. *dubrir.* Dans ce dernier exemple, l'*r* ne fait que passer avant le *b*, qui le précédait immédiatement.

B. — La métathèse des voyelles ne s'exerce que sur les semi-consonnes *i*, *u,* encore les exemples où entre cette dernière sont-ils très rares; ce sont à peu près : *tèune =tenuis; goujà =viduare,* **vuidare*, *voidar (voiar); roudelà =rotulare, redolar* dans l'ancienne langue (2);

(1) Pour ce paragraphe, comme pour tout ce chapitre, nous avons toujours eu sous les yeux le travail de M. Chabaneau, dont nous avons le plus souvent accepté les résultats en nous les appropriant, sauf à y apporter les changements nécessités par la substitution du rouergat ou limousin.

(2) La métathèse est incontestable, si l'on admet que la forme prov. *redolar* (prononcée *redoular*) a existé en rouergat avant *roudelà*; mais si l'on tire *roudelà* directement du latin, il faut admettre l'affaiblissement de *u* latin en *i* qui donne naturellement *e* fermé, ce dont je n'ai pas d'autre exemple en rouergat. Il vaudrait mieux admettre une seconde forme du latin populaire, **rutolare.*

countunho =*continuat*, de l'infinitif *countinuà*, à cause de la difficulté de prononcer *countínuo*, en gardant l'accent latin.

La métathèse de l'*i* se rencontre dans les noms en *arius*, *aria*, dans lesquels ce suffixe devient régulièrement *ier* (iè, iò), *ièiro;* et de plus dans *pouizoú (=potionem); moizoú* à peu près périmé *(=mansionem)*, *foúiro (=foria), fièiro (=feria)*, et quelques autres.

LIVRE II. — LES PARTIES DU DISCOURS.

CHAPITRE Ier. — Noms.

Il ne peut plus aujourd'hui être fait de distinction, au point de vue des déclinaisons, entre les différentes formes des noms en rouergat, si ce n'est celle que l'on constate dans toutes les langues romanes entre le singulier et le pluriel. Nous ne reproduirons pas, à cause de la différence des deux idiomes, la division en déclinaisons adoptée par M. Chabaneau, mais afin de pouvoir mieux suivre dans l'historique les modifications survenues depuis l'époque classique, nous adopterons une classification basée sur l'état actuel de la langue.

Première déclinaison.

Cette déclinaison comprend les noms de la première déclinaison latine et provençale, ainsi que quelques noms empruntés au français qui ont dans cette langue la désinence *e* met, qu'ils soient masculins ou féminins. Les noms masculins empruntés au français sont assez nombreux : *jondarmo* , *comorado*, *resto*, *Bounoparto*. *Russo*, *pèro* employé dans les villes au lieu de *paire*, que l'on regarde déjà comme grossier; cf. *mèro* et *maire*), etc. De plus, l'adjectif *cháco*, qui a la même forme au féminin qu'au masculin, et quelques autres (où la forme en *e* est aussi usitée dans les villes), comme *doumestique*, et les noms de nombre ordinaux , *trouo-*

sièmo (et *trouosième*), etc. L'*a* atone provençal, ainsi que l'*e* muet français, se sont changés en *o*. Cet *o* se prononce naturellement un peu plus faiblement que l'*o* intérieur ou tonique, à cause de sa situation après une syllabe fortement accentuée; mais si, dans les villes surtout, ce son est intermédiaire entre *a* et *o*, il est bien plus rapproché de l'*o* que de l'*a*, et, dans les campagnes éloignées des villes, c'est franchement un *o*.

Cette déclinaison n'a qu'un petit nombre de noms oxytons. Nous ne saurions, en effet, considérer comme appartenant à cette déclinaison les noms terminés en *anus* en latin, et qui se terminent en *a* ou en *o* tonique, comme *pà* (pò), *germò*. Mais on pourrait classer ici la plupart des noms terminés par *ria* en provençal, comme *coboloriò =cavalariá,* ou par *rie* en français, comme *jondormorio =gendarmerie;* dans ces mots l'accent a passé régulièrement de l'*i* à l'*o* final, surtout dans les mots tirés du français, parmi lesquels je ne connais pas d'exception.

Aux noms en *ria (rie)*, il faudrait joindre les mots *biloniò*, *molóutió* (prov. *malautía*) et peut-être deux ou trois autres.

Deuxième déclinaison.

Nous classerons dans cette déclinaison tous les noms paroxytons qui se terminent par un *e* flexionnel atone, que quelques-uns considèrent, peut-être avec plus de raison, comme amené par l'euphonie. En effet, cet *e* final se rencontre non-seulement dans des noms de la troisième déclinaison latine, mais encore dans un certain nombre de noms de la deuxième déclinaison, dont le radical se termine par deux ou plusieurs consonnes ne pouvant terminer un mot, comme *márgue*, *pouóple*, *diáple*, *ortícle*, *fèrre,* à côté de *márbre*, *áubre,* *ouóme* (1), *páire, máire.* Nous avons encore donné la

(1) Dans ce mot l'*n* est tombé de bonne heure ; car on rencontre *ome* régulièrement dans la période classique; on trouve *omne* dans Boèce.

désinence *e* à la plupart des noms masculins empruntés au français et terminés dans cette langue en *e* muet, comme *chárme, tróuple.*

De plus, dans quelques noms qui en provençal se terminent par un *m*, le rouergat ajoute un *e*. Ex. : *crime (=crim)*, *berme (=verm).* Ces noms sont chez nous moins nombreux qu'ailleurs. Le phénomène en question est plus fréquent dans les adjectifs.

Les noms en *i* atone provenant de noms latins en *ium (eum)*, et ceux en *ou* atone *(ouóli, bicári, bátou)*, appartiennent aussi à cette déclinaison. Je n'ai pas besoin d'ajouter qu'ici, comme dans la première déclinaison, le pluriel se forme régulièrement par l'addition d'une *s*.

Troisième déclinaison.

A cette déclinaison appartiennent tous les noms terminés par une voyelle ou diphthongue accentuée, ou par une consonne autre qu'une sifflante ou une chuintante. Il y a trois cas à distinguer :

1° Le nom est terminé au singulier par une voyelle accentuée, qui peut être un *a*, un *i*, un *e* fermé (1), un *e* ouvert, provenant du suffice *arius* (et alors plus ordinairement prononcé *ò*) ou d'un *e* fermé français, ou encore un *o* accentué provenant de *a* latin dans la finale *anus, anis*, et quelquefois un *u*, mais seulement dans des mots correspondant à des mots français en *eu.*

2° Le nom est terminé par une diphthongue accentuée, ou par la fausse diphthongue *ou*. La terminaison la plus fréquente est : *ioū* (avec *ou* prolongé), qui appartient à tous ceux des noms dérivés des noms latins en *tio* (*sio*) ou l'*i* est resté intact; puis viennent : *ou* tiré des noms latins en *tio ; óu (ióu)*, correspondant au provençal *óu* et *áu*, enfin *ai.* Les autres diphthongues sont très peu ou point du tout usitées à la finale des substantifs.

(1) Les mots *se* (*sinum*), *ple* (*plenum*), *re* (*rem*), *be* (*bonum* et *bene*), *fe* (*fenum*), *le, re* à côté de *lei, rei* (*legem, regem*), *fe* (*fidem*), sans pluriel, *olé,* à côté de *olen,* plus rare, sont à peu près les seuls noms où l'*e* soit fermé à la finale.

3° Le nom est terminé par une liquide ou une nasale *(l, r, n,* rarement *m)* seule ou suivie d'une muette forte. Dans ce dernier cas, le pluriel se forme par la simple addition d'une *s*, et la muette tombe ; l'*s* se prononce toujours, même après une consonne liquide ou nasale. Exemples : *pels*, *lars*, *fouons, rozims.* Rappelons que les noms terminés aujourd'hui par un *n* ont perdu la consonne finale, ce qui a permis de conserver l'*n*, qui est tombée quand elle était entre deux voyelles. (V. Phonétique, sous N). Rappelons aussi que l'*m* finale étymologique, que nous conservons dans l'orthographe, se prononce *n*, aussi bien au singulier qu'au pluriel. Dans les mots terminés par une forte précédée d'une liquide ou d'une nasale, la forte tombe toujours au pluriel, même lorsqu'elle était sonore au singulier, ce qui est rare dans la prononciation de la ville. Ex. *serp*, *sers* ; *estonc*, *estons ; pouorc*, *pouors.*

4° Enfin le nom peut être terminé par une muette forte (la douce n'étant pas tolérée à la finale). Dans ce cas l'*s* du pluriel donne les combinaisons *cs*, *ps, ts*, qui se prononcent également *tch* plus ou moins adouci suivant les localités, et que nous écrirons *ch* (et non *cs*, etc.), tenant à indiquer ici autant que possible la prononciation (1). Ex. : *loup, louch* ; *omic*, *omich ; rat, rach.* La plus surprenante de ces modifications du singulier est le changement de *ps*, en *ch* (tch) ; il faut admettre qu'il y a eu un changement préalable du *p* en *t*, comme le prouve la prononciation *tz (ts)* usitée dans d'autres sous-dialectes, entre autres l'*albigeois.* Mais je ne crois pas qu'on prononce nulle part *cz (cs)*, quoique l'orthographe par *x* se rencontre dans des textes modernes originaires du Minervois et du Biterrois (XVIIIe siècle). Voir *Revue l. rom. Hist. du patois du Midi,* par le docteur Noulet, passim.

Ajoutons que le féminin, quand il y a lieu, en particulier dans les adjectifs, se forme toujours du masculin singulier, en conservant la muette, même quand elle ne se prononçait pas après une liquide, et en suivant les lois

(1) Le *ch,* nous l'avons dit, n'a jamais en rouergat la prononciation pure qu'il a en français.

phoniques ; le féminin pluriel se forme dans tous les cas du féminin singulier par l'addition d'une *s* sonore.

Quatrième déclinaison.

Nous rangerons dans cette déclinaison, quelle que soit leur provenance, les noms terminés au singulier en *s*, *ch*, précédés d'une voyelle ou d'une consonne quelconque, et ceux (en petit nombre) qui forment le pluriel comme les noms en *s*, *ch*.

Ces noms forment tous leur pluriel en intercalant un *e* (fermé) entre le radical et l'*s* du pluriel, pour permettre la prononciation de cet *s*. Ce phénomène purement populaire, et dont il y a des exemples dans l'ancienne langue classique, mais à une époque généralement postérieure, montre une tendance à bien distinguer dans la prononciation le pluriel du singulier, au moyen de l'*s* qui ne pouvait être prononcée après *s*, et ne pouvait l'être que difficilement après *ch*, sans l'intercalation d'une voyelle. Ex.: *pas*, *passes; liech*, *lieches; bouis*, *bouisses*.

Remarque. — L'*s* du singulier se redouble au pluriel pour indiquer la pronciation dure, quand elle était double en latin ou qu'elle provient de *ci*, *ti, sc, cs, ps,* etc., c'est-à-dire après une triphthongue en rouergat ; elle a aussi la prononciation dure après une consonne *(ours*, *ourses)*. Mais elle est douce quand elle représente une *s* latine entre deux voyelles, ou une *s* précédée d'une *n* qui est tombée. Ex. : *mes*, *meses*, de *mensem ; fus*, *fuses*, de *fusum*, etc.; excepté *nas,* qui fait *nasses*, de *nasus*. Elle est encore douce quand elle représente un *c* doux ou un *d* adouci latin, ou qu'elle correspond au provençal *z* alternant avec *d*. Ex. : *nis*, *nises*, de *nidus; crọus*, *crouses*, ancien *crodes* (Franchises de Prades), de *crucem*. Aux noms qui forment leur pluriel en *es*, il faut joindre *fiolses*, *piolses,* où l'*s* du pluriel s'est renforcée d'une syllabe (*es*) et les adjectifs ou pronoms, *elses* , *oquelses*, *conses*, *d'unses*, etc. (V. aux adjectifs.) Le redoublement de l'*s* et l'addition de *es* ont toujours lieu après une diphthongue pure. Ex. : *peis* , *peisses* (de *piscem*)*: fais, faisses* (de *fascem*)*;* cf. *cáisso* venant de

capsam, à côté de *cais* venant de *capsum*, d'où *coissal*, dent molaire.

CHAPITRE II. — Adjectifs qualificatifs.

L'ancienne langue distinguait deux classes d'adjectifs : la première, qui avait une forme distincte pour les deux genres aux deux nombres et aux deux cas, correspondait à la première déclinaison pour le féminin, et à la deuxième déclinaison (calquée sur la deuxième du latin) pour le masculin; la deuxième, qui ne distinguait les genres qu'au nominatif pluriel, suivait au masculin la deuxième déclinaison, et au féminin la troisième déclinaison des substantifs (celle des noms féminins qui ont reçu à tort l'*s* flexionnelle au nominatif).

Le rouergat moderne n'admet à la rigueur qu'une déclinaison d'adjectifs, c'est-à-dire qu'il n'y a qu'une seule désinence pour le féminin, qui est *o* atone, et qu'une seule désinence au pluriel qui est *s* (modifiée quelquefois en *es, ch*), laquelle s'ajoute aux formes du masculin et du féminin singulier. Mais les observations de détail que nous avons faites à propos du pluriel des substantifs s'appliquent également ici, en particulier ce qui a rapport au pluriel des mots terminés par *s*, *ch*. Il y a lieu de faire quelques remarques sur la formation du féminin : ce que nous allons dire s'applique également aux substantifs qui ont deux formes l'une pour le masculin, l'autre pour le féminin, et aussi aux participes.

1° La classe la plus nombreuse d'adjectifs est terminée en *e* atone : elle comprend tous ceux qui, d'après les lois phoniques, se sont dégagés du latin avec un *e* flexionnel, et aussi un grand nombre d'autres qui, ayant perdu la voyelle flexionnelle dans l'ancienne langue, l'ont reprise ou conservée en rouergat. Ex. : *ounéste, férme, ráuque, lárge, tríste, fidèle*, etc.

Ces adjectifs changent l'*e* en *o* au féminin, et ajoutent au pluriel une *s* aux formes du singulier. Ex. : masc. *ouneste*, *ounestes ;* fém. *ounesto*, *ounestos*.

2° Les participes passés, sauf un très petit nombre qui suivent la conjugaison forte, sont terminés en *at, it*, ou

ut; ils forment le pluriel comme les substantifs de même désinence, c'est-à-dire en *ch,* prononcé *tch (ach, ich, uch),* et au féminin, ils adoucissent le *t* en *d*, selon la règle, parce qu'il se trouve alors entre deux voyelles. Ex. : *monjat, monjach; monjado, monjados; finit -ich; finido -idos; bendut -uch; bendudo -udos; estruit -ich; estruido -idos.* Ce dernier est fort, quoique terminé en *it (instructos).*

Les adjectifs (ou noms à deux formes) de même désinence forment de même leur pluriel ; mais ils n'adoucissent le *t* en *d* au féminin, que s'il se trouve en latin placé entre deux voyelles. Ex. : *nebout, neboudo*; exception apparente : *tout, touto*, qu'il faut rattacher à **tuttus* (cf. esp. et port. *todo*). Si le *t* était précédé ou suivi en latin d'une consonne, assimilée en provençal, il persiste, mais l'autre *t* disparaît. Ex. *net, neto; poulet, pouleto; plat, plato.* Il en est de même des adjectifs dérivés du français qui conservent la consonne du français, que ce soit *t* ou que ce soit *d*.

3° Les adjectifs dans lesquels une consonne finale est tombée ou s'est vocalisée reprennent cette consonne au féminin ; de même pour les féminins de substantifs des deux genres. Ex. : *biōū, bibo* (prov. *viu, viva); germó, germóno ; ple, pléno; entiè (entiò), entièiro* ; *chi, chino,* et d'autre part *co, conho* et le verbe *conhounà* =mettre bas des petits chiens (cf. *besoun* et *besounho); presen, presento ; michon, michonto ; cáu, cáudo.*

Il en est de même lorsque, deux consonnes terminant un mot, la dernière est tombée (1). Ex. *luridus, lour*(d), *lourdo ; promptus, proun*(t), *prounto.*

Remarque. — L'adjectif reste toujours invariable dans *aigofouor* et *aigorden,* souvenir de l'ancienne langue où ces adjectifs n'avaient qu'une forme pour le masculin et le féminin.

4° Si la consonne finale est une *s* provenant de *s* entre deux voyelles ou de *ns*, ou bien *ch* provenant du groupe

(1) Dans la plupart de ces mots, il y a deux prononciations : l'une plus dure (à la campagne) fait sonner la muette qui suit la liquide ou la nasale, l'autre la supprime.

gd, elle s'adoucit au féminin et au pluriel en *s* douce dans le premier cas, en *g* doux *(j)* dans le second. Ex. : *rasus*, *ras*, *rases*, *raso ; prensus*, *pres*, *preses*, *preso ; frigidus, frech, freges, frejo;* mais *crassus, gras, grasses, grasso; destrictus*, *destrech*, *destreches, destrecho.* Le participe *mouls* (de *mulgere*, *mulsus*), fait au féminin *moulzo,* parce que le radical avait un *g* après l'*l* (cf. *frejo*, de *frigida*), mais on dit *poúlso* =*púlsat; coúlse* =**culcitum* pour *culcitam*, etc.

5° La flexion *es* s'ajoute à la flexion régulière *s*, au lieu de la remplacer, dans quelques adjectifs ou *pronoms indéfinis*, et dans quelques substantifs terminés par *l* ou *n*. Dans le nord du Rouergue, cette flexion embrasse quelques mots pour lesquels les restes du domaine à la flexion régulière. Voici les seuls mots de ce genre usités dans l'arrondissement de Millau : *quonses, tonses* (fém. *quonsos, tonsos)* ; d'*unses* (=fr. les uns); *piolses, fiolses* et les adverbes-adjectifs *trouopes*, *touplesses*, *maisses*, *gesses* (fém. *trouopos,* etc.), surtout après un nom pluriel représenté par le pronom *ne* (=fr. *en*), dans des phrases comme celle-ci : *n'ai maisses que tus ; ne bouole pas gesses ; n'ai touplesses* (1).

A Espalion et dans le bassin du Lot et de l'Aveyron, on dit aussi : *elses, oquelses,* pour *eles, oqueles ; toutses,* et au fém. *toutsos ;* de même *ussos,* masculin *usses*, *unses* (ce dernier usité partout, avec l'article, soit déterminatif, soit partitif).

6° Le comparatif s'exprime par *pus* (prononcé *pu* devant une consonne forte) pour *plus*, et *mens* (=*minus*) devant le positif ; la relation est établie au moyen de *que*. Nous n'avons conservé de comparatifs organiques latins que *milhou* (=melior), qui fait aujourd'hui au fém. *milhoúno* (et non *milhouro*).

Le superlatif absolu est exprimé par l'adverbe *plà,* qui n'est autre que l'adjectif dérivé de *planus*, pris adverbialement. La forme *plà* est le mot de l'ancienne langue, qui n'est resté tel que comme adverbe ; l'adjectif est aujour-

(1) Ce dernier mot est formé de *tout* et de *ple ;* cf. *tout plein de* en français, dans le langage familier.

d'hui *pló*, féminin *plóno*. Le superlatif relatif n'est autre chose que le comparatif précédé de l'article. Ex. : *lou pu*(s) *bel ; es pla bel* (le plus beau, il est bien beau).

CHAPITRE III. — Pronoms.

I. — Pronoms personnels.

Les pronoms personnels sont :

SINGULIER.	PLURIEL.
1re pers. Suj. *iōū*.	*nautres*.
Rég. *me*, *iōū*.	*nous (nouy)*, *nautres*.
2e pers. Suj. *tus*, (*tu*).	*bous*, *bautres*.
Rég. *te*, *tus* (*tu*, rare).	*bous (bouy)*, *bautres*.
3e pers. Suj. *el*, fém. *elo*.	*eles (elses)*, fém. *elos*.
Accus. *lou*, fém. *lo*.	*lous*, fém. *los*.
Dat. *li (i)*.	*li (i)*.
Rég. de prépos., *el*, fém. *elo*.	*eles (elses)*, fém. *elos*.
Génitif singulier et pluriel de la 3e pers., *en*, *ne*. (*En* ne s'emploie que joint aux pronoms personnels *m'*, *t'*, *s'* (*m'en*, *t'en*, *s'en*).	
Neutre. Pas de sujet ; rég. direct : *ou ;* gén. *en ;* dat. *i*.	Réfléchi des 3 genres, *se* (au régime seulement).

Observations.

1° *Ieu,* que j'ai écrit *iōū* pour en figurer la vraie prononciation, s'emploie toujours au lieu de *me*, comme régime des prépositions. *Me* se place toujours devant le verbe, excepté à l'impératif, et s'emploie comme régime direct, ou comme régime indirect au datif. De même *tu*(s), mis pour *te*, s'emploie avec les prépositions, et *te* comme régime direct ou comme régime indirect au datif. La forme paragogique *tus*, est la vraie forme ; elle est

née du besoin de faire ressortir ce pronom qui n'est employé comme sujet que par pléonasme, l'usage invariable étant de supprimer le pronom sujet de la conjugaison, quand on ne veut pas attirer l'attention sur lui.

2° Au pluriel de la première personne, *nautres* (*nos autres*, *nos autri*, dans la langue classique), s'emploie avec les prépositions et comme sujet pléonastique, tandis que *nous* est employé comme régime à l'accusatif et au datif, et précède toujours le verbe.

3° *Bous* (ancien *vous*) s'emploie abusivement pour le singulier par politesse au sujet et au régime. Comme pluriel, il n'est admis que pour désigner le régime direct ou le régime indirect au datif précédant le verbe. Dans tous les autres cas, on se sert de *báutres* (*vos autres*, *vos autri*, dans la langue classique).

4° A la troisième personne, il faut noter l'emploi de *li*, et plus souvent *i*, au datif masc. et fém., sing. et pluriel. L'adverbe *i* venant de *ibi*, a été employé, dès le moyen-âge, pour remplacer *li*, sans doute par confusion avec *l'i* =*lo i* ou *la i*. Le neutre n'a pas de sujet ; il serait d'ailleurs inutile, puisqu'on le sous-entend toujours ; au datif, on emploie toujours *i*, jamais *li*, ce qui prouve qu'ici il doit venir de *ibi* (cf. fr. *y*). Le régime est *ou* (=ancien *o* =*hoc*).

Je ne crois pas devoir admettre en rouergat la forme *zou ;* on ne la rencontre qu'immédiatement après les verbes à l'impératif, et le *z* peut alors être considéré comme intercalé par euphonie, comme l'*s* français devant *en*, *y*, dans le même cas.

5° Devant une voyelle, mais seulement dans le cas où ils précèdent le verbe, les pronoms régimes *me, te*, *se*, *lou*, *lo*, s'élident et deviennent : *m'*, *t'*, *s'*, *l'*, *l'*. Des nombreuses formes contractes des pronoms usitées dans l'ancienne langue, principalement en poésie, nous n'avons gardé que *sius* (=*si vos*) sous la forme *sioú*, dans la locution si fréquente *siouplèt* =fr. *s'il vous plaît.* Notons aussi la contraction de *nous*, *bous*, avec *ne* (fr. *en*),

de cette manière *noun*, *boun*, où la chute de l'*s* est analogue à celle qui a lieu dans *sioú* =sius (1).

II. — Pronoms relatifs et interrogatifs.

Que.

La seule forme de pronom relatif couramment employée aujourd'hui en rouergat est *que* pour le sujet et le régime direct seulement. Pour le génitif on emploie *doun*(t), mais rarement; c'est un emprunt au français. On préfère, pour le génitif comme pour le datif, employer *que* en exprimant ensuite les pronoms personnels *en* (*ne*) et *li* (*i*) de la manière suivante : *l'ouome que i óu ponat uno báco* =l'homme à qui l'on a volé une vache ; *oquel molurous, que toutes n'obióu pietat* =ce malheureux, dont tous avaient pitié.

La forme *que* sert de même pour le neutre. Mais lorsqu'il est pronom interrogatif, on emploie plus souvent *de que*, au régime direct. Ex. : *de que bouos* =que veux-tu.

Cal, *loqual* (lat. *qualis*).

Considéré comme relatif, *cal* joint à l'article est à peu près tombé en désuétude, il a été cependant usité dans l'ancien rouergat.

Comme interrogatif, il est seul usité aujourd'hui, mais seulement au masculin, lorsqu'il s'agit d'interroger d'une façon générale. Ex. : *cal o fach ocouo ?* =qui a fait celà? On ne trouve pas trace du féminin dans les phrases comme la suivante : *cal es oquélo ?* =qui est celle-là? (ou plutôt : quel est celle-là?) où il est possible que *cal* soit au masculin, comme aussi que ce soit la forme, ancienne-

(1) On serait tenté de croire que *siou* est pour *si ou* =ancien *si o ;* mais l'analogie de *noun*, etc., me fait préférer la première interprétation. Je ne crois pas que *siou plèt* soit un affaiblissement de *si bou plèt*, que l'on entend quelquefois, car *siou* se prononce rapidement et presque en triphthongue. C'est une altération du français, comme le montre la prononciation sèche de *plait,* prononcé avec une diphthongue pure dans tous les autres cas.

ment commune aux deux genres, tirée du latin *qualis*. Je ne connais pas *cálo*.

Le véritable équivalent de l'interrogatif français est *cunhe*, féminin *cunho*, pluriel *cunhes*, *cunhos* =quel ? lequel? interrogatif. Il s'emploie comme adjectif et comme pronom. On dit aussi *conhe, conho*, etc., et *quinhe*, *quinho*.

Conte (lat. *quantus*).

Conte (fémin. *conto*) s'est conservé en rouergat comme interrogatif, au sens du latin *quantus*, *quantum*, *quanti*, pour le singulier et de *quot* ou *quam multi* par le pluriel ; dans ce dernier sens, il fait au pluriel *conses*, *consos*. *Conte* (*contes*) (1) s'emploie aux deux nombres comme synonyme de *conhe*, *cunhe* et aussi au sens admiratif. Ex. : *conte bruch* =quel bruit! et avec *un* (=unus) *cont'un!* pour *conte un!* (absolument) =comme il est gros! *ou* comme il est beau!

Comme relatif, il ne s'est conservé que dans l'expression : *de tout cont es* (littéralement autant qu'il est de toute chose) =en toute chose, où il faut sans doute voir la forme primitive de *quant*, *cant*, sans *e* paragogique.

III. — Pronoms démonstratifs.

Pour le masculin et le féminin, le rouergat n'a conservé que *oqueste* (ancien *oquest*) et, pour préciser davantage, *oqueste d'oissi* =celui-ci, et *oquel* =celui-là, renforcé quelquefois par les adverbes de lieu *d'oqui, d'olai* (rare). Au lieu de *oquel*, on emploie souvent l'article, surtout devant une préposition suivie d'un substantif ou devant un pronom relatif, et après un comparatif. Ex. : *moun ch o bal es pu bel que* lou *que me prepóusás* =mon cheval est plus beau que *celui* que vous me proposez; *pu gron que* lous *de moun pèro* =plus grands que *ceux* de mon père.

(1) On dit aussi *cunte* et *quinte*.

Pour lo neutre, nous avons : *ço*, et plus souvent *ce*, devant un pronom relatif, un pronom possessif ou un complément déterminatif; et *oiçouo*, *ocouo* =ceci, celà (1). La forme *çou* (ancien *ço*, *so*) ne se trouve que dans l'expression *çou dis* (*çou diguèt, çou disió*), qui équivaut au français *dit-il*, etc., et au vieux français *ce dit-il*, etc.; et dans les expressions semblables, *çou semblo, çou porés,* et quelques autres.

IV. — Pronoms indéfinis.

Nous ne ferons qu'énumérer ces pronoms, nous bornant aux observations indispensables.

1° *On*, *l'on* est assez souvent employé, peut-être par imitation du français; mais la tournure vraiment indigène est l'emploi de la troisième personne du pluriel sans sujet exprimé. Ex. : *m'óu dich* =on m'a dit.

2°-3° *L'un, l'autre, lous uns, lous autres, óutrui.* semblent calqués sur le français.

4° *Chacun* et *chocun*, *chacuno* et *chocuno* (provenç. *chascu* et *cascu*); ce mot, qui semble bien refait sur le français, est ordinairement remplacé par *cadun* et *codun* (rare), *caduno* et *coduno* (rare). Cf. l'adjectif *cádo* =chaque (2).

5° *Caucun* et *cóucun*, *caucuno* et *cóucuno* (fr. quelqu'un, quelqu'une). A rapprocher *cont'un* =quantus unus! (admiratif), fém. *contuno*, [usité seulement au singulier (du moins dans le centre du Rouergue), et *tout un*, qu'il vaut mieux considérer comme deux mots distincts. Pour le neutre, nous avons *quicouom* (familièrement *quicoumet*, diminutif) =fr. quelque chose, prov. *quccum*, *qucacom* (quidcumque).

(1) On emploie aussi *ce* devant un adjectif au superlatif pris substantivement, devant un pronom possessif ou devant un complément déterminatif. Ex. : *ce miou, ce de moun paire, ce pus bel,* etc. (Voir le récent travail de M. Bauquier, *Rev. l. rom.*, 3e série, VI, 243 sqq.

(2) Pour l'étymologie de *cado* =grec *cata*, voir P. Meyer, *Romania,* II, p. 80, sqq.

6° *Degus* =fr. personne (prov. *degus* (*negus*), lat. nec unus, avec influence probable du v. h. all. diheim). Nous avons gardé pour ce mot le cas sujet, et non le cas régime, et nous ne l'employons jamais qu'avec la négation *pas* ou *jomai* (=fr. *ne... pas ; ne... jamais*).

Pour dire rien, nous avons *res* (avec *e* fermé) et aussi *re*, toujours également avec la négation.

7° *Tout, touto*, plur. *toutes*, *toutos*. Le singulier *touto* est inusité comme pronom; *tout* n'est employé qu'au neutre.

8° *Tal*, *talo; tals*, *talos*. On dit *un tal*, *uno talo* =fr. *un tel, une telle.*

CHAPITRE IV. — Adjectifs déterminatifs.

I. — Article

A. — L'article défini s'est bien conservé en rouergat : sauf les variations de prononciation qui caractérisent notre idiome, il est le même que dans l'ancienne langue.

	MASCULIN.	FÉMININ.
S. Nom. et acc.	*lou, l'.*	*lo, l'.*
Gén.	*del.*	*de lo.*
Dat.	*ol.*	*o lo.*
Appuyé à *per*...	*pel.*	*pello* (rarement *per lo*).
» à *sus*...	*sul.*	*su lo* (rarement *sus lo*).
Pl. N. et Acc.	*lous*, *louy*, *louys.*	*los*, *loy*, *loys.*
Gén.	*des*, *dey*, *deys.*	*de los*, *de loy*, *dey*, *deys.*
Dat.	*os*, *oy*, *oys.*	*o los*, *o loy*, *oy*, *oys.*
Appuyé à *per*...	*pes*, *pey*, *peys.*	*pellos* (rarement *per los*), *pelloy*, *pelloys.*
» à *sur*....	*sus*, *suy*, *suys.*	*su los* (rarement *sus los*), *su loy*, *su loys.*
» à *jous*.....	*joul*, *jouy*, *jouys.*	*jou los, jou loy*, *jou loys.*

Observations.

Les formes de l'article pluriel ont besoin d'explication.

Devant une forte, on emploie ordinairement les formes en *s*. Ex. : *lous cach*, *los pertos*, *os tolous*, *pes comps.*

Mais devant une consonne douce, on se sert des formes adoucies, dans lesquelles l'*s* est remplacée par la semi-voyelle *y*. Ex. : *loy bacos*, *louy gouors*, *dey bouors*, *oy dech*, *pey bestios*, *suy ginouls*, etc.

Ces formes s'emploient aussi quelquefois devant une consonne dure, et presque toujours devant *s*. Mais le contraire est excessivement rare, c'est-à-dire qu'on n'entend guère *lous*, *des*, etc., devant une consonne douce, ce qui montre bien que le rouergat, par un sentiment particulier de l'euphonie, tend à associer la douce à la douce et la forte à la forte.

Devant une voyelle, on ne conserve jamais, si ce n'est au nominatif et à l'accusatif, les formes primitives en *s*; on préfère y substituer les formes nouvelles *louys*, *deys*, etc., dans lesquelles une *s* euphonique a été ajoutée à la forme adoucie du pluriel *louy*, *dey*. Ainsi l'on dira *lous* ou *louys oniels*, *los* et *loys omellos* (*louys* et *loys* plus rarement que *lous* et *los*), mais toujours *deys oniels*, *oys omellos*, *peys efons*. Il semble que l'instinct populaire ait craint qu'on ne prît l'*s* de *lous*, *des*, *os*, etc., pour une *s* euphonique, et qu'on ait voulu employer la forme nouvelle du pluriel, plus usitée que l'autre, en y ajoutant toutefois une *s* pour éviter l'hiatus.

Les observations qui précèdent s'appliquent également aux adjectifs possessifs *moun*, *toun*, *soun*, aux démonstratifs *oqueste*, *oquel*, et aux déterminatifs *autre*, *cauque*, *tout*, qui se placent régulièrement devant le substantif, mais seulement lorsqu'ils s'appuient sur un mot suivant. Les exemples tirés d'autres mots sont rares, et n'ont rien de régulier. Cependant on entend assez souvent les pronoms personnels (au régime) *nouy*, *bouy*, devant une consonne douce.

Remarque. — Ces règles sont un peu différentes de celles qu'a données M. A. Roque-Ferrier dans son récent travail (1), en les appuyant sur des exemples qui, en ce

(1) *De la double forme de l'article et des pronoms en langue d'oc.* (Revue des langues romanes, 2e série, t. I, janvier-avril, et t. II, novembre).

qui concerne l'Aveyron, sont exclusivement tirés de textes écrits. Mais je crois que celles que je donne ici sont plus conformes au véritable usage actuel, ce qui n'empêche pas que les conclusions de M. A. R.-F. ne soient justes pour la partie du domaine languedocien qu'il a été en situation d'étudier par lui-même, et qu'il connaît certainement mieux que moi.

B. — L'article indéfini ne s'emploie guère qu'au singulier (*un*, *uno*). Dans quelques localités, on trouve le pluriel dans l'expression *d'unses* (à Millau, aussi *d'unes*) =d'aucuns, quelques-uns. On trouve aussi dans le nord du domaine *usses*, *ussos*.

Lous uns (*lous autres*) est partout usité ; mais il vient sans doute du français.

Au sens partitif, on se sert exclusivement de la préposition *de*, comme en languedocien. Ex. : *de pa*, *d'ouoli*, *d'ouomes*, *de cabros* =fr. du pain, de l'huile, des hommes, des chèvres.

III. — Adjectifs démonstratifs.

Le rouergat n'a conservé, parmi les adjectifs démonstratifs de l'ancienne langue, que les plus résistants et les plus longs : *oquel* (prov. *aquel* =eccu'ille) et *oqueste* (prov. *aquest* =eccu'ıste), où l'*e* a été ajouté, comme à un grand nombre de substantifs et d'adjectifs. *Oquel* fait au pluriel *oqueles* (prov. *aquels*) avec *e* euphonique intercalé, comme celà arrive pour les noms et adjectifs terminés en *s*, *ch*. (Cf. *eles*, sing. *el*, et *toutes*).

IV. — Autres adjectifs déterminatifs.

1° *Même*. On dit au singulier : *même, mêmo*, et au pluriel *mêmes*, *mêmos*, suivant la règle générale des adjectifs en *e*. Ce mot a été refait sur le français ; il avait en provençal les formes : *meteis, medeis, mezeis* (fém. *meteissa*, etc.) ; *medeus, mezeus*, *meteus*, de **metipse;* et aussi *medesme, meesme*, de **metipsimus*, et d'autres encore. Comme adverbe, et aussi comme pronom, *même* a pris l'*s* adverbiale (*mêmes*, *el mêmes*).

2° *Autre* — régulier.

3° *Outon*(t) =al(iud) tantum, n'est plus employé que comme adverbe ou avec la préposition *de*, comme le français *autant*. Pour *otal* =al(iud) tale (=fr. ainsi), on dit aussi *oital* (ancien *aital*), forme constante dans la plupart de nos anciens textes.

4° *Cháco* — emprunté au français ; même forme au masculin qu'au féminin (cf. les mots empruntés au français qui suivent la première déclinaison). Le mot le plus usité en ce sens est *cádo* (ancien *cada*), cf. *cadun*, composé de *cada* et de *un*.

5° *Cauque* — régulier ; correspond au provençal *calsque*, *calque* au régime (=qualisque, qualemque), des deux genres, où *que* était invariable. *Caucun* n'est plus employé que comme pronom.

6° *Nul* n'est plus usité comme adjectif indéfini ; on l'emploie comme adjectif qualificatif ; et aussi comme pronom indéfini, au sens de *personne*.

7° *Tout*, avec le *t* toujours sonore ; fém. *touto*, plur. *toutes*, *toutos*.

8° *Plusiurs*, n'est que la prononciation patoise du français *plusieurs ;* l'ancienne langue avait *plusor* et *pluisor* (=latin *pluriores*).

9° *Trouópes*, au pluriel, du singulier *trouop*, qui n'est plus usité qu'en qualité d'adverbe, comme en français, et auquel on joint toujours la préposition *de*, pour traduire l'idée que l'ancienne langue exprimait par *trop* seul. Le pluriel s'emploie dans des phrases où le substantif précédemment exprimé est représenté par le pronom *ne* (*n'*). Ex. : *bouole pas préne d'autres doumesticos, n'ai déjá trouópes* =je ne veux pas prendre d'autres domestiques, j'en ai déjà trop.

10° *Tal*, *talo ; tals, talos*, est ordinairement suivi de *que*.

11° *Cal*, n'est guère usité, comme corrélatif de *tal*, que dans l'expression *tal cal*, *talo calo*, en fr. *tel quel, telle qu'elle*.

V. — Adjectifs numéraux.

A. — Nombres cardinaux. — Les nombres cardinaux se sont assez fidèlement conservés, comme le montre le tableau suivant :

Provençal.	Rouergat.	Provençal.	Rouergat.
1 Un, una....	*un, uno.*	16 setze.......	*séche.*
2 Dui, (suj. m.) dos (rég. m.) doas (fém.).	*dous, douos*	17 detz-e-set..	*doz-o-sèt.*
		18 detz-e-uech.	*doz-o-uèch*
		19 detz-e-nóu..	*doz-o-nóu.*
3 trei, tres...	*tres.*	20 vint.......	*bint.*
4 quatre......	*cátre.*	21 vint-e-un..	*binto-un.*
5 cinq.......	*cinq.*	30 trenta.....	*trento.*
6 seis........	*sièis.*	40 quaranta...	*cranto.*
7 set.........	*sèt.*	50 cinquanta..	*cincanto.*
8 oit, uech, uet	*uèch.*	60 seissanta...	*souossanto*
9 nóu........	*nóu.*	70 setenta.....	*settanto.*
10 detz........	*dèch.*	80 quatre-vint.	*catre-bins.*
11 unze.......	*oúnze.*	90 nonanta....	*nouonanto*
12 dotze.......	*doúche.*	100 cent......	*cent.*
13 tretze......	*tréche.*	1.000 mil.....	*milo.*
14 quatorze....	*cotouórze.*	2.000 dos milia.	*dou milo.*
15 quinze.....	*quinze.*	1.000.000.....	*un milioun*

Il faut noter : 1° le changement de *tz* en *ch* (prononcé encore *ts* dans quelques localités vers le nord du domaine) dans *detz, dotze,* etc.; 2° le changement de *e* (=fr. et) en *o*, à titre de renforcement dans *doz-o-set, doz-o-uech* et *doz-o-nóu*, et entre 20 et 30 (1); 3° la chute de l'*s* finale dans *dou* (2) *milo, tre milo, siei milo,* et en général de la consonne finale de *bint*, *cent*, etc., devant une consonne.

B. — Nombres ordinaux. — Nous n'avons pas conservé comme tels les nombres ordinaux de l'ancienne langue,

(1) Peut-être aussi faut-il voir là une fausse analogie avec les nombres composés des noms des autres dizaines et des neufs premiers nombres : *trento-un, quaranto-un,* etc., où l'*o* appartient au premier nombre. Cette explication est possible pour les nombres de 20 à 30; en tout cas l'analogie peut avoir influé sur ce renforcement de *e* en *a* (*o*). (Voir liv. I, chap. III, § 8).

(2) Au lieu de *dou milo*, on dit aussi *douy milo*, pour *dous milos*; cf. plus haut à l'article. *Milo* prend la marque du pluriel, lorsqu'il est purement substantif.

nous les avons remplacés par ceux du français (*trouosièmo*, *catrièmo*, etc., aussi *trouosième*, etc.).

Il existe cependant quelques traces des anciens noms de nombres ordinaux dans les substantifs suivants : *tiers*, *car*, *sizem* (=tonneau de 120 litres), *noubeno*, *doucheno*, *quinzeno*.

CHAPITRE V. — Mots invariables.

Section I. — Adverbes.

Nous traiterons dans cette section, non seulement des adverbes proprement dits, mais encore des prépositions-adverbes et des locutions adverbiales, et nous suivrons l'ordre adopté par M. Chabaneau.

I. — Adverbes de lieu.

1. — *Oicí* (ancien *aici*) =ecce hic, en français *ici*.

2. — *Oquí* (ancien *aqui*) =eccum hic, en français *là*, *ici*. Il y a cette différence entre cet adverbe et le précédent, que *oicí* signifie plutôt *à l'endroit où nous sommes*, tandis que *oqui* s'emploie comme opposé à *olái*, ou, s'il est seul, pour désigner un lieu rapproché, mais non expressément celui où l'on se trouve. Il faut y rattacher *boquí* (fr. voici) =*be* (*bei*) *oqui*. On emploie également *boicí* =*be* (*bei*) *oici*, et quelquefois, dans le même sens, *oici* et *oqui*.

Les deux adverbes *oici*, *oqui*, forment avec des prépositions les composés *d'oici*, *d'oqui*, *peroqui*, *emperoqui*, *peroici*, *emperoici*.

3. — *Çai* (=ecce hac), n'est usité que dans *oçai* =par ici, opposé à *olai*.

4. — *Lai* (=illac), fr. *là*, ne s'emploie isolé que devant un verbe, en qualité de proclitique, et dans ce cas s'affaiblit en *loi;* il remplace *i* =fr. *y*. Ex. : *loi bau* =j'y vais. Avec les verbes de repos, on dit plutôt *i*. Ex. : *i sou toútes* =ils y sont tous.

Il est surtout usité dans les composés *olai*, *d'olai*, *enlai*, *d'enlai*, *perenlai*. Ces trois derniers indiquent un plus grand éloignement, sans préciser l'endroit. L'expression *ço* ou *ce que de la*, abrégé de l'ancien *que de çai que de lai*, signifie *d'ailleurs* (cf. *soquela*, dans Jasmin, et *çai que de lai*, en limousin). On dit aussi *ce que la*. Peut-être faudrait-il écrire *se que la*, et l'expliquer comme *se que nou*, *se que de nou*.

5. — *I* (=ibi), et souvent *li*, par confusion avec le pronom personnel au datif, qui alterne également avec *i* comme pronom. Pour traduire l'expression française *il y en a*, on dit *n'i o*, où *n'* est pour *ne* (=*en*, inusité si ce n'est après un pronom personnel); mais on dit : *n-i-n dounorai* =je lui en donnerai, où il faut admettre un pléonasme inconscient, amené sans doute par l'usage presque explétif qu'on fait de *n'* =*en* joint à *i* dans l'expression *n-i-o* =il y a; l'expression française elle-même n'est d'ailleurs pas exempte de pléonasme.

6. — *En* (=inde) et plus souvent *ne* (1), tous deux usités dans l'ancienne langue. *Ne* s'élide devant une voyelle (*n'*). *En* (*ne*, *n'*) s'emploie très souvent comme pronom personnel de la 3e personne à tous les nombres et à tous les genres. (V. aux Pronoms.)

7. — *Ounte* (=unde) ne s'emploie qu'an sens du latin *ubi* ou *quo*, et du français *où*. Pour traduire *unde*, on dit *d'ounte;* cette modification était déjà accomplie dans l'ancienne langue et l'on disait *dont*. La forme sans *e* paragogique *oun*(t) s'emploie quelquefois, particulièrement devant un mot commençant par *s*. Ex. : *oun sios* =ou es-tu? *D'oun* s'emploie surtout dans les expressions *d'oun bénes? d'oun benès?* =d'où viens-tu? d'où venez-vous? Quant a *doun*(t) pronom, il est à peu près périmé en rouergat.

8. — *Dedins* =fr. *dedans* (de-de-intus), qui, employé comme préposition, ne fait pas sonner l'*s* devant une consonne, et son opposé *defouoro* =fr. *dehors* (de-foras),

(1) *En* ne s'emploie que joint à un pronom personnel : *m'en*, *t'en*, *s'en*, qu'il faut peut-être écrire *me'n*, *te'n*, *se'n*, ce qui supprimerait totalement l'emploi de *en*.

sont quelquefois employés comme prépositions. Ils s'unissent aux prépositions *en*, *de, per : de dedins*, *de defouoro*, etc.

9. — *Sus* (=susum pour sursum) n'est usité que dans les composés *en sus* et *dessus* (=fr. *dessus,* et comme préposition *au-dessus de*, *sur*), qui se joint à son tour aux prépositions *en*, *de*, *per*. Comme préposition, *sus* a le sens du fr. *sur*, et l'*s* est muette devant une consonne.

Son opposé *jous* n'est de même usité que comme préposition, et dans le composé adverbe *dejous* (ancien *dejos* =de *jusum) seul ou uni aux prépositions *per*, *en*, *de*. *Dejous* est aussi préposition.

10. — *Omoun* (ad montem) ancien *amon*, et son opposé *obal* (ad vallem), ancien *aval*, correspondent aux expressions françaises *là-haut*, *là-bas*. Nous disons aussi *en naut*, *en bas*, au sens français de *en haut*, *en bas*, sans idée accessoire d'éloignement.

11. — *Obon* (ab-ante), plus souvent *dobon ; de dobon*, *per dobon*, *en obon ;* de même *detras* (de-trans); *dorriès* est plus rare et ne s'emploie guère que comme adverbe. *Obon* (*dobon*) et *detras* s'emploient aussi comme prépositions.

12. — *Prèp*, préposition et adverbe (prope); comme préposition il se joint toujours à *de;* de même *luèn* (=longe) et *luèn de*.

13. — *Ol tour de* et *o l'entour de* sont prépositions; *o l'entour*, et plus souvent *ois olentours*, est adverbe. *Oltour de* signifie *vers*, *aux environs de,* en parlant de temps.

14. — *Olhurs* (aliorsum) semble calqué sur le français. Il faut ajouter *en dicouom* (pour *en quicouom?*) =fr. quelque part ; cf. *quicouom* pronom indéfini.

15. — *Pertout* (per totum) a remplacé *ubique*, comme en français ; son opposé est *en lioc* avec une négation jointe au verbe.

16. — *Coúntro*, *tout countro*, *de countro* =près, tout près, joignant ; ces mots s'emploient aussi avec un régime.

II. — Adverbes de temps.

1. — *Quont* (et *quon* devant une consonne), ancien *quant* et *quan* (quando), n'est que relatif. Pour interroger, on se sert de *coúro*, ancien *cora* =*qua hora*.

2. — *Uei* =hodie, *demá* =de mane, *yer* =heri. Le mot *motí* s'ajoute, comme *matin* en français, à ces adverbes. L'*n* finale supprimée de *deman* se retrouve dans *deman-o-séro* ou *o* est la préposition *a*, cf. *deman au ser*, dans G. de Rossillon, v. 3515.

Rien de particulier à noter pour les autres locutions indiquant le temps précis, et qui ressemblent aux locutions françaises correspondantes, si ce n'est pourtant *o-nuech*, pour *oquesto nuech* =fr. cette nuit, ou plutôt, *ce soir*, *au moment où il va faire nuit ;* cf. v. fr. *anuit*

3. — *Aro* (=fr. *maintenant*) est une altération de *hora*, aujourd'hui *ouro ;* l'ancienne langue avait *ara*, *ar*, *er, era*, *or*.

Olaro (=fr. *alors*) est formé de *aro* précédé de la préposition *o* (=à) et de l'article (*o l'aro*).

4. — *Dejá*. Le simple *ja* ne se rencontre pas. Cf. *jomai* =*jamais*, qui s'emploie avec ou sans la négation *pas*.

5. — *Leu* (=leve, adjectif), employé dans l'ancienne langue au sens de *facilement*, d'où *ben leu*, aujourd'hui *beleu* =*peut-être*. En rouergat, *leu* signifie *tôt*, *bientôt*. *Benleu* semble avoir eu aussi dans l'ancienne langue le sens de *bientôt*.

6. — *Couop* (=fr. coup). Ce mot a remplacé l'ancien mot *vetz* (usité encore dans quelques dialectes et autrefois en rouergat) dans les expressions *cauques couochs*, *d'autres couochs, un couop*, *cauque couop* =quelquefois, autrefois, une fois, parfois. Il était déjà employé dans ce sens dans l'ancienne langue.

7. — *Obon* et *d'obon; oprès* et mieux *pièi* =post, ancien *pois*, *pueys*, *pey ;* c'est de *pey* qu'est venu notre mot *pièi* (cf. *fièiro* =*feira*). Ces mots traduisent les

mots français *avant*, *auparavant*, *après*, *ensuite*. *Depuis* se dit *despièi* (anc. *depois*, etc.) et *dempièi* (=de-en-post), qui semble être la forme correcte, à moins qu'on n'explique *despiei* par *de-ipso-post*, comme celà a, je crois, été tenté déjà.

8. — *Lountems* et *toujour*(s), correspondent aux mots français *longtemps* et *toujours;* la langue classique les employait déjà (*lonc tems*, *totz jours*).

III. — Adverbes de manière.

A. — Adverbes latins conservés et adjectifs pris adverbialement.

1. — *Coúmo* (ancien *coma*, *com*, *con*) de *quomodo*, n'est plus usité que comme adverbe relatif. Pour interroger on se sert de *coussi* (ancien *cossi*, *consi*).

2. — *Be* (*bene*) n'a plus le sens de *bien*, il a été remplacé, dans ce sens, par *pla* =plane. Il signifie *bien*, au sens de *assurément*, *il est vrai* (en latin *quidem*).

Nous avons déjà signalé le composé *be-leu*.

3. — Les adjectifs les plus usités comme adverbes de manière sont : *drech* (droit), *réte* (roide), *fouór* (fort, haut, dans *porlà fouór*), *segúr* (sûrement, certainement), *espés* (épaissement), *dur* (durement, fortement), *mal* (mal).

B. — Adverbes formés avec le suffixe *men* (=mente).

Les adjectifs employés pour former les adverbes en *men* prennent régulièrement la forme du féminin, comme en français, excepté dans quelques adjectifs *communis generis* en *ent* ou *ant* devenu *ont*, comme *sobomen*, *prudoment*, où le plus souvent la nasale est tombée, et le son *e* ou *a* s'est assourdi en *o*, par analogie avec les autres adverbes qui étaient terminés par *a* féminin, devenu *o* en rouergat (*urousomen*, *larjomen*, etc.).

Ce suffixe *men* s'est uni également à quelques participes devenus adjectifs (*porfètomen*), et même à des adjec-

tifs déterminatifs, comme dans *áutromen*, *talomen* (cf. le français) (1). Il faut ajouter que ce suffixe n'empêche pas le mot auquel il se joint d'être traité, au point de vue de l'accent, comme s'il restait isolé ; c'est ce que montrent les emplois qui précèdent.

C. — Locutions adverbiales composées de substantifs, d'adjectifs ou de participes et de prépositions.

1. — Avec *o* =fr. *à*. — *O pe*, *o l'oumbro*, *o rescouós* (=en cachette), aussi *d'orescouós*, *bis o bis*, *pau o pau* et *pauc o pauc* (ancien *pauc e pauc*), etc.

2. — Avec *de*. — *De biais*, *de segur*, *de ginoulhous*, *de requioulous*, *de rescoundous*, *d'ossetous*, et avec *o* joint à *de* : *d'omoulous* (=à tas), *d'oposset* (=à petits pas), *d'oginoulhous*, cf. l'ancien *daveras* (=vraiment) ; *de grati páutos* (=à quatre pattes), qui semble n'être qu'une simple altération de *d'a quatre páutos*, etc.

3. — Avec *en*. — *En lioc* (=nulle part), *en diable* (=diablement), etc., et avec *de*, *d'enpiei* (=depuis).

IV. — Adverbes de quantité.

1. — *Si* (sic) n'est plus usité que dans les composés *ensi* et *óussi* (rare), empruntés au français (anc. *altresi*, *aissi*). Il est remplacé par *talomen* ou *ton*(t), comme adverbe de quantité.

2. — *Ton*(t) (tantum). — Composés : *óuton*(t) (=autant), *topla* et *tonpla* (=tout aussi bien, pris absolument), *otobe* (=*aussi*, latin *itaque* et *etiam*), *ton soulomen* (=seulement) plus expressif que *soulomen* ; *tont e mai* (=tant et plus).

3. — *Quon*(t) (quantum), n'est plus usité comme corrélatif de *ton*(t), mais seulement comme interrogatif.

4. — *Pau* (anc. *pauc*), en quelques endroits *pauc*, d'où *pau o pau*, mentionné plus haut.

(1) Citons ici *casimen* (=pour ainsi dire) où le suffixe *men* s'est joint à *quasi* (*quais*, dans la charte de 1278).

Gaire ne s'emploie qu'avec la négation *pas* (*pa*(s)*gaire*), ou tout autre négation. On se sert beaucoup pour dire : *tant soit peu*; *un petit peu*, *à peine*, de *tout escas* (prov. *escas*, adjectif =*chiche*, *avare*).

5. — *Touple* (=*tout ple*, fr. tout plein), est le contraire de *pau*, et s'emploie surtout avec un nom pluriel (*touple de*), et plus souvent absolument, se rapportant à un nom pluriel qui précède ; alors il prend la marque du pluriel. Ex. : *n'ai touplesses*, *touplessos* (au fém.). On emploie aussi *fourço* et *fouosso* dans des locutions semblables, et aussi devant un nom, même employé au singulier. *Belcouop* (fr. beaucoup) ne s'emploie guère que devant le comparatif : *belcouop pu*(s) *gron*, etc.

6. — *Prou* (anc. prov.) est seul employé pour traduire le français *assez* ; il se joint à *de* devant les noms : *prou d'orgen, prou de libres*.

7. — *Pus* (prononcé *pu* devant une douce (1), une liquide ou une nasale : *pu bel*, *pu dous*, *pu gron*, *pu louong*, etc.), anc. *pus* et *plus*, ne sert pas dans tous les cas où l'on emploie *plus* en français. On ne l'emploie pas avec les verbes, à moins qu'il n'exprime l'idée de temps à l'aide d'une négation : *Bendrai pas pus* =je ne viendrai plus. Mais au sens de *davantage* on emploie *mai*. On ne l'emploie pas non plus devant un nom.

8. — *Mai* (magis) s'emploie, comme nous l'avons dit, avec les verbes comme adverbes de quantité, et avec les noms, en se faisant suivre de la préposition *de* (2). *Mai que mai*, signifie *principalement ; ni mai ni mens*, ni plus ni moins; *d'ounmai... d'oun mai* (cf. *d'oun mens... d'oun mens*) =plus... plus, (moins... moins). L'ancienne

(1) Cette règle est applicable à un grand nombre de particules qui se joignent dans la prononciation au mot suivant, et qui se terminent par une consonne forte, surtout à celles qui se terminent par une *s*, comme *pas;* ce qui montre un instinct assez développé de l'euphonie.

(2) Comme *touple, mai,* lorsqu'il se rapporte à un nom pluriel qui précède représenté dans la proposition par un pronom personnel, prend la marque du pluriel. Ex. : *n'ai maisses, n'ai maissos.*

langue avait dans ce sens *on mai... on mens*, expressions dans lesquelles *on* =fr. *où*; le rouergat a renforcé *on* en *doun*, comme déjà l'ancienne langue l'avait renforcé en *don* (pron. *doun*), comme adverbe de lieu, au sens du latin *unde*. Cf. Chabaneau, *loc. cit.*, Revue l. rom. VIII, p. 180, note.

9. — *Mens* (minus); composé : *oú mens.*

10. — *Tout-o-fet* (=fr. tout-à-fait); *du tout* (avec négation).

11. — *Trouop* (=fr. trop), seul équivalent de *nimis*, prend la marque du pluriel, comme *touple* et *mai.*

12. — *Presque* et *o pu pres* sont imités du français. L'ancienne langue avait *cais* (quasi), aujourd'hui quelquefois *casi*, prononciation française de *quasi*, et plus souvent *casimen.*

13. — *Mèmes* (anc. *meesme*) avec l'*s* adverbiale, est aussi usité qu'en français *même.*

14. — On forme les adverbes de succession en ajoutant le suffixe *men* aux nombres ordinaux, comme en français. Il faut noter les locutions elliptiques *en prumio*, *en dorrio* =*en premier lieu*, *en dernier lieu* (et aussi, en parlant de temps, *d'abord*, *dernièrement*).

V. — Adverbes d'affirmation, de négation, de doute.

1. — *Oc*, et souvent *oui* (emprunté au français) par politesse. On emploi *si*, pour affirmèr en contradisant ; on dit aussi *si fèt* =fr. *si fait. Per mo fe* =ma foi, oui! assurément! Le mot *dominè* qui, dans quelques localités du Limousin, d'après M. Chabaneau (l. cit. *Revue* VIII, p. 186) signifie *assurément*, *c'est vrai*, s'emploie en rouergat seulement dans l'expression : *bai te fèro dominè*, qui signifie à peu près : *vous m'en direz tant!* ou plutôt quelque chose comme l'interjection française *zeste!* littér[t] *va te faire dominè*; *fèro* est une altération de *faire.*

2. — *Nou* (anc. *noun*), *noun pas*, *noun pas certos*, s'emploient pour les réponses. Avec les verbes, on emploie

exclusivement *pas*, qu'on place toujours après le verbe, excepté aux temps composés, où il se met après l'auxiliaire. Cet ancien auxiliaire de la négation l'a supplantée entièrement, comme tous les autres mots (substantifs, pronoms, adverbes) qui, n'étant plus jamais, ou presque jamais, employés dans des phrases affirmatives, ont été peu à peu regardés comme exprimant par eux-mêmes l'idée de négation.

3. — Pour le doute, nous avons *belèu* =fr. *peut-être*, déjà mentionné, et *sáique* (1) (*scio quod*) =fr. *sans doute,* avec interrogation ou négation : *saíque diras pas lou countrari* =tu n'iras pas dire le contraire? *saíque ou óusoras faire?* =tu oseras peut-être bien le faire! Dans ce cas, on emploie plutôt *belèu.*

Section ii. — Prépositions.

En voici la liste par ordre alphabétique. Nous ne parlerons pas de celles qui ont été mentionnées déjà au chapitre des adverbes.

1. — *Chez*, emprunté au français; on l'emploie surtout avec les pronoms. Le mot indigène est *ocouo de,* qui est obligatoire avec les noms propres.

2. — *De* s'emploie comme en français *de*, et entre dans la composition d'un certain nombre de locutions prépositives, en s'unissant à des adverbes.

3. — *Despiei* (=fr. depuis) de *de-ipso-post*; on dit aussi *denpiei* =*de-en-piei.*

4. — *Dins* (et *din* devant une consonne), anc. *dintz* et *din* =*de intus.* On dit aussi *dinc* devant une voyelle; on ne se sert de *dins* qu'à la ville. Le composé *dedins* (*dedin*), quand il est employé comme préposition, est un peu plus fort que *dins.*

5. — *En* (in) =fr. *en.*

(1) Dans cette expression on appuie fortement sur *sai*, et *que* forme une espèce d'enclitique qui s'unit à *sai* dans la prononciation. Il y a donc ici une espèce de recul de l'accent.

6. — *Entre* (=inter); même emploi qu'en français.

7. — *Excettat* n'est point tiré du français *excepté,* car on trouve *septat* dans la Bulle de Clément VI, p. 14. La conjonction *que* a le sens de *si ce n'est*, dans les phrases du genre de celle-ci : *ai pas bist degus, que tus* =je n'ai vu personne que toi. On dit aussi : *ai pas bist que tus.* L'ancienne langue avait *estiers* (=exterius), qui se rencontre dans les Coutumes de Millau.

Sounque et *souncos* tombent peu à peu en désuétude, et seront bientôt remplacés par *sinoun que*, dont ils sont une altération.

8. — *Jusqu'o* (anc. *duesque*, lat. *de-usque*).

9. — *O* (anc. *a*, et devant les voyelles, *as*, *az*, *ad*), et devant les voyelles *os*, quelquefois *on* (devant *oquel*, *oqueste*).

10. — *Obon* en parlant du temps, *dobon*, en parlant de l'espace (Voir aux adverbes).

11. — *Om* et *omb*, devant une voyelle, *omé* et *ombé*, devant une consonne (anc. *am*, *amb*, *ab* =*apud*), s'emploient régulièrement au sens du français *avec*, qui n'est point du tout usité.

12. — *Penden*, même emploi et même sens qu'en français *pendant.*

13. — *Per* correspond également à *par* et à *pour* en français (*per* et *pro* en latin). Un synonyme de *per*, au sens du latin *propter* est *per l'omour de*, qui est plus expressif et ne s'applique pas ordinairement aux choses, comme dans d'autres dialectes.

14. — *Quont o* (*cont o*), en français *quant à*, est presque toujours, par une métathèse remarquable, remplacé par *tont qu'o*, employé de préférence devant un infinitif, et, dans ce cas, plus expressif que le français *quant à.*

15. — *Seloun* (déjà au XVe siècle *selo* dans le *Ludus sancti Jacobi*; dans la langue classique, *segon* =*secundum*). On trouve *lonc* dans le *Livre de l'Epervier* (Hôtel de Ville de Millau).

16. — *Sons* n'est autre que le français *sans* ; les formes anciennes *senes*, *sens*, *ses*, sont aujourd'hui perdues

dans notre dialecte ; mais le provençal moderne a conservé *senso*.

17. — *Subre* (super), anc. *sobre* (*subre*, dans les Franchises de Prades, vers 1113) n'est plus usité que dans les composés, *subrepelis*, *subrepes*, etc. Il a été remplacé par *sus*, dont il a été parlé au chapitre des adverbes, et qu'on prononce *su* devant une douce, une liquide ou une nasale (cf. *pus*). Le mot *sur*, emprunté au franç, est rare.

18. — *Tras* (trans) =fr. derrière ; on emploie de même *detras*.

19. — *Vers* (prononcé *bers*), anc. *vers*, *ves*, ne s'emploie plus que devant les noms de personne, comme le composé *enbers*. L'ancienne langue avait le composé *davas*, *daus* =du côté de, que nous prononçons *dóus* (*dóu*) suivant les lois phoniques de notre idiome ; ce mot s'emploie quelquefois avec un nom de personne, pour indiquer le point de départ, la parenté, la personne dont on attend quelque chose ; en ce sens il correspond ordinairement au français *à* ou *vers* : *Odresso te dóus iōu*, *beni dóus iōu*.

Section III. — Conjonctions.

1. — *E* (lat. *et*). On emploie, pour ajouter quelque chose à l'idée de *e*, *omai*, *otobe* (=et-magis, et-tantum-bene), dans le sens du français *aussi*, *et aussi*. L'ancienne langue avait *e mai*, qui est devenu *amai* (*omai*) par le renforcement de *e* en *a* (*o*) (cf. *avesque*, aujourd'hui même *obescat*). *Omai que* signifie *quoique*, *quand même*.

Encaro (anc. *encara*, *ancara*, etc.) a tous les sens du français *encore*.

2. — *Ni* (anc. *ni* et *ne*) =lat. nec. *Ni mai* s'emploie au sens de, *et ne pas même* ; il est toujours négatif. Dans l'ancienne langue, comme en français, *ni* (*ne*) s'employait dans des propositions qui n'étaient pas formellement négatives. Mais il est inexact de dire qu'on l'employait tout-à-fait comme synonyme de *et*, comme je me propose de le montrer dans un mémoire particulier. La plupart des exemples nous montrent *ni* (en français *ne*), dans des propositions dubitatives, interrogatives, ou hypothéti-

ques. Dans les exemples (les moins nombreux) qui ont la forme simplement affirmative, il y a presque toujours quelque chose d'indéfini, ou bien *ni* a le sens de *ou* et non pas de *et*, ou bien encore *ni* se trouve en tête d'une proposition secondaire. (Voir l'Historique, première période, *Syntaxe.*)

3. — *Ou* (aut); même emploi que le français *ou*.

4. — *Se* (si), anc. *si* et *se* (forme vulgaire). *Sinou* =fr. *sinon*; on dit plus souvent *se que nou* et *se que de nou*, avec *de* explétif. Cf. *ce-que-de-la*, *ce-que-la*, qui s'expliqueraient peut-être mieux par *se* (=si), que par *ça* (=*çai*). Voir Chabaneau, *Revue*, VIII, p. 162.

5. — *Mès* et *mè* devant une consonne =fr. *mais* (latin *magis*).

6. — *Pourtan* est tiré du français, comme l'indique sa forme ; de même *cependen*; le mot indigène est *per ocouó* (déjà dans Guillaume de Poitiers : *per tot aquo*), un peu différent de *pamens* (=*pas mens*), qui signifie *malgré tout*, *néanmoins*. *Pero* (=*per o*), dans la langue classique, avait aussi le sens de *pourtant*; on lui a préféré la forme allongée *per ocouo*, comme plus claire.

Om'ocouó, *ome tout ocouó*, correspondent au français familier *avec tout çà;* mais ils ont leur équivalent dans la langue classique (*ab tot so*).

7. — *Car* (lat. *quare*) a le même sens qu'en français, mais s'emploie bien moins fréquemment ; il est remplacé souvent par *que* (V. n° 11), *per so que* et *per ce que* =fr. *parce que* ; on dit dans quelques localités *pertaque* ou *pertoque*, altération de *pertalque*, qui est aussi employé. Le fr. *aussi* (=lat. *itaque*) se rend par *otobe*, qui signifie également *de plus*, *aussi*.

8. — *Doun* et *dounc* devant une voyelle =fr. *donc*. *Per counsequen* est un équivalent.

9. — *Coumo*, anc. *coma*, *com*, *con*, lat. *quomodo*, a les mêmes emplois que *comme*, en français, et de plus se met, au lieu de *que*, après un comparatif d'égalité (*ton*, etc.).

10. — *Quon* (prononcé *con*), et *quont* devant une voyelle, anc. *quant, quan* =lat. *quando*, ne s'emploie

qu'au sens relatif; *couro* s'emploie au sens interrogatif et dans les interrogations indirectes. *Quon* ne s'emploie que rarement au sens de *puisque*, *tandis que, vu que*.

11. — *Que*. Ce mot sert à former un grand nombre de locutions conjonctives dont les principales sont : *despiei que* =*depuis que; obon* ou *dobon que* =*avant que*; *oprès que* =*après que*, moins usité que *quon*, *quont*; *jusc'o ton que* =*jusqu'à ce que* (on dit aussi *jusc'o ce que* et *juscos* ou *jusco que*); *d'oici que*, même sens; *penden que* =*pendant que* (on dit aussi *tandis que*); *entre que* (et *entro que*) =*dès que*, qui s'emploie aussi avec l'infinitif, sans *que*, surtout devant l'auxiliaire aux temps composés : *entr'estre'orribat*, *entr'obúre soupat*; *per que* =*pour que*, *afin que*, et aussi *puisque*, *parce que*; *persoque*, *pertalque* (V. plus haut, sous *car*); *pourbu que*, tiré du français; *d'obouor que* =*aussitôt que*, et *du moment que*; *omai que* et *omai* (avec le subjonctif) =*quoique*, *bien que* (bien plus usités que les mots tirés du français *molgrè que*, *couóque*; *de monièro que*, *de souórto que*, *de foissoú que*; *o fouórço que* (et aussi *o fourço de*, avec l'infinitif), etc.

Que s'emploie fréquemment seul, à la place d'une locution conjonctive, pour signifier *afin que*, *de ce que*, *au point que*, *de sorte que*, *parce que*, *car*. Ex. : *bèni, que te courrige*; *ero furioūs, que lous uels li sourtissióu del cap; bai beíre toun ouncle, que te dounoró quicouom*.

12. — *Baste*, surtout avec le subjonctif imparfait, et *baste que* avec tous les temps du subjonctif =*plaise à Dieu*, *plût à Dieu que*. On entend quelquefois dans les villes la locution française : *plag'o Dioū que*.

Section iv. — Interjections.

Les interjections pures sont à peu près les mêmes dans tous les dialectes méridionaux.

A très long (en élevant la voix, puis l'abaissant), indique la satisfaction; prononcé en abaissant d'abord la voix, puis la relevant, il indique l'ironie, l'étonnement.

O long et fermé, et *o o* (en relevant la voix sur le second *o*), indique la surprise, comme en français *oh! oh!*

E très ouvert, sert à appeler, et aussi à répondre pour montrer qu'on a entendu l'appel.

Ebe (avec *e* fermé), a le sens du français *eh bien!*

U, *i* servent à exciter les bêtes de somme ; *o*, très long (en relevant la voix, puis l'abaissant), sert à les faire arrêter.

Voici les principales interjections formées de parties du discours :

Boudiōū! (littéralement *bon Dieu!*), exprime la surprise ; on en abuse un peu, mais moins qu'en languedocien. *Moun Diōū!* est une invocation sérieuse.

Pardi et *pardines* (par corruption) signifie *assurément*, *certes*. Ici, comme dans *boudiōū*, on a complétement oublié l'idée de *Dieu*,

Diaple!, et plus souvent *diaples!*, a le même emploi qu'en français. A noter l'expression composée *diaple me sio!*, ce qui indique un fort mécontentement des autres.

Paure de iōū, *de tu*, etc., s'emploie quelquefois pour se plaindre, mais on dit plus souvent *pecaire!* que l'on traduit en patois francisé par *pechère*.

Les formules de salutation sont : *bounjour*, *bounsouar*, tiré du français, et plus usité aujourd'hui que *bouno séro* ; *odiōū!* et *odessias!* (en parlant au pluriel ou à une personne qu'on ne tutoie pas), pour *o diōū siogués! Sias* est l'ancienne forme du subjonctif, conservée seulement dans cette locution.

Pour remercier, à côté de *merci*, on a *gromercis* =*gron merci*, et, avec un régime, *gromercis o bous!* =grâce à vous.

Pour appeler, on se sert de *oici!* =*ici!*, pour exclure, de *defouoro!* dehors! *árri! orriè* =arrière ; et quelquefois, en parlant aux animaux, surtout aux chiens que l'on chasse, on dit : *o lo soút!* c'est-à-dire *à l'écurie des porcs!*

Pour exciter : *onem* =allons! *ardit* et *ordit* =hardi! courage! Ce dernier mot se prend aussi ironiquement

pour dire : *ne vous gênez pas, courage!* On le fait suivre souvent dans ce cas de *petit* =petit (*ardit! petit!*).

Le français *assez!* se rend par *prou!*

Notons en finissant l'interjection *c'obolisco!*, qui doit s'expliquer en sous-entendant le mot *lou diaple* (littér[t] *que le diable disparaisse*), *obolisco* étant une ancienne forme du subjonctif de *obolí*, tiré de *obal* (anc. *aval*). Les subjonctifs en *isque*, encore usités à Toulouse et dans le bas languedoc, ne le sont plus dans le Rouergue.

LIVRE III. — CONJUGAISONS (1).

Nous n'avons pas l'intention de traiter à fond la question de la conjugaison : ce travail a été déjà fait, et bien fait, par M. Chabaneau, d'abord dans son *Histoire et théorie de la conjugaison française*, puis dans sa *Grammaire limousine*, où il a étudié la conjugaison de l'ancien provençal dans ses rapports avec celle du limousin actuel. Nous nous contenterons donc, laissant de côté les théories, partout où elles n'offrent pas un caractère de nécessité incontestable, de donner les paradigmes des conjugaisons en rouergat, et de faire quelques observations sur les désinences personnelles et sur certains verbes qui offrent un intérêt particulier. C'est dire que nous acceptons en principe la division adoptée par M. Chabaneau en quatre conjugaisons, dont deux vivantes et deux archaïques, réduites à trois, si l'on rattache la conjugaison non inchoative en *í*, comme exception, à la deuxième conjugaison vivante (en *í*).

Auxiliaires.

I. — *Obúre* (prov. *aver* =habere).

Ce verbe forme ses temps composés à l'aide de son

(1) Nous avons cru devoir traiter à part de la conjugaison, à cause de son importance.

participe passé et de ses temps personnels employés comme auxiliaires (*ai obut*, *obio obut*, etc.). Il sert d'auxiliaire aux verbes actifs et aux verbes neutres pris transitivement.

INDICATIF.

Présent.	Imparfait.	Parfait.
ai.	*obió.*	*ojère.*
as.	*obiós.*	*ojèros.*
o.	*obió.*	*ojèt.*
obèm (1).	*obióm.*	*ojèrem.*
obès.	*obiás.*	*ojères.*
óu.	*obióu.*	*ojèrou.*

Futur.	Conditionnel.	Impératif.
óurái.	*óurió.*	
óurás.	*óuriós.*	*ájo.*
óuró.	*óurió.*	
óurem.	*óurióm.*	*ojém.*
óurés.	*óuriás.*	*ojés.*
óuróu.	*óurióu.*	

SUBJONCTIF. INFINITIF.

Présent.	Imparfait.	
		obúre et *obére.*
áje.	*ojèsse.*	Participe présent.
ájes.	*ojèssos.*	*ojén.*
áje.	*ojèsse.*	
ojém.	*ojèssem.*	Participe passé.
ojés.	*ojèsses*	*obút*, *údo*, et *ogút*,
ájou.	*ojèssou.*	*údo.*

OBSERVATIONS.

1. — L'*i* consonne du subjonctif présent et de l'impératif provenant de *e* latin s'est durci en *j* en rouergat, comme dans le sous-dialecte de Tulle, avec lequel le rouergat a plusieurs points de ressemblance.

(1) Les premières personnes du pluriel, que nous écrivons avec une *m* étymologique, font sentir non pas une *m*, mais une *n* sonore. Nous marquons l'*e* ouvert, accentué ou non, par *è*, et l'*e* fermé accentué par *é*. L'*é* fermé atone est écrit sans signe.

2. — Le subjonctif *aje* a servi à former un nouveau verbe sur le modèle de la première conjugaison régulière en *ar* (*á*). Ce verbe *ajar* n'existe pas à l'état de verbe séparé, mais il prête à l'auxiliaire *obúre* son prétérit et l'imparfait du subjonctif qui en dérive, et aussi le participe présent *ojen*, au lieu de *oben* qu'aurait donné la forme latine. (Voir 3me conjug., 3me classe, B).

II. — *Estre* (prov. *esser* et *estre* =*essere).

Ce verbe forme ses temps composés à l'aide du participe *estat* (qu'il emprunte au verbe de l'ancienne langue *estar* =lat. *stare*, aujourd'hui perdu), et de ses propres formes personnelles employées comme auxiliaires.

INDICATIF.

Présent.	Imparfait.	Parfait.
soú (*siōū*, *soúi*).	*ère.*	*seguère* (1) (*fouguère*).
siós.	*èros.*	*seguèros* (*fouguèros*).
és.	*èro.*	*seguèt* (*fouguèt*).
sèm.	*èrem.*	*seguèrem* (*fouguèrem*).
sès (*siás*).	*ères.*	*seguères* (*fouguères*).
soú.	*èrou.*	*seguèrou* (*fouguèrou*).

Futur.	Conditionnel.	Impératif.
serái.	*serió.*	
serás.	*seriós.*	*siágos.*
seró.	*serió.*	*seguém* (et *sioguém*, plus rare).
serém.	*serióm.*	
serés.	*seriós.*	*segués* (et *siogués*, plus rare).
seróu.	*serióu.*	

(1) On dit aussi, mais plus rarement, *sioguère*, etc.

SUBJONCTIF.

Présent.	Imparfait.
siágue (*siágo,* rare).	*seguèsse* (1) (*fouguèsse*).
siágos (*siágues,* moins souvent).	*seguèssos* (*fouguèssos*).
siágo (*siágue,* moins souvent).	*seguèsso* ou *seguesse* (*fouguèsso* ou *fouguèsse*).
seguém (*sioguém*).	*seguèssem* (*fouguèssem*).
segués (*siogués*).	*seguèsses* (*fouguèsses*).
siágou.	*seguèssou* (*fouguèssou*).
Infinitif.	Participe présent.
èstre.	*seguén* ou *sioguén.*
	Participe passé.
	estát, ádo.

OBSERVATIONS.

1° *Indicatif présent.* — La forme *sou* (première personne) paraît être un assourdissement de *soun*, qui persiste encore dans certaines parties du Languedoc, mais non en Rouergue. *Soun* n'est autre que l'ancien *son* (pron. *soun*), qui se rencontre fréquemment dans les anciens textes; *so* (qui devait se prononcer *sou*) se trouve lui-même quelquefois, par exemple dans la Chanson de la Croisade albigeoise (Bartsch, *Chrestom.*, 184, 29). *Soúi* (ancien *sui*) est plus rare que *sou* en rouergat; il en est de même de *sioū*, ancien *siu* (cf. Flamenca, v. 3362).

A la deuxième personne, *siós* est l'ancien *sias*, que l'on rencontre à côté de *sies*, dans le *Ludus sancti Jacobi* (xve siècle) (2), et qui représente la forme populaire, différente de la forme classique *est* (*iest*). A la première personne du pluriel, *sem* se rencontre rarement dans les textes classiques, qui préfèrent *em;* mais il est fréquent dans la période postérieure et dans les chartes. A la deuxième du pluriel, *sès* est encore une forme vul-

(1) On dit aussi, mais plus rarement, *sioguèsse*, etc.

(2) Et aussi dans la version provençale du Nouveau Testament contenue dans le ms. B. N. 2425, et presque entièrement inédite. Cf. *siet,* dans *Blandin de Cornouailles,* v. 884 (xive siècle).

gaire et rare dans la langue classique; *sias*, que l'on entend quelquefois paraît dû à l'influence du languedocien.

2. — *Subjonctif présent.* — L'ancien provençal conjugue ainsi : *sia*, *sias*, *sia*, *siam*, *siats*, *sian* et *sion;* ces formes sont tirées non de *sim*, mais d'une forme vulgaire *siam, cf. l'archaïque *siem*. Les trois personnes du singulier et la troisième du pluriel ont l'accent sur la pénultième; les première et deuxième personnes du pluriel sur la dernière syllabe. Cette distinction est fidèlement observée dans *siágue*, etc.; de plus il s'est introduit un *a* qui a transformé l'*i* tonique en diphthongue, tandis que l'*i* post-tonique s'affaiblissait en *e* selon la règle (cf. *piolá, piále*, de *pilare*, cf. Diez, *Gramm. des l. rom.*, I, p. 363). Nous trouvons ici un *g* intercalé, comme dans un grand nombre de verbes, où il provient de diverses sources; dans *siague*, etc., il semble avoir été inséré pour éviter l'hiatus.

3. — *Prétérit.* — Le prétérit tiré du radical *fu* est presque tout-à-fait abandonné aujourd'hui; on lui préfère un prétérit de mêmes désinences, mais tiré du radical de l'indicatif (*se*) où de celui du subjonctif (*si*). Nous donnerons l'explication de ces formes aux observations sur la troisième conjugaison.

4. — *Imparfait du subjonctif.* — Ce temps se forme régulièrement du prétérit, dans ce verbe, comme dans tous les verbes en général, en changeant la désinence de la troisième personne du sing., *èt*, en *èsse*, *èssos*, etc., qui sont les désinences du plus-que-parfait du subjonctif latin, ayant pris la signification de l'imparfait.

La forme *seguesse*, à la troisième personne du singulier, est beaucoup moins usitée que *seguesso*. Il en est de même des formes *fouguesse*, *siague*, et *aje*, *ojesse*, du verbe *obúre*, à la troisième personne du singulier, et des formes en *èsse* de tous les verbes à l'imparfait du subjonctif.

Conjugaisons vivantes.

I. — Première conjugaison : *á* (prov. *ar* =lat. *are*).

Cette conjugaison, qui correspond à la première du latin et du provençal, est celle qui a le mieux conservé les formes latines, sauf les modifications phoniques résultant des règles générales qui ont présidé à la transformation.

II a. — Deuxième conjugaison : *í* (prov. *ir* =lat. *ire*).

Cette conjugaison comprend les verbes de la quatrième conjugaison latine, et un certain nombre d'autres qui étaient sans doute passés de la troisième ou de la deuxième à la quatrième. Le plus grand nombre de ces verbes insèrent le suffixe inchoatif latin *esc* (*isc*), sous la forme *iss*, non seulement aux temps et aux personnes où ils le prenaient dans la vieille langue, mais régulièrement à toutes les personnes du présent et de l'imparfait de l'indicatif, et à l'impératif.

Le prétérit et l'imparfait du subjonctif ont été abusivement allongés par l'insertion d'un *g* dur, qui, dans la langue classique, n'était attribué qu'à quelques dérivés de parfaits latins en *ui* ou *vi*, non précédé d'un *i*, faute signalée déjà dans les *Leys d'amor* (II, 386). Le participe présent et le présent du subjonctif ont aussi inséré un *g*, dont nous donnerons plus loin une explication.

II b. — Deuxième conjugaison non inchoative.

Il n'en reste que des débris qui tendent tous les jours à disparaître sous l'influence de l'analogie ; le verbe *portí* =latin *partíre*, est celui qui offre encore le plus de formes anciennes.

III. — Troisième conjugaison (conjugaison archaïque) : *e, re* (prov. *er*, lat. *ĕre, ēre*).

Cette troisième conjugaison représente le produit de la confusion de la troisième et de la deuxième conjugaison latine ; mais les formes de la deuxième dominent,

PARADIGME DES TROIS CONJUGAISONS (1).

	I.	II a.	II b.	III.
INFINITIF.	*oimá.*	*finí.*	*portí.*	*béndre.*
INDIC. PRÉSENT.	*aíme.*	*finísse.*	*párte (portísse).*	*bénde.*
	aímos.	*finísses.*	*pártes (portisses).*	*béndes.*
	aímo.	*finís.*	*párt (portís).*	*bén.*
	oimóm.	*finissèm.*	*portèm (portissèm).*	*bendèm.*
	oimás.	*finissès.*	*portès (portissès).*	*bendès.*
	aímou.	*finíssou.*	*pártou (portíssou).*	*béndou.*
IMPARFAIT.	*oimábe.*	*finissió.*	*portió*, etc. (rare),	*bendió.*
	oimábos.	*finissiós.*	plus souvent *por-*	*bendiós.*
	oimábo.	*finissió.*	*tissió*, etc., comme	*bendió.*
	oimábem.	*finissióm.*	*finissió.*	*bendióm.*
	oimábes.	*finissiás.*		*bendiás.*
	oimábou.	*finissióu.*		*bendióu.*
PRÉTÉRIT.	*oimère.*	*finiguère* (et *finière*).	(manque); on emploie	*bendère.*
	oimèros.	*finiguèros (finièros).*	*portiguère*, etc.,	*bendèros.*
	oimèt.	*finiguèt (finièt).*	comme *finiguère.*	*bendèt.*
	oimèrem.	*finiguèrem (finièrem).*		*bendèrem.*
	oimères.	*finiguères (finières).*		*bendères.*
	oimèrou.	*finiguèrou (finièrou).*		*bendèrou.*
FUTUR.	*oimoraí.*	*finiraí.*	*portiraí.*	*bendraí.*
	oimorás.	*finirás.*	*portirás.*	*bendrás.*
	oimoró.	*finiró.*	*portiró.*	*bendró.*
	oimorém.	*finirém.*	*portirém.*	*bendrém.*
	oimorés.	*finirés.*	*portirés.*	*bendrés.*
	oimoróu.	*finiróu.*	*portiróu.*	*bendróu.*

IMPÉRATIF.	aimo.	finis.	par	ben.
	oimás.	finissès.	portès } rare ; (ordinairement portís, portissès).	bendès.
SUBJ. PRÉSENT.	aíme.	finígue (aussi finíe).	párte	bénde.
	aímes.	finígues (finíes).	pártes	béndes.
	aíme.	finígo (finío et finígue, finíe).	párte (rare, plus souvent portígue, etc.).	béndo (bénde).
	oimén.	finiguém (finiém).	portém	bendém.
	oimés.	finigués (finiés).	portés	bendés.
	aímou.	finígou (finíou).	pártou	béndou.
SUBJ. IMPARFAIT.	oimèsse.	finiguèsse (aussi finièsse, etc.).	portiguèsse.	bendèsse.
			portiguèssos.	bendèssos.
	oimèssos.	finiguèssos.	portiguèsso (portiguesse).	bendèsso (bendèsse.)
	oimèsso (oimesse).	finiguèsso (finiguesse)		
	oimèssem.	finiguèssem.	portiguèssem.	bendèssem.
	oimèsses.	finiguèsses.	portiguèsses.	bendèsses.
	oimèssou.	finiguèssou.	portiguèssou.	bendèssou.
CONDITIONNEL.	oimorió.	finirió.	portirió.	bendrió.
	oimoriós.	finiriós.	portiriós.	bendriós.
	oimorió.	finirió.	portirió.	bendrió.
	oimorióm.	finirióm.	portirióm.	bendrióm.
	oimoriás.	finiriás.	portiriás.	bendriás.
	oimorióu.	finirióu.	portirióu.	bendrióu.
PART. PRÉSENT.	oimén.	finiguén.	portén (plus souvent portiguén).	bendén.
PART. PASSÉ.	oimát, ádo.	finít, ído.	portít, ído.	bendút, údo.

(1) Afin de présenter un tableau d'ensemble, je suis ici pour les temps l'ordre ordinaire, et non celui qui montre la formation des temps secondaires, en les plaçant après le temps principal correspondant.

OBSERVATIONS.

Première conjugaison (1).

Indicatif présent. — L'*a* désinentiel de la langue classique s'est assourdi en *o* à la deuxième et à la troisième personne du singulier, où il est atone, de même qu'à la désinence féminine des noms de la première déclinaison; mais il persiste à la deuxième personne du pluriel où l'*a* est accentué, et de plus maintenu dans la langue classique par une double consonne *tz* =*tis*. Cette forme en *s*, aujourd'hui seule usitée dans la plupart des patois du Midi, se rencontre dans l'ancienne langue isolément, non seulement à ce temps, mais à toutes les deuxièmes personnes de toutes les conjugaisons, particulièrement dans les textes populaires, et dès les temps les plus anciens, par exemple dans le *Martyre de St-Etienne* (XIe-XIIe siècle) (2). A la première personne du pluriel, l'*a*, quoique accentué, s'est assourdi en *o*, parce qu'il était suivi d'une nasale; cf. *flómo* (=flamma), *blónc*, *cónto* (=cantat).

La troisième personne du pluriel est en *ou* atone (écrit anciennement *o*). La forme en *o* (*ou*) se rencontre de tout temps, déjà dans le *Martyre de St-Etienne*, cité plus haut. Je crois pouvoir affirmer qu'elle est plutôt populaire; les troubadours lui préfèrent les formes *an* (*on*) au présent de l'indicatif pour la première conjugaison, et *on* pour les autres conjugaisons. De même ils emploient *an*, *on*, à l'imparfait de toutes les conjugaisons, et *on*, *en* pour exprimer les finales latines *unt*, *ent*, à quelque temps que ce soit; mais la forme *o* se rencontre dans les textes populaires pour *on* et *en*, comme pour *an*. Au parfait, on trouve anciennement la désinence *èro* (prononcée *èrou*), à côté de la forme plus usitée *eron*, qui représente *erunt* latin. Nous parlerons plus loin des troisièmes personnes du pluriel accentuées. (V. au *Futur*).

(1) Nous donnons, à propos de la première conjugaison, des observations qui se rapportent également aux autres conjugaisons, et sur lesquelles nous ne reviendrons pas.

(2) La forme en *as* est générale dans les textes que nous reproduisons dans notre travail; il y a très peu d'exceptions.

Imparfait. — L'ancienne langue conservait l'*a* de la désinence à toutes les personnes, et ce n'est qu'à la troisième personne du pluriel qu'elle admettait, à côté de l'*a* étymologique, un *e* ou un *o*. Le rouergat remplace l'*a* par *e* atone à la première personne du singulier (1), et aussi à la première et à la deuxième du pluriel, où il y a eu un reculement de l'accent, dû sans doute à l'analogie. La deuxième et la troisième personne du singulier ont traité l'*a*, ici régulièrement atone, comme les personnes correspondantes du présent. L'*a* de la syllabe accentuée persiste ; le *b* qui suit, devenu *v* en provençal, est redevenu *b* en rouergat par suite du changement général de *v* en *b* (V. Phonétique, sous V).

Prétérit. — La troisième personne du singulier s'est conservée intacte. A la troisième du pluriel, la finale atone est *ou*, selon la règle, et la tonique latine *ā* est devenue *è* ouvert, comme en provençal. Cette troisième personne du pluriel (*erou*) a dégagé par analogie les formes des première et deuxième personnes du singulier et du pluriel, *ère*, *èros*, *èrem*, *ères*, où il n'est nullement tenu compte des formes latines. Je me suis rangé d'autant plus volontiers à l'opinion émise à ce sujet par Diez, que depuis longtemps déjà, c'était aussi la mienne, et que j'avais eu souvent l'occasion de reconnaître combien l'analogie avait de force dans nos patois modernes, avant de lire la *Grammaire des langues romanes* dans la traduction française.

La désinence *os* de la deuxième personne du singulier, semblerait indiquer un *a* latin, et pourrait faire croire que notre parfait dérive du plus-que-parfait latin, aujourd'hui tout-à-fait perdu ; mais ici encore l'analogie a fait son œuvre, et le parfait ressemble, sur ce point, à l'imparfait et au présent de l'indicatif.

Futur et conditionnel. — Ici la syllabe finale est toujours accentuée : elle représente l'auxiliaire qui se joint à l'infinitif pour former ces temps. Il faut noter l'assour-

(1) En dehors du domaine que nous étudions spécialement, au nord et au nord-ouest du Rouergue, on met à la première personne du singulier de tous les temps, *i* atone, là où nous indiquons *e* atone.

dissement en *o* de l'*a* classique aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel du futur (*ó*, *óu*, pour *á*, *áu*), et dans tout le conditionnel, excepté à la deuxième personne du pluriel, où l'*a* est protégé par les consonnes suivantes (*ts*); cf. *oimas* au présent. Cet assourdissement de l'*a* tonique ne se produit guère que devant une nasale. Cf. *aimón*, *cónte*, et d'autre part *piol*, *fiol*, *miol* (anciens *pial*, *fial*, *mial*), où la liquide semble avoir exercé une influence analogue (V. Diez, *Gr. l. rom.*, I, 363, qui cite des exemples dialectaux anciens et modernes de ce développement de *i* en *ia* devant *l*). Au conditionnel, l'assourdissement a été amené par la synérèse, la diphthongue *ia* répugnant à notre idiome dans son état actuel, et ne s'y rencontrant jamais en finale; cf. *coboloriò* et les autres noms en *rió* (ancien *ría*), *ió* (anc. *ía*), et les mots *piol*, *miol*, *fiiol*, cités plus haut. A la troisième personne du singulier du futur, l'*a* a suivi la destinée du verbe auxiliaire *a*, devenu *o*; de même à la troisième personne du pluriel, *óu* (=habent), ancien *áu* (*an*).

A cette troisième personne du pluriel, le provençal avait au futur *an*, et *áu*, qui était une forme vulgaire. Je n'ai pas rencontré, dans les textes imprimés, la forme *iáu*, pour le conditionnel; cela tient sans doute à ce que cette forme populaire était rarement écrite, ou peut-être aussi à ce que les éditeurs ont lu *ian*, quand il y avait *iau*; mes textes inédits n'offrant pas de troisième personne du pluriel, il m'est impossible de vérifier le fait pour le moment. L'ancienne langue accentuait au conditionnel *ía*, *ías*, etc.; la synérèse qui s'est produite a fait porter l'accent sur la dernière syllabe. Ce qui vient d'être dit s'applique au futur et au conditionnel de tous les verbes.

Impératif. — La deuxième personne du singulier est semblable à la troisième du singulier, et la deuxième du pluriel à la deuxième du pluriel de l'indicatif présent, *pour toutes les conjugaisons*. Il faut excepter les verbes *bení*, *oná*, *fáire*, qui font *bèni*, *bái*, *fái*, et non pas *ben*, *bo*, *fo*, et les verbes *sáupre*, *obúre*, *éstre*, qui empruntent les personnes correspondantes du subjonctif, *sácho*(s),

sochés ; ájo(s), *ojés ; siágos, segués* (1) (*siogués*). *Dire* fait au singulier *dis* devant une voyelle et *di* devant une consonne, formes peut-être françaises ; mais plus souvent *dígos*, et, par syncope du *g* et synérèse, *diós* ; au pluriel, *digás* et *diás*, en une seule syllabe. Avec la négation (*pas*), on emploie toujours le subjonctif.

Subjonctif présent. — Ce temps est semblable en tout à celui de la langue classique, sauf que, à la première et à la troisième personne du singulier, la forme flexionnelle en *e* (aiguisée en *i* dans le nord et le nord-ouest) a seule survécu, comme à la première personne du singulier du présent et de l'imparfait de l'indicatif ; et qu'à la troisième personne du pluriel, c'est la forme en *o* (*ou*) qui a prévalu contre la forme étymologique *en*.

Subjonctif imparfait. — Il y avait dans l'ancienne langue une double série de formes pour ce temps, l'une en *e*, conforme au latin, l'autre en *a*. De là vient sans doute qu'à la deuxième et à la troisième personne nous avons un *o* (=*a* atone). Pour être exacts, nous devons dire qu'à la troisième personne, on entend souvent *èsse* au lieu de *èsso* ; mais jamais à la deuxième personne on ne dit *esses* pour *essos*, sans doute pour éviter la confusion avec la deuxième personne du pluriel. Il faut noter, à la première et à la deuxième personne du pluriel, le reculement de l'accent, qui reste ainsi sur la même syllabe, celle qui termine le radical. La troisième personne du pluriel est toujours en *ou*, comme dans tous les autres temps où la dernière syllabe est atone, et jamais en *en*, forme classique, plus conforme à l'étymologie latine. Ceci est vrai pour toutes les conjugaisons.

Participe présent. — La désinence de la première conjugaison n'est plus *an*, comme dans l'ancienne langue ; elle s'est confondue avec celle des autres conjugaisons, et elle est devenue *én* (avec *e* fermé).

Dans le mot composé *aig'orden*, le participe présent

(1) *Sacho* est bien plus usité que *sachos*, et seul employé devant une consonne; *ajos*, *digos*, s'emploient assez souvent devant une consonne. *Béire* fait *béjo* (troisième personne du singulier subjonctif), au lieu de *bei*, mais au pluriel *besès*, comme à l'indicatif.

ordén, qui offre invariable, est une application de l'ancienne règle, d'après laquelle le participe présent, comme les adjectifs de la deuxième et de la troisième classe, n'avait qu'une forme pour le masculin et le féminin.

Participe passé. — La désinence est *at*, *ado*, pluriel *ach* (=ats), *ados*. Le *t* s'adoucit en *d* au féminin entre deux voyelles, dans toutes les conjugaisons. Cf. *it, ida, ut*, *udo.*

Infinitif. — L'infinitif de la première conjugaison est *á* (anciennement *ar*). Le verbe latin *facere*, qui est régulier, mais appartient à la troisième conjugaison, a deux infinitifs, l'un plus régulier : *fáire*, l'autre formé différemment : *fá* (anciennement *far*).

Le verbe défectif de la première conjugaison *anar* (aujourd'hui *oná*) fait à l'indicatif présent : *báu*, *bás*, *bó, bóm* (1), *bái* et *onás*, *bóu* ; imparfait : *onábe,* etc.; impératif : *bái*, *onás;* subj. prés. : *óne*, etc. ; imparfait : *onèsse*, etc. ; participe présent : *onén*; participe passé : *ónát -ado ;* prétérit : *onère ;* futur : *onorái*, et conditionnel : *onorió*, au lieu de *irai*, *iria,* de l'ancienne langue (cf. *ires*, Serment des Consuls). — *Estar* n'a plus que le part. passé *estat*, qui sert au verbe *estre*, et le part. présent, *esten*, qui sert quelquefois au même verbe, mais moins que *seguen*. — *Dar* est perdu (V. l'Historique).

Deuxième conjugaison inchoative et non inchoative.

Nous avons choisi comme type de cette conjugaison, non un verbe réellement inchoatif en latin, comme *flourí*, mais un verbe tiré de la quatrième conjugaison latine (finire), pour montrer que ces verbes s'étaient généralement assimilés aux verbes dits inchoatifs. Les exceptions sont aujourd'hui très rares en rouergat, et les verbes mêmes qui admettent à certains temps des formes pures se conjuguent aussi avec le suffixe *iss* (=*esc*, *isc*). Les verbes qui ont encore des formes non inchoatives sont à peu près les suivants (2) : 1° *dourmí* (dormire) : *douórme,*

(1) Et *onom* (rare).

(2) Usités seulement aux temps et aux personnes indiqués ; le reste de la conjugaison n'a que la forme inchoative.

douórmes, *douórmou* (indicatif et subjonctif); 2° *re-pentí* (re-pœnitēre), indicatif présent, imparfait, subj. et impér.; 3° *portí* (*partire), mêmes temps et part. prés. 4° *culí* (colligere) : (*o*)*cúlhou*, (*o*)*culhén*; 5° *pudí* (putēre) =*púde*, *púdes*, *pút*; *pudió*, etc., *pudén*(t), *púde*, etc. (subjonctif, rare); 6° *óuzí* (audire) : ce verbe est devenu rare; on l'a remplacé par le verbe *entendre*, comme en français; on emploie cependant les formes suivantes : *áuzes* (indicatif, 2e personne du sing.), et les formes inchoatives du présent et de l'imparfait de l'indicatif; le subjonctif *óuzígue*, etc.; le participe présent, *óuziguén*; le futur et le conditionnel, le participe passé *óuzit*, et les temps composés. Les formes non inchoatives sont tombées en désuétude, sans doute parce qu'elles se confondraient le plus souvent avec celles de *óuzà* =fr. oser, latin *audēre*; 7° *sentí* (sentire) : *sente* (*coun*)*sente*, etc. (indicatif présent); (*coun*)*senten* (participe présent).

Les verbes *coubrí* (*coperire), *doubrí* et *dourbí* (deoperire), *oufrí* (*offerire *pour* offerre), *soufrí* (*sufferire *pour* sufferre), *mourí* (*morire), ont conservé des participes forts : *coubert*, *doubert*, *oufert*, *soufert*, *mouort* (fém. *couberto*, etc.). Mais on ne rencontre plus, dans la conjugaison de ces verbes, de formes non inchoatives; ils se conjuguent exactement comme *finí*. Le verbe *bení* (ancien *venir*) n'a que l'infinitif de la deuxième conjugaison; pour le reste, il suit entièrement la troisième.

Indicatif présent. — L'accent s'est porté sur la finale, à la première et à la deuxième personne du pluriel, au lieu de rester sur le suffixe qui devait régulièrement le porter; il en résulte que l'*e* de la désinence est ouvert (nous le marquons *è*), tandis qu'il est fermé à la première et à la deuxième personne du singulier. Cet avancement de l'accent provient-il de ce que ces verbes auraient pris les désinences de la deuxième conjugaison à ces personnes, ou bien de la nécessité de distinguer la deuxième personne du pluriel de la deuxième du singulier? Cette dernière explication est séduisante, étant donnée la régularité avec laquelle notre idiome distingue ces deux personnes (Voir les paradigmes); mais la première a

l'avantage d'être également bonne pour la troisième conjugaison, même pour les verbes de la troisième latine qui sont restés forts, et qui cependant ont aussi avancé l'accent sur la finale aux deux premières personnes du pluriel.

Imparfait. — L'imparfait de la deuxième conjugaison est le même que celui de la troisième pour les désinences ; il n'en diffère qne par le suffixe *iss.* Le *b* de la flexion latine est tombé dès le principe, et l'*e* s'est affaibli en *i*, selon la règle, devant une voyelle (*ebam* =*eam*, *iam*) ; de sorte que l'on a eu uniformément : *ía, ías*, *íá, íam, ías*, *ían* (*íon, ío*). La synérèse qui est survenue, ici et au conditionnel, au XIVe, ou peut-être au XIIIe siècle, a fait passer l'accent sur la finale. Il est possible que l'assourdissement de *a* en *o* qui, déjà dans la langue classique, s'était produit à la troisième personne du pluriel atone, ait exercé quelque influence sur l'assourdissement aux autres personnes ; mais il est plus probable que ce phénomène est dû à la synérèse et au déplacement de l'accent (V. plus haut, *Conditionnel*). A l'imparfait et au conditionnel de toutes les conjugaisons, l'*a* s'est maintenu à la deuxième personne du pluriel, où il était protégé par deux consonnes latines.

A la troisième personne du pluriel, il faut remarquer la forme *ióu,* venue de *íau*, quand la synérèse a fait sentir son influence. Il est possible que la forme *iau* ait toujours existé dans le langage populaire, à côté de *ían*, ici comme au conditionnel, quoiqu'on ne la rencontre pas dans les textes imprimés, par la raison indiquée plus haut (V. Conditionnel, première conjugaison), et qu'elle soit due à l'analogie de *au* (=habent), aujourd'hui *óu* au présent; comme aussi il peut se faire que l'analogie n'ait exercé son influence qu'au moment où la synérèse transportait l'accent sur l'*á* de *ian* (*ion*), et que ce soit alors seulement que s'est produite la forme *iau* (*ióu*). Cette dernière hypothèse nous paraît plus probable. Il est bon de rappeler d'ailleurs que l'assourdissement en *o* s'est produit également au futur (troisième personne du singulier et du pluriel), et au conditionnel de tous les verbes, à toutes les conjugaisons ; mais la synérèse ne

peut expliquer cet assourdissement qu'au conditionnel et à l'imparfait. En ce qui concerne le futur, il faut noter que le verbe auxiliaire, aux troisièmes personnes du singulier et du pluriel de l'indicatif présent, a subi un changement analogue, et qu'on dit *ó, óu*, pour *a*, *au* (forme qu'on rencontre dans les textes rouergats à côté de la forme classique *an*); de même on dit *fó*, *fóu*, *bo, bòu*, provençal classique *fa*, *fan*, *va*, *van*. Il est donc naturel qu'au futur l'*a*, qui représente l'auxiliaire, ait subi un assourdissement analogue (1).

Prétérit et imparfait du subjonctif. — Tous les verbes de la deuxième conjugaison ont aujourd'hui le parfait en *igu*, auquel on joint la désinence *ère*, *èros*, *èt*, etc., commune à toutes les conjugaisons. M. Chabaneau dans sa Grammaire limousine (*Revue des langues romanes*, VI, p. 199), rappelle que cette faute était déjà générale à Toulouse au XIVe siècle, comme on le voit par les *Leys d'amors* (II, 386). Pour moi, je suis porté à croire qu'elle a toujours existé dans la langue populaire, et qu'ici, comme au présent du subjonctif, elle est due à la répugnance pour l'hiatus. Le rouergat n'a pas à la troisième conjugaison, de parfait en *guèt* dont l'étymologie ne puisse rendre compte; deux ou trois, comme *seguiguèt* (plus souvent *seguièt*), *espondiguèt*, appartiennent en réalité à la deuxième conjugaison; l'infinitif *sègre* n'est qu'un doublet de *seguí*.

Subjonctif présent. — Le subjonctif présent a inséré *gu* entre l'*i* du radical et la désinence : *fini-am*, *fini-gu-e*.

(1) Le fascicule n° 29 de la Romania (1879) contient (p. 14-15) une intéressante discussion entre MM. J. Ulrich et Pl Meyer sur l'origine de l'*u* de *an, van*, etc. Nous ne pensons pas qu'il y ait lieu de modifier notre opinion sur ce point. Si l'on peut croire à la rigueur, avec M. P. Meyer, que l'*u* de *au* représente le *b* de *habent*, il est difficile d'admettre la même explication pour *obióu* à l'imparfait, forme qui suppose *aviau*, comme nous croyons l'avoir démontré plus haut. Dans *obióu* (ancien *aviau*), l'*u* substitué à l'*n* est peut-être dû à l'analogie, dont on connait le rôle important dans la conjugaison ; mais l'exemple de *Amelhau* (aujourd'hui *Millau*), qui se trouve à côté du latin *Amilianum* dans les chartes, dès le commencement du XIIe siècle (jamais *Amelhan*), est à considérer.

La crainte de l'hiatus suffit à expliquer ce développement, sans qu'on soit obligé de recourir à une influence du parfait. Quoique les textes ne montrent cette forme que vers la fin du XVIe siècle, il y a tout lieu de croire qu'elle a existé de tout temps comme forme populaire; sinon on ne s'expliquerait pas un pareil emprunt, quand la forme inchoative classique en *isca* a commencé à tomber en désuétude (1). La forme sans *gu*, avec hiatus, que l'on entend fréquemment dans les villes, indique une prononciation mignarde; elle est surtout usitée à la première et à la deuxième personne du pluriel : *fini-ém*, *fini-és*, sans doute à cause de l'*i* atone.

A la troisième personne du singulier, ici comme dans la troisième conjugaison, la forme en *o* (ancien *a*) est usitée à côté de la forme en *e*, et sert à distinguer cette personne de la première; l'ancienne langue avait à ce temps, comme à l'imparfait du subjonctif, les deux séries de formes en *a* et en *e*.

Au participe présent, le *gu* a été inséré aussi, sans doute pour éviter l'hiatus; il ne se montre dans l'écriture sous cette forme qu'à l'époque où l'on rencontre le subjonctif en *igue;* mais il a dû exister de tout temps, comme le parfait et le subjonctif, la forme qu'il a prise étant due aux mêmes causes (2).

Remarque. — Quelques verbes, provenant des verbes latins en ēre ou ĕre, ou formés à nouveau par analogie, et qui ont été dans l'ancienne langue de la deuxième conjugaison, sont aujourd'hui de la première, parce qu'ils ont été refaits d'après l'analogie, l'ancienne forme étant tombée en désuétude. Ex. : *exerçá* (=fr. *exercer*), an-

(1) Nous avons conservé un souvenir de cette forme dans l'expression exclamative *c'obolisco !* (sous-entendu *lou diaple*), littéralement : *qu'il s'en aille !* espèce d'interjection qui équivaut à *grand Dieu !* et sert à se récrier, à marquer l'étonnement.

(2) Une preuve décisive que ce *gu* a bien été inséré pour éviter l'hiatus, c'est que l'on trouve également un *g* dur inséré par euphonie dans des expressions comme celles-ci : *coumo-gu-el, ombe-gu-el* (ou *ome-gu-el*), etc., =fr. comme lui, avec lui, à côté de *coum'el, omb'el*, un peu moins usités. On n'entend à peu près jamais *coumo el, ombe el,* etc.

ciennement *exercir* (Voir Las cridas de las fermas); *courrijá* (=fr. *corriger*), anciennement *correqir* (Indulgences pour l'œuvre de la cathédrale de Rodez, 1505-1529), etc.

Troisième conjugaison ou conjugaison archaïque.

Cette troisième conjugaison comprend les verbes qui, en provençal, étaient terminés à l'infinitif en *er*, tonique ou atone, et ceux qui étaient terminés en *re*. Ils proviennent de la deuxième et de la troisième conjugaison latines, qui se sont confondues, quelquefois même à l'infinitif, dès le latin vulgaire. Ex. : *douólre* =**dolĕre* (*dolēre*). Plusieurs de ces verbes avaient, dans l'anciene langue, deux formes à l'infinitif : l'une, tirée de la troisième conjugaison latine, en *re*, l'autre, tirée de la deuxième, en *er* tonique. Le rouergat, tantôt a conservé les deux formes, tantôt n'en a conservé qu'une; d'autrefois encore, il a fait passer ces verbes à la deuxième conjugaison, ne conservant de la conjugaison archaïque que l'infinitif, ou quelques autres formes isolées.

Les parfaits *forts* de l'ancienne langue sont tous éteints aujourd'hui en rouergat; peut-être faut-il en reconnaître une trace dans l'expression si usitée, et si fréquemment répétée par les conteurs populaires, quand ils rapportent textuellement les paroles de quelqu'un : *çou dís* (plus rarement *çou diguèt*) =dit-il, qui s'emploie là où l'on mettrait en français le passé défini. Quelques-uns de ces parfaits forts ont persisté jusqu'au XVIIe siècle, en particulier ceux des verbes *estre* et *faire.*

Quant aux participes *forts*, en dehors de ceux que nous avons déjà cités à la deuxième conjugaison, nous en rencontrerons un assez grand nombre dans celle-ci : le participe passé est, en effet, après l'infinitif et le subjonctif, le temps où l'accent a persisté le plus fidèlement. Mais la plupart de ces verbes de la troisième conjugaison ont pris un participe faible en *ut, udo*, formé par analogie sur celui des verbes dont le radical était terminé en *u* en latin, comme *minūtus*. Ce participe existait régulièrement dans l'ancienne langue (aussi bien populaire que

classique), pour les verbes faibles, quelquefois à côté d'un participe fort plus ancien, par exemple : *nat* et *nascut,* de *naisser ; encorsa* et *encoreguda* (Bulle de Clément VI).

Les désinences personnelles sont les mêmes que celles de la deuxième conjugaison, sauf, bien entendu, les suffixes inchoatifs; ces désinences s'ajoutent directement au radical, du moins dans une classe de verbes à radical unique, dont *béndre* est le type ; dans d'autres verbes, le radical se modifie à certains temps, et il y a deux ou même trois radicaux. Nous ne parlerons donc pas ici en détail des temps et des personnes ; mais, à cause de la variété des types, nous donnerons tous ou presque tous les verbes simples de cette conjugaison, en les rangeant d'après leurs caractères les plus saillants. Nous ne citerons à part, parmi les composés, que ceux qui ne suivent pas la conjugaison du simple.

La perte des parfaits forts de l'ancienne langue autorise à croire que le subjonctif présent, dont la désinence est *gue* dans la grande majorité des verbes de cette conjugaison, a influé sur la forme actuelle des parfaits, et non les parfaits sur les subjonctifs, dont la plupart existaient déjà tels quels, avant la perte des parfaits forts. Nous développerons cette théorie, quand nous aurons donné la liste des verbes, que nous classerons, non d'après la forme du parfait, mais d'après celle du subjonctif, sans songer à rattacher notre classification à celle de la langue classique.

Première classe.

La première classe comprend les verbes dans lesquels la désinence *re* est précédée d'un *t*, d'un *d* (précédé lui-même d'une *n* ou d'une *r*), ou de *nc*. Le type de ces verbes est *béndre* (ancien *vendre*), c'est-à-dire que le prétérit est en *ère*, *èros*, *èt*, *èrem*, *ères*, *èrou ;* le subjonctif en *e*, *es*, *e* (*o*), *ém*, *és*, *ou* ; le participe en *ut*, *udo :* ces désinences s'ajoutent simplement au radical.

1. — *Bátre* =*batuĕre.*

2. — *Deféndre* =*defendĕre.*

3. — *Dessendre* =*descendĕre;* moins usité que *dobolá*, ancien *devalar*.

4. — *Fendre* =*findĕre*.

5. — *Foúndre* =*fundĕre*.

6. — *Foútre* =*futuĕre*.

7. — *Métre* =*mittĕre*. Le prétérit (*mes* =*misit*) (1) était fort dans l'ancienne langue, ainsi que le participe (*mes* =*missus*); nous avons conservé le participe fort, à côté du participe faible *mettút*.

8. — *Mouórdre* =**mordĕre* pour *mordēre*. Ce verbe suit plutôt la deuxième conjugaison (*mourdí*); on ne le rencontre qu'à l'infinitif, au participe *mourdut*, et quelquefois au présent de l'indicatif, troisième personne du pluriel. Dans le reste de la conjugaison, il suit la deuxième: prétérit, *mourdiguèt*; subjonctif, *mourdígue;* participe, *mourdigut* et *mourdegut;* il est d'ailleurs rare (V. deuxième conjugaison).

9. — *Péndre* =*pendĕre*, inusité, si ce n'est au participe, à l'infinitif et à la troisième personne du singulier de l'indicatif présent; il est usité à tous les temps dans les composés *dependre*, *suspendre*, etc. *Rependre*, qui se conjugue aussi sur *pendre*, par confusion, se rattache pour le sens à **re-expandere*.

10. — *Pèrdre* =*perdĕre*.

11. — *Réndre* =*rendĕre*. On prononce plus souvent *rondre*, à cause du français *rendre* (prononcé *randre*).

12. — *Rescouóndre* =*re-abscondĕre*. Il reste une trace du participe fort de l'ancienne langue dans l'expression *o rescouos* =en cachette. Cf. *de* et *o rescoundous*.

13. — *Respouondre* =**respondĕre*, pour *respondēre*. Souvent, au parfait *respounguèt*, au subjonctif présent *respouóngue*, au participe présent *respounguén*, au participe passé *respoungút*, par confusion avec les formes de *poúndre* (*pouóne*).

(1) Nous mettons les prétérits à la troisième personne du singulier, qui se rapproche le plus de la forme latine dans la plupart des verbes.

14. — *Roúmpre* =*rumpĕre*. De l'ancien participe fort *rot* (pron. *rout*), vient le substantif *routo* =fr. *route*.

15. — *Téndre* =*tendĕre*.

16. — *Toúndre* =*tondĕre* pour *tondēre*.

17. — *Béncre* (anciennement *vencre* =*vincere*), forme sans doute empruntée au français, n'est plus guère usité qu'à l'infinitif, au participe *bencút*, et au futur et conditionnel, ainsi qu'aux temps composés.

18. — *Béndre* (anciennement *vendre*) =*vendĕre*.

DEUXIÈME CLASSE.

Nous rangeons dans cette classe tous les verbes qui ont le subjonctif en *gue, gues*, etc., quelle que soit la forme latine. Le prétérit est *guère*, *guèros*, *guèt*, etc.; le participe présent et le participe passé ajoutent les désinences *én* et *út* directement au radical du subjonctif, et non à celui de l'infinitif.

Nous distribuons ces verbes en quatre catégories, suivant les sources latines du *g* du subjonctif.

A. — Verbes en *eo* (*io*), subjonctif *eam* (*iam*). L'infinitif est tiré d'une forme vulgaire *ĕre*, à pénultième brève.

1. — *Cálre* (*cáldre*, rare) =**calĕre* (*calēre*), impersonnel. Indicatif présent, *cál;* subjonctif, *cálgo*; imparfait, *colió;* prétérit, *colguẹ̀t;* imparfait subjonctif, *colguèsso;* futur, *colró* et *coldró;* participe passé, *colgút*.

2. — *Diéure* (prononcé *dioūre*) =**debĕre* (*debēre*); *dúbe, dieu* (pron. *dioū*) (1); *dúche*, à côté de *dúgue*; *duchèt*, à côté de *duguèt; dieurai* (pron. *dioūrai*); *duchén* et *duguén; dechút* ou *dichút* (par dissimilation pour *duchút*), et aussi *degut*, forme classique. L'ancienne langue avait au subjonctif *deja* et au prétérit *dec*.

Je ne serais pas éloigné d'attribuer l'*u* de la première syllabe des formes actuelles à la dissimilation; la chuin-

(1) Nous donnons généralement, pour l'indicatif présent, la troisième personne à côté de la première, à cause de l'intérêt qu'elle présente; les autres personnes prennent ordinairement le radical de la première du singulier.

tante forte suppose un durcissement du *b*. Cf. *sáche* =*sapiam* et *áje* =(h)*abeam* ; à ce titre ce verbe fait aussi partie de la troisième classe.

3. — *Douólre* =**dolĕre* (*dolēre*), seulement au sens neutre et aux troisièmes personnes : *douól, douólou; douólgue; doulguèt*; *doulró*; *doulguén*; *doulgút.*

4. — *Mouólre* =*molĕre* (*moleam) (1); *mouól; mouólgue* ; *moulguèt* (ancien *molc*); *moulguén; moulgút.*

5. — *Bálre, báldre* et *bolé,* =**valĕre* (*valēre*) : *bále, bál* (ancien *valh*); *bálgue; bolguèt ; bolrai* et *boldrai* ; *bolguén* ; *bolgút.*

6. — *Boulé, boúdre* et *boúrre* (par assimilation) =**volēre* et **volĕre* : *bouóle, bouól ; boulió*; *bouólgue* ; *boulguèt ; boudrai* et *bourrai*; *boulguén*; *boulgút.*

7. — *Téne* =*tenĕre* (**tenēre*) : *téne* (ancien *tenc*) (2), *tén ; téngue*; *tenguèt; tenguén ; tengút.*

8. — *Bení* =*venīre* : *béne, bén* (ancien *venh* et *venc*); *béngue ; benguèt*; *benguén; bengút.*

9. — *Estre* =**essere* (**siam*) : *sioguèt* (et *seguèt*), *siágue; sioguén* (et *seguén*). (V. le paradigme).

10. — *Fáire* =*facere* : *fau, fas, fo, fom, fai* (prov. *faitz*) et *fosès, fóu* (prov. *fan*) ; *fosió* ; *fai, fosès* ; FAGUE, *foguèt*; *forái ; foguén*; *fach, fácho* (fort). La forme FAGUE suppose une forme **facam*, en latin vulgaire (cf. *jague, plague*) ; la forme *facha*, dont il y a des exemples

(1) Ici la théorie semble en défaut, à cause du parfait *molui ;* mais ce parfait lui-même suppose une série de formes populaires appartenant à la deuxième conjugaison.

(2) Les verbes où l'*e* de la désinence *eo* était précédée d'un *n* prenaient généralement dans l'ancienne langue un *c* à la première personne du singulier de l'indicatif présent. Est-ce cette forme qui a amené le *g* du subjonctif? Non sans doute. Il est probable que la consonnification de l'*e* (*i*) en *j*, durci en *g*, puis en *c*, régulièrement à la finale, a été favorisée par la nasale. Le subjonctif, se trouvant dans des conditions analogues dans ces verbes a dû subir le même traitement; d'ailleurs, dans les verbes autres que ceux que je viens de citer, le subjonctif en *eam* est également devenu *gue.*

dans l'ancienne langue, vient de la forme du latin classique *faciam* (cf. *sacha* =sapiam).

11. — *Jáire* =**jacĕre* (*jacēre*) : *jáse*, *jái*; *josió*; *jágue; joguèt*; *joguén*; *jogút*. Ce verbe est ordinairement réfléchi.

12. — *Pláire* =**placĕre* (*placēre*) (1) : *plàse, plái; plosió*; *plágue*; *ploguèt; ploguén*; *plogút*. Au lieu de *ploguèt, ploguén, plogút*, on dit plus souvent *ploseguèt, ploseguén, plosegút*, sans doute pour éviter la confusion avec les temps correspondants de *plóure ;* peut-être aussi ce verbe doit-il être rangé parmi les anomaux (Voir plus loin, D).

13. — *Ríre* =**ridĕre* (*ridēre*) : *rise*, *ris*, etc.; *risió ; rígue*; *riguèt* ; *riguén ; ris* (fort). A la ville, on trouve les formes à hiatus correspondantes (*ríe*, etc.). V. plus haut, deuxième conjugaison.

Remarque. — Nous avons donné la forme latine normale de l'infinitif après celle qui a formé l'infinitif actuel, la plupart de ces verbes ayant reculé l'accent.

B. — Verbes provenant de verbes latins en *ngere* (subjonctif *ngue* =latin *ngam ;* prétérit *nguèt* ; participe fort).

Les verbes dérivés des verbes latins en *ngere* sont terminés à l'infinitif en *nhe* atone. Mais la plupart ont passé à la deuxième conjugaison d'une façon complète, sauf à l'infinitif ; les autres n'ont que quelques formes isolées, surtout des participes forts ; et ceux-là même qui offrent une série complète de formes appartenant à la troisième conjugaison sont envahis de jour en jour par les formes parallèles de la deuxième, tout aussi usitées et même plus usitées.

1. — *Plónhe* =*plangĕre* : *plónhe*, *plónhes*, *plón*, *plónhou*; mais *plonhissèm, plonhissès ; plonhió* (rare) et *plonhissió ; plóngue* (plus souvent *plonhígue*) *; plonguèt* et *plonhiguèt*; *plonhén, ploguén* et *plonhiguén; plónch, cho.*

(1) *Placēre*, a donné régulièrement *plasér*, dans l'ancienne, d'où notre substantif *plosé* =fr. *plaisir*.

2. — *Oténhe* =*attingĕre* : *oténhe*, etc. (comme *plónhe*); *oténgue* et *otenhígue* (plus rare); *otenguèt* et plus rarement *otenhiguèt; otenhén*, *otenguén* et *otenhiguén*; *otén*(ch), fém. *cho* (rares), plus souvent *otengút*.

Ces deux verbes sont les plus complets de la série.

3. — *Cénhe* =*cingĕre* : *cenguèt* (rare) et *cenhiguèt; céncho* (substantif) =ceinture (*sencha*, dans la langue classique), participe féminin singulier.

4. — *Esténhe* =*extinguĕre* (rare, même à l'infinitif); participe *estén*(ch), *esténcho* (rare). (Candela) *esténcha* se trouve dans la *Crida de las fermas*.

5 — *Fénhe* =*fingĕre;* sauf à l'infinitif et au participe présent *fenhén* (rare), ce verbe suit la deuxième conjugaison : *fenhiguèt. fenhígue*, etc. Le participe *fen*(t), *fénto*, semble refait sur le français.

6. — *Joúnhe* et *joúndre* (*jouóndre*) =*jungĕre* : *joúnhe*, etc., et plus souvent *jouónhe, es*, *jouón*, *jounhèm*, *jounhès, jouónhou*, formes qui semblent dues à l'influence du français, comme l'infinitif *jouóndre* et le prétérit *jouonhèt*, le subjonctif *jouónhe* et les participes *jouonhén* et *jouónt, -to*. Les formes régulières sont à peu près périmées ; cependant on entend quelquefois le subjonctif *joúngue,* le prétérit *jounguèt,* et le participe présent *jounhén*.

7. — *Pénhe* =*pingĕre* n'est usité qu'à l'infinitif ; il est remplacé, quand on s'en sert, ce qui arrive rarement, par *pindre*, qui reproduit la conjugaison du français, et par *pintrà*, pour indiquer la peinture en bâtiments.

8. — *Poúnhe* =*pungĕre,* seulement à l'infinitif et au participe féminin pris substantivement *poúncho*.

9. — *Destrénhe* et *restrénhe* =*de* et *re-stringĕre*, seulement à l'infinitif; mais *destrenhì* et *restrenhì* ont la conjugaison complète.

10. — *Oúnhe* =*ungĕre*, seulement à l'infinitif, et au participe devenu adjectif *ounche*, *cho* =graisseux, graissé ; il est remplacé par *ounchà*, première conjugaison.

11. — *Crénhe* =**cremĕre,* altération de *tremĕre*, assimilé aux verbes en *ngere* : *crénhe, crénhes, crén, crenhissèm, crenhissès, crénhou* et *crenhíssou*; *cregnissió*; *créngue* (plus souvent *crenhígue*); *crenhiguèt* et *crenguèt* (rare); *crenhiguèsse* et *crenguèsse* (rare); *crenguén* (rare) et *crenhiguén; crént, -to* (rare. La deuxième conjugaison tend à remplacer complètement la troisième dans ce verbe, comme dans plusieurs autres de cette série.

C. — Verbes dans lesquels le *g* du subjonctif provient d'une gutturale latine adoucie, d'un *h*, ou d'un *v* provençal, qu'il vienne de *b* ou de *v* latin.

1. — *Díre* =*dicĕre : díse, dis,* etc.; *disió; dígue, diguèt; diguén; dich* (participe fort), *-cho.*

2. — *Duíre* =*ducĕre* (usité seulement dans les composé *counduíre, reduíre,* etc.), *-duíse, -duis; -duisió; -duigue; -duiguèt: -duiguén; duít, to* (fort) (1). Dans ce verbe, ainsi que dans le suivant, le *c* est à tort représenté deux fois, par l'*i*, et par l'*s* ou le *g*.

3. — *Struire* =**strucĕre* (2) pour *struĕre* (usité seulement dans les composés *destruire, counstruire,* etc.) : *-struíse, -struís; -struisió; -struígue; -struiguèt; -struiguén; -struít, -do* (quelquefois *-to,* sans doute sous l'influence du français).

4. — *Tráire* =*trahĕre : tráse, traí; trosió; trágue; troguèt; troirái; troguén; trách, -cho* (fort).

5. — *Bieure* (prononcez *biōure*) =*bibere : búbe, bieu* (pron. *biōu*); *bubió; búgue; buguèt*; *buguén; begút* (pour *bugút*). L'*u* de la première syllabe dans *bube,* etc., semble également être dû à la dissimilation; cf. *diōure*.

(1) La règle voudrait l'adoucissement du *t* en *d;* mais le *d* de la syllabe précédente s'y oppose. Cf. les composés de *struire*, où le *t* est devenu généralement *d* au participe.

(2) On est autorisé à supposer cette forme, à cause de l'*s* du présent et des temps qui s'en forment, et du *g* des formes italiennes *struggere, struggo* (Voir Chabaneau, *loc. laud.*, in *Revue l. rom.* VI. p. 474).

6. — *Escriéure* (pron. *escrióure*) =*scribĕre : escribe*, *escrieu* (pron. *escriou*) ; *escribió ; escrígue ; escriguèt* ; *escrieurái* (pron. *escriourái*); *escriguén ; escrich*, *-cho* (fort).

7. — *Plóure* =**pluvĕre* pour *pluĕre* (impersonnel) : *plóu ; plobió* ; *plógue ; ploguèt ; ploguén*, *plogút*.

8. — *Pouóne* et *pouóndre* (*poúndre*) =*ponĕre : pouóne* et *pouónde*, etc.; *pounió* et *poundió ; pouóngue ; pounguèt* ; *pounguén ; poungút* et *poundút*, *údo*. Le verbe *respoundre*, comme on l'a vu, offre un mélange de formes venant de (re-ex-) *ponĕre*, et de formes venant de *respondĕre*, de sorte qu'on pourrait être tenté de croire à l'influence du français pour les formes qui ont un *d* ; mais il y a eu simplement confusion.

9. — *Préne* =*prendĕre : préne*, *prén* ; *préngue ; prenguèt ; prenguén ; pendrái* ; *prés*, *so* (participe fort). Dans ce verbe, comme dans le précédent, le *g* est difficile à expliquer. Le *d* ne se changeant pas facilement en *g*, il faut admettre une confusion avec les verbes dont le subjonctif était en *cam* (*iam*), confusion favorisée par la chute de la dentale ; car l'on sait que l'ancienne langue avait deux séries de formes, avec ou sans *d*.

D. — Verbes anomaux de provenances diverses, mais ayant *gue* au substantif, avec modification du radical du présent.

1. — *Créire* =*credĕre : créze*, *créi ; crezió* ; *crezégue ; crezeguèt* ; *crezeguén*, *crezegút*.

2. — *Couóire* =*coquĕre* (ancien *cózer* et *cóire*) : *couóze*, *couói* ; *couzió* ; *couzégue* ; *couzeguèt* ; *couzeguén ; couzegút*, avec l'auxiliaire, aux temps còmposés du verbe actif, mais *cuech*, *-cho* (forme forte), au sens passif. On entend quelquefois les formes plus régulières *cregút*, *creguèt*, *creguén*, *crégue* ; mais elles tombent peu à peu en désuétude.

3. — *Moúlze* =**mulgĕre* pour *mulgēre ; moúlze*,

moúlz ; moulzió ; moulzégue; *moulzeguèt*; *moulzeguén*; *moúlz*, *moúlzo* (participe fort) (1).

4. — *Touórse* =**torcĕre* pour *torquēre : touórse ; toursió ; toursségue*; *tourseguèt*; *tourseguén*; *touórs, touórso*; participe fort usité seulement au passif; *toursegút*, au sens actif, avec l'auxiliaire *obúre*.

5. — *Prúse* =**prurĕre* pour *prurīre* (défectif, ne s'emploie qu'à la troisième personne) : *prus*; *prusió*; *prusségue*; *pruseguèt; pruseguén ; prusegút*.

Troisième classe.

Nous rangeons sous cette classe tous les verbes qui n'ont pas le subjonctif en *gue* (2), quelle que soit la forme latine dont ils proviennent. Nous distinguerons plusieurs groupes; mais les verbes de chaque groupe ont le subjonctif, le participe présent et le prétérit formés du même radical.

A. — Verbes qui ont au subjonctif *sque*, provenant de formes latines *sc* ou *cs* (*x*).

1. — *Náisse* et *nácere* (rare) =**nascĕre : náisse, náis ; noissió ; násque*; *nosquèt*; *noisserái*, et plus souvent *noscrái*; *nosquén*; *noscút*, *údo*. Le participe présent *noissén*, que l'on rencontre dans l'expression : *efon noissén*, est plus régulier, mais semble dû à l'influence du français. Cf. cependant *poissén*.

2. — *Páisse* =*pascĕre* (au sens neutre, et par conséquent surtout usité aux troisièmes personnes) : *páisse, pais*; *poissió ; pásque* (lat. *pascat*); *posquèt*; *poscró*; *posquén* et *poissén ; poscút*, *údo*.

3. — *Counoúisse* =*cognoscĕre : counoúisse , cou-*

(1) Comme on le voit, le radical de tous ces verbes est terminé en *z*, provenant d'une dentale ou d'une gutturale, ou en *s* précédé d'une liquide ; le désir de conserver ce *z* ou cet *s* a dû amener cette intercalation d'un *e*, qui dès lors peut être considéré comme purement euphonique.

(2) La désinence du subjonctif a cependant toujours une gutturale ou une palatale.

noúis; *counoúsque*; *counousquèt*; *counouisserái* et plus souvent *counoustrái*; *counousquén*; *counouscút*, *údo*.

4. — *Créisse* =*crescĕre : créisse*, *créis*; *creissió*; *crésque*; *cresquèt*; *creissen*(?); *crescút*, *údo*.

5. — *Poréstre* =**parescĕre : porésse*, *porés*; *porésque*; *poresquèt*; *poresquén*; *porescút*, *údo*.

6. — *Bioūre* (ancien *viure* et *vieure*) = *vivĕre : bíbe*, *bioū*; *bibió*; *bisque*; *bisquèt*; *bisquén*; *biscút*, *údo*. Le parfait semble avoir réagi ici sur le subjonctif, qui régulièrement aurait donné *bigue*, forme qu'il me semble avoir entendu quelquefois, ainsi que *biguén*. Mais l'habitude que l'on avait de voir le parfait, le subjonctif, le participe présent et le participe passé faire subir les mêmes modifications au radical, a fort bien pu amener la prédominance de la forme la plus caractéristique et la plus sonore, qui avait en outre l'avantage de distinguer nettement ces formes de celles du verbe *bioūre* =*bibĕre*.

7-8. — *Poudre* et *pourre* =**potĕre : pouóde*, *pouót*; *poudió*; *pouósque*; *pousquèt*; *pousquén*; *pouscút*, *údo*. La forme du subjonctif est tirée de *pocsim =*potsim, =possim, par métathèse de l'*s*, ou plutôt de *pocsam, *poscam, d'où les autres temps.

B. — Verbes qui ont au subjonctif *je* ou *che,* au lieu de *gue*.

1. — *Obúre* =*habēre : ái*, *ó*; *obió*; *áje*; *ojèt*; *ojén*; *ogút*, *údo* et *obút*, *údo* (V. le paradigme).

2. — *Béire* =**vidĕre* pour *vidēre : béze*, *béi*; *bezió*; *béje*, *bejèt*; *bején*; *bíst*; *bísto* (participe fort).

3. — *Sáupre* =*sapĕ́re : sábe* (1), *sáp*; *sobió*; *sáche*; *sochèt*; *sochén*; *sochút*, *údó*. L'ancienne langue classique avait au prétérit *sáup* (par attraction) =*sapui*, comme *cáup* =**capui*, *recéup* =**recepui*, *eréup* =*eripui*; et au participe *saupút*, qui se dit encore dans certaines localités, vers le nord (*sóupút*).

(1) L'ancienne langue, à côté de *sabe*, avait aussi *sai*, qui s'est conservé dans la locution adverbiale *saique* =sans doute, avec une nuance de doute ; cf. provençal moderne *besai*.

4. — *Cáupre* =*capere*; futur, *côuprô*; conditionnel, *côupriô*; le reste manque. Il faut sans doute rattacher à ce verbe *cobí* (1), qui suit la deuxième conjugaison, et s'emploie au sens de *cacher*, ou de *réussir à placer* quelque chose, tandis que *cáupre* signifie exclusivement *être contenu, tenir dans* (neutre).

Les composés *reçáupre*, *perçáupre*, etc., par une confusion facile à comprendre, puisque les radicaux latins ne différaient que par une lettre, suivent exactement la conjugaison de *sáupre : reçábe ; resochèt ; resáche*, etc. Seul *opercègre* (=ancien *apercebre*), par une confusion semblable, a pris la conjugaison de *persègre*, qui suit la deuxième conjugaison régulièrement, comme *sègre* (*seguí*).

N. B. — On voit que les désinences du subjonctif *je*, *che*, correspondent, la première à une douce latine, la seconde à une forte.

Quatrième classe.

Verbes défectifs et verbes dont l'infinitif seul appartient à la troisième conjugaison.

1. — *Coúrre* =*currĕre*. Infinitif seul usité ; on emploie *courrí*, deuxième conjugaison.

2. — *Cláure* =*claudĕre*; participe fort, *cláus*, *so*. Le composé *encláure* a le présent de l'indicatif à peu près complet; aux autres temps, on emploie *enclóuzi*, deuxième conjugaison.

3. — *Lése* =**licĕre* pour *licēre*, avec déplacement de l'accent, employé seulement comme substantif, au sens de *loisir*. Cf. *plosé* et le français *plaisir*, qui n'ont pas déplacé l'accent.

4. — *Ráire* =*radĕre*, inusité; il ne reste que le participe fort *rás*, *ráso* =rasus.

(1) Diez (*Gr. l. rom.* II, 123) rattache l'ancien provençal *cobir* au lat. *cupire;* ce mot, s'il s'était conservé en changeant de sens, aurait donné *coubi* et non *cobi;* cf. *coubés*, ancien *cobes* =*cupidus*. Notre *cobi* suppose une ancienne forme *cabir* =**capire*.

5. — *Quèrre* =*quærĕre*. L'infinitif seul est resté. Quant aux composés, ils suivent tous la deuxième conjugaison.

6. — *Sièyre* (ancien *seyre*) =**sedĕre* pour *sedēre*. Infinitif seul usité ; on emploie *ossetà* =*ad-seditare.

7. — *Lugí* =*lucēre*, deuxième conjugaison, a gardé le participe présent *lusén* (=lucens), devenu adjectif.

8. — *Sègre* =**sequĕre*, suit la deuxième conjugaison, dont il a aussi l'infinitif *seguí*.

Observations sur la troisième conjugaison.

Du tableau qui précède, il nous semble qu'on peut tirer les conclusions suivantes :

Il est vrai que les verbes qui avaient en latin le parfait en *ui* ou en *vi* ont presque tous le parfait en *guèt* (troisième personne du sing.) et le subjonctif en *gue*, d'où il semble que l'on pourrait conclure que le subjonctif s'est formé sur le parfait, alors même qu'il n'était pas lui-même terminé en *eam* (*iam*) en latin. Mais comment expliquer alors la présence du *g* au subjonctif dans les verbes, assez nombreux, où le prétérit classique était terminé en *s* ou en *i* ? L'explication est, il est vrai, plus facile dans le rouergat actuel, où un si grand nombre de verbes ont inséré uniformément le *g* au subjonctif (présent et imparfait), au prétérit et aux participes présents et passés ; et il semble d'abord indifférent de tirer le parfait du subjonctif, où le subjonctif du parfait. Bien plus, si l'on admet que dans les parfaits dérivés de formes latines en *ui* ou en *vi*, le *g* s'est développé régulièrement, il semble alors naturel de supposer que le subjonctif a suivi l'exemple du parfait, sans y avoir les mêmes droits. Mais alors comment expliquera-t-on des formes de subjonctif comme *pouósco*, de *poudre* (déjà dans l'ancienne langue *posca*, *puesca*), correspondant au parfait classique *puoc*, *poc* ? Il faudrait alors au subjonctif *pouógue*. Comment *sáche* (ancien *sapcha*) peut-il venir de l'ancienne forme du parfait *saup* =sapui ? Comment *tràga* se tirerait-il de *trais*, et *beva* de *bec*, *begui*, dans

la langue classique? Autant d'impossibilités, à moins d'admettre que le latin populaire avait déjà uniformisé tous les parfaits, ce dont on n'a aucune preuve.

En partant du subjonctif, au contraire, le plus grand nombre des cas s'expliquent très facilement, d'après les lois phoniques, et on comprend mieux comment, grâce à l'analogie, des parfaits de formes variées dans la langue classique ont pu uniformément prendre dans notre dialecte un *g* intercalaire. Il est certain qu'à l'origine, l'insertion du *g* a dû avoir pour point de départ la consonnification d'un *e* ou d'un *i* suivi d'une voyelle, comme le montrent les anciennes formes de la première personne du singulier du présent de l'indicatif *tenc* =*teneo*, *somonc* =*summomeo*, etc. Dans ces sortes de verbes, surtout ceux où le parfait était en *ui* ou en *vi*, le développement du *g* a été organique et simultané, au parfait et au subjonctif; mais dans les autres verbes, il n'y a que le subjonctif qui ait pu donner naissance à la forme actuelle du parfait. La deuxième conjugaison montre que la crainte de l'hiatus a été la principale cause de cette insertion. Quant aux verbes où le latin avait une gutturale au subjonctif, son maintien ne doit pas surprendre; qu'elle ait été adoucie ou simplement conservée.

Remarque. — M. Chabaneau a recueilli plusieurs exemples anciens de prétérits faibles, dont un petit nombre de prétérits en *gui* accentué : *conoguíi* (Evangile de saint Jean), *venguíi* (ibid.), *mentaugui* (Guillaume de Poitiers), *agui* (Peyre Vidal). Il faut y joindre : *vengui* (Marcabrun, ap. Bartsch, *Chrest.* 57, 36), *volgui*, etc., fréquents à partir du XIIIe siècle. Tous ces verbes viennent de parfait en *ui* (*vi*), sauf *vengui*, pour lequel on peut supposer une forme vulgaire *venivi*, appartenant à la 4e conjugaison. Quant à *conoguíi*, je ferai remarquer que le subjonctif correspondant *conegua* se trouve dans la traduction de l'opuscule de Gerson, de 1556 (V. à l'Historique), tandis qu'aujourd'hui on dit, aussi bien au parfait et au participe passé qu'au subjonctif, *counoúsque*, *counousquèt*, *counouscút*. Ce parfait n'a pu être formé que sur le subjonctif étymologique, tandis que la forme *conegua* se formait sur le parfait classique *conoc*, *cono-*

gui. Je crois, pour ma part, que l'accent a dû contribuer fortement à conserver la forme étymologique au subjonctif, qui ensuite aura réagi sur le parfait, dans les cas où le latin ne permettait pas de former directement un parfait en *gu*. Pour ce verbe en particulier, nos textes offrent constamment les formes en *g*, ce qui permet de croire qu'au participe surtout, l'analogie a dû faire son œuvre assez tard. Je ne connais pas non plus d'exemple ancien du parfait en *squèt*.

MODIFICATIONS DE LA VOYELLE OU DIPHTHONGUE RADICALE (1).

On a pu voir, par les exemples cités dans ce troisième livre, que les verbes subissaient souvent des modifications dans la voyelle ou diphthongue qui précède immédiatement la désinence. Ces modifications du radical sont toujours conformes aux lois phoniques; mais il n'est pas sans intérêt de les résumer ici.

Disons d'abord que ces changements n'atteignent jamais les syllabes précédant la dernière syllabe du radical : ainsi dans *possejà*, *counsiderà*, l'*o* du premier, l'*ou* et l'*i* du second restent intacts dans toute la conjugaison, par la raison que les syllabes où ils se trouvent ne sont jamais accentuées; mais l'*e* de *counsiderà*, fermé à l'infinitif, où il est atone, devient ouvert au présent de l'indicatif, aux trois personnes du singulier et à la 3e du pluriel, c'est-à-dire partout où il porte l'accent; si l'*e* de *possejà* reste fermé, c'est qu'il représente un *i* latin. Nous avons eu soin de noter partout l'accent dans les paradigmes et dans les verbes cités; il sera donc facile de vérifier l'application des règles qui suivent.

A (2).

L'*a* provençal atone, devenu *o* en rouergat à l'infinitif

(1) Cf. Chabaneau, *Gramm. limous.*, in *Revue des langues romanes,* VII, page 166 sqq.

(2) Au lieu de partir de la forme de l'infinitif actuel, dans laquelle le radical n'est accentué que dans les verbes de la troisième conjugaison, et qui, par conséquent, altère les lettres provençales, nous partirons de ces dernières lettres, où la forme latine est mieux conservée.

et dans les formes où il est dépourvu d'accent, redevient *a* dans les formes où il est accentué : *jopá*, *jápe; postá*, *páste.*

Excepté quand il est nasal; dans ce cas il reste *o* : *monjá*, *mónje.*

AI

La diphthongue *ai* de l'ancienne langue ne s'est conservée que sous l'accent; dans la syllabe atone, elle devient *oi : oimá*, *aíme*; *pláire*, *ploirái.*

AU

Au provençal reste tel sous l'accent, mais devient *óu* dans la syllabe atone : *sóutá*, *sáute.*

E

L'*e*, fermé quand il est atone, devient ouvert sous l'accent : *pregá*, *prègue*; mais il reste fermé, s'il provient de *i* latin : *secá* (=siccare), *séco*. Excepté dans *plegà*, *plègo*, peut-être pour le distinguer de *plégo*, substantif féminin =*plica* ; l'*e* ouvert se serait alors propagé de la troisième personne du singulier de l'indicatif présent aux autres formes verbales accentuées.

EI

La diphthongue *ei* ne se rencontre pour *ai* affaibli que dans le nord du Rouergue. Ailleurs on dit *oi* aux syllabes atones : *loissá* (*leissá*), *láisse.*

O

O atone provençal est devenu *ou* en rouergat; mais dans les syllabes accentuées, il subit des traitements divers.

A. — *Ou* se transforme en *ouo*, s'il provient de *o* latin bref ou en position : *pourtá*, *pouórte*; *jougá*, *jouógue* ;

et de plus, dans quelques verbes où l'*o* provient d'autres sources, qu'ils soient tirés du français ou du latin : *enbouyá*, *enbouóye*; *rebiscoulá*, *rebiscouóle* et *rebiscoule* (1).

B. — Il reste *ou*, 1° s'il provient de *o* long : *courouná*, *couroúno*; et dans quelques verbes en *ouná* (anc. *onar*) =fr. *onner*, formés avec des thèmes de substantif : *boutouná*, *boutoúne*. Cependant plusieurs verbes en *ouná* ont été traités comme les verbes provenant de *ŏ* bref; ce sont surtout ceux qui viennent de *ŏ* bref latin. Ces derniers ont généralement les deux formes : *souná*, *souóne* et *soúne* (plus rare).

2° Quand il provient de *ŭ* bref ou de *u* en position : *courrí*, *coúrre*; *poudá*, *poúde*.

OU

Nous avons vu que l'*o* provençal se prononçait *ou*, quand il provenait de *ō* tonique, de *o* anté-tonique, de *ŭ* tonique et de *u* en position. Ce cas rentre donc dans le précédent.

U

U ne subit pas de changement, en passant d'une syllabe atone à la tonique : *ojudá*, *ojúde*.

OUI

Oúi se change en *ouói* sous l'accent : *couifá*, *couóife* (dérivé de *couóifo* =*cofea*); ou reste *oui* : *ouirá*, *oúire* (dérivé de *oúire* =*utrem*), suivant que *ou* y provient de *ō* long, ou de *u* bref ou en position.

(1) Cette dernière forme est due sans doute à la confusion de ce verbe avec *coulá* =fr. *couler*.



DEUXIÈME PARTIE

HISTORIQUE

LIVRE Ier.

TITRES ET DOCUMENTS SUR LESQUELS EST BASÉE CETTE ÉTUDE.

Nous croyons devoir donner ici les textes sur lesquels est basée l'étude historique qui va suivre ; nous ne ferons qu'indiquer ceux qui ont déjà été publiés. Commençons par quelques chartes, qui, quoique en latin, renferment quelques mots de la langue vulgaire où des mots bas-latins permettant de supposer la forme vulgaire ; nous les tirons de l'*Histoire du Languedoc*, de Dom Vaissette, tome II, Preuves (1).

NEUVIÈME ET DIXIÈME SIÈCLES.

1° Nous trouvons à la colonne 23 une donation faite en 888 au monastère de *Conques* par Sigualdus, et sa femme *Aigua* (=Aqua) (Cartulaire de l'abbaye de Conques). Le passage suivant est intéressant : cedo vobis *manso* cum curte et orto et *exeo* (2), cum terras cultas..... et cum *garriciis*..... cedo vobis *farinaria* qui est instructus super Lutacia et in *ipsa* riparia..... cum *boscis*, etc.

(1) Le Cartulaire de Conques récemment publié fournirait un assez grand nombre de mots de langue vulgaire enchassés dans des chartes latines ; nous nous contenterons d'en citer un, à cause de sa haute antiquité. Il se trouve dans une charte de 801 : c'est le mot *deves* (*qui decurrit* deves *Andate*).

(2) Ce mot, qui se retrouve dans un autre passage du même texte, signifie le droit de sortie ; cf. *exio,* dans la charte de l'an 934.

2° Col. 72. Echange de diverses terres entre Ermengaud, comte de Rouergue et l'abbaye de *Vabres*, près de Saint-Affrique, en 934 (Cartulaire de l'Eglise de Vabres) : .....*concambiare*, ...in *concambium* dedimus..... pro *concambio* possideant.... cum vineis, cum pratis et *boscis*, cum *exio et regressio*.

3° Col. 80. Echange entre Bernard, vicomte, et l'abbaye de Vabres, vers 950 (Cartulaire de l'Eglise de Vabres) : ...quantum in *ipsa* curtem vel in *ipso aice* (1) Bernardus et *infantes* sui visi sunt habere et possidere.

4° Col. 107. Testament de Raymond Ier, comte de Rouergue et marquis de Gothie (961); dans les archives de Rodez, transférées à Montauban, chapitre des Testaments, lettres kkk : ...et in *allodio* (2) *de Garriguas*, ...una *medietas*..... et donet *ille* abbas in *escambio*, ...suum *drictum* perdat.

Onzième siècle.

Dès le milieu du onzième siècle, les chartes montrent en Rouergue un mélange constant de passages en latin et de passages en langue vulgaire. Il est bien peu de chartes qui n'offrent au moins quelques mots de langue vulgaire. Citons en particulier :

1° *Histoire de Languedoc*, t. II, col. 251. — Accord entre Raymond de Saint-Gilles, comte de Rodez, et Guifred, archevêque de Narbonne, vers 1066. Archives de la vicomté de Narbonne, n° 7 : .....*ipsas fortezias* .....sine *inganno* .....sine suo *inganno* .....*et adjutor t'en serei et ab lui et senes lui* .....*li tenrei et li farei* .....*non decebrei* ....*ni t'o tolrei, ni t'en tolrei* .....adjutor *t'en serei* (3) .....per quantas vices *m'en commonras* per te ipsum aut per tuos missos aut missum,

(1) *Aice* (cf. *aize, aiacis*, etc.) signifie ici *enclos*, ou simplement *limites* d'un terrain dont on vient de parler.

(2) Dans le même texte on trouve *alodus, alode*.

(3) A côté de ces futurs en *ei*, on rencontre plus loin *decederai;* de même dans une charte de 1068, Serment de Raymond de Narbonne à sa femme : *non decebrai, no l'aucirai ni nol prendrai..... tendrai..... atendrai;* mais plus loin : *non las te tolrei ni t'en tolrei.*

et del commoniment non devederai, et illum (aut illos) qui per te me *comonra* aut *comonrar m'en volra*, per me neque per meum consilium *reguard non aura*..... sicut superius scriptum est, *si o tendrei et o atendrei*, etc.

2° Col. 303. — Charte tirée du Cartulaire de l'abbaye de Conques, vers l'an 1079. In villa *Amelianensi* (lis. : *Ameliavensi*)..... in ipso *Ameliano* (lis. : *Ameliavo*). De même col. 470, charte de 1133 (Cartulaire de Saint-Guilhem) : in villa mea quæ vocatur *Amillaus*..... apud *Amilianum* (lis. : *Amiliavum*).

Nous croyons devoir donner ici la liste des formes vulgaires et bas-latines de la ville de *Millau* (en patois *Milháu*) :

Le dictionnaire latin de Freund donne *Æmilianum* (forme correcte), *Ammilbanum* (erreur, pour *Ammillanum*), et *Milliadum*, qui ne saurait se rapporter qu'à Milhaud (Gard), et n'a pu être appliquée à *Millau* (Aveyron) que par confusion.

Je trouve, dans la *Gallia christiana*, *Amalia*; dans les Priviléges donnés à Millau, en 1187, par Alphonse II d'Aragon, *villa Amiliavensis ;* dans plusieurs actes authentiques des archives de l'Hôtel-de-Ville de Millau, *Amiliavum*, qui est la forme normale au moyen-âge. — Le troubadour Sordel dit, dans sa complainte satirique sur la mort du seigneur de Blacas : *Que sai pres de Marseilla et d'Amillau*; d'autres mss. ont *d'Amelhau*, qui est plus correct pour l'époque ; mais aucun ne donne *de Millau*, comme écrit P[l] Meyer (*Recueil*, n° 19); cependant *Millau* semble avoir existé dès le XII[e] siècle. Je lis en effet dans deux sirventes de Bertrand de Born (si toutefois le texte de de Gaujal, que j'ai seul sous les yeux, est correct) : *A Meillau et en Carlades* (dans *Pus lo gens*), et *Lai a Meillau, on solia tener* (dans *Un sirventes farai*). Il est donc possible que déjà à cette époque on ait dit régulièrement *Milhau, Melhau*, à côté de *Amilhau, Amelhau*. Les *Coutumes de Millau*, qui semblent être du XIII[e] siècle, mais dont le manuscrit actuel (le *Livre de l'Epervier*) est un *vidimus* d'une copie datée de 1350, ont toujours *vialha de Milhau*, tandis que notre charte de 1184 (tirée du même registre) porte ces mots ;

et aisso fo fag as Amelhau, et que la lettre du seigneur de Levezou, qui est de 1369, porte encore *cossols d'Amelhau* (1). Mais au xv[e] siècle, on dit toujours *Milhau*. Je lis *da Melhau* (=*d'Amelhau*) dans le titre du recueil des *Priviléges dû Consulat de Millau*, et *da Rodes* (quatre fois) dans les *Priviléges du Bourg de Rodez* (1201). Il faut croire que *da Rodez* a été formé sur *da Melhau* (=*d'Amelhau*) à une époque où déjà l'on avait commencé à dire aussi *Melhau* à côté de *Amelhau*.

Douzième siècle.

1° Franchises de prades (vers 1113).

Prades (que notre document nomme *Pradis* =fr. *prés*, ce qui montre que la terminaison est masculine, et renferme un *e* fermé non accentué) (2), est un petit village situé à 25 kilomètres au sud de Rodez, entre Pont-de-Salars et Segur. Les seigneurs de Prades, Hector et Pons de Camboulas, Gag et Raimond Fauques, accordèrent des franchises à ce bourg vers 1113, c'est-à-dire bien peu de temps après que Louis-le-Gros eut octroyé les premières chartes de communes. Ce titre fait partie du Cartulaire de la fameuse abbaye de Conques, qui est aujourd'hui la propriété de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. Il a été publié pour la première fois par Ducange, dans la préface de son *Glossaire* (p. 23, c. 2, de l'édition Henschel). Le savant académicien le donne comme un échantillon de l'ancienne langue dans le midi de la France. Malheureusement il est assez incorrect (plus incorrect encore dans de Gaujal), et, malgré les corrections que j'y ai apportées, il reste encore plusieurs points obscurs, lesquels nécessiteraient une collation du titre que je ne puis faire en ce moment par moi-même (3).

(1) Les Priviléges de 1370, en latin, portent *ville de Ameliavo*, et la charte de 1278, *vila d'Amelhau*.

(2) On a dit aussi au féminin *Pradas;* ainsi Deudes est, dans quelques mss., nommé *Deudes de Pradas*. Cf. Priviléges du Bourg.

(3) Le Cartulaire de Conques a depuis été publié par M. Gus-

2° Franchises de saint-antonin (entre 1140 et 1144).

Saint-Antonin est une petite ville située sur l'Aveyron, chef-lieu d'un canton qui a été distrait du département de l'Aveyron par le sénatus-consulte du 4 novembre 1808, pour être annexé au département de Tarn-et-Garonne. Elle était sur la frontière occidentale de l'ancien comté du Rouergue. A ce titre, le texte des Franchises de Saint-Antonin pourrait ne pas être accepté comme représentant exactement l'idiome rouergat. Il y a, en effet, des différences entre ce texte et d'autres textes rouergats du xiie siècle, mais elles ne sont pas essentielles. Pour plus d'exactitude cependant, nous ne nous servirons comme preuves des formes de ce texte qu'autant qu'elles seront confirmées par d'autres textes émanant d'une partie du Rouergue plus centrale, et, s'il se présente une forme unique, nous n'en tirerons pas de conséquences, nous contentant de la signaler au lecteur.

Le texte de ces Franchises a été publié par M. de Gaujal, dans ses *Etudes historiques sur le Rouergue* (Paris, 1858-59), t. i, p. 275 sqq.; il se trouve dans les Archives de Rodez, manuscrits de Colbert, aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. Je n'ai pas besoin d'ajouter que je n'ai accepté le texte imprimé que sous bénéfice d'inventaire, adoptant les corrections qui se présentaient naturellement, quand il y avait des fautes de lecture évidentes, et faisant mes réserves pour les mots douteux ou incompréhensibles.

La date de ce texte doit être fixée entre 1140 et 1144,

tave Desjardins dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (Paris, Picard, 1879). Notre travail étant déjà en partie imprimé, nous regrettons de ne pouvoir profiter de cette publication isolée que par quelques notes isolées ; mais nous n'avons plus de raison de retarder la publication des *Franchises de Prades*, dont nous avons du reste depuis peu collationné le texte. Nous avons utilisé et nous reproduisons également une autre charte qui a été écrite vers 1160, et que nous avons copiée dans le *Musée des archives départementales* (n° 44), publié, à l'occasion de l'Exposition de 1878, par les soins du Ministère de l'Intérieur.

puisqu'on y voit figurer comme témoins Azémar III, évêque de Rodez de 1099 à 1144, et Raimond III, évêque de Toulouse, qui n'occupa son siége qu'à partir de 1140.

3° Donation a la maladrerie de Saint-Thomas, a Millau (1178).

Vidimus du XVI[e] siècle. « Extrait du Livre des titres et enseignements de la Maladrerie Saint-Thomas. » En marge : *Donnacion du corps de Rey* (lis. : *Reymond*), *Delpuech et de tout ce qu'il avoit al Truel, a la maison de Saint-Thomas*. Cet acte, rédigé au nom du donateur Delpuech et du chapelain de la maison de Saint-Thomas, Bernard, est tout entier en langue vulgaire, sauf la pre-

544. [de Pradis.]

1108-1144.

In Dei nomine. Ego Hector et Ponzcius de Cambolaz et ego Gago et ego Raimondus qui vocatur Falcus, d'aquesta hora adenant, ella villa de Pradis, home ni femena des las crodes en inz non i prendrem nilli ferrem, nilli auceirem, ni son aver nolli tolrem, ni far nollo farem, ni deforas las croz home ni femena que della vila sia estadoris, se per forfaitura que fait ans (1) agues non o faziam, et aquo no faram tro all'abat et al prior quella vila tenria clamat o acsem una vice vel duas, e se elz redderzer non o fazio que non pressem sobre nostre dreig, e senesciament o efrangriam fers .xiiij. dias, ab somoniment dell'abat (2) o de so messatgue, o del mongue que la vila tenria o de so messatgue, o emendaram; aissi o tenrem et o atendrem per fe e senes engans per es sainz evangelis. Autores : Ademarus Rutenensis episcopus et Odolricus archidiaconus et Guilelmus.

S. Azemarus d'Auriac. S. Gag de Peira Bruna. S. Folquems de Segur. S. Bernardus qui vocatur Grecus. S. Bernarz Guiralz de las Salas. S. Bernarz de Cannet S. Deusde de Cannet et Peire della Vallada. S. Rainalz (3) lo monges, et altre molt que o viro e que o audiro. — *Regnante Ludovico rege.*

(1) Le texte imprimé et le manuscrit portent *faitans*. Je supprime la virgule du texte imprimé après *agues*, et je la transporte après *faziam* ; je supprime également la virgule après *tenria*.

(2) Texte imprimé : *dell abat*.

(3) *Rairalz*, dans le texte imprimé.

mière ligne : *In nomine Domini nostri Jesu Christi, anno ejusdem incarnationis m° c° lxx° viij°*, et la dernière : *qui hanc cartam scripsit.* Il n'offre pas ce mélange de latin barbare et de langue vulgaire que l'on rencontre ordinairement dans les chartes de cette époque. Peut-être que le rédacteur, un certain Nicolas, qui ne s'intitule pas notaire, était un simple clerc, qui tenait plus à être compris des témoins de la donation et des intéressés qu'à montrer une grande science des formules juridiques. Quoi qu'il en soit, nous avons cru devoir rapporter ici ce document inédit, dont la langue offre plusieurs particularités intéressantes, et qui se trouve trans-

573.

Vers 1160 (1).

Conoguda causa sia a toz los homes que aquesta carta *ligerau* que l'abas Isarns avia a pennura las doas parz de la leida de Concas per .viiij. marcs d'arjent ; li una pars apartenia an B. Frotart, et avia la a pennora per .iiij. marcs d'arjent ; et altra parz apartenia als effanz Aimeric del Erm, et avia la a pennura per .v. marcs d'arjent. Enz G. Ortolas, qu'era covenensers d'aquesta honor, acordet se am B. Frotart et am Guillem de Conchas, que erom batlie dels effanz Aimeric del Erm, e redemet la de l'abat. Aquesta carta laudet et autorguet B. Frotarz ens Guillems de Conchas an G. Ortola et assa molier et assos effanz et a toz aquels homes que per lor pro ho demandario ; e fero il fiansa que guirent l'en fosso de toz homes, tro .viiij. marcs d'arjent l'en aja hom reduz (2), ens Uc de Conchas, ens Guaris viguers ; feirol fiansa eisament (3) per la (4) guirentia :

S. l'obreir, en Ponson Odo, en P. Guirart, en P. de Guolmahe, en Ra. maestre (5), en P. Odo, en Uguo Faral.

(1) Nous ajouterons en note, à leur place respective, les renseignements linguistiques que fournit cette pièce ; nous faisons de même pour les textes rouergats récemment publiés par M. Affre dans la *Revue des langues romanes*, 3e série, I, 5 sq., 1879, et que, pour abréger, nous désignerons par les mots : *Textes Affre.*

(2) *Sic;* il faut sans doute admettre que le signe abréviatif de l'*n* sur l'*e* a été négligé.

(3) Ms. *eisant* (le signe de l'abréviation manque).

(4) Ms. *pla* (le signe de l'abréviation manque sur le *p*).

(5) M. G. Desjardins donne *Guoliniach*, *en Ra. Maestra,* et, deux lignes plus haut, *Guaris Ucguers.*

crit avec une correction et une exactitude rares au XVIe siècle.

In nomine Domini nostri Jesu Christi, anno ejusdem incarnationis m° c° lxx° viij°, Eu, Ramun Delpoig, vieus et sas, e ma bona memoria, do et lais mon corps e ma anima a Domini Deu e a Sanct Lazer e a la maisou dels malautes de Trasgeig, ad aquels que aras *issou* ni per adenant *isserau*, e per nom et la ma de te, Odo, que es bailles et administraire de la maiso, e do e lais al be medeus, per aras et per jasse, ad eissa la maiso sobredicha, sas retenguda que non y fas de re, tota aquella rado et aquella drechuria que on appella del Troil, totas aquestas honors e aquestas fadendas (1) sobredichas ab totz lur (2) apertenemens, sion heres (3), sio vestir, o que sia que ad aisso apartenga, tot aissi entieiramen con eu o gadaniuei e o crompei (4) de Guilhem Mannalas. Ens Peyre, mos fraire, m'a donnada (*ou plutôt* dounada) et deguerpida la soa part per far totas mas voluntats; tot aissi entieiramen vol que la maisos sobredicha, e li malautes que aras *issou* e per adenant *isserau*, o tengo e possedisco per lur domini per aras et per jasse. Aquest do e aquesta almorna ay facha eu, Ramuntz Delpoig, per amor de Deu e per redemtio de mos pecatz et per las animas de mon paire et de ma maire et de mos fraires, [e] de Peiro de Guilhem; et voil et man et per nom (5) fas aquel do als malautes, per aisso que d'aquelas gandidas et d'aquelas adissidas que d'aquestas honors sobredichas *eissirau*, per qualque manieira issio, quel capelas que ella maiso estara et la gleisa tenra n'aja vieure et vestir per man d'aquels que la maiso *tenrau*.

(1) *Fadendas* = prov. class. *fazendas;* pour *d* = *z*, cf. plus bas *Lader* (opposé à *Lazer*, qui se trouve au début du titre), et *orados;* de même plus haut *rado*, mais *rasos* dans la charte de 1184.

(2) Ms. *lurs*.

(3) Les deux dernières lettres du mot ne sont pas sûres.

(4) Notez la métathèse de l'*r* dans *crompei*, pour *comprei*, aujourd'hui *croumpère*.

(5) Cf. Compilation d'après le code Justinien, Bartsch, *Chrestom.*, 299, 33 : dira per nom = nominativement, en particulier.

Et eu Bernartz, que soi capelas de la gleisa, et eu Ot, et nos altre fraire, que sem de la maiso, recevem te Ramund per fraire, et te accueillem en las orados que per jasse *serau* fachas ella gleisa et en tot *lou* befach spiritual de la maiso. Et tu, Ramun, as nos conneugut (*ou plutôt* couneugut) et facha professio de ton cors a Domini Deu et à Sanct Lader, et per nom a me Odo et als malautes de la maiso, que tu n'o puescas donnar (*ou plutôt* dounar) ni laissar aras ni per adenant a neguna altra religio ni a neguna altra maiso. Mas tu, Ramun, potz estar el segle et far ta voluntat aitant quant a te adautara; et quant (1) segle volras desemparar, volem et pregam et te autorgam que venguas ella maiso aissy con senhier et administraire de totz nos altres. Et eu, Peyre Delpoig, ay laudat et autorgat aquest do et aquest befach, que tu, Ramun fraire, as fach ad aquesta maiso sobredicha, et voil que la maisos et li malaute[s] o *ajou* et o possedisco per totz temps en be et en pas.

Autor Bernard lo capela, Johan Aiffre preire, et Guilhem de Sancta-Auladia, et Raols l'hospitaler, et Peiro Bertrand, et Esteve Durant, et Peiro Delpoig, et Guilhem Dura, et Ramun Hugo, et Hugo Benastruc, et Ramun Guiral, et Nicolau, qui hanc cartam scripsit.

N.-B. — On peut rapprocher ce texte de la charte de 1202 publiée par Bartsch (*Chrest.*, 151-4).

4° ACTE DE DONATION DES DROITS DE PÉAGE DE SAINTE-EULALIE ET DU LARZAC AUX CHEVALIERS DU TEMPLE, par Sanche d'Aragon, comte de Provence et vicomte de Millau, le 5 août 1184.

Vidimus de P. de Bonald, daté de 1668. Ce texte, presque aussi ancien que le précédent, peut fournir d'utiles points de comparaison; c'est pourquoi nous avons cru devoir le donner ici. Il est tiré du *Livre de l'Epervier*, Archives de l'Hôtel de Ville de Millau (2).

(1) Ms. *quand*.

(2) Le *Livre de l'Epervier* peut être considéré comme le Cartulaire de Millau, nous venons d'en entreprendre la publication (juin 1880).

Notum sit omnibus hominibus quod anno domini Incarnationis millesimo centesimo *octuagesimo* quarto, in die quinta mensis Augusti, Eu, Sanchos, comps de Provinsa, bonamen et senes engan et senes nengun retenimen que non fai de res, doni, amb aquesta presen carta lieuri, per aras et per totz temps per me et per mos successors, per amor de Dieu et per salut de ma arma et de mos paires, et a Dieu et a sancta Maria et alz fraires del Temple et a totas lur (1) volontatz affar an aquelz que aras hi so ou per adzenant (*ou* adjenant?) y *sirau*, per nom de te, Guilhem de la Garriga, que es commandaire de la mayo de Sancta Eulazia (*ou* Eulajia?) (2) de l'Arzac, so es assaber tot *lou* pesatge que *lous* mieus ny (3) may iou (4) aven acoustumatz de levar, penre e far pagar, tant en la ditha (5) vilha de Sancta Eulazia (2) quant (6) in l'Arsac, coma era de costuma, charja (7) d'espissaria enmessaria .j. dener malgoires, et de totas autras que hauriau (8) pagesso (9) malgoiressa, tant moneda malgoiresa quant moneda numbran, ambe aquelz dregs et amb aquelas rasos que hiou y ay et ans hy degh [aver] (10). Et amso tu (11), Guilhem desobrasdits (*ou* dics), d'aquest'hora in avan tu levaras ho faras levar lo dig pesatge; et an tot aiso desobresdig laude, et en tot ho coservaras (?) (12) a Dieu et a la mayo, pels bes et pels sirvices (*ou* sirvirs?) que n'ai abutz, totz los bes que iou (4) et mos linatges n'aven agutz.

(1) Ms. *leurs;* ce mot, purement français, appartient au copiste du XVII[e] siècle.

(2) Le *j* et le *z* se ressemblent fort dans ce texte, mais *Eulazia* est plus correct; il en est de même de *adzenant.*

(3) Ms. *uymai.*

(4) Ms. *jou.*

(5) Ms. *dith* suivi d'un point qui semble abréviatif.

(6) Ms. *quand.*

(7) Mot suspect à cause de sa forme étrangère au provençal, qui dit : *carga.* Le scribe s'est peut-être laissé influencer par le français.

(8) Ms. *e hariau.*

(9) Ms. *pogessa.*

(10) Ce mot manque dans le ms.

(11) Ms. *te.*

(12) Ce mot, mal transcrit peut-être par le copiste, est d'ailleurs peu lisible.

Et aisso fo fag as Amelhau, en la gran plassa (1) publica en presencia de Peire Bertrand, Guilhen Cabanas, Jainme Ardit, et de Ramond Columbii, et aquest signe fai iou (4).

5° *Accessoirement*, HOMMAGE DU VICOMTE D'AYSSÈNES, Frotard de Broquiès, au comte de Rodez, Hugues Ier, en 1135. Publié par Vaissette, *Histoire du Languedoc*, tome II, Preuves, col. 479; — par Bosc, *Mémoires pour servir à l'Histoire du Rouergue*, t. III, Preuves, p. 203; — et par de Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. II, p. 59 (en partie seulement). Il est tiré des Archives des comtes de Rodez, à Montauban.

TREIZIÈME SIÈCLE.

1° COUTUMES DE MILLAU (Archives de l'Hôtel de Ville de Millau, *Registre de l'Epervier*, f° 91).

Ces Coutumes, qui offrent un grand intérêt au point de vue de la langue, et de curieux détails pour l'histoire locale, sont encore absolument inédites. M. de Gaujal qui, dans son ouvrage plusieurs fois cité, a donné les Coutumes et les Priviléges de presque toutes les villes du Rouergue, s'est contenté de traduire (doit-on dire traduire?) quelques articles des Coutumes de Millau. Voici la raison qu'il donne de son abstention (t. I, p. 285) : « Le texte de ces Coutumes est tellement inintelligible, que je n'ai pu parvenir à le restituer, même avec l'obligeant et si puissant concours de M. Raynouard. Cette circonstance semble déposer de son antiquité; car, depuis le XIIe siècle, l'idiome vulgaire n'a presque point changé en Rouergue; pourtant la difficulté d'entendre ces Coutumes pourrait bien provenir de l'altération du texte. » Je ne sais jusqu'à quel point M. Raynouard a en effet prêté son concours à M. de Gaujal pour déchiffrer les *Coutumes de Millau*; mais ce qui est certain, c'est que, quoique offrant de grandes difficultés, tant au point de vue de la lecture, que de l'intelligence du texte, elles ne sont pas cependant tout-à-fait inintelligibles. Trois ou quatre passages tout au plus paraissent corrompus, et je ne désespère pas, après une nouvelle révision du texte, de par-

(1) Ms. *place*.

venir à les expliquer. Ce ne sera qu'alors que je me déciderai à publier cet important document avec le reste du *Livre de l'Epervier* (1). Je n'en citerai ici que quelques lignes à titre d'échantillon, me réservant cependant de faire à l'occasion les citations qui pourront m'être nécessaires.

La date des *Coutumes de Millau* est incertaine; cependant l'étude attentive de la langue nous fait croire qu'elle ne doit pas être fixée plus tard qu'au XIIIe siècle. Il est même probable qu'il y a eu plusieurs rédactions successives et de nombreuses copies amenant toutes des additions au texte et des rajeunissements. Les *Priviléges* accordés, en 1187, aux consuls et aux habitants de Millau par Alphonse, roi d'Aragon, comte de Barcelone, marquis de Provence et vicomte de Millau, disent que ces nouveaux priviléges (alia privilegia) sont accordés aux habitants de Millau, à cause de leur fidélité : ce qui laisse supposer qu'ils en avaient déjà reçu. Mais la rédaction qui nous a été conservée des *Coutumes* ne saurait remonter à cette date. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à la comparer avec les deux chartes rapportées plus haut. Cependant elle est antérieure à 1370, époque où le duc d'Anjou confirma les Priviléges de Millau. Voici quelques passages qui donneront une idée de l'ensemble.

Aisso so las costumas de la viala de Milhau.

Ensegon se las costumas de la viala de Milhau de Roergue, las calas se ensego en aquesta forma et manieyra :

Et premiairamen que lo marc de Milhau sia coma lo marc de Montpelia, ho pesses (*lis.* peses) delz marcz descendens.

. . . .

Item que denguns homes strans que non vendon draps a talh senestiers, mas tan soletamen los quatre dias de la fieira sanct Simon et Juda apostolz.

Item que alcuns homes estrangs que non enblanquisco telhas dengunas en las Gravas. . . . .

(1) Voir page 146, note 2.

Item, se hom intra en ort ho en camp ho in vigna per penre frucha ses cossel de son don, que aladonc pagon (*lis.* pague) set solz, dos solz an aquelz que ez la malafacha, et .xij. d[rs] torneses an aquel que ho dira, et quatre solz a la cort *sive* al baille, et pueys poge (*lis.* page *ou* pague) el castel, ho sia mes elz ceps dal pe de la gran plassa; et en aquest ban nos entenden los vigiers (*lis.* vergiers) et las ribieyras.

. . . .

Item que dengun home non penhure *sive* gatge home delz draps que serian (1) ho tenrian (1) en lur (2) lieg, ni aussi pauc de lurs (2) vestirs que portarian (1) an se, se per comu (=*au nom de la ville*) non se fazia.

2° Confirmation de priviléges en faveur du Bourg (3) de Rodez (1201).

Ce texte se trouve dans les Archives de Rodez, manuscrits de Colbert; il a été publié par de Gaujal, *loc. laud.*, p. 295 sqq., avec un assez grand nombre d'incorrections.

3° Coutumes de Saint-Affrique (1238).

Raymond VII, comte de Toulouse, marquis de Provence et comte du Rouergue, accorda des franchises aux habitants de la ville de Saint-Affrique en 1238. Texte important et publié assez correctement par de Gaujal, t. i, p. 316, d'après la copie de M. de Doat (1666-67), qui se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds Colbert. L'original se trouve dans le même fonds, Archives de Saint-Affrique.

4° Acte de vente de maisons et terrains par Bernard Feltrier aux consuls de la ville de Millau, pour y établir le siége de leurs assemblées (1278). (Priviléges du Consulat de Millau. Hôtel de Ville).

Notum sit omnibus hominibus quod anno domini incarnationis 1278, scilicet 9 kal. novembris, Domino Philipo

(1) L'*u* et l'*n* étant très semblables dans le ms., il est difficile de dire s'il y a ici des formes en *iau*.

(2) Ms. *leur, leur,* mots français dus au copiste.

(3) Le Bourg était sous la dépendance des comtes de Rodez, tandis que la Cité était soumise à l'évêque.

Francorum rege regnante, Eu, Bernat Feltrier, per me et per totz los miaus successors presens et esdevenidors, non endutz per frau ni per bausia, mas per ma bona, propria e spontanea voluntat, an bona fe et ses engan, vendi e done et autrei, baile et dezampare, per nom de pura et de perfiecha venda e non revocabla, per aras e per tos temps valedoira, a vos, En Guilhem Duran, Bertran Benezeg, Guilhem Gauffre, Peire Marti, En Esteve Azam, cossol (*au vocatif?*) de la vila d'Amelhau, receben per vos e per tota [la] universitat de la dicha vila, so es a saber aquelas maios, estars e verdiers e cortz, que foro sai en reire dei senhen Berenguier, Duran, Cavalier, laqual (*lis.* lasquals) ieu ai e teni ela (1) vila d'Amelhau, las quals maios et estars, cortz e verdiers si coffronto es teno ab las maios, estars e verdiers e ort d'En Bernat Guiral, et ab las maios e verdier d'En Guilhem de Montaliu, la paret megieira et (*lis.* el) mieg, et ab lo verdier que fo d'En R. del Pueg, et ab l'ort d'En Bertran Gasc, et ab lo verdier e cort e cazal que fon d'En Raimon Benastruc, et ab la maio de Peire Probensa et ab la carrieira publica; totas aquestas maios, estars e verdier[s] e cortz sobredichas, ab totas lurs intradas et issidas, et ab totas las servitutz et adjacencias que *au* ni aver devo, ab tot lo dreg que ieu hi hai, vos vende eus doni per nom de pura e perfiecha venda, segon que dessus es dig ni escrig, per pres de 261 lbz. de tornes que n'ai de vos avudas e receupudas em pecunia nombrada, si que m'en teni per ben pagatz e per contens e per aondos. E se plus valo o plus podo valer d'aquest pres sobredig, done vos tota la maivalensa per nom de do et donatio pura et siempla entre vieus, et done vos plenier poder e mandamen de penre e de intrar e de recebre per vostra propria auctoritat la possessio et quais possessio de totas las dichas causas a vos per me vendudas per vostra propria auctoritat. Et entretant tro que vos la ajas preza, avuda e receupuda, establise un precari possesidor per vostre nom; e qui re

(1) *Ela;* nous ne croyons pas devoir rétablir l'*n* de *en*, les exemples de cette suppression ne manquant pas dans nos textes; cf. charte de 1178, *e ma;* charte de 1278, *e neguna;* lettre de 1369, *e mon ostal,* etc.

vos i amparava ni eus i demandava, promete vos per ferma stipulatio que ieu vos en sia guirens e deffendeire, si que se ren perdias nin metias per emparamen (1) ni per demandamen que hom ni femena vos i feses, promete vos per eusa stipulatio que ieu vos o mandes tot ses plag al vostre somonimen, e del dan e del gaing que i faras ni sufriras coma vos per vostra siempla paraula..... (2) de guirens e de sagramen..... (2). Et promete necesserment a tota vostra universitat e particular per loqual... (2) universal et particular per tot... (2) interesse ni messios quen fezesses nin sustrisses (=sustraisses?); e per tot aisso sobredig a vos tener, complir et attender, segon que desus es dig ni escrig, obligue a vos totz mos bes presens e estevenidors, e renuncie tertz de fag et de dreg ad exceptio de majos et de menos pres, et ad exceptio de las dichas 261 lbs. de tornes non avudas no nombradas e non receupudas; exceptioni etc. (*formules en latin*). E jure vos sobre sangz euvangelis de Dieu, per me de grat corporalment tocatz, que tot enaissi o tenrai e o attendrai con es dig desus ni escrig, et encontra no venrai per me ni per altra e neguna manieira. Et nos, Guilhem Duran, Bertran Benezeg, G. Gauffre, Peire Marti, Esteve Azam, cossol sobredig de la dicha vila d'Amelhau, volem que hom sapia que nos compram aquestas maios et estars, verdiers et cortz, de vos B. Feltrier sobredig, per obs e per necessitat que *au* a nos et a la dicha universitat per far cosselh. Quar nos ni la dicha universitatz non devem far cosselh e la glieia de S. Marti, quar la glieia nos veda que no i fassam cosselh.

Actum apud Æmilianum in ecclesia beati Martini in presentia et testimonio Ugonis Benastruc, domini Raimondi Gaufredis militis, Bartholomei Gerla, Bernardi Despineto magistri, Petri Cote jurisperiti, testium ad hoc vocatorum et rogatorum ; et mei Guilhelmi de Combaleriis publici notarii Æmiliani, qui rogatus hanc cartam scripsi et signo sequenti signavi.

(1) Cf. *amparava*, deux lignes plus haut. Ducange donne *amparare*, et *emparare*.

(2) Mots illisibles.

Ce texte notarié fait parler successivement le vendeur Feltrier et les consuls de la ville ; en dehors des formules purement juridiques que lui sont communes avec beaucoup d'autres textes, il offre plusieurs particularités intéressantes que nous signalerons à leur place. Ce texte est le quatrième, dans le *Recueil* se rapportant aux années 1278-1286 qui porte ce titre : « Aisso son li prevelegi del cossolat de Melhau (*sic, lis.* d'Amelhau), traslatat de paraula en paraula dels originals prevelegis et estrumens. » Il vient après trois textes en latin. La copie qui nous est restée semble du XIVe siècle.

5° *Accessoirement*, LE SERMENT DES CONSULS DE MILLAU, dont la date est incertaine, mais qui peut se placer pour l'ensemble au XIIIe siècle, pas avant 1258, pour certaines parties, puisque c'est à cette date que la vicomté de Millau fut réunie à la couronne, et que le Serment contient une promesse de fidélité au roi. Mais Millau avait des consuls avant 1187, comme le montre le texte (en latin) des Priviléges accordés à cette ville par Alphonse d'Aragon à cette date ; il est donc probable que le texte a été plusieurs fois remanié, et qu'on y a ajouté chaque fois l'indication des fondations nouvelles que les consuls juraient de protéger. Le Serment des consuls fait partie du *Registre de l'Epervier,* où il vient à la suite des *Coutumes de Millau.* Il commence ainsi :

Aysso son los capitols que juron los senhors cossols, el temps que son elegits, dins la gleya matge de Nostra Dona de l'Espinassa de Millau.

Pour abréger, nous ne le reproduirons pas ici, parce qu'il a déjà été publié par de Gaujal (*l. l.*, I, 288) ; mais nous ne nous servirons que des formes que nous fournit notre propre copie.

6° *Accessoirement* aussi, à cause de leur date incertaine, FRAGMENTS D'UNE VIE DE SAINT AMANS, évêque de Rodez au Ve siècle. Le poème, écrit en vers de 12 syllabes, est donné par M. de Gaujal (*l. l.*, t. III, 434) comme étant de la fin du XIe siècle ou du commencement du XIIe. Je ne sais sur quelle autorité il se fonde ; est-ce sur Raynouard, qui publie ces fragments sans les dater

(*Choix des Poésies des Troubadours,* t. II, p. 152)? (1). Quant à moi, je ne les crois pas antérieures au XIIIe siècle, vu qu'on y trouve à peine trace de l'observation de la règle de l'*s* (2), à moins qu'on n'admette (ce qui nous semble excessif) que cette règle était complètement laissée de côté dans les textes populaires, dès le XIIe siècle. Quoi qu'il en soit, les courts fragments qui nous ont été conservés présentent les caractères d'un poème destiné au peuple, et les vers suivants qui servent d'*explicit*,

Al nom de Jesus Christ ayssi sia affinat
Lo libre, que vous ay de lati romansat,
Del patro Sant Amans,

semblent indiquer que l'auteur, qui considérait saint Amans, patron du Rouergue, comme son propre patron, était lui-même du Rouergue : c'est ce qui nous autorise à nous en servir comme de texte de langue. Nous reviendrons plus loin sur la question de la date de ces fragments.

Quatorzième siècle.

1° Bulle du pape Clément VI.

Clément VI fut élu pape en 1342; il publia, le 27 janvier 1343, la bulle dont il s'agit ici (V. Fleury, t. XIII, p. 423). On pouvait, il y a quelques années à peine, voir à l'église de Compeyre, à deux lieues de Millau, au commencement d'un beau missel manuscrit du XIVe siècle,

(1) Ces fragments avaient déjà été publiés par Dominici, *de prærogativa allodiorum*, c. VII, p. 54. Ils semblent traduits d'une vie de saint Amans en latin, qui a été imprimée dans la Bibliothèque du père Labbe, t. II.

(2) Dans un seul cas, l'auteur semble avoir appliqué la règle; c'est dans ce vers :

Viro fugir d'aqui los *contrari* que so,

où *contrari* serait au nominatif pluriel, comme attribut de *que*, si toutefois le texte est exactement imprimé.

une traduction en langue vulgaire de cette bulle, dont je dois une copie à l'obligeance de mon ami M. l'abbé Rouquette, curé d'une des paroisses de Millau. J'ai eu le regret de constater, m'étant rendu récemment à Compeyre pour collationner cette copie sur le manuscrit, que ce missel avait été depuis peu enlevé par Mgr l'évêque de Rodez. J'espère cependant qu'il ne sera pas complètement perdu pour la science, et qu'il nous sera permis, à l'occasion, d'examiner l'original à l'évêché. Nous ne croyons pas cependant devoir retarder la publication de cet intéressant texte de langue, dont nous signalons plus loin les particularités les plus curieuses.

Ce texte devait assurément être lu publiquement à l'église, puisque des indulgences étaient attachées à cette lecture, comme le montrent ces lignes qui précèdent le texte : *Ayso es lo perdo de Roma que s'en sec aval : la premieyra ves que hom lo vol legir ho ausir, deu aver cofessah, quar* LX *ans de perdo gassaha.* Nous sommes donc assurés d'avoir ici, sinon un texte vraiment populaire, puisqu'il renferme un grand nombre de mots savants, particuliers à la langue religieuse et traduits littéralement du latin, du moins un morceau écrit pour être compris du peuple et par conséquent dans une langue qui était la sienne.

Le texte en langue vulgaire est suivi de ces mots : « *Hugo de Vilareto* presbiter indulgenciam transtulit in *romans.* » Le scrupuleux translateur, voulant suivre d'aussi près que possible le texte latin, a parfois employé des mots nouveaux, qu'il a transcrits en observant, autant qu'il en était capable, les règles phonétiques de son idiome. Il y a cependant un certain nombre de particularités orthographiques qui font qu'on se demande si Hugues de Villaret était bien un vrai rouergat, et s'il n'était pas originaire d'une province voisine.

Bulle de Clément vi (1).

Ayso es lo perdo de Roma que s'ensec aval : la premieyra ves que hom lo vol legir ho ausir, deu aver cofessah, quar lx ans de perdo gassaha.

Clemens papa (2), ser del sers de Dieu, a perdurabla memoria, redusen la gracia per la qual Dieu lo payre trames lo sieu filh del sobeyra cel. Quar, coma el dis : « no vole la mort del pecador, mas mays que convertisca e viva », e aquelas paraulas d'aquel doctor de veritat S. Gregorii, disen : « tantas armas cressem esser montadas a la gloria de Paradis coma d'angels remayro al cel aprop la ruyna dels orgolhos » ; e car natura humana tos temps es enclinada a mal, en tant que cascu per pecat conoc la vida, trames Dieus lo sieu filh encarnar, afi que l'home, lo qual era perit, al regne (*page 2*) celestial redugues : de la cal causa s'alegro los cors dels angels am los quals nos tenem cofermar e acompanhar, la qual causa adonc ses dupte si verifica, quant lo pecador s'en retorna a penetencia. La orgolhosa empero natura humana acomensaria (3) de desinar, si del pays de Paradis passa los mandamens, aysi lo pot trobar enclinant se a vertut en tal guisa que en las sesilhas, de las quals los angilhs per orguelh son privats, monte per humilitat e per tantas gens, coma nostre Sehor Dieu Jhesus Christ desire may que lo peccator puescha venir al pays perdurable de delieg, may que non fa lo ser, cant a grant set, a la fon de l'ayga.

Et per ayso (car nos d'aquel meseus nostre Sehor tenen

(1) Clément vi (Pierre-Roger), élu pape en 1342, était de Limoges. La bulle dont il s'agit fut publiée le 26 janvier 1343 (Voir Fleury, t. xiii, page 423).

(2) Nous rétablissons la ponctuation, qui doit ou manquer complètement, ou être fort incomplète dans le manuscrit; car la copie que nous avons sous les yeux est souvent fautive sous ce rapport, et, le plus souvent, n'a aucune ponctuation.

(3) Le manuscrit (j'appelle ainsi la copie dont je me sers) donne *a coma havia*; du reste toute la première partie de la phrase est obscure, en particulier les mots *e per tantas gens*.

lo luoc (1) sobre la tera), devem, tota neglegencia detras mesa, am pahor e espaven velhar diligemmen sobre (*page 3*) lo pobol *siau* (2) comes a nos, coma vicari de la tresque sancta gleya de Roma, del don *que per lo* (3) tresque sobeyra nostre Sehor Jhesus Christ al princip des Apostols fo comes et autreiat : « tots aquels que liaras en la tera seran liats et els cels, e tost (4) aquels los quals absolvras en la tera seran absols et els cels. » E non hy a tan san, vitan drethurier de far la *virovirnam* (?) de la monarchia mundanal, que de scentetat e de justicia e de equitat maior non aia mestier. Quar aprop la fragilitat del premier payre(s), tanta miseria era en humanal linatge que avia ben mestier de remesi, se volgues esser salvats.

Denunciam don lo quas a tost univers popol crestia comes a la sacrosancta gleya de Roma, la qual es comensamen e fundamen (*page 4*) de la crestiandat, en la cal es la basilica(t) de S. Peyre la apostol bastida, e per la sepultura fo (5) la cieutat tresque honrada, que ayro (*lis.* aras?) es la cieutat de Dieu elegida e per titel de honor ensegnida fundamen de veritat e de predication, ayso es aquel luoc del cal dis Jhesus Crist : « vaycel de election es a me aquest, afi que porte lo mieu nom davan las gens els feys els filhs de *Islem* (*lis.* Jerusalem). » E d'aquesta cieutat volen ysir la apostol dis : « Tu yest Christ, filh de Dieu vieu » ; e forsat per los enfiselz, cant fugia (a) la forsenaria de Nero l'emperador defora, l'aparec Jhesus Crist, lo qual interroguet la apostol, disen : « Sehor, on vas ? » E el respondec : Vau a Roma autra ves esser crucificat. » Per que evidemmen appar que aquesta cieutat adonc fo per Dieu elegida, afi que, aysi coma ela entro donc era estada maystra de error e de

(1) Ms. *luc*, forme que l'on trouve dans *Girart de Rossilho*. Ici, c'est peut-être une distraction du scribe (cf. plus bas *luoc* et *locs*).

(2) Ms. *sian*.

(3) Ms. *qiis*, suivis d'un blanc.

(4) Sic ms. Cette forme, très légitime, est presque constante dans ce texte.

(5) Ms. *so*.

falcedat, fo elha disciplina de veritat. E non re mens d'aquesta cieutat es escrich : « Da (1) la cieutat la qual ay eligida venra a vos salut, e veyran los nostres (2) uelhs e s'alegira lo vostre (2) cor. Aquesta es aquela cieutat, la cal lo sanc dels apostols S. Peyre e S. Paul, e d'autres martirs tan granda multitut quel nombre nos pot saver se non pel secret de Dieu, ha sanctificada e hornada en perdurable. E non re mens (*page 5*) S. Gregori affermet que el sostenria martiri per lo nom de Crist en la diha cieutat de Roma, volen esser ajustat am los cors dels martirs, los cals per la fe catholica avian aqui sostengut mort, des cals dis que per cascum jorn de l'an n'i avia may de VI (3) milia.

Quals es aquesta cieutat apostolica e emperial, e per quantas (4) lausos es enlevadoyra, ont es la ces de S. Peyre l'apostol ! e per quantas lausors deu esse predicada e davan totas autras onrada, aqui ont lo cors de son companh S. Paul la apostol es sebeliht ! lo cap del cal quant fon trenquat (5) pel cop del carnasia, Jhesus Crist tres vegadas estudet, et encaras al jorn d'uey hi apart la fon de salut que nasquet en los locs ho lo sieu cap saltet. Doncas, coma en la diha cieutat sia tota redundencia de gracias speritals, (*page 6*) cove quel poble que esta en tenebras e habita en la umbra de la regio de mort veia aqui los dih sobre luns del mon, des quals l'escriptura porta testimoni, disen : « Aquest so dos olivas e dos candelabres lusens el regardamen de nostre Sehor. » Fam doncas a tost los nostres filh[s], feys, ducs, comtes (6)..... (*page 7*) Sapias, filhs cars, que en la cieutat d'Aviho, aqui on nos tenem ara nostra cort, de Roma veng[r]o los venerables..... et amats de (7)..... demonstrans a nos

(1) *Da* n'est point une faute de lecture pour *de ;* cette forme se trouve dans les *Franchises de Villemur* (1178). Cf. plus loin, *p.* 162.

(2) *Vostres, vostre,* ms. *nostres, nostre.*

(3) Ms. XI (ou VI) *milia.*

(4) Ms. *tantas.*

(5) Ms. *trequat.*

(6) Ici une lacune de plusieurs lignes dans la copie, motivée par la difficulté de déchiffrer le texte.

(7) Ici nouvelle lacune, moins importante, dans la copie.

motas paraulas lasquals per [lo menut] (1) non racontam. E l'endema, nos mandem tener concistori e apelar nostres frayres (2)..... (*Page 8*) E a aquela nuech d'avan lo concestori, nos apparec en vesio una persona portan en la so ma dos claus, la qual me dis aytals paraulas : « Uebri ta boca e gieta fuoc d'aquela tal que escalfar e illuminar s'en puescha tot lo mun. » E l'endema, nos celebrem dos mesa[s] de la Trinitat, per ayso que, se aquesta vesio era de Dieu, autra ves apparegues, o, s'era fantasia, de tot en tot avalis. E faha aquesta oratio, la secunda nueh viguem semblan vesio, per que(m) nos apelem nostres frayres cardenals, arsivesques e avesques, e tota la clercia en nostre palais davan nos. E respondem als filhs de Roma, per la nostra autoritat e dels apostols S. Peyre e S. Paul, flegist los ginols e las mas ajustadas, girans los uelhs vas lo cel,..... e recitem per aquesta manieyra :

(*Page 9*) « Clemens papa, sers dels sers de Dieu, en e de consentamen de sos frayres cardenals portan am se las claus de la gleya celestial, a tost en general e en special per la premieyra vegada que ausiran o legiran aquestas causas largamen LX ans de perdo dona e autria. E car natura humana a l'estat de la gran vilhesa non pot venir, per raso de la so gran fragilitat, la qual a tost temps am se, e de cent en cent ans en la sancta cieutat de Roma sia lo perdo e[n] la remessio dels peccats, e paucs n'i aia que puesco venir al sobre dih e[s]tat decrepit(at) (3), per la cal causa a lur desirier non podo venir; per la soa (4) auctoritat et per poder dels apostols S. Peyre et S. Paul, des quals nos usam de part de Dieu tot poderos, a tost los chrestias venens a la sancta patriarchal cieutat, contan d'aquel jorn que l'autre perdo fo complit entro a la fi de L ans, entor aquel an d'apres donan lo perdo e la remessio de pecats per tost temps, coma se sec :

(*Page 10*) « Tota persona que aura en prepaus d'anar a

(1) Nous croyons pouvoir rétablir ainsi les mots qui manquent à la copie.

(2) Ici encore, lacune d'une demi-page dans la copie.

(3) Ms. *a la sobre diha etat de crepitat.*

(4) La copie porte *soir*, qui est sans doute une mauvaise lecture; je n'ose en dire autant de *sō* (=*soa*), qui se trouve deux fois, plus haut.

la sobre dicha sancta cieutat, aquel jorn lo cal volra ysir de son hostal per penre la via, puesca elegir cofessor e cofessors en la via ho en autres locs cals que sian, als cals cofessors per actoritat sobre diha nos donan ple poder de absolve de tost los cases papals, aysi meteys coma se la nostra persona specialmen aqui era.

(*Page 11*) « *Item* autreiam que se alcu, vertadieyramen cofes, mort en la via, que de tost sos peccats sia quitis de tot en tot e absols, e non re mens mandam als angels de Paradis que l'arma d'aquel, del tot (sia) descargada (1) de la pena de Purgatori, meto dins lo gaug de Paradis.

« *Item* volem et ordenam que arcivesques e avesques, ses demandar a (nos) lor (2) sobeyras licencia, puescho lurs mensas laysar, quant à la sobre diha cieutat volran anar,

« *Item* per la gracia special a tost rectors e curats donam yssimple de las sanctas armas desirans venir a la sancta cieutat diha patriarchal, autriam que els lurs gleyas o beneficis per un an puescon arendar, e se s'endevenia que morisso el cami, volen que l'arendamen aquel an aja fermetat e que negun empetran special ho general non hy ause mettre empachier sos pena de sa empetration e de la malediction eternal, e non re mens (*Page 12*) que aia per adoncas sa gracia de tot en tot *anullam* (3).

« *Item* al[s] scen[s] ordre[s] de morgues negres e tblancs, autrian per prevelegi special, afi que, moguts per devotion volens visitar la nostra ces, gasaho lo nostre sobredich perdo, se lur abat no lur vol donar lecencia, lo morgue o puscha requerir e demandar quel done lecencia d'anar al dih perdo vesitar la santa ces, e non remens quel bayle lo pres de son vieure et de son vestir e de son causar de tot l'an per anar e per tornar ; e se ayso non vol far, coma el l'empahe d'anar, la malediction de S. Peyre e de S. Paul li donam, et de tot son offici e benefici lo desapausam, e en perdurable l'en privam.

(1) Ms. *desaviada.*

(2) Ms. *los.*

(3) Sic ; lisez : *anullada* (?).

(4) Ms. *auran.*

(*Page 13*) « *Item* volem que las morguas (1) aion aquela mezeys lecencia, se as aquelas que las governo es avist; esse lo(r) regidor d'aquelas jutjara (2) per raso alcunas d'aquelas remaner, cascuna diga un saut[er]i la semmana, afi que Dieus en sa gracia vulha preservar aquel(s) que aquirit ha lo sobredih perdo, volen que aquestas morguas lo dih perdo gaho ay[si] com se ley anavo.

« *Item* aquels que per vilhesa o per enfermetat [non hi podon añar] (3), son desencusats; se per aquels que ley van cascuna sempmana diso tres ves lo *Pater noster*, semblablamen gasaho lo dih perdo.

« E se alcun layro ho layres de cami, la cal causa defalha ho garda d'autres locs ho que que sia, a-n-aquels que van a la sancta cieutat e s'en torno fasian alcun empahier ho gravier, (*Page 14*) a rescot ho a presen, en tal manieyra que al filh hobedien fos faha injuria ho malvestat, la malediction de S. Peyre e de S. Paul si sapchan aver encorsa; e non re mens, afi que la malvestat de pena non done occasio de peccar, volem que tot violator ho empahador d'aquesta devotion non puescha aver absolution (4) se non de nos ho de nostre penedensia (5) cardenal, septat en cas de mort, faha tot jorn davans deguda restitution del dampnatge donat.

« Volem sobre que tot [que] los romieus del pays de Roma, de Campaha, de Thuscia, de Polha, de Calabra, del principat de Labor, de Lombardia entro Puechmon (6), estian en la diha cieutat per VII mes entier[s], vesitan cascun jorn (*Page 15*) S. Peyre, S. Johan de Latran, Sancta Maria apelhada la Major, S. Laurens defora los murs, S^a Cros en Jerusalem (7), S. Sabastia, al cal fon dih en cort de Roma [e] escrih » en aquest luoc es la

(1) Ms. *mogat.*

(2) Ms. *intara.*

(3) Ici un blanc dans la copie, que nous rétablissons ainsi.

(4) Ms. *absolton.*

(5) =*pénitencier.*

(6) =*Piémont.*

(7) Ms. *Ihrsem.*

divinal permissio e remessio de peccats e perdurabla clardat per los merits de S. Sabastia martir, e per las sanctas tombas dels apostols S. Peyre e S. Paul, e per raso del cemeteri Calixti que es aqui, e per raso de LXXIIII melia martirs que aqui son sebelits am XVI papas passats los quals hi sostengro martiri per la fe. » Visiton aytabe la apostol S. Paul, que fo clar presicador de veritat. Los (1) Prohensals empero els Franceses, Aragoneses, Cathalas, Navareses, Portugal[ese]s, Engleses, Espanhols e Ungreses, e las autras nacios ley man (2) (*Page 16*) per XV dias, contunuadamen visitans las sobredichas gleyas; e quant los fisels sobredichs aquestas causas devotamen auran (3) ausidas de nostre mandamen, lur sera monstrat lo susari de nostre Sehor Jhesus Christ, loqual vist, de tost lur pecats sian absolst e perdo aio d'aquels; e nos, de part (4) nostre Sehor Dieu Jhesus Christ del qual sem vicaris en tera, los redusem a l'estat en lo qual ero aquel jorn que agro reseuput lo sce[n] baptisme; e de gracia special cofermam e autriam totas las gracias et indulgencias, quals que siam, autriadas say en reyre(s) a la diha cieutat patriarchal per dos cens e tres papas, los quals so estats de l'apostol S. Peyre entro ara, las quals nos poyran nombrar, coma a nos esta (*Page 17*) ferm per autenticitat d'escripturas e per originals de doctors aprobats.

« Volem aytabe e ordenam, de consentamen de nostres frayres, que, se alcuna persona tornan del dih perdo per istigansa del dyable cosentis a pecats, et en aquel presentia sel (5) calra que mueyra per raso dels pecats que davans avia comeses, los quals per vertut de l'an L eran hostast e perdonats, alcuna pena d'iffern non sosteha, seno per aquels los quals apres aura comeses.

« Aquest perdo, da l' (6) actoritat de Dieu e de S. Peyre

(1) Ms. *ho perensals*.

(2) Il faudrait peut-être corriger *ley manho;* mais *man* (de *mandar*), 1re pers. sing. de l'ind., peut s'entendre.

(3) Ms. *denotamen aurans*.

(4) Ms. *pert*.

(5) Ms. *ses calva*.

(6) Ms. *dac*.

e de S. Paul, de L en L ans autriam a la diha cieutat. Ayso es causa joyhosa e molt meravilhosa e preciosa, la qual tot fisel deu desirar, et no[s] aquela per las mas de nostres sobredihs legast a la dicha cieutat misericordiosamen trametem. E si alcu per folia o per arogancia las causas sobredihas asirava ni las ausava enfrengir o contra elas interpretar, sapha si aver encoreguda la malediction eternal e la sentenci d'escumergue. *Amen.*

Hugo de Vilareto, presbiter indulgenciam transtulit in romans.

2° Lettre de jean de Levezou, seigneur de *Castelmus*, aux consuls de Millau, pour leur annoncer la victoire des Français sur les Anglais à Mont d'Alazac, près Rodez (22 janvier 1369). — (Archives communales de Millau. — Publiée par M. l'abbé Rouquette dans *Le Rouergue sous les Anglais*, Millau, 1869).

A mos cars senhors, als senhors cossols d'Amelhau.

Senhors, entendut ay, cant so vengut e mon ostal, que vos autres e la vila avetz grans meravilhas, car yeu ay mes los penos del rey de Fransa sobre mos locs. Senhors, vos autres sabetz be los greuhs et los dampnatges que sofferts (2) ay per los officiers del princip, lo cal ses causa me avia desheretat de mon loc, e so me apelat e mes en salvagarda del rey de Fransa, et d'aquel quem fara drechura, adherens a l'apellacio facha per Mossenhem d'Armagnac; per que, Senhors, la vila ni vos autres no duptes ponh de me, car tot lo be et tota la honor que yeu poyria far per la vila ni per vos autres yeu faria de mon poder, coma han fach mos senhors passats, e miels, se miels podia. Senhors, fau vos assaber que las vespras de Sanh Antoni (1) los Angles bezonhero am los Frances pres del puech de la Garda davant Mont Alazac, de que foro prezas LX lansas des Angles, de que hi ha .j. bot del senescalc de Caerssi; e Mossenhem Tando de la Popia pres e esgarat, et P. de Gontaut pres, ont se perdero per los Angles CCCC cavalgaduras, que

(1) 17 janvier.
(2) Edit. : *soffertas.*

avols, que bonas. E, cars Senhors, fau vos may assaber que Lorda, que es cap de Bigorra, s'es facha franceza e es a la obediensa del rel (*sic*) rey de Fransa. E may novel que totz los gentils homes d'Ajanez so Frances, fora d'un, e Agen que es en cert patte (1) am lo duc (2) des (3) far Frances. Mossenhem d'Armagnac es ad Albi e lo Duc va tener aqui son hostal. Aqueslas (*corr :* aquestas) causas say yeu, car so estat en loc quen so cert. Se yeu podia far neguna causa per vautres, comandas me coma al vostre. Lo sanht Esperit vos tenha en sa garda.

Escrith a Castelmus, lo mati de Sanh Vincens (4).

JOHAN, Senhor de Levezo.

Nous avons cru devoir rapporter ici cette lettre, quoique elle ait déjà été publiée, parce que l'ouvrage où elle se trouve est devenu très rare. Nous en avons du reste revu le texte sur l'original.

3° LAS CRIDAS DE LAS FERMAS (Archives de l'Hôtel de Ville de Millau). Date incertaine, mais qui doit remonter au commencement du XIVe siècle, peut-être même au XIIIe dans certaines parties. Il n'y a ni préambule ni signature, et la copie que nous avons est du XVe siècle. Voici ce texte, dont le caractère populaire est incontestable. Je rétablis la ponctuation, qui manque absolument.

Ausas que vous fam assaber, de part Mossegnors consolz de la presen vila de Milhau, a tota persona que volra dire ny sobredire en las fermas *sive* emolumens de la dicha (5) vila, que aras se vendrau (6) et lieurarau al may disen et darner offre a la candela 'stencha (7), coma es de costuma, am las retentious jost 'scrichas (7).

(1) Edit. : *patu*.

(2) Le duc d'Anjou.

(3) Edit. : *de* .

(4) 22 janvier.

(5) Toujours écrit en abrégé (*da*, avec un sigle sur l'*a*).

(6) L'écriture de la copie que nous avons est très confuse et ne distingue guère l'*u* de l'*n*; on pourrait donc lire ici, comme dans les autres futurs qui suivent, *an* aussi bien que *au*.

(7) Nous remplaçons par l'apostrophe la voyelle initiale *e* supprimée ici; cf. *'scricha* et *'sperjurs*.

Primo, que aquels a qui demorarau las dichas fermas serau tengutz *infra* tres jours de baylar bonas et sufficiens fermansas, et en lo cas que non ho fasso, los homolumens d'aquel ho d'aquels a qui serau demoratz se revendrau al peril et fortuna del comprado refusan de baylar las dichas fermansas.

Item, se lur es redegut per la vila, que els non poyrau repenre ensen (1), mas pagarau entieyramen lo pres de la ferma que lur sera demorada.

Item, al regart de aquelz a qui demorarau los banhs, seran tenguts de far sagramen sollemne de ben et lialmen exercir la dicha ferma dels banhs, et non farau trassa ny massa (2), so es que non farau compositiou ny accord dels dichs banhs am persona que sia, tant del mandamen d'esta vila que foras mandamen ; et lo dich sagramen prestarau en mas de Mossegnors cossols, et apres per davan Mossegnor lo jutge d'esta vila et judicialmen. Et en lo cas que se trobes que els ho alcun d'els aguesso facha alcuna compositio ny accord tocan lo fach dels bains, que aquels que ho aurau fach, la dicha compositio se appertenra als ditz Messegnors consols et a la vila et non as elces, et per so non pagrau mens dels pres que los aurau ans cridatz, et non re mens serau punitz coma fals et 'sperjurs.

Item semblamen, aquels que aurau la ferma del *corratge* (*lis.* corratage, *cf. plus bas*), farau sagramen sollemne en las mas de Messegnors consols, et apres a la cort judicialmen, coma es acostumat, de ben et lialmen excercir lo corratatge (3) ; et non farau trassa ny

(1) Mot douteux dans le manuscrit.

(2) Ces mots, ici et plus bas, semblent signifier *accaparement, tricherie.* Cf. Coutumes de Montpellier manuscrites, art. 102 : Monopolium vel Trassa vel rassa nullatenus fiat in Montepessulano. — Et en langue vulgaire : Monopols con rassa ni Trassa en nulla guisa non sia facha en Monpesler. Ducange (s. v. trassa), donne à tort à *trassa* le sens de *poids,* tout en citant l'exemple ci-dessus.

(3) *Corratage* (et plus haut, par erreur, *corratge*) signifie : courtage (Voir Ducange, s. v. corratagium, corretagium). J'y trouve l'exemple suivant (Ordinat. reg. Franc. p. 69, art. 6) :

massa, sus pena de estre punitz coma fals et experjurs.

Item, prometrau et jurarau de non comprar neguna merchandisa per tornar revendre als merchants que s'en veno querre et comprar las dichas merchandisas, sus pena de estre punit (*lis.* punitz), coma dessus, coma fals et experjurs.

4° Comptes de la Cité de Rodez (Hôtel de Ville de Rodez, 1398), fragment de 6 à 7 lignes publié par M. L. Bion de Marlavagne, dans son *Histoire de la cathédrale de Rodez*, p. 375. Je le reproduis ici, à cause de l'intérêt qu'il présente, et comme échantillon des fragments de comptes analogues publiés dans le même ouvrage.

« Item lo xix de dezembre (1398) paguiey per comandamen dels senhors cossols a Me Jonhn (*lis.* Jonh) Barri, saralhier, per .j. cadenat lo qual fetz en la quayssa jotz l'altar paroquial, e plus per una quadaula laqual y fetz, que barava tota la porta de la quayssa al armari, al qual paguiey per lo dich quadenatz (*lis.* quadenat) e per la cadaula .viij. s. »

Quinzième siècle.

1° Comptes de 1403 (Hôtel de Ville de Rodez. — Bion de Marlavagne, *Histoire de la cathédrale de Rodez*, p. 375) ; une quinzaine de lignes.

2° Contrat de 1452, par lequel Deodat Alaus, maître maçon (lapicida) de St-Beauzély-du-Levezou, s'engage à construire l'église paroissiale de Salles-Curan. St-Beauzély et Salles-Curan sont deux chefs-lieux de canton, situés, le premier à 16 kilomètres, le second à 34 kilomètres nord-ouest de Millau. Texte publié par B. de Marla-

« *Corraterius* unus anno quolibet in dicto loco de *Paulhe* instituatur..... qui emolumentum pro *corratagio* levet prout corraterii de *Competro* et de *Agassato* levabunt et exigent : cui dictum corratagium detur, si vendi non potest. » — Les trois villages presque contigus de Paulhe, d'Aguessac et de Compeyre sont situés sur le Tarn, à 7 et 8 kilomètres au nord de Millau, qui avait aussi des *courtiers*, comme on le voit par notre texte.

vagne, *l. c.*, p. 357, d'après un registre du fonds de l'évêché de Rodez, Archives de l'Aveyron. Je n'ai pas besoin d'insister sur le caractère populaire de ce document qui est d'une assez grande étendue.

Seizième siècle.

1° Prix-fait pour la construction, en 1505, de l'église de Balsac, commune de Clairvaux, près Rodez, par Me Bernard Ricard, *peyrié*, et Pierre, Jean et Guillaume Boscayrol, *peyriés*, habitants de Balsac.

(Archives de l'Aveyron. — Parchemin original. Publié par B. de Marlavagne, *l. c.*, p. 361.

2° Déposition dans l'enquête faite a Comberomal, en 1507.

L'abbaye de Comberomal, dont on voit les ruines à quelque distance de Saint-Beauzély, dépendait des comtes de Rodez, qui, en la fondant vers 1209, lui avaient accordé le droit de moyenne et basse justice, et plus tard le droit de haute justice. Une des fourches patibulaires étant tombée en ruines, en 1507, il fallut demander l'autorisation de la rétablir au suzerain, c'est-à-dire au roi de France. Le sénéchal du Rouergue fit donc faire une enquête sur les lieux, pour justifier le droit de l'abbé de Comberomal à la haute justice, droit qui était marqué par l'établissement des fourches patibulaires.

Voici ce que déposèrent unanimement les témoins entendus :

« Que lo es veray que els an vist en lo monestie de Comberomal de tot temps demorar fraire Jehan de Lescura, que y estava per gouvernadou per fraire Jehan de l'Estevenia, prior per adonc de sant Michel de Gramont de Lodeve (*sic*) et del dich monestie de Comberomal. Et non re mens y an vist demourar lo dich fraire Jehan de l'Estevenia, et y es mort et ensevelit ; et apres y an vist demorar continuablomen fraire Jehan de Materra al qual lou dich fraire Jehan de l'Estevenia avia resignat lo dich prieurat, et aqui a finit sos jorns et aqui es mort et sebelit ; et apres es vengut Mossen Eustachi Pasques,

lo qual es de present prior de sant Michael de Gramont de Lodeve (*sic*) et de tota la juridictiou de Comberomal, et avesque de Sant Hurin, al qual Dieu donne longa vida; als quals prious et avesque an vist tener et possessir la dicho juridictiou de Comberomal en tota senhoria auta et bassa, en mere et mixti emperi; tener lous jutges, bayles, notaris, ordinaris sirvens et autres officiers, tener cissas (1), cort ordinaria, faire justicia, punir et condamnar los malfactos juxta lou merit que avian merit, penre gatges de los que fasian mal en lou bosq ou en tota autra part que faguessou mal, et apres lous condamnar. Item an vist tot lou temps de leur (*lis.* lur) vido la justicia de la dicha juridictiou, commo ero los forcas, uno tota entiera et la autra tombada, mas que els y avian vista la soca et la apparença de la autra, (et) indiquan que la autra ero commo lo que es de present, et diso que tot lou (*imprimé :* lo) temps de leur (*lis.* lur) vida an vist tenir et possedir la dicha juridictiou an tot poder de lauzar an aquels qu'avian comprat (2) et permutat, faire reconnoissensas en totz aquels que tenian d'els phiefs et autras causas. »

Le texte qu'on vient de lire a été transcrit d'après une copie de M. l'abbé Rouquette, qui l'a fait imprimer dans le volume contenant les Mémoires lus au dernier congrès archéologique de Rodez.

3° Indulgences et priviléges accordés aux bienfaiteurs de l'Œuvre de la Cathédrale de Rodez (1505-1529). — (Archives de l'Aveyron. Fonds du Chapitre de Rodez. Caisse de la Fabrique. Parchemin original, coté L). Publié par Bion de Marlavagne, *loc. laud.*, p. 316.

Ensego se los privalegis he indulgencias autriatz als cofrayres he cofrayressas e besfazedors de la Obra de Nostra Dona de Rodes per Mossenhor de Rodes.

Premieyramen vol Mossenhor de Rodes avesque, etc.

4° La intrada novela del Rey et de la Reyna de

(1) L'imprimé porte *cisas*, qui doit être une correction de l'éditeur.

(2) L'*r* refait sur l'*o* dans la copie indique que l'original porte bien *comprat*, et non *crompat*, qui est la forme moderne.

Navarra, comte et comtessa de Rodez (15 juillet 1535), par Durand Besombes, notaire et greffier du Consulat et du Bourg de Rodez.

(Publié par de Gaujal, *Etudes historiques sur le Rouergue*, t. IV, p. 411, d'après l'original.)

5° FRAGMENT D'UN TESTAMENT de Me Guillaume Vayssette, notaire de Rodez, du 9 juillet 1547, publié par B. de Marlavagne, *l. l.*, p. 240.

« Premieyramen vole que apres que mon arma sera separada de mon corps, vole que mon corps sia sepulturat en la glieysa cathedrala de Nostra Dama de Rodez et en la tomba de mos parens, la quala es davan la capela de la Visitacion (1) de Nostra Dama communamen apelada de Albrac. » (Archives de l'Aveyron. Registre notulaire de Cayron, notaire.)

6° Courtes citations des COMPTES DE LA CITÉ DE RODEZ (1523-4, 1531-4, etc.), dans Bion de Marlavagne, *l. l.*, pièces justificatives.

DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES.

1° CATÉCHISME DE RODEZ EN VERS PATOIS (1656).

M. l'abbé Vayssié a fait connaître cet intéressant ouvrage, en publiant dans la Revue des langues romanes (t. III, p. 81 sqq.), la dédicace de l'auteur anonyme à Monseigneur Hardouin de Péréfixe, évêque de Rodez, et en traduisant l'*avis au lecteur* qui suit cette dédicace. On sait que ce livre est excessivement rare : nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. Vézy, bibliothécaire de la ville de Rodez, obtenir une copie du texte de cet *Avis au lecteur*, et nous en étudierons plus tard les déclarations touchant l'orthographe et la prononciation (2).

2° SERMON MANUSCRIT.

Le hasard nous a fait mettre la main sur le manuscrit

(1) Il faut corriger sans doute Visitaciou. (Voir plus loin).

(2) Notre intention était de donner ici ce texte; mais depuis, il a été publié par M. l'abbé Bousquet, dans le XIIe volume des *Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron* (1879).

d'un sermon ayant appartenu à feu l'abbé Recolin, de Millau, et qui a été retrouvé dans ses papiers. Nous ne saurions lui assigner une date précise; mais il est probable qu'il date du milieu du XVIIIe siècle, ou, au plus tard, des années qui ont précédé la Révolution française, et que M. Recolin le tenait lui-même de l'auteur. De plus, il a sans doute été écrit d'abord en français. En voici quelques extraits qui permettront de juger de l'ensemble; nous reproduisons exactement l'orthographe de l'original.

Lo paralysio spirituelo

(Sermon pour le 18me dimanche après la Pentecôte).

....

.....Sopendon, mous frayres, que fa lou poressous? Opres overe ressauput lou tolen de lo ma de Dioux son mestre, (et) crain lou trobal que cal entreprene per lou fa vole, et lou cacho dins lo terro, coumo dis St Mothiou. « Sero be prou, dis el en se memes, de randre autant qu'ay ressauput. » Oquo es lo veritablo figuro de certains chrestias devots, se voules, mais poressouses et negligens, que se cresou bien establits dins lo justisso et dins lo gracio, parce que lo consienso lur reprocho pas de grands crimes; mais per s'onima o lo protiquo des conseils evongeliques, eles voudrióu be, mais lo difficultat lous orresto; iou voudrio be fa quauques junes outro oquo que lo gleyso coumondo, mais iou cregne de m'offebli trop; iou voudrio be fa de longuos pregarios, mais mon esprit pot pas s'y oplica; iou voudrio be douna d'omornos, mais iou ay pau de tomba dins lou besoun, etc.........................

.....Oui, mous frayres, s'ero poussible de trouba uno persouno que ojes romplit touto lo ley de Dioux, et que fougues pas jomay tombado dins un pecat mourtal, mais que noun aurio jomay fach cap de bouno obro, elo serio egalomen jutjado selon lo rigour d'oquelo ley, ce que nous es morquat per oquestos poraulos de l'Evongeli: « *Omnis arbor*, etc. Tout aubre que prouduiro pas de bon fruit sero coupat et jettat dins lou fioc. » Et per nous fa veyre que suffis pas de prouduire d'obros de justisso, mais qu'elos debou encaro obere de roport et de proupourtiou ol degrè de lo gracio qu'oben ressaupudo, lou Saubur

dis que, quiconquo aura prouduit de bounos obros per lo vertut de son esprit et de so gracio, ne ressaupro belcop may, offin qu'el ne prouduigo encaro de millouros et plus obondantos, etc.................................

.....Opres oquelos plaintos, oquel souberain Mestre, irritat de veyre sos fobours to mespresados et ton inutilos, dira (sic) o sous ministres : « Doustas on oquel servidou negligent, doustas ly tout ce que iou ly obio confiat; privas lou de toutes lous tolens qu'obio ressauputs de mo part, despouillas lou de lo raubo d'innoucenso qu'el obio ressaupudo dins lou bopteme ; que dins lo suito el devengo insensible o los inspiratious de mo gracio; qu'el tombe dins de possious hontousos que lou rondrau esclave del pecat, lo fablo et lou jouet de tout lou mounde. Aro counouisses be, sons doute, mous frayres, lo 1ero causo de lo porolysio de nostros amos : oquo noun es, coumo venès de veyre, que lo negligenso et lo poresso d'une (sic) amo justificado (1) o fa creysse so justisso, et o se purificà (1) toutes lous jours de los fautos que l'on coumet..........

N.-B. — Dans la suite du sermon, je remarque les mots suivants : *vertat*, à côté de *veritat* (aujourd'hui *bertat*, et quelquefois *beritat*); *gloiro* (aujourd'hui *glouorio*); *loqual*, *loqualo; maubes* (=*mauvais*) etc.

3° Les Géorgiques patoises, par Claude Peyrot, prieur de Pradinas. La 1re édition de ce poème a paru en 1781, et c'est sur celle-là que nous baserons nos observations, car elle montre une certaine indécision dans l'orthographe et le choix des formes, et une certaine tendance à anoblir la langue en la rapprochant du français pour la prononciation. Ajoutons que l'orthographe n'en est pas régulière, et offre différentes formes dans des mots analogues. Les éditions suivantes, surtout celle de 1823 (Millau, Carrère jeune, in-8°), offrent une orthographe plus uniforme et mieux calquée sur la prononciation réelle.

Claude Peyrot, né à Millau en 1709, mort en 1795,

(1) On trouve plus loin le mot *glourifià,* qui est français. Mais on dit aujourd'hui également : *justifià, purifià* et *glourifià.*

représente très exactement, pour le Rouergue, la littérature du XVIII[e] siècle. On peut dire que son œuvre est populaire, dans le vrai sens du mot ; elle reproduit non-seulement les mœurs, mais la langue des paysans, et les légères inexactitudes qu'on y pourrait signaler ne portent que sur la prononciation, qu'il s'efforçait de représenter comme un peu moins grossière qu'elle n'est réellement.

Supplément.

1° Nous avons étudié aussi les poésies de Dom Guérin de Nant, publiées dans la *Revue des langues romanes ;* mais comme la langue offre quelques différences avec celle de la région centrale du Rouergue, nous ne nous en sommes servis que pour constater les modifications survenues dans la conjugaison entre le XVI[e] et le XVII[e] siècles. Nous ferons cependant connaître en passant quelparticularités phonétiques qu'elles renferment.

2° Nous avons eu aussi la curiosité d'étudier une traduction en rouergat de l'une des trois parties de l'*Opus tripartitum* de Gerson, qui a été traduit en français sous le titre de : *Instruction des curéz pour instruire le simple peuple.* Cette traduction a été publiée à Rodez en 1556, sur l'ordre du cardinal d'Armagnac. En voici le titre exact, d'après la copie de M. Vézy, bibliothécaire de la ville de Rodez, où se trouve cet intéressant petit volume :

A la honor de Dieu, et per lo salut de las armas, Monsenhor lo Reverendissime cardenal d'Armanhac, avesqua de Rodes et de Vabre, a faict extraire, traduire et imprimir lo petit tractat que s'ensiec, compausat per Venerable et scientificq Persona, Mestre Joan Jarson, jadis chancelier de Paris, per l'instruction dels Rictors, Vicaris, et autres ayants charge d'armas ausdicts diocesis : auxquals, per les indusir a la lecture d'aquel, dona cent et quarante jours de perdon en la forma accoustumada de la Gleysa, totas et quantas vegadas qu'els y legiran per instrusir aquels desquals an charge, et qu'els diran devotament *Pater noster* et *Ave Maria* en sa intention.

1556. — A Rodes, par Jean Mottier, avec Privilége (1 volume in-16).

Citons encore de ce volume deux extraits de caractère différent, que nous devons à l'obligeance inépuisable de M. Vézy.

Nostre Senhor Dieu tout poyssant et misericordios Payre, on volen punct que l'humain lignaige, subject a tantas et si grandas miserias, fossa ainsi perdut eternalament, et forabanit del Realme de Paradis, el a ordenat de y donar remedi per Misericordia, et justicia, concurrentas ensembla. Car el a volgut que son filh unique prenguessa carn humana sens corruption, et fossa faict home dens la ventre Virginal de la tres pura verges Maria, et y forec faita etc.

La prumiera : Senhor Dieu, yeu ay peccat en tala et en tala sorta, contra vostra bontat, et m'en desplay et m'en repenti de so que yeu vous ay offensat, vous qui ets digne d'estre venerat, sanctificat et honorat, et de so que ay romput vostre comandament.

M. Vézy ne serait pas éloigné d'attribuer cette traduction, restée anonyme, à Guillaume Philandrier, qui fut à cette époque secrétaire du cardinal d'Armagnac, et qui était né à Chatillon-sur-Seine. Ce texte renferme en effet assez de mots purement français pour autoriser cette supposition. Nous reviendrons plus tard sur cette question, et nous donnerons les raisons qui nous paraissent militer en faveur de l'opinion du savant bibliothécaire de Rodez.

3° Œuvres d'Auger Gaillard, de Bellaud de la Bellaudière, de Blouin de Gaillac et de Brueys d'Aix, seulement à titre de comparaison avec le rouergat, et de renseignements pour l'époque où le français commence à supplanter définitivement la langue vulgaire.

LIVRE II. — Etude historique de la langue du Rouergue.

CHAPITRE Ier. — La langue classique et la langue vulgaire.

Il n'est plus besoin aujourd'hui d'insister sur la question de savoir s'il y avait une langue vulgaire écrite à côté de la langue des troubadours ; c'est un fait à peu près admis en principe. Ce qui est moins connu, ce sont les caractères qui distinguent les deux langues et le fonds commun qu'elles possédaient. L'étude minutieuse de chartes authentiques de chaque région, et en même temps de textes ayant un caractère vraiment populaire et provenant d'écrivains dont le lieu de naissance soit exactement établi, pourra seule permettre de résoudre cette dernière question.

Pour nous, il est évident que les poésies lyriques des troubadours montrent une langue uniforme dans ses grandes lignes, mais souvent modifiée par les scribes de différentes époques et de différentes régions du domaine provençal. En effet, si nous examinons les œuvres de troubadours d'origine différente, nés dans des pays assez éloignés les uns des autres ; si, par exemple, nous étudions Folquet de Marseille et Jaufre Rudel de Blaye, nous constatons aussitôt une similitude presque complète dans les formes et les vocabulaires. J'ai eu la curiosité de comparer la langue de ces deux troubadours, dans celles de leurs œuvres qui ont été éditées par M. Bartsch, dans sa *Chrestomathie*, et par M. Pl Meyer, dans son *Recueil d'anciens textes*, et le résultat de mon examen a été : 1° que les éditeurs ne s'accordent pas dans le choix des variantes, pour un même texte ; 2° que le même éditeur admet plusieurs formes du même mot dans le même auteur, et quelquefois dans la même pièce. Ainsi prenons, pour Floquet de Marseille, la pièce *Sitot me soi*, éditée successivement par M. Bartsch et par M. Pl Meyer. Parmi les nombreuses corrections que ce dernier a fait subir à la pièce, en se basant sur de bons manuscrits restés inconnus à M. Bartsch, nous citerons seulement celles-ci, qui intéressent la forme et la prononciation des

mots : *c* pour *qu*, régulièrement (1) (*cant*, *c'a* etc.); *soi* (deux fois), au lieu de *sui* (mais il est bien possible que l'un et l'autre de ces mots se prononçât *soui*, comme aujourd'hui); *ves* pour *vas* (mais Meyer maintient *vas* un peu plus bas; peut-être est-ce une faute d'impression, mais je n'ose l'affirmer, car dans la pièce du même auteur *Vers Dieu*, il écrit *vers* et dans la pièce qu'il publie de Jaufre Rudel, *Pro ai del cant*, il écrit deux fois *ves*); *dich* pour *dig* et *cuch* pour *cuit* (mais P. M. écrit *cug*, dans la pièce déjà citée de Jaufre Rudel).

Je veux bien admettre avec Diez que certaines formes, qui se rencontrent concurremment dans les meilleurs manuscrits, appartiennent également à *la dreita parladura*, tout en désignant des nuances provinciales, comme *fer* et *fier*, *deu* et *dieu*, *estiu* et *estieu, loc*, *luoc* et *luec*, *tal* et *tau*, *ren* et *re, conselh* et *cosselh, chant* et *chan, cascun* et *chascun*, *engan* et *enjan*, *fait* et *fach*; mais je crois que la poésie didactique ou épique, et surtout la prose, admettaient dans une plus grande proportion les formes provinciales, et surtout les formes étrangères à la poésie lyrique. Ceci est encore plus vrai des documents administratifs et surtout des chartes offrant un caractère personnel et populaire, pour lesquelles on est en droit de croire que l'on possède le vrai langage usuel. Certains textes, qui se présentent sous une forme littéraire, nous fournissent aussi des exemples d'une langue vraiment populaire. M. de Tourtoulon l'a démontré pour la traduction de la *Chirurgie d'Albucasis*, qu'il a reconnue analogue à celle de l'*Elucidari*, et différente de celle des *Leys d'Amors*, ouvrage de la même époque. Je crois pouvoir l'affirmer également de la *Vie de Sainte-Enimie* (2), de Bertrand de Marseille. Il est probable que l'auteur a dû être moine à Sainte-Enimie (3) (qu'on pro-

(1) Mais dans la pièce de Jaufre Rudel, qu'il donne sous le n° 11, il écrit toujours *qu*.

(2) Ms. de l'Arsenal, 8, n° 7, du XIVe siècle, édité d'abord par Bartsch, dans ses *Denkmæler des provenzalischen Litteratur*, Stuttgart, 1856, puis par C. Sachs, Berlin, 1857.

(3) Ou bien dans une des abbayes ou monastères du Rouergue qui dépendaient de l'abbaye de Saint-Victor de Marseille, et il y en avait plusieurs, sans compter l'église principale de Millau, Notre-Dame de l'Espinasse.

nonce aujourd'hui *Sentrémio* pour *Sent'Erémio*), village situé sur le Tarn, à 25 kil. O. N.-O. de Florac, et sur les confins du Gévaudan et du Rouergue ; car s'il fût resté à Marseille, il n'aurait pu décrire aussi exactement des pays encore aujourd'hui peu fréquentés, et au XIIIe siècle sans doute tout à fait sauvages. La langue du poème, qui a d'ailleurs un air tout à fait populaire, a dû s'en ressentir ; et s'il s'y trouve des provincialismes (et ils abondent), ces provincialismes doivent se rapporter, non au lieu de naissance de l'auteur, mais au pays qu'il habitait. Des expressions comme *de ginoulhos*, *ves lo cel s'esbrassa*, *cridon et se planho plus fort que se visson lur paire mort ; aquel prometia trop mays d'or et d'argen sinquanta fays* ; *quant li es vengut a saupuda* ; *que bóus non pot contr'agulhó*, et cent autres, attestent l'intention bien arrêtée de s'adresser au peuple pour son édification. Je ne m'appesantis pas sur les formes remarquables qu'offre ce texte, ayant l'intention de traiter la question ailleurs. Qu'il nous soit permis seulement d'affirmer de nouveau, que, s'il n'est pas possible de déterminer pour chaque mot et chaque forme son caractère classique ou populaire, on peut du moins le reconnaître pour un certain nombre (1), et qu'en tout cas, la poésie populaire se distingue très nettement pour le ton général de la poésie de cour et de la poésie lyrique.

Pour en revenir aux troubadours, le Rouergue nous en fournit un assez grand nombre au XIIe et au XIIIe siècles. Les principaux sont : *Alphonse II d'Aragon*, vicomte de Millau de 1172 à 1196, petit fils de Douce, vicomtesse de Millau ; *Bertrand de Paris du Rouergue*, dont la seule pièce qui nous reste est si importante pour l'histoire littéraire ; *Hugues Brunet*, de Rodez, mort en 1223 ; *Deudes de Prades*, qui chanta la mort de son ami H. Brunet, et qui nous a laissé, outre vingt-deux pièces lyriques, un poème important intitulé *Dels auzels cassadors*, sur

(1) Aussi la langue populaire admet moins fréquemment les crases des pronoms ou de l'article, et pratique moins l'inversion, dont la poésie classique abuse quelquefois, aux dépens de la clarté.

lequel nous reviendrons; enfin le fameux vicomte de Saint-Antonin, *Raimond Jourdan.*

En comparant les poésies de ces troubadours du Rouergue à celles des autres troubadours, par exemple de Jaufre Rudel ou de Folquet de Marseille, déjà cités, on ne découvre pas de différence essentielle; mais seulement des particularités du genre de celles que nous avons signalées d'après Diez. Ainsi les troubadours rouergats préfèrent les formes en *g* ou *ch* final aux formes en *it* (*cug*, *dich*, etc.); ils laissent tomber, comme aujourd'hui, l'*n* finale; cependant elle se maintient dans des cas isolés, où l'euphonie semble avoir exercé son influence. Ils donnent la préférence aux formes en *lh*, même à la fin des mots, où il s'est toujours asséché de nos jours, et dans des mots où le son mouillé n'est nullement étymologique, comme *apelha*, *novelha*, *belha*, *belh* (même dans le milieu d'un vers); il est vrai de dire que ces formes mouillées se rencontrent aussi chez d'autres troubadours, cependant elles n'appartiennent pas à tous; à la finale ils ne diphthonguent pas l'*l* en *u*, ce que font régulièrement d'autres, en particulier Jaufre Rudel (1). Donc, en ce qui concerne la poésie lyrique, nous conclurons que les nuances qui distinguent les œuvres des différents troubadours sont de peu d'importance, et n'altèrent pas la physionomie de la langue; et celà est vrai pour les troubadours du Rouergue, comme pour les autres.

Mais il n'en est pas tout à fait de même pour les œuvres d'un caractère vraiment populaire. Et ici nous avons une excellente occasion de vérifier cette affirmation : en effet, le poème didactique de *Daudes de Prades,* rapproché des poèmes lyriques du même auteur, présente des différences sensibles au point de vue de la langue; mots et tournures changent forcément avec le ton du morceau. Quelquefois même la forme des mots et les flexions verbales sont différentes, autant que j'en puis juger d'après les fragments publiés par Bartsch (*Chrestomathie*, 175, sqq.). Ainsi à la troisième personne du pluriel du

(1) Voir sur cette question, ci-dessous, *Phonétique.*

présent de l'indicatif du verbe *avoir*, nous y voyons trois fois *aun*, que l'éditeur corrige mal à propos en *an* (1). C'est là l'origine première de la forme moderne *óu* =*ils ont*, qui se retrouve dans tous les futurs et les conditionnels (*oimorióu*, *bendróu*, etc.), et à l'imparfait de la deuxième et troisième conjugaison, avec affaiblissement de *áu* en *óu*, ce qui est exceptionnel sous l'accent. Je ne trouve pas dans ce texte d'exemple de futur ni de conditionnel en *aun*; il y en a plusieurs en *an*, qu'il faudrait peut-être lire *au*, ce que je n'ai pas le moyen de vérifier, l'unique manuscrit des *Auzels cassadors*, se trouvant à Rome, et M. Monaci, qui en a promis une édition, tardant beaucoup à tenir sa promesse. Mais ne nous appesantissons pas sur les détails (2), et passons immédiatement à l'examen des textes spéciaux qui doivent nous servir à étudier l'histoire de la langue du Rouergue. Nous distinguerons trois périodes : la première qui s'étend depuis les origines jusqu'au moment où la règle de l'*s* n'est plus observée (fin du XIIIe siècle); la deuxième, du commencement du XIVe siècle jusqu'au milieu du XVIe, c'est la période de transition ; la troisième, du milieu du XVIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, c'est la période moderne.

CHAPITRE II. — Première période.

Nous avons cru devoir prolonger la durée de la première période jusqu'à la fin du XIIIe siècle, afin de pouvoir y comprendre les textes dans lesquels la règle de l'*s*, sans être exactement observée, fait encore sentir son influence. La seconde période ne comprendra ainsi que des textes où cette règle n'a plus aucune valeur raisonnée.

Pour abréger, nous désignerons les chartes par leur date, de cette façon : Ch. 1178, etc.; les autres textes étant faciles à retrouver dans la liste que nous en avons

(1) Les Coutumes de Saint-Antonin ont deux fois *aun* pour *an*, et une fois *vaun* pour *van* (vadunt). Voir plus loin à la conjugaison (verbe *obure*).

(2) Nous citerons plusieurs fois *Les Auzels cassadors* dans les chapitres qui suivent, à cause des formes populaires que ce poème renferme.

donnée plus haut, nous les indiquerons également en abrégé.

Nous nous occuperons d'abord de l'article, puis de la déclinaison et de la conjugaison, en classant sous chaque paragraphe les mots ou séries de mots qui s'y rapportent ; nous terminerons l'histoire de chaque période par quelques observations de phonétique sur les textes qui y sont contenus.

I. — Article.

Ille, et aussi *ipse*, se rencontrent fréquemment dans le latin moyen, comme on l'a reconnu depuis longtemps, avec le sens de l'article. Dans les textes signalés ici, nous trouvons : *super Lutacia et in* ipsa *riparia* (Ch. de 888) ; *in* ipso *curtem vel in* ipso *aice* (Ch. vers 950) ; *et donet* ille *abbas* (Ch. de 951) ; ipsas *fortezias* (Ch. vers 1066) (1).

Le texte des *Franchises de Prades* nous donne les formes suivantes pour l'article :

Masculin : *del* (*dell'*), *al* (*all'*), *es.*

Féminin : *la*, *della; las; ella*, *quella.*

La forme *es* vient sans doute de *ipsos* (2) (*per es sainz evangelis*) ; elle ne doit pas surprendre, étant donnés les exemples de *ipse*, employé pour l'article, que nous avons cités ci-dessus, et dont un est du IXe siècle. La forme *el* que donnent Ducange et de Gaujal (*tro el abat*) est évidemment une faute de lecture, comme le montrent et

(1) Le Cartulaire de Conques, récemment publié par M. Gustave Desjardins, nous offre, dans une charte en grande partie latine de 1065, le passage suivant, où l'on voit l'article sous sa forme vulgaire accompagnant des noms latins revêtus de leurs flexions casuelles : *tenet* la *medietatem de decimis et honore sacerdotal a feu* de la *eclesia de Liquairac ; B. Oddo de Cavannac tenet* la *medietatem* del *decime, et Pons Raimunz de aecclesia de Casals tenet* la *medietatem* del *decime, et Utalguers Aicfre tenet* los *agrarios de Casals e de Liquairac et* las *vinnocolias*, etc.

(2) Sinon il faudrait admettre la chute de *l* dans *els.* Les rapports fréquents du Rouergue avec la Catalogne et l'Aragon, dès le commencement du XIIe siècle, pourraient expliquer ce catalanisme ; peut-être aussi *es* est-il pour **ests* = istos ?

la forme du régime *abat*, et les mots qui suivent immédiatement : *et al prior*, où de Gaujal, par amour de l'uniformité, écrit : *et el prior* (1). Du reste, les *Coutumes de Saint-Antonin* (1140 à 1144) ont déjà régulièrement *lo*, *los* (rare comme sujet) au masculin (*li*, sujet, une fois au singulier(?), plusieurs fois au pluriel); *la*, *las*, au féminin ; *dels*, *als*, *allas*, aux cas obliques. Il y a aussi un exemple de *le* au pluriel (*le bosc*), qui est inadmissible (lis. : *li*), et un de *les* au régime (*les sarmens*) ; mais je soupçonne une erreur de lecture dans de Gaujal pour les deux exemples. Cependant il est à remarquer que *les* se trouve au régime dans une charte de 1178 (Franchises de Villemur) (2), dont la langue a quelque rapport avec le dialecte de Saint-Antonin. La forme *li* ne se rencontre guère que devant un nom de personne au pluriel (*li ome*, *li obrer*), de même *li senhor*, sujet singulier ou plutôt pluriel, car le sens est douteux. En somme, *li* semble être la règle au pluriel sujet ; *los* ne se rencontre qu'une fois comme sujet (3).

Dans les chartes de 1178 et 1184, nous trouvons, outre *li* au sujet pluriel, d'autres formes intéressantes : *lou* se rencontre également dans les deux textes au régime singulier, *lous* au sujet pluriel dans la charte de 1184, qui a aussi *los* (au régime pluriel). Malheureusement on ne peut assurer que les copistes des XVIe et XVIIe siècles ne se soient pas laissés influencer par la prononciation. M. P[l] Meyer a donné dans son Mémoire sur l'*O* provençal, des exemples tirés d'un fragment de *Girart de Rossilho*, à lui appartenant, et qui date du milieu du XIII[e] siècle. On y rencontre, outre l'article *lou, lous,* les mots *vous*, *sous, tous, toutes*, *adoubaz*, *mouvador*, *souvent, soubre* (4). Nos chartes donnent, suivant l'orthographe classique : *mon, tota*, *mos*, *tot*, *totas*, *do,*

(1) Le manuscrit porte réellement *tro all abat*.

(2) Bartsch, *Chrestomathie*, 97, 41.

(3) La charte de Conques (vers 1160) nous offre un exemple de l'article élidé au nominatif : *l'abas*.

(4) Il y a d'autres exemples de *lou*, *lous* dans les *Coutumes de Montcuq,* mais seulement dans le texte de 1606, qui reproduit la prononciation exacte pour tous les mots où l'*o* provençal

maiso, etc.; cependant on trouve *maisou* (1178) et *ou* =*o* (1184), qui peuvent, il est vrai, comme *lou, lous,* être le fait du scribe. Nous ne signalerons désormais que les formes qui s'écartent de l'orthographe classique.

Li, au sujet pluriel, se trouve encore dans les *Coutumes de Saint-Affqique* (1238); il y en a encore un exemple ou deux dans les *Coutumes de Millau* (XIII[e] siècle?) : *fassan ho baylan*, li *bel ho* li *belz*. Les autres textes, ou bien ne présentent pas d'exemple de l'article au sujet pluriel, ou bien, comme le *Serment des consuls de Millau*, mettent régulièrement *los*, pour le sujet comme pour le régime pluriel.

La charte de 1278 nous offre la forme isolée *dei* =*dels* (*dei senhem*), qui est caractéristique (1). Tous les autres textes donnent *dels*.

Le redoublement de l'*l* (ou l'assimilation en *l*), déjà signalé dans les *Franchises de Prades* pour les formes composées *dell'*, *all'*, *ella*, *quella*, *della*, se retrouve çà et là dans les textes des XII[e] et XIII[e] siècles : *allas* (St-Anton.), *ella* (1178) =*en la*, *ela* (1278), *colli* =*com li* (St-Anton.). *Alha* (Cout. de Millau) est remarquable, cf. *alhur* =*a lur* (ibid.) et *lhi* (Priviléges du Bourg de Rodez et *Sainte-Enimie*). Les formes appuyées sont communes dans tous les textes, principalement *quel* =*que lo* (*quelh,* dans *Priviléges du Bourg de Rodez* (1201) est isolé); notons encore *els* (*Serment des Consuls*). Elles sont cependant beaucoup moins fréquentes que dans la poésie classique.

Aux cas obliques, on trouve régulièrement *del, dels*; *al, als*; *el*, *els* (=*en lo, en los*); *pel, pels*. Les Coutumes

se prononçait *ou;* celui de 1463 à l'orthographe classique. Les fragments de *Saint-Amans* portent *lou pobol;* je ne puis vérifier l'exactitude de cette leçon de de Gaujal, et cela d'autant moins que ces quatre premiers vers ne se trouvent pas dans Raynouard, qui a publié le reste de ces fragments dans son *Choix des Poésies des Troubadours.* Nous verrons, dans la deuxième période, cette orthographe de l'article, conforme à la prononciation, revenir plus fréquemment.

(1) Cette forme est parfaitement sûre, la copie que nous possédons de cette charte étant, au plus tard, du commencement du XIV[e] siècle.

de Saint-Affrique ont une fois *daou*, dont l'orthographe est sans doute due au copiste (lis. *dau*) et qui semble être pour *del*, *deu* (*que sia franc de tosta..... e de totas res* daou *segur*). Ce développement est dû à la la confusion de l'article avec la préposition *daus* (*dau*) prononcée aujourd'hui *dóu* =anc. *davas*, littérᵗ *de vers*.

II. — Déclinaison. — Noms et adjectifs. — Règle de l'*s*.

La règle de l'*s* est généralement observée dans nos textes du xiiᵉ siècle ; mais, dès le treizième, il y a confusion, et les formes correctes alternent avec les formes modernes. Entrons dans quelques détails.

Les *Franchises de Prades*, n'offrent qu'un exemple qui permette de vérifier l'observation de la règle, c'est celui-ci : *e* altre *molt que o viro*. Les Coutumes de Saint-Antonin observent assez exactement la règle ; elles donnent : 1° au sujet singulier, *nostre veguers* (trois fois), *nuls oms*, *neguns om* (trois fois), *negus ome* (lis. : *oms* ?), *negun*(?) *oms* (où l'on voit une certaine hésitation dans la forme du nominatif de *homo*, comme dans la plupart des textes), *lo vescoms*, *paubres* (attribut singulier), *lo cors*, *l'avers ;* et au féminin, *la onors*, mais aussi *la onor; aquels*, mais aussi *aquel* (deux fois) ; 2° au sujet pluriel : *cil*, *segur* (attribut), *li ome* et aussi *li omes* (deux fois); cf. Croisade des Albigeois ; *aquels omes, aquel, li senhor, li obrer, los plaitz.* — La charte de 1178 nous offre les formes caractéristiques suivantes : *Ot* (suj.), *Odo* (rég.) ; *ens Peyre* (suj.) ; *Ramuntz* (sujet), une fois *Ramun* (*Eu Ramun Delpoig*), au vocatif *Ramun*, aux cas obliques *Ramund* ; *Bernartz*; *nos altre fraire* (sujet plur.) ; *capelas* (s. s.), *vieus e sas* (s. s.); *maisos* (suj.), *maiso* (rég.) ; *li malaute* (suj. plur.).

La charte de 1184 a *comps, commandaire, desobresdits, linatges*, au sujet singulier ; pas de forme incorrecte. — Les Priviléges du Bourg de Rodez (1201) observent bien la règle ; les Coutumes de St-Affrique (1238), de même ; mais il y a déjà quelques oublis dus sans doute au copiste : *Que* totz *hom que en la villa estia*, *sia*

naturals *de la villa, o sia* vengut *de foras*, etc. — La charte de 1278, sans être aussi fidèle à la règle, l'observe cependant le plus souvent; ainsi, au sujet singulier, on trouve : *endutz, universitatz*, *guirens*, etc.

Les Coutumes de Millau nous montrent une certaine confusion dans l'application de la règle, ce qui n'est pas étonnant, ce texte étant d'une rédaction postérieure et d'ailleurs transcrit au XVIIe siècle : *nengun homs* (suj. sing.), *homs estran* et *hom estranh* (suj. sing.) (1).

Nous verrons encore quelques traces de l'observation de la règle de l'*s* dans la seconde période ; mais ce n'est là qu'une exception. Déjà les *Serments des Consuls*, dont la rédaction que nous possédons est en partie du XIVe siècle, ne connaissent plus cette règle.

PREMIÈRE DÉCLINAISON.

Dans la première période, l'*a* final atone de la première déclinaison est intact dans l'orthographe, et sans doute aussi dans la prononciation (2). Le mot *rado*, dans la charte de 1178 (*tota aquella* rado *et oquella drechuria que on appella del Troil*), que l'on serait tenté d'assimiler au moderne *ráso* (prov. *rasa*) =haie, fossé, bordure, n'est autre que le mot *ratio*, qui avait pris au moyen-âge un sens tout particulier, celui de *terrain auquel on a droit*, *propriété*, comme le montre le mot *drechuria*, auquel il est joint (Voir Ducange, *Glossaire*, s. v.).

(1) La charte de Conques (vers 1160) observe exactement la règle : *parz* (suj. sing.), *part* (rég. sing.) ; *batlie* (suj. plur.); *abas* (suj. sing.), etc.

(2) Les Coutumes de St-Affrique donnent *tale* pour *tala* (dommage), *malefacha* pour *malafacha*, *fache* pour *facha;* peut-être sont-ce des fautes d'impression dans de Gaujal, ou bien le texte, ayant été copié au XVIIe siècle, a-t-il subi l'influence du français sous la plume d'un scribe distrait. Le mot *place*, dans la charte de 1184 (Vidimus de 1668), s'explique de même par une distraction du copiste. *Aygo*, dans le *Serment des Consuls*, m'est suspect ; de même *laysso* pour *layssa* (legs, don) dans les *Privilèges du Bourg de Rodez*. Les *Serments* ont aussi quatre ou cinq exemples suspects de *e* final pour *a : le ? gleye ? coffrayrie ?* (cf. *coffrayria*), *vostre* (fém.), *totes* (fémin.).

MOTS REMARQUABLES OU PERDUS.

Femena est la forme régulière dans tous les textes de cette époque, encore en 1278, (aujourd'hui *fenno*) ; mais les Coutumes de Millau ont *fenna*.

Anima est dans la charte de 1178 (c'est un mot purement latin échappé au scribe), mais *arma* se trouve dans celle de 1184, et c'est la forme constante jusqu'au XVIIe siècle, époque où le français nous a donné *ámo*.

Laissa (Cout. de Millau), nom verbal =legs, chose léguée ; aujourd'hui *láisso* n'a plus que le sens de *étagère, rayon*. Cf. Saint-Antonin, *leissa*, et le *Recueil d'Indulgences* (XVIe siècle).

Drechuria (Ch. 1178), fonds de terre (que l'on possède) ; cf. en français *mes droits*.

Coyza (St-Anton.) =cuite, fournée (nom verbal), aujourd'hui *cuècho* (fém. du participe).

Zocas pour *socas* =souches (St-Antonin).

Guia (St-Anton.) et *guiza* (Cout. de Millau).

Vestiva =vêtements, et *veissedura d'aigas* (inondation) =*vexatura aquarum* (Coutumes de Millau).

Gleisa (aujourd'hui *gleiso* et *gleyo*) est dans la charte de 1178 ; *gleya* dans le Serment des Consuls, St-Antonin, et *passim* (aux XVe et XVIe siècles, c'est la forme la plus fréquente) ; *glieysa*, dans le *Testament de Guil. Vaissette*, notaire de Rodez (1547), et *passim* dans les textes publiés par M. de Marlavagne ; *glieya*, ibidem, passim (assez rare), et déjà dans Ch. de 1278 ; enfin *eglia* (Balsac, 1505), pris sans doute au français.

Adissidas (Ch. 1178) =revenus ; cf. *eissirau* =proviendront (ibid) ; mais *issidas* =droit de sortie (1278) : *intradas et issidas*.

Gratiadura, gatjadura, penhuradura sont presque synonymes dans les Coutumes de Millau. A *gatjadura* correspond dans le même texte *engatiar* (lis. : *engatjar*, car il y a *engatiava* et *engatjat*, et l'*i* et le *j* alternent) ; et à *penhuradura* (aussi *empinhuradura*), les formes verbales *penhure*, *penhurat*, *puenhorar*, *empugnarat*,

empignorava. Nous n'avons plus aujourd'hui que *engo-chà* et *gáche* (=engager, gage).

Moriosa, *malegniossa* (carn) =viande d'une bête morte de maladie, mauvaise viande (Coutumes de Millau) (1).

Deuxième déclinaison.

L'*e* atone a été ajouté en rouergat à un assez grand nombre de substantifs et d'adjectifs qui étaient terminés par une consonne, surtout par une *l* ou une *m*, dans la langue classique. Cette particularité est ancienne : on la trouve même dans un mot qui ordinairement ne prend pas l'*e*, même dans nos textes, et qui l'a perdu aujourd'hui : c'est *colpe* =*colp*, aujourd'hui *couop*, qui se rencontre deux fois dans le même paragraphe (Coutumes de Saint-Affrique), ce qui rend douteuse une faute de lecture (*e sen fazia colpe..... aquel que auria fag lo colpe*). Il faut y voir sans doute un désir d'indiquer que le *p* était sonore. La forme *rics* (Serm. des Consuls) montre que la forme moderne *riche* (*riches*) est postérieure ou empruntée au français.

Mots remarquables ou perdus.

Messatgue (Franch. de Prades), où le *gu* représente un durcissement qui ne s'est pas maintenu, car les fragments de la *Vie de Saint-Amans* ont *mesatge*, et Sainte Enimie *messatge*. Cf. *mongue* (Prades) =*monge*, aujourd'hui *mounge*. Cette forme avec *g* dur, se retrouve dans une charte de 1122, provenant de St-Guilhem du Désert (Bartsch, *Chrestom*, c. 47, copie de M. P[l] Meyer), laquelle a *messaitgue;* mais *messatge* est aussi ancien, ce qui prouve que la langue a hésité entre les deux formes. Cf. *margue* et *manche* de *manicum, *mounge* et *mourgue* de *monicum (anc. *monge* et *mongue*, *morgue*). A rapprocher aussi *gleiastgue* (Ch. de 1202, ap. Bartsch, 151) et *salbatgue* (St-Antonin) =bois coupé (silvaticum) (2).

(1) Ajoutons, dans la charte de 1160 : *pennura* et *pennora* (=fr. gage), et *leida*, qui se trouve également dans les textes publiés par M. Affre dans la *Revue des langues romanes*.

(2) De même *linnatgue* (Textes p. p. Affre, 1192), *pesatgue* (ibid., 1253).

Altre garde oonstamment l'*l* sans la diphthonguer, mais dans les Serments des Consuls on trouve *autre* (*vos autres*), à côté de *altres* (*per vos altres*).

Domini =domaine, propriété (Ch. 1178), aujourd'hui *doumáine*, (sans doute emprunté au français), se trouve dans la *Chanson de la Croisade albigeoise*, qui a bien le caractère d'un texte populaire, mais avec le sens de « tente seigneuriale » (V. Raynouard et Pl Meyer dans son édition); cf. *adulteri*, *gladi* (St-Ant.), *demoni* (Registre des comptes de la Cité de Rodez, 1439-1440, f° 55), *esposalizi* =dot (C. de St-Affrique), *salaris* et *officii*, aussi *uffici* (Serments des Consuls).

Lairouzi (St-Ant.) et *laironiei*, lis. : *laironici* (C. de St-Affrique) =**latronicium* pour *latrocinium* (cf. esp. *latronici*).

Deude, à côté de *deute* (St-Ant.), auj. *dióute*; de là sans doute le nom propre du troubadour *Deudes* (ou *Daudes*), à moins qu'on ne préfère l'identifier avec le nom voisin *Deusde*, et le tirer de *Deus dedit*, qui a d'ailleurs donné *Dordè* (anc. *Dardè*).

Logre (St-Ant.) ; la forme ordinaire est *lucre*.

Cabalagre (Vie de St-Amans), ordinairement *cabalayre* =capitation, impôt (1).

TROISIÈME DÉCLINAISON.

Les noms en *tio* (*sio*) paraissent avoir d'abord prononcé ce suffixe en deux syllabes comme en français ; les fragments de la Vie de St-Amans ont *orasio* et *devotio* en quatre syllabes. Les textes classiques prononcent de même ; mais le *Ludus sancti Jocabi*, au xve siècle, a déjà fait la synérèse (*car devocion ay del anar* (V. plus loin au mot *mayso*).

Dans les mots terminés par deux consonnes, la dernière tombe, au moins dans la prononciation : l'orthographe *mazellias*, *entia* (Cout. de Millau), *molié* (St-Ant.), *sestié* (Cout. de St-Affrique), *cavalia* (Serm. des Consuls), indi-

(1) Notons *batlie* (=bayle), dans la charte de Conques (vers 1160), et dans d'autres du même cartulaire.

que que l'*r* ne se prononçait pas dans les mots tirés du suffixe *arius*, terminés en *ier* en provençal, et de plus que la prononciation populaire avait déjà élargi l'*e* en *a* devenu aujourd'hui *o* le plus souvent. Mais l'orthographe conserve ordinairement les deux consonnes, même au pluriel, excepté après *n* : *verdier* (Ch. 1278), *sarmens* (St-Ant.), *marcz* (Cout. de Millau), *issement* (St-Ant.), *furt* (ibid).

La prononciation chuintante a dû exister de bonne heure pour le pluriel des mots terminés par une muette, quoique l'orthographe semble indiquer le contraire : *valats* (Priv. du Bourg), *ditz*(Cout. de Millau), *libertats*, *plags* (Serm. des Consuls), *lox* (Priv. du Bourg) ; mais l'orthographe ne devait pas être encore bien fixée sur ce point. La charte de 1178 connaît le *ch* =*ct* latin, mais non *ch* =*ts* (*ps, cs*).

Mots remarquables ou perdus.

Neleit =dommage (St-Ant. et St-Affrique) ; la forme *nelieg* (Vie de St-Trophime, ap. Bartsch, *Chrest.*, 388, 38) montre mieux l'étymologie (*negligere*).

Mayso, régulièrement. La Charte de 1178 a une fois *maisou*, à côté de *maiso*, plusieurs fois employé, ce qui indique que la prononciation *ou*=*ō* (ou, à défaut, *o* long) latin était établie dès cette époque. *Maio* se trouve dans la charte de 1278, et *mayo* dans les *Coutumes de Millau*; cf. *gleyo* et *gleiso*, encore aujourd'hui.

Ditz =fr. doigts (auj. *det*, plur. *dechs*, selon la règle générale, *i* latin en position donnant *e* fermé). Cette forme, qui se trouve dans les Coutumes de Millau, est gasconne et catalane. Ce n'est pas le seul catalanisme que l'on rencontre dans ce texte et dans notre ancienne langue, ce qui n'a rien d'étonnant, comme nous l'avons dit plus haut.

Sanct (St-Amans, Cout. de Millau et Ch. 1278), *saints* (Prades), *sant* (St-Ant.). *Sangz* (Ch. 1278) est une forme mouillée, comme *sanh* (Cout. de Saint-Affrique) et sans doute aussi *saints* (Prades) déjà cité.

Furt =valeur de l'objet volé (St-Antonin).

Dieus, au rég. (Ch. 1184 et Saint-Amans); *Deu*, au rég. (Ch. de 1178).

Apertenemens =dépendances d'une terre (Ch. 1178).

Frau (masc.?) =fraudem (Ch. de 1278), aujourd'hui *fraudo*, refait sur le français.

Missios (Cout. de St-Affrique) et *messios* (Ch. de 1278) =mises, argent déposé pour couvrir les frais d'un procès, v. fr. *mission*. (V. Ducange s. v. *missiones*).

Sagramen, fréquent dans les Coutumes de Millau ; les fragments de la Vie de St-Amans ont plusieurs noms en *men*, aujourd'hui perdus : *gandimen*, *asietgeamen*, *raubamen*, *defensamen*, etc. (1).

QUATRIÈME DÉCLINAISON.

L'exemple le plus ancien que j'aie rencontré du pluriel en *es*, employé surtout après une sifflante ou une chuintante, se trouve dans les Franchises de Prades, où l'on voit *crodes* (pour *crozes*), à côté de *croz*, au régime pluriel, aujourd'hui *crouses*; cf. Serment des Consuls, *la cros* (V. plus loin PHONÉTIQUE, D). Les Franchises de Villemur (1178), ap. Bartsch, 97, 45, donnent *corses*. Les Coutumes de Millau ont *pesses*, *messes* (2) =fr. *poids*, *mois*, où le redoublement de l'*s* indique la prononciation dure et une forme latine **pessum*, **messem*, tandis que la prononciation moderne vient régulièrement de **pēsum*, **mēsem*; cf. *pessomen*, *pessamen* (Vie de St-Enimie), et *despessas* (ibidem). Mais les Priviléges du Bourg de Rodez (1201) ont *borges*, au pluriel (*dels clergues et dels borges*).

Pour les adjectifs, la désinence *es* semble être venue un peu plus tard que pour les noms : ainsi le Serment

(1) *Pro* (=profit) se trouve dans la Charte de Conques (v. 1160).

(2) Le même texte a, à deux lignes d'intervalle, *mezes*, ce qui semble indiquer un remaniement, incontestable du reste pour d'autres raisons, et montre que la prononciation douce actuelle a succédé à la prononciation forte, à moins qu'on n'admette que *mezes* appartient au copiste du XVIIe siècle, ce qui est fort possible, mais n'empêche pas d'ailleurs d'admettre, pour *messes*, la prononciation dure de l'*s*.

des Consuls, qui ont *grosses* (subst., pluriel de *gros*), ont encore *aquels*. Je trouve *aquestis*, dans l'engagement du comte de Rodez au comte de Toulouse de ses terres du *Layssagais* (1208), ce qui suppose *aquestes*. Dans *las Cridas de las fermas*, texte qui ne semble pas antérieur au commencement du XIVe siècle, on trouve encore *fals* (pluriel); mais l'*Elucidari* (XIVe siècle) a déjà *copioses, graciozes, diverses*.

MOTS REMARQUABLES OU PERDUS.

Nous plaçons ici les noms en *ire* (*aire, eire*), *idor* (*ador*), c'est-à-dire ceux qui déplacent l'accent, parce que la plupart sont perdus, ou n'ont conservé qu'une de ces formes, ou encore ont donné un sens différent aux deux formes.

Voici les principaux que nous avons relevés : Saint-Antonin : *habitadors* (rég.), *obradors* (rég.) =fabriques, ateliers. — Charte de 1178 : *preire* (=presbyter), *administraire*. — Charte de 1278 : *esdevenidors* (rég.) =à venir, *possesidor* (rég.) =possesseur, *defendeire*. — Coutumes de Millau : *deuteyre* =débiteur. — Charte de 1184 : *commandaire*. — Coutumes de Saint-Affrique : *adjudaire*, *fazeire, cossentire*. — Serment des Consuls : *commandador, regidors* (1).

Les adjectifs en *oira* =latin *oria* sont aujourd'hui presque complètement éteints. Citons cependant *monjodouiro* =mangeur (masculin et fémin.), anciennement *manjádoira* =mangeoire, et *Terrodouiro*, lieu dit près Millau (cf. fr. *territoire*). Dans nos textes, nous relève-

(1) Parmi les mots de cette espèce utilisés encore aujourd'hui, il faut noter *troboillaire* (qui aime le travail), et *troboillodou* (qui travaille la terre, cultivateur). En général les mots en *aire* sont des adjectifs se rapportant aux personnes (en français *eur*), les mots en *odou* des noms d'objets matériels servant à faire l'action du verbe : *solodou* (de *solà* =fr. *saler*), *moucodou* (de *moucà*), *tirodou* (de *tirà*), qui correspondent à des mots français en *oir*. L'*r* finale a dû tomber de bonne heure dans la prononciation, comme dans les noms en *ier*. En tout cas, elle ne se prononçait plus au XVIe siècle; en effet, le Recueil d'indulgenges (1505-1529) porte : *queredos, recto*, *rectos*, à côté de *rector, besfazedors*.

rons, entre autres : *valedoira* (Ch. 1278), *gardadoiras als cossols* =confiées à la garde des Consuls (Serment des Consuls).

Dans les Coutumes de Saint-Antonin, on trouve *diners* et de même *paster*, *sester*, (cf. *covenensers*, Ch. de Conques, vers 1160). Cette forme *diner*, qui se retrouve dans les Coutumes de Saint-Affrique et dans celles de Millau, et aussi dans la Charte de 1184 (*dener*), est catalane (le provençal n'a que *denier, dinier*) ; elle se trouve au XII[e] siècle dans le *Poème de Roncevaux*, mais le v. français préférait déjà *denier* à cette époque. Les textes autres que les Coutumes de Saint-Antonin n'ont pas de noms en *ier* sous la forme *er*. Le mot *diner* (*dener*) semble y constituer une exception unique.

III. — Pronoms et adjectifs déterminatifs.

1° Le pronom personnel de la première personne au nominatif est d'abord *eu* (Ch. de 1278) ; cf. *Deus* (Serm. des Consuls) ; de même, dans la charte de 1184, *eu*, une fois, mais trois fois *iou* écrit *jou* et *hiou*, forme moderne que l'on prononce, avons-nous dit, en prolongeant le son *ou* (*ioū*). La forme *eu* semble réservée pour les cas où le pronom est suivi d'un nom propre au nominatif (1184, 1278, etc.). La charte de 1278 a, en dehors du cas précité, *ieu*, orthographe classique ; la lettre du seigneur de Levezou (1369) à *yeu ;* mais ce sont là de pures variantes orthographiques de la forme actuelle.

Nos altres est déjà dans la charte de 1178, et la forme moderne *váutres* se rencontre dans la lettre du seigneur de Levezou (1369), qui a aussi *vos autres*.

2° L'adjectif possessif *leur*, remplacé aujourd'hui par *son*, *sa*, *ses*, est de règle : *leurs*, corr. *lur* (Ch. 1184) ; *lhur*, *lus* (Cout. de Millau) ; *lur*, *lurs* (Serm. des Consuls). — *Mieu* (*tieu*, *sieu*) est de la première époque, comme pronom (à noter *miaus*, Ch. de 1278). De même *mos* , *ma*, etc. (cf. Ch. de 1184), comme adjectif ; on trouve quelquefois *mieu*, etc., avec l'article, comme adjectif : *la soa part* (Ch. 1178).

3° Le pronom *que* alterne avec *loqual*, *losquals* (*alsquals,* Serm. des Consuls), qui est cependant beaucoup moins fréquent dans la première période que dans la seconde.

Quinhe se trouve à côté de *quanhe* (auj. *quonhe*) dans les Cout. de Millau ; le Serm. des Consuls a *quanhes* (*quanhes que sian, ni quals que sian.*

4° *Eus, eis.* — Le pronom *ipse* a donné régulièrement *eis* dans l'ancienne langue classique, mais la diphthongaison semble s'être faite de préférence en *u* en rouergat. Nous trouvons *medeus* à côté de *eissa* dans la charte de 1178 ; *eusa* (Ch. 1278) ; *meteusa* (Coutumes de Millau) ; *eis* (Priviléges du Bourg de Rodez) ; *eissa* la cort =la cour même (Saint-Antonin) ; *ni eus* =ni même, adverbialement (Ch. de 1278) ; *eissa la pena* =la même peine (Cout. de Saint-Affrique). La forme *eus* se rencontre fréquemment au sens de *même*, adverbe, dans la *Vie de Sainte-Enimie*, que l'on peut à la rigueur considérer comme un texte rouergat : *aqui eus* =aussitôt (cf. Girart de Rossilho, *aqui eis*) ; *en eus lo pas*, à côté de *en eis lo pas.*

5° Les réunions de pronoms à d'autres mots sont beaucoup plus rares que dans la poésie classique ; cependant on en rencontre quelques exemples, aussi bien au XIIIe qu'au XIIe siècles : *quel* =*que li* (Cout. de Saint-Affrique), *queus* =*que vos* (ibid.), *eus* =*e vos* (Ch. 1278), *es* =*e se* (ibid.), etc. ; *redrel* =*redre lo* (Coutumes de St-Antonin), *nol* =*no lo* (ibid.). Mais elles deviennent rares au XIVe siècle, et finissent par disparaître.

6° *Aquest* est la forme ancienne (*aquez*, rég. plur., Prades ; *aquest*, rég. sing , *aquestas*, Ch. 1178) ; *aqueste* est bien postérieur ; il en est de même de *aquestes*, qui semble cependant antérieur à *aqueste*. Notons *aquestis* (1208). *Aquel* fait au pluriel *aquels*, même dans le Serment des Consuls.

IV. — CONJUGAISONS. — OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Première personne du singulier. — La voyelle flexionnelle manque dans certains textes et apparaît dans d'autres sous la forme d'un *i* ou d'un *e*, ce qui n'a rien d'étonnant, puisqu'une partie du domaine, en particulier la *Montagne*, préfère encore aujourd'hui *i* à *e*. Exemples: *lais*, *man*, *voil* et *vol* (Ch. 1178); *lieuri, doni* (1184); *autorgui*, *prometti* (1201); *vende*, *promete*, *dezampare, bayle, establisse*, *done*, etc., à côté de *teni*, exemple unique qu'on peut lire *tene* (Ch. de 1278). On voit que chacun de ces textes reste constamment fidèle à l'orthographe qu'il adopte pour cette première personne.

Première personne du pluriel. — La forme dominante est terminée par *m*, qui dès le XII[e] siècle se prononçait comme un *n*, puisqu'on trouve dans les Coutumes de Saint-Antonin *asseguran*, à côté de *asseguram*, si toutefois on peut s'en rapporter au texte de M. de Gaujal. D'ailleurs la forme en *n* est constante dans la Ch. de 1184, qui n'est, il est vrai, qu'une copie, et se rencontre assez souvent dans les Coutumes de Saint-Antonin.

Deuxième personne du pluriel. — Elle est régulièrement terminée en *s* et non en *z* (*tz*). (Voir en particulier la Ch. de 1278, où il y en a cinq exemples). Le Serment des Consuls a un exemple isolé de *z*.

Troisième personne du pluriel. — La forme dominante est *o* (prononcé *ou*) presque seule usitée dans Coutumes de Saint-Antonin (1); on n'y rencontre guère *on* que çà et là devant une voyelle (2). Au futur, on trouve régulièrement *an* dans les textes imprimés rouergats que j'ai sous les yeux; mais il est probable qu'il faut y lire

(1) Dans la Charte de 1178, il y a très nettement *sou;* on ne pourrait d'ailleurs lire *son*, puisqu'il se trouve devant *ni*, et que *-on* ne se rencontre dans les textes rouergats du XII[e] et XIII[e] siècles qu'exceptionnellement et devant une voyelle. Il est inutile de supposer une erreur de transcription du copiste du XVI[e] siècle.

(2) La forme *un* (*volun, comprun*, dans la même phrase), est exceptionnelle et ne se rencontre guère que dans des textes traduits du latin. Les *Coutumes de Millau* ont encore une fois *ajon* et *ajan*.

áu, comme dans nos textes manuscrits. La charte de Conques, vers 1160, a *ligerau* ; celle de 1178 a *eissiráu, tenráu, isseráu* =*i seráu*; celle de 1184 *ysiráu, hariáu, áu* ; celle de 1278, *áu*. Cf. Recueil de M. P[l] Meyer, n° 42, charte provençale de 1101 à 1110, et n[os] 48 et 50, chartes languedociennes du XII[e] siècle, *auráu, conmonráu, seráu, áu, donaráu, estaráu* ; et dans *Flamenca*, v. 1152, *trobaráu*, v. 7253-4 *estaráu*, *tenráu*, v. 6902 *váu*, v. 753 *áun*, formes relevées par M. Chabaneau. La traduction de la Règle de Saint-Benoît (Bartsch , *Chrest.*, 232, 3, 9) a la forme *au* deux fois (*faráu*, *auráu*), pour la partie qu'en donne Bartsch.

Ces formes n'ont rien d'étonnant, si l'on songe que l'on trouve, dans le manuscrit des *Auzels cassadors* de Daudes de Prades, la forme *aun* jusqu'à trois fois, pour la partie publiée par Bartsch, qui corrige à tort *an*. Les Coutumes de Saint-Antonin ont deux fois *aun* et une fois *vaun* =*vadunt*, aujourd'hui *bóu*. D'ailleurs le chansonnier de la Bibliothèque nationale f[s]. fr. n° 7698 écrit régulièrement *au* pour *a*, devant *n*, *faun*, *venraun;* il me paraît difficile que l'on ait prononcé *áoun;* l'*n* doit être ici une simple notation étymologique, et l'on devait prononcer *aou*.

Au subjonctif, on trouve *sian* (passim) et *aian* à côté de *aio* (St-Ant.); la forme *venron* au futur (Priv. du Bourg) m'est suspecte. Les Coutumes de Saint-Antonin ont *io* (pron. *iou*) à la troisième personne du pluriel du conditionnel et de l'imparfait de l'indicatif; il est fort probable que, lorsque la synérèse s'est produite, l'analogie a fait son œuvre, et donné ici *iòu*, comme *óu* au futur ou à l'indicatif présent (=habent).

Première conjugaison.

La première conjugaison offre peu de particularités dans nos textes. Le verbe primitif *dar* s'y rencontre plusieurs fois : *do* (Ch. 1178); *dam*, première personne du pluriel, dans les Coutumes de St-Antonin, qui ont aussi *donam* (*dam segur*, *donam segur*); *dava*, imparfait, première personne du singulier (Henri I[er], comte de

Rodez); *det*, parfait, troisième personne du singulier (Alphonse d'Aragon); *daria* (Coutumes de Millau). — *Comprar* est la forme régulière tirée de *comparare*, (acheter) : *comprun*, *compraran*, *compre* (Coutumes de Saint-Antonin), *compran* (Ch. 1278); les fragments de la Vie de Saint-Amans ont *crompet*, s'il faut s'en rapporter au texte de de Gaujal; la charte de 1178 a *crompei*, première personne du singulier du parfait, et la déposition de l'an 1507, *crompat*; mais ces formes sont sans doute imputables au copiste ou à l'éditeur, influencés par la prononciation plus moderne *croumpá*.

Deuxième conjugaison.

La forme inchoative n'a pas encore envahi complétement les verbes qui suivent régulièrement la deuxième conjugaison pure. Cependant on en voit déjà des traces dans la charte de 1178, qui a *possedisco*, troisième personne du plur. du subjonctif présent (cf. aujourd'hui l'interjection *c'obolisco !*), et dans les *Auzels cassadors : amenuziscon, envaneziscon;* encore dans Coutumes de Millau, *emblanquisco*. Je n'ai pas d'exemples du subjonctif en *gue*, qui, dans la deuxième conjugaison, ne fait son apparition que plus tard, au moins dans l'écriture. Les Coutumes de Millau ont *seguia*, qui semble être à l'imparfait de l'indicatif ou au présent du subjonctif (le sens est douteux) : *seguia sive segua*. A l'indicatif présent, la charte de 1278 a déjà *establise*, où l'*s* doit être dure (cf. *possesidors*, ibid.); mais les Coutumes de Millau ont *ensego* (et *ensegon*), qui se trouve encore dans les *Indulgences pour l'œuvre de la Cathédrale* (1505-1529), et de plus *ensec*, et le Serment des Consuls *persegres*, ce qui prouve que ce verbe suivait alors la troisième conjugaison et non la deuxième. Nous reviendrons sur la deuxième conjugaison, en traitant de la seconde période.

Troisième conjugaison.

Voici le relevé des formes les plus intéressantes que donnent nos textes pour la troisième conjugaison :

1° *Prétérit et imparfait du subjonctif.*

Acsem pour *aguessem* (Franchises de Prades et Priviléges du Bourg de Rodez); cf. pour la syncope *pressem* =*presessem* (Franchises de Prades). Les Coutumes de Saint-Antonin ont *agousso* et *volgosso*, où l'*o* (*ou*) intérieur remplace l'*e* de la forme régulière. Les Coutumes de Saint-Affrique ont *eguessa*, sans doute mauvaise lecture pour *aguessa*.

Degues, troisième personne du singulier (St-Antonin), forme classique; cf. *agues* (ibid.); *degh*, première personne du singulier, parfait (Ch. 1184).

Pres (Alphonse d'Aragon); imparfait subjonctif, *pressem*, première personne du pluriel (Franchises de Prades).

Fos, troisième personne du singulier, imparfait subjonctif, et *fossa* (Coutumes de Millau); *fos* (Serment des Consuls); *fon, foro*, au parfait (Ch. 1278); *fo* (St-Amans, Brunet); *fon* (Alphonse II).

Viro, troisième personne du pluriel, parfait (St-Amans et Franchises de Prades); cf. *fugiro* (Saint-Amans).

Ac (St-Amans); *airo* (ibid.); *devenc* (ibid.); *fec* et *fes* (ibid.), *fez* (Hommage de 1135); *feses*, *fezesses* (Ch. 1278); *destrieys* (St-Amans); *recognog* (Hommage de 1135); *venhet* (Alphonse II).

2° *Subjonctif présent.*

Prengo, troisième personne du pluriel (Saint-Antonin); *prenge* au singulier, avec *g* dur (Serment des Consuls).

Apartenga et *tengo* (Ch. 1178); *destrenga* et *tengo* (Coutumes de Millau); *tregue* (Coutumes de St-Affrique), sans doute mauvaise lecture pour *trague*, *tragan* (Saint-Antonin), et *tengo* (Coutumes de Millau).

Venguas (Ch. 1178), régulièrement; cf. *venhet*, parfait (Alphonse d'Aragon), forme tout aussi légitime.

Aja, etc., régulièrement (St-Ant., Ch. de 1178 et 1278, Coutumes de Millau), troisième personne du pluriel *ajan* et *ajou* (Ch. 1178).

Veja, troisième personne du singulier (Henri Ier, comte de Rodez).

Sapia (Ch. 1278), et *sabies* (lis. *sabias*), Serment des Consuls (cf. Croisade albigeoise, Bartsch, *Chrest.*, 182, 32). Je ne sais s'il ne faudrait pas lire *sapja*, les scribes mettant assez souvent *i* pour *j* et réciproquement (cf. *jou* et *hiou* dans la charte de 1184). C'est là d'ailleurs une question qui est loin d'être tranchée.

Dega (Coutumes de Millau), aujourd'hui *dugo*, subj. de *diōure; deva*, même temps (ibid); cf. *devo*, indicatif, et *devias* =dettes (ibid.), et *dejo* (Saint-Antonin).

Puesca, fréquent dans les Coutumes de Millau; de même dans les Priviléges du Bourg, etc.; *posca* (Coutumes de Saint-Affrique).

Fassa (Coutumes de Millau); *fasson* (Brunet); *faze* (Saint-Antonin); *fasia*, troisième personne du singulier (Coutumes de Saint-Affrique).

Vueilha (Coutumes de Millau); cf. *veille?* (St-Amans). Ces formes, comme *failla, cailla*, qu'on rencontre dans les *Auzels cassadors*, représentent un traitement de *le* (*li*) devant voyelle tout différent de celui que montrent les formes modernes *bouólgue, cálgue*. Cf. les formes françaises.

Recepia (Serment des Consuls); cf. *sabies.*

3° *Participes.*

Conogud (Saint-Antonin), *coneguda* (Priviléges du Bourg, *couneugut* (Ch. 1178), *conogut* (Cout. de Millau).

Retenguda (Ch. 1178), *tenguda* (Priviléges du Bourg, Coutumes de Millau).

Premoguts (Serment des Consuls). — *Agutz* (Ch. 1184) et *abutz* (ibid), *avuda* (1278), *aüdas* (Privil. du Bourg).

Subseguda (Coutumes de Millau) =*subsecuta*. — *Endutz* =*inductus* (Ch. 1278).

Crezeguts (Coutumes de Millau), et *creguts* (Coutumes de Saint-Affrique).

Dith et *dics* (Ch. 1184), *dig* (Auzels cassadors et Ch.

1184 et 1278), *dih* (Priviléges du Bourg), *dig*, *dichas* (Serment des Consuls), *dicha* (Ch. 1278), *sobredicha* (1178), *dicha* (Coutumes de Millau).

Fach, facha (Ch. 1178, Coutumes de Saint-Affrique et Priviléges du Bourg); *fait, faita* (Saint-Antonin), *fegs?*, lis. *fags* (Serment des Consuls).

Escriut et *escrit*(?) (Saint-Antonin), *escrig* (Ch. 1278), *escrith* (Lettre de 1369), *escrich* (Priviléges du Bourg).

Coitz (Saint-Antonin), ailleurs *cuech*.

Nat (Auzels cassadors, Alphonse d'Aragon), participe fort antérieur à *nascut*.

Percept (Saint-Amans), *receupudas* (Ch. 1278), *perfiecha* (ibid.) =parfaite (encore usité aujourd'hui en parlant d'une personne soigneuse).

Perseguen (Saint-Amans), *coren* (ibid.), *plasen* (ibid.).

4° *Indicatif présent.*

Deu (Hommage de 1135), *devo* (Saint-Antonin), *do*, *lais, man* (Ch. 1178), première personne du singulier.

Fái, première personne du singulier (Ch. 1184), et *fas* (Ch. 1178).

Ay (Ch. 1178), *au* (Ch. 1184 et 1278).

Sem, première personne du pluriel (Ch. 1178); *sou* (ibid.); *es*, deuxième personne du singulier (Ch. 1134); *so*, troisième personne du pluriel (St-Antonin, St-Amans); *soi*, première personne du singulier (Ch. 1178); *son* (lis. *sou?*), troisième personne du pluriel (Serment des Consuls, Hommage de 1135 et Priviléges du Bourg); *so*, première personne du singulier (Priviléges du Bourg).

Voil et *vol*, première personne du singulier (1178); *voill* (Alphonse II); *vol*, troisième personne du singulier (Saint-Amans); *volun*, troisième personne du pluriel (St-Antonin); cf. *comprun* (ibid.) (1).

Val et *valho* (Coutumes de Millau).

(1) Je retrouve cette forme isolément dans le Cartulaire de Conques (nord-ouest du Rouergue). Cf. n° 546, charte un peu postérieure à 1107, où l'on voit *devun* alterner avec *devon*.

Podo, troisième personne du pluriel (Saint-Antonin); *atrobon* (ibid.); cf. aujourd'hui *otroubà*, *otrouóbou*.

Aun (Saint-Antonin); cf. Auzels cassadors (trois exemples) et *vaun* (Saint-Antonin) aujourd'hui *óu*, *bóu*.

A la forme semblable *fóu*, de *fá*, correspond la forme ancienne *faun*, signalée par Diez dans le ms. rouergat B. N. f[s]. fr. 7698.

5° *Formes diverses appartenant aux trois conjugaisons.*

Franchises de Prades : *efrangriam*, conditionnel qui suppose *efranger* pour *efranher*.

Coutumes de Saint-Antonin : *faram*, *tollam* pour *tolram*, *forsam* pour *forsaram* (1); —participes passés terminés en *d* : *conogud*, *seirad*, *serad*, *usad*, trobada, atrobon, où il faudrait noter (si la copie de M. de Doat est exacte, ce dont je doute) deux exemples très anciens de la prononciation dure du *v* en rouergat (cf. Coutumes de St-Affrique); — de plus *venran* =fr. viendront, et *veneran*, où l'on serait tenté de voir un débris du plus-que-parfait latin, mais le contexte demande le futur ou le futur passé (*donam segur a tots aquels omes..... que ja veneran en esta villa*); il faudrait donc considérer l'*e* comme intercalé; — *tradia* =*trazia*, *fadiam* =*faziam*, *fadia* =*fazia* (Voir plus loin, Phonétique, sous D), à côté de *fazio* (Prades et St-Antonin), *faziam*, première personne du pluriel (Prades). — *Panria* =*panaria* (aujourd'hui *ponoriò* =fr. volerait) qui fournit un nouvel exemple de syncope; ou peut-être encore pour *penria* =*prendria* (cf. Serment des Consuls).

Charte de 1178 : *gadaniuei* (parfait). Pour le *d*, voir Phonétique; de même pour *ni* =*nh*. Raynouard donne seulement *gazanhar* et *gasaingnar*.

Charte de 1184 : *sirau*. — La forme en *i* se trouve dans la *Croisade albigeoise* et dans Bertrand de Roaix (Bartsch, *Chrest.* 183, 15 *sira*, 414, 11 *siran*); de même, pour nos textes, dans les Cout. de Millau : *sira, siria*.

(1) Il est probable que le ms. porte un signe abréviatif omis par l'éditeur, ce que je ne puis vérifier en ce moment.

Privilèges du Bourg de Rodez (1201) : *desiran*(avec *s* dur) =fr. décideront; *covenem*, cf. *cosselh, cossol*, formes régulières et exclusives en Rouergue, et *despessa* (Serment des Consuls); *mori*, troisième personne du singulier, parfait.

Coutumes de Saint-Affrique : *guizat* =pourvu d'un sauf-conduit; *placjaba* (1) (nouvel exemple(?) de la prononciation dure du *b*), à côté de *plajeavo* (de Gaujal, *plaieavo*); cf. *ageo,* dans *Coutumes de Montcuq* (Recueil de P[1] Meyer), l. 7, et ici même *jutgeatz, placges* (imparfait du subjonctif).

Charte de 1278 : *faras*, *sufriras*, deuxième personne du pluriel de la deuxième forme du conditionnel, qui semble tirée du plus-que-parfait de l'indicatif latin. Ces mots ne peuvent être au futur, puisque ce texte comme tous les autres, sauf les Coutumes de Saint-Antonin (exceptionnellement), donne *em, es* pour la première et la deuxième personne du pluriel (cf. à la troisième période, Conjugaison). — *Atender* =*attendere*, provençal *atendre*.

Coutumes de Millau : *revoli* est peut-être une faute du scribe pour *revolt* ou *revolut* =*revolutus; — adusia*, imparfait de *aduire* (*adure*) =adducere, qui a pris abusivement aujourd'hui, à tous les temps où il y a une *s*, la diphthongue *ui* pour *u*; — *page* avec *g* dur, subjonctif de *pagar* (cf. *prenge* Serment des Consuls). Cette orthographe se rencontre dans plusieurs manuscrits de cette époque en provençal ou en vieux français, et en particulier dans le ms. de la Bibliothèque nationale f[s]. fr. 375, au moins dans le *Roman de Thèbes* et la partie du manuscrit qui est l'œuvre de Jean Madot.

Serment des Consuls : *renre* pour *rendre*, *penrés* pour *pendrés*, *tenrés* pour *tendrés* (je n'ai jamais rencontré ailleurs d'exemple de *renre*; *ajut* (subjonctif présent,

(1) De Gaujal écrit *placiaba*. Les Coutumes de Millau ont *engatiava*, à côté de *engatjat*, et *mantiar* (lisez : *mantjar*). Nous avons déjà signalé, à propos de *jou* =*iou*, cette confusion de l'*i* et du *j* dans l'écriture de nos textes. *Placjaria* (Ch. de 1122, ap. Bartsch, *Chrest*. 47, 98) est sans doute une faute d'impression pour *placjaria*.

troisième personne du singulier), sans voyelle flexionnelle.

Le rapprochement des formes mentionnées ci-dessus, d'un côté avec les formes classiques, de l'autre avec les formes modernes, permettra de se faire une idée des modifications qu'a subies notre idiome depuis le XIIe siècle. Dans la seconde période, nous ferons quelques observations, qui seront mieux à leur place à propos des textes qui servent de transition entre l'époque ancienne et la période contemporaine du français.

Nous allons donner ici, à propos de chaque texte, quelques remarques sur la phonétique qui n'ont pu trouver place dans le tableau qui précède. Mentionnons auparavant quelques mots invariables, et quelques particularités de syntaxe.

V. — Participes et mots invariables.

Coutumes de Saint-Antonin : *d'on que* =fr. d'où que; *entroque*, jusqu'à ce que (aujourd'hui *entreque* =dès que, pendant que). Cf. Ch. 1278 : *Et entretant troque* =*et en attendant que... — Ad* devant une voyelle : *ad alcum*, *ad aquel*, mais aussi *a aquel* (deux fois), aujourd'hui *o-n-oquel. Anaquel* est déjà dans la Ch. de 1184, à côté de *as Amelhau. Ad* se rencontre régulièrement dans les chartes de 1178 et 1278.

Per, très fréquent, au sens de *par* et de *pour*; on y trouve trois fois *por,* mais il vient de *porro* et a le même sens que le latin *ultra, extra* : *que ja de negu re non ajam* por *dex sols justicia, et veguers..... non aja* por *dos sols; que... non prengo re.....* por *aitant quant a usad fa.* — *Et,* régulièrement, même devant une consonne; dans plusieurs de nos textes, *et* n'est qu'exceptionnellement devant une consonne : ainsi la charte de 1278 a presque toujours *e,* même devant une voyelle. En revanche, les Coutumes de Millau, le Serment des Consuls et la charte de 1184 ont toujours ou presque toujours *et*; dans la charte de 1178, les deux formes sont également usitées; on y trouve même deux ou trois exemples de *e* devant une voyelle (cf. le ms. bourguignon du Musée britannique, Addit. 15606, d'après P[1] Meyer, *Romania,* VI, 604).

De fore, lis. *de fora*, au sens de *du dehors* (aujourd'hui *de defouóro*); cf. *aquel de foras* (Coutumes de Millau) =celui de dehors, l'étranger.

Sobre =super (cf. Franchises de Prades et Ch. 1178); *desobras dich* (Ch. 1278) : *desobres dich* (Serment des Consuls).

Charte de 1178 : *Aitant quant* =autant que (cf. Saint-Antonin, Serment des Consuls, etc.); *aitant coma* (Coutumes de Millau). L'*l*, dans ce mot, s'est toujours diphthonguée en *i* en rouergat; il en est de même des autres composés de *alius : aital* (Coutumes de Saint-Affrique et Cout. de Millau), aujourd'hui *otal* =*ad tale* et *aital* dans le nord de la région ; *aitabe*, aujourd'hui *otobe* (Serment des Consuls); *aytambe* (Coutumes de Millau). La charte de 1184 a : *tant quant.*

Ab =avec, aussi dans Coutumes de Saint-Antonin et charte de 1278; la charte de 1184 a *an* devant *tot, ambe*, *amb'* devant *aquelz, aquelas, aquesta;* le Serment des Consuls *an* devant *lurs*, et *am* devant *sos*.

Aras devant une voyelle (cf. Ch. de 1184).

Charte de 1184 : *que lous mieus* nymay *jou aven*. Ici *nymay* équivaut pour le sens au moderne *omái* =*a mái* (primitivement *e mái*), et est sans doute une faute due au copiste du xviie siècle.

Priviléges du Bourg : *que ne* =*sans que* (latin *quin*); — *pueisas* (aujourd'hui *pieisos*) =*ensuite* ; — *da Rodes* (jusqu'à quatre fois) pour *de Rodes*. La forme *Rodes* étant connue de ce document, puisqu'on y trouve : *ni en luoc* (1) *viro Rodes*, il semble d'abord difficile d'admettre qu'il se soit produit ici une prothèse de l'*a* (d'*Arodes*), par une fausse analogie avec *Amilhau* qui commençait à s'altérer en *Milhau*. Mais d'autre part, il est possible que *dau* =*du côté de*, encore usité aujourd'hui, se soit altéré en *da*. Cependant la première explication nous semble ici préférable. Cf. Coutumes de Saint-Affrique : *et de totas res* dau *segur*, et d'autre part Coutumes de

(1) Cf. aujourd'hui *en lioc*.

Millau : *dal pe de la gran plassa* =au pied, etc., et Bulle de Clément VI, *da la cieutat*, *da l'auctoritat*.

Charte de 1278 : *quais*, latin *quasi* (aujourd'hui *casimen*).

Coutumes de Saint-Affrique : *salva la dot et l'esposalizi de sa molher* (plusieurs fois) ; l'adjectif s'accorde avec le substantif et ne devient pas préposition, comme en français.

O =fr. *où*, très fréquent dans ce texte, se prononçait certainement *ou;* on le trouve écrit ainsi dans la charte de 1184, qui n'est, il est vrai, qu'une copie du xviie siècle. les Cout. de Millau écrivent *ho*. Dans ce dernier texte, on rencontre très souvent au lieu de *o* (*ho*) le latin *sive*, que l'on retrouve sporadiquement dans d'autres textes.

Coutumes de Millau : *premieiramen* et *premiairamen ;* dans cette dernière forme, l'*a* doit provenir de la prononciation déjà établie pour les noms terminés en *ier* dans la langue classique (*mazellias, entia*, dans ce même texte), et indique un accent secondaire. La forme *premieráimen*, que donne de Gaujal dans le Serm. des Consuls, est erronée ; vérification faite, il y a dans le texte *permieiramen*.

Estiers (=*exterius*), dans cette phrase : *et que ne sia auzit an lo desobresdig sagramen,* stiers no enayssi coma *desobres es dig* (=avec cette réserve).

Amsoque =*pourvu que*, *quoique;* cf. *ab aco que* (Franchises de Villemur). La charte de 1184 a *amso* (à côté de *et an tot aiso*), qui semble signifier *de plus, en outre*.

Serment des Consuls : *lo jorn* =par jour ; *mes* (lisez *mas*) *syeis* = plus de six.

VI. — Syntaxe.

On lit dans les Coutumes de Saint-Antonin : *Se nenguns om sa bestia trobada no* la *volia redemer*, où, quelque ponctuation qu'on adopte, il y a toujours un pléonasme dû à l'inversion. — *Que li fornier ni li paster non prengo re por aitant quant* a usad *fà*, où *a usad*

est impersonnel, le sujet de *prengo* étant au pluriel. — Le régime direct est fréquemment mis devant le verbe, et le participe passé devant l'auxiliaire dans les temps composés; ces inversions et d'autres encore sont à peu près les mêmes dans tous nos textes. Les Coutumes de Saint-Affrique emploient régulièrement, au lieu du présent de l'indicatif ou du futur, l'imparfait du subjonctif (auquel correspond également un imparfait du subjonctif dans la proposition principale) *: et totz hom que* tengues *de mesura de vi, o de blat, o poinadieira* (mesure équivalent à une poignée) *falsa, quel* costes *vingt sols.* On trouve aussi le présent du subjonctif des deux parts : *et totz hom que trague coltel iradamen contra altre, que done,* etc. De même, quand la proposition secondaire est conditionnelle (à l'imp. de l'indicatif avec *se*) : *e se negus hom* feria *altre de son pe o de sa ma iratz, que* dones *als seignors un sol.* Dans ce dernier cas, les Coutumes de Millau ont également l'imparfait du subjonctif, si le verbe précédé de *se* est à l'imparfait; mais le plus souvent, les deux verbes y sont, l'un au présent de l'indicatif, l'autre au présent du subjonctif. Les Priviléges du Bourg suivent la même règle.

La charte de 1278 a ces mots : *si que m'en tenc per ben* pagatz *e per* contens *et per* aondos, avec le nominatif, construction qui appartient, selon Uc Faidit (*Gramm. prov.*, 78) au langage familier (1) (cf. Diez, *Gr.*, III, 90). Elle emploie l'imparfait du subjonctif pour le futur de l'indicatif, comme les textes déjà cités. Ex. : *promete vos per eusa stipulatio que ieu vos o* mandes *tot ses plag;* et aussi le présent : *e promete vos que ieu vos en sia guirens.*

Nous lisons dans les Coutumes de Millau des phrases comme celle-ci : *e fag qu'el* (2) *aja lo sagramen lial...*

(1) Et dis hom ben *: ieu mi fai gais,* o *: ieu mi tenc per pagatz.* Et en aissi ditz los homs per us de parladura o qar se dizon plus avinem, et totz aqels d'aquest semblant..

(2) Il faut noter de plus ici le pronom sujet exceptionnellement exprimé ; il y en a plusieurs exemples dans ces mêmes Coutumes, ce qui indiquerait peut-être une traduction du latin; de même dans la charte de 1278 et dans la bulle de Clément VI.

et estimat que sia son moble. Cette tournure n'est pas rare dans la langue d'oc ancienne et moderne, à ce que m'affirme M. Chabaneau, à l'autorité de qui je me rends sans conteste. J'avais cru d'abord y voir une tournure particulière à notre idiome, ne l'ayant, pour ma part, jamais rencontrée ailleurs. Je trouve dans les Comptes de la Cité de Rodez (1403) ces mots : *E promes de servir lo dich relopge,* fach que sia, *per .j. mes a sos despens,* où la tournure en question répond également au futur passé.

Dans le même passage, on trouve : *e facha la dicha demanda et la resposta aprop subseguda*, propositions participiales absolues. Cette construction, beaucoup moins fréquente en provençal qu'en italien ou en espagnol, ne se rencontre guère que dans des traductions du latin et dans des chartes où les scribes avaient le plus souvent dans la pensée la formule latine. Cf. Coutumes de Saint-Antonin : *e fait lo dreit.*

Emploi de ni, *au sens de* ou, et.

Nous avons dit plus haut que *ni* ne s'employait qu'exceptionnellement dans des propositions affirmatives, que dans ce cas même, il y avait presque toujours quelque chose de vague dans le sens, et qu'alors *ni* se trouvait toujours en tête d'une proposition secondaire. Voici quelques exemples pris dans les textes de la première période, qui éclairciront ce point.

Coutumes de St-Antonin : .....*se negus ome* ni *neguna femena en la gleya S. Antoni*, *o als obradors*, *o ......pres era en lairouzi,* ni *neguns gladi contra negun ome irad en la villa tradia e l'en feria*, ne *ome* ne *femena y* faittilava?, ni *ab autrui molie pres en adulteri*, etc. — *Et si neguns om lo fruit dels ortz*, ni *de las vinnas*, nil *fruit de las terras panria* — .....*que li forner* ni *li paster non prengo re.....*

Charte de 1178 : .....*ad aquels que aras issou* ni *per adenant isserau*, et un peu plus loin : *e per adenant isserau* ; dans le premier cas, le rédacteur exprime une

idée de possibilité pour l'avenir, dans le second il affirme purement et simplement. Les mêmes nuances se rencontrent en latin dans l'emploi du subjonctif.

La Charte de 1184 a : ou *per adenant y sirau*, ce qui est la tournure moderne.

Charte de 1278 : .....*si que se ren perdias* nin *metias per emparamen* ni *per demandamen*, *e per tot aisso sobredig a vos tener*, *complir et attender*, *segon que desus es dig* ni *escrig*, *obligue*, etc. Ce dernier exemple est un des plus délicats que l'on rencontre ; et cependant qui ne voit que les mots *dig* et *escrig* sont synonymes, et que *ni* est pris ici au sens de *ou* ? Le mot *et* serait choquant. Cf. plus loin... *Et jure..... que tot enaissi o tenrai et o ottendrai con es dig desus ni escrig.*

Coutumes de Millau. Ici *ni* n'est employé que dans des propositions négatives, après une première proposition renfermant *non*.

Privilèges du Bourg de Rodez : *Et donam et lauzam que se forsa faziam* ni *nos* ni *nostre bayle, que tota hora nos en captenesem enayssi coma lhi prohomme da Rodes* (ou *d'Arodes*) *desiran.*

Coutumes de St-Affrique. *Et totz hom que estia en la vila, qu'i faza gacha* ni *bastizo*, *que no done leyda ni passatge.*

On voit par ces exemples que, en dehors des propositions négatives et des propositions hypothétiques et conditionnelles, l'emploi de *ni* est assez restreint, et que dans aucun cas, il ne se confond purement et simplement avec *et*.

VII. — Phonétique.

L. — LH.

L initiale s'assimile la consonne finale du mot qui précède ou se redouble, dans les formes appuyées du pronom personnel de la troisième personne et de l'article, dans les textes du XIIe siècle : *quella*, *ella* =*en la* (Fran-

chises de Prades), *colli* =*con li*, *allas* =*alas* (Coutumes de Saint-Antonin), *ella* (quatre fois dans la Ch. de 1178).

Lh finale s'assèche en *l*, avons-nous dit, en rouergat moderne. L'orthographe de nos textes ne nous permet pas de faire remonter sûrement ce phénomène au XIIe ou XIIIe siècle. Les Coutumes de Saint-Antonin ont en effet, *cosseil*, à côté de *nuls*; les Coutumes de Millau, *cosselh*. *filh*; la Ch. de 1278, *cosselh*; mais le Serment des Consuls a *dels cossels*, plus loin : *creires lo cosselh* sive *cosselz*, où les deux orthographes se coudoient; enfin les Priviléges du Bourg donnent : *filhs*, *cosselh*, et même *quelh*, *nilh* (=*que li*, *ni li*) et *lhi*. Tout au plus pourrait-on admettre que cet *l* final avait une prononciation intermédiaire entre *l* simple et *l* mouillée; et en effet il est assez difficile de prononcer nettement *lh* après un *e* fermé surtout si un *s* vient après. D'ailleurs les exemples de *consel* ne sont pas rares au XIIe siècle (V. P. Meyer, *Recueil d'anciens textes*, p. 164, 166, Chartes languedociennes).

Nous trouvons dans un *compois* de Millau de 1380 *talh* (1); mais il est difficile d'admettre que ce mot se soit franchement prononcé avec *l* mouillée à cette époque; cf. Blandin de Cornouailles, v. 575-6, où *conselh* rime avec *auzel*.

Les Coutumes de Millau ont *lh* pour *l* dans des mots où il semble impossible d'admettre une *l* mouillée : *telha*, *vialha* (à côté de, *vialla, viala*; cf. auj. *Malabialo,* nom propre), et *malhafacha*, à côté de *malafacha* (V. sous H).

Ces formes devaient être sèches, et l'*h* n'y avait aucune valeur : c'est sans doute une fausse recherche étymologique. Cf. *Flamenca*, v. 2655, où *travala* rime avec *sala* (2).

(1) En revanche, les Coutumes de St-Affrique ont *talava* (De Gaujal).

(2) Il est bon de noter que *telha* se trouve encore en 1501 (Textes Affre).

N. — NH.

L'*n* final tombe en rouergat dans les plus anciens textes, même dans les mots où il se prononce aujourd'hui, comme *en* (devant *m* ou *n*) : *e neleit*, *e man* (1) (Coutumes de St-Antonin) ; *e ma bona memoria* (Ch. 1178) ; *e nenguna manieira* (Ch. 1278), mais *em pecunia* (ibid.) (2). L'*n* de *en* est également tombée devant *l*, dans *e l'an* (Engagement du comte de Rodez, 1204) (3).

Non laisse tomber l'*n* régulièrement devant *l* et *n* dans la plupart de nos textes. De plus, nous trouvons dans les Franchises de Prades, *no faram*, à côté de *nollo*, *nolli* (cf. *nilli*) ; dans les Coutumes de Saint-Antonin, *no dost*, *no s'en*, mais *non compre*, *non prengo*, *non tollam*, sans doute à cause de la forte ; dans la charte de 1278, *no venrai, no numbradas ;* dans les Coutumes de Saint-Affrique, *no done*. Mais les Coutumes de Millau ont le plus souvent *non*, sauf cependant deux cas : *no es 'stat,* où je soupçonne le scribe d'avoir négligé le signe abréviatif de l'*n*, et deux fois *ho no* (4).

Citons encore pour les Coutumes de Saint-Antonin, qui vont plus loin dans cette suppression de l'*n* finale : di *la vila* (cf. *no la*), *per* so *mal talent*.

N mouillé est écrit *nn* dans les Coutumes de Saint-Antonin : *vinnas* =*vinhas*. La charte de 1178 l'écrit

(1) Le même texte a *ma*, de sorte que l'*n* de *man* doit sans doute être considérée comme étant le fait du scribe. *Ma* se rencontre exclusivement dans nos autres textes, même devant une voyelle.

(2) On trouve de même *ren* devant *perdias* (Ch. 1278), ce qui semble prouver qae l'*n* était protégée par une labiale suivante, cf. *no*. — *Ef* pour *enf*, en composition dans *efferma* se trouve dans la Vie de sainte Énimie ; cf. *ifer, iffer,* encore aujourd'hui.

(3) On pourrait à la rigueur admettre que les scribes ont négligé le signe abréviatif de l'*n ;* mais les exemples semblent trop nombreux.

(4) Dans ce dernier cas, il y a un repos de la voix, ce qui peut avoir contribué à la chute de l'*n*.

*niu : gada*niu*ei*; les Coutumes de Millau, qui sont peut-être de différentes époques, ont *nh* et *gn* dans des mots de même famille : *empignorava* , *empinhuradura, penhurat.*

N devant un *s,* un *f* ou un *v*, s'assimile ou tombe dans les composés de *con : cosselh* (passim), *coffrairie* (lisez *coffrairia*), *costumas*, *costitucios* (Serment des Consuls), *messes* (Coutumes de Millau), etc. Cf. Indulgences 1505-1529 et Bulle de Clément VI.

M

Les Coutumes de Millau offrent plusieurs exemples de *m* pour *n : samne* pour *sanne,* =fr. je *saigne; alcum* pour *alcun;* ce sont sans doute des fautes de distraction.

A la finale, *n* devient souvent *m* devant une labiale : *em pecunia* (Ch. 1278); *aytam be* (Cout. de Millau), etc. Cette orthographe est fréquente dans les mss. français.

On trouve sporadiquement *m* ajoutée à la fin des mots devant un mot commençant par *m : hom mai, ho mens* (Coutumes de Millau).

D =Z(S); Z =D.

La charte de 1178 nous offre de curieux exemples du changement de *z*(*s*) en *d*; on y lit *rado* pour *raso* (qui se trouve dans la charte de 1184, avec le même sens); *orados* pour *orasos*; *gadaniuei*, parfait de *gadanhar* pour *gazanhar; Lader* (et aussi *Lazer*) =*Lazarus; adautara* (=il plaira, impersonnel), pour *azautara,* même sens en provençal ; notre mot doit par suite se confondre avec *adaptar* (1); S[ta] *Auladia* pour *Aulazia* (*S. Eulazia*, dans la charte de 1184, où ce mot désigne le même lieu) =*Eulalia,* aujourd'hui *Sent'Oulário*. Cf. *Adelaïde*, qui s'est dit en provençal *Azalaïs*, *Adalaïs*, *Alazaïs*, *Ala-*

(1) M. P[l] Meyer signale dans la chanson de la Croisade des Albigeois les deux formes *azaptar* et *adaptar,* avec le même sens.

daïs. Le changement de *l* en *d* dans ce mot a dû être précédé du changement de *l* en *r*, changement qui persiste dans le mot moderne *Oulário* (cf. Diez, *Gr. l. rom.* I, 126) (1). Pour le changement de *r* en *z*, en provençal, voir l'excellent travail de M. P[1] Meyer, dans *Romania*, IV, 184 et 467, et les additions données par M. Chabaneau dans la *Revue des langues romanes*, nouvelle série, II, 148 sqq. La forme en *d* s'explique alors naturellement par l'analogie.

Déjà dans les Coutumes de Saint-Antonin, on trouve *fadia, fadiam, tradia* pour *fazia, faziam, trazia*; et dans les Franchises de Prades, le mot *crodes,* à côté de *crous,* tous deux au régime pluriel. *Crodes* ne saurait venir directement de *cruces*; mais il correspond à *crouses*, forme allongée suivant la règle (Voir notre quatrième déclinaisom), et encore usitée aujourd'hui.

Les autres textes ne présentent pas de formes semblables.

On voit que les formes *paide*, *maide*, *couide,* etc., que l'on rencontre aujourd'hui encore dans la région sud-ouest et ouest du domaine, ont leur racine dans l'ancienne langue, et correspondent à *Auladia*, à côté de *Oulário*. M. P[1] Meyer avait avec raison soupçonné un certain rapport entre ces formes où *d* =*r,* et celles ou *r* est devenu au XIV[e] siècle *z*; dans la seconde partie de son travail, il a d'ailleurs montré l'analogie du *d* avec l'*r* linguale. Mais nos exemples prouvent qu'au XII[e] siècle, *z* et *d* existaient parallèlement, pour une certaine catégorie de mots dans des lieux très rapprochés, comme on le voit par le mot *Eulazia* (*Auladia*); et ce même exemple prouve que le *d* pouvait se substituer à l'*r*, soit étymologique, soit issu de *l*. Il est probable que l'on rencontrerait des textes du XIII[e] et du XIV[e] siècles offrant la même particularité dans notre région; mais nous n'en

(1) En effet, on ne rencontre que des exemples isolés du changement de *l* en *d* : ainsi *amylum* a donné : ital. portug. *amido,* esp. *almidon*, fr. *amidon; ululare* le provençal *udolar* (cf. *crida coum'on* idoulo); *monopolium* l'esp. *monipodio*; le grec *selinon* l'ital. *sedano*.

avons pas en ce moment à notre disposition qui nous permettent de l'affirmer.

Nous avons dans le nom de lieu *Sent Bóuzèli* (1) =*Sanctus Baudilius*, en français *Saint-Beauzély* (qui devrait se dire *Saint-Baudile*, comme cela a lieu ailleurs), un exemple de la mutation contraire de *d* en *z*; de même dans *gozà* (de *gas* =*vadum*) =fr. guéer.

T.

T final s'est généralement affaibli en *d* dans les Coutumes de Saint-Antonin, après les voyelles *a* et *u*: *bladz, seirad, usad, irad, conogud, am istad*, mais *fugit* (*salvetat* est une exception); cf. *deude* à côté de *deute* (ibid.). Dans tous nos autres textes, il reste *t*.

Les textes de la première période ne connaissent pas la prononciation chuintante pour le pluriel des noms, des adjectifs et des participes terminés par une muette forte. Il en est de même de ceux de la seconde. Du moins l'orthographe ne l'indique pas; le *t* est toujours suivi d'une *s* ou quelquefois d'un *z*; pour les noms terminés en *c*, on trouve quelquefois une *x* pour *cs*.

S.

L'*s* se redouble quand la particule *i* se joint au mot suivant par la prononciation, dans la charte de 1178 (*issou, isserau*); mais celle de 1184 a *hi so, y serau*; cf. *assa* =*a sa* (Vie de sainte Enimie) et *essa* =*e sa* (Contrat pour bâtir le château de Moyrazès, 1341, apud Marlavagne. *Histoire de la cathédrale de Rodez*, p. 353).

Les Coutumes de Millau offrent une grande confusion entre *s* et *ss*: *malegniossa* à côté de *moriosa*; *meteusa*, *laisa* (orthographe régulière après une diphthongue), mais *enayssa*, *enbalssada*, *rasso, pesses*, *messes* (2); *malgoiresa*, et *malgoiressa*, etc. Cf. *captenesem* (Priviléges du Bourg); *mesatge*, *asietgeamen* (Saint Amans).

(1) C'est un chef-lieu de canton de l'arrondissement de Millau (Aveyron).

(2) Il se pourrait qu'ici, comme dans les mots *rasso, malegniossa*, l's redoublé n'indiquât point une prononciation forte (Voir plus haut, quatrième déclinaison, pour *pesses, messes*).

Devant *s*, l'*e* tombe à l'initiale, dans les Coutumes de Millau, en particulier après un mot terminé par *s* ou une voyelle : *homes 'strans*, à côté de *homs estran* (singulier) et de *hom estranh* (singulier); *no es 'stat*; *li 'splanat* (à côté de *l'esplane*) et *lo 'splane*; *sive 'stima*, *a 'stimat* (à côté de *et estimat*); *sagramen 'stiers*; *'splecha*. Cf. Diez, I, 223, qui cite seulement des exemples de l'apocope de l'*e* de *es*, après une voyelle (*li scudier*, *ferma speransa*). *Las cridas de las fermas* ont encore *et 'sperjurs* (à côté de *et experjurs*), *jost 'scrichas, candela 'stencha*; et les Indulgences (1505 à 1529) : *so 'stadas* (deux fois), *ho 'scumenga*, *de 'scumenge*, *sian 'scumengadas* (à côté de *los escumengatz*), et *so 'tadas* (deux fois).

G. — GH.

Le *g* dur devant *e*, *i* est représenté par *g* dans certains textes : *pogessa* (Ch. 1184), *page* (deux fois dans les Coutumes de Millau), *pouges*, de *poder* (Fragments de la Vie de saint Amans); cf. *prege* (forme constante) dans *Ludus sancti Jacobi* (1); mais la prononciation dure est incontestable dans ce cas; puisqu'il y a *guiza* dans les Coutumes de Millau. Les Coutumes de Saint-Antonin ont *tenguen*, *seguia*, *veguers*, etc., et même *salvatgue* (cf. *messatgue*, dans les Franchises de Prades) (2), où l'on ne peut guère admettre la prononciation de *g* doux. Nous avons déjà dit que certains manuscrits en vieux français offrent cette particularité, par exemple le n° 375 f^s fr. de la Bibliothèque nationale, qui contient le Roman de Thèbes. Dans plusieurs textes, on rencontre régulièrement *g* à la finale de participes ou noms qui se prononcent aujourd'hui avec *ch*, et dans ce cas, le féminin correspondant est écrit avec *ch* ou d'une façon équivalente : *dig*, *dicha*, plusieurs fois dans la charte de 1278; *dics* (suj.

(1) On trouve dans le même texte *degessa*, *deges* (à côté de *deguessa*, *degues*), *volges*, etc.; et au contraire *vengada* pour *venjada*, *dega* pour *deja*, etc.

(2) Cette forme se rencontre fréquemment dans le *Cartulaire de Conques*.

sing.), *dig* (régime) et au féminin *dith.* (1) (où le point indique sans doute une abréviation et remplace l'*a*), dans la charte de 1184; *dichas* (*dig* manque), *fach*, *facha,* dans la charte de 1178. Le Serment des Consuls a encore *fag*, *dig,* *dicha*; les Coutumes de Millau, *fag, facha*, *dicha*; les Coutumes de Saint-Affrique, *facha, trag, dreg;* la charte de 1278, *mieg*, à côté de *megieira*; les Auzels cassadors, *estreg.*

Il semble que la charte de 1178 écrive régulièrement le masculin par *ch*. Les Priviléges du Bourg ont *escrich*, mais *dih*, où l'*h* doit représenter le son *ch* ou un son approchant (cf. Bulle de Clément VI et Lettre de 1369, *escrith*); de même *dreh* (que l'on rencontre aussi dans *Flamenca*. Cette orthographe est moins exacte que l'orthographe du Donat (*drethz*, *dithz*), au point de vue de la prononciation. Les Coutumes de Saint-Antonin ont *fait*, *faita*, *dreitureiras*, *neleit* (aussi dans les Coutumes de Saint-Affrique, qui cependant ont *nogz*, *noeig*(?), *dreg*, *fag*), *coit, plaitz*, *dreit*. Il est probable que cette prononciation différait un peu de *ch* (=*th*); mais je ne puis admettre que dans les mots dont le masculin est en *g* (=*ct* latin) et le fém. en *cha*, le *g* ne se soit pas prononcé *ch* ou d'une façon approchante. (Cf. Diez, *Gr. l. rom.* I, 384-5) (2). Il reste à expliquer pourquoi les Coutumes de Saint-Affrique ont admis *nelcit,* forme unique à côté des formes en *g* (*cha* au féminin); il doit y avoir là un trait dialectal particulier à l'ouest du domaine (cf. Saint-Antonin). Il est à remarquer que, dans le sud-ouest du domaine, on prononce aujourd'hui *fat, lèt,*

(1) *Ch* représente le son *tch,* écrit ordinairement *ch;* c'est ce que montrent la série de rimes en *thz* uue fournit le Donat provençal.

(2) M. Chabaneau (Additions à sa Gramm. limous. *Revue,* 2e série, t. III, p. 17) attribue à ce *g* un son analogue à celui du *g* allemand. Cette opinion, que nous ne connaissions pas au moment où nous écrivions ce qui précède, confirme en somme la nôtre, et nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce point avec l'éminent philologue.

escrit, ce qui semble indiquer que le *t* n'a jamais dû s'amollir complètement dans cette région (1).

II.

Nous venons de voir un emploi remarquable de *h* pour *ch*. Signalons encore l'emploi abusif et sans doute purement orthographique de l'*h* dans les Coutumes de Millau, au commencement et dans le corps des mots (dans ce dernier cas seulement après *l*) : 1° *ho* (conjonction et pronom neutre), *hen* (plus souvent *en* et une fois *in*), *ha, haver, hazes, hel, huzar*. Sauf *ho*, aucune de ces formes n'est constante. — 2° *alha* =*a la* (*alha cort sive al baile*), *malhafacha*, *vialha* (à côté de *viala*, *vialla*), *lhur*, *telha*. En revanche les Coutumes de Saint-Affrique ont *talava* pour *talhava*. Les Priviléges du Bourg ont *lhi* et *quelh* =que + li, *nilh* =ni + lhi, sans doute avec *l* mouillée. Il est possible à la rigueur que *lh* soit également mouillée à l'initiale de *lhur* dans les Coutumes de Millau, quoiqu'on y trouve aussi *lus, leur*, *leurs* (ces deux dernières formes dues au scribe) ; mais entre deux voyelles, cela me paraît improbable, étant donnés les textes contemporains de la même région et les formes modernes. La *Vie de sainte Enimie* introduit aussi fréquemment l'*h*, ce qui indique au moins un texte écrit dans le sud-ouest ou le sud propre de la France : *perho, chara* (à côté de *cara*), *achabada*, *rocha*, *derrocha,*

(1) Dans les textes récemment publiés par M. Affre, nous trouvons : *faig* (1192), *dreg* (1253), *perfieg* (1253), à côté de *dreih, faih*, *dih*, fém. *dicha* (1204), *drehz* (1253), *fah* (1253), pour les textes de Rodez; et pour ceux de Millau : *dig* (1388, fréquent), *dig* et *digz* (1442), à côté de *dich* (1501 et 1506, forme constante) ; *fach* et *pratz* (*) (1423-4), *fach* (1442); par où l'on voit que l'orthographe a constamment hésité jusqu'au XVI[e] siècle pour rendre le son qui s'écrit aujourd'hui *ch* (=*tch*). Voir plus loin, deuxième période, *Bulle de Clément VI.*

(*) Cette orthographe du pluriel est rare en Rouergue. Nous la trouvons régulièrement dans un des textes publiés récemment par M. Affre. C'est un acte notarié de 1504, dans lequel l'orthographe française de l'époque a visiblement exercé son influence.

chavalier, chavalgant (à côté de *encavalguat*), *hasaltz*, *pueschas*, *puescho*, *ischa* (à côté de *yesca*), *ha*, *hy*, *rehal*, etc. Cependant les mots où *cha* provient de *ca* latin peuvent avoir eu la prononciation chuintante, usitée aujourd'hui à l'est et au nord du village de Ste-Enimie. Les Indulgences de l'œuvre de la cathédrade de Rodez (1505-1529) ont encore *he* =*et* (deux fois).

B. — V.

B est tombé de bonne heure dans *paubres* (Saint-Antonin), écrit *paoures* dans le Serment des Consuls (1). Dans *paor*, le *v* est également tombé ; mais *páur* (Catéchisme de Rodez) a reculé l'accent sur l'*a*, ce qui a dû amener la chute de l'*r*, d'où aujourd'hui *póu*.

A. — AV.

A s'est développé, comme nous l'avons déjà dit, dans quelques mots entre *i* et *l* : *pial*, *fial*, *mial*, où il se prononce *o* de nos jours, à l'atone et dans les monosyllabes. L'ancienne langue avait quelques autres de ces mots : *viála* (Coutumes de Millau), *pialás* pour *pialars* (Contrat de 1505) (2).

A se rencontre pour *e* isolément dans les finales en *ier*, où l'*r* est tombée de très bonne heure dans la prononciation, et quelquefois même dans l'écriture : *entia*, *mazellias* (Coutumes de Millau), et aussi quelquefois dans le corps des mots après *i* : *premiairamen*, à côté de *premieiramen* (ibidem), *miaus* (Charte de 1278) (3).

A final féminin semblerait s'être affaibli quelquefois en *e*; mais il faut certainement imputer ces faits aux copistes du XVIe et XVIIe siècles, ou à l'éditeur, ce que rendrait douteux le nombre des exemples, si l'on ne savait avec

(1) Une charte de 1190 (Rodez), publiée par M. Affre dans la *Revue des l. rom.*, donne plusieurs fois la forme *paupres*.

(2) A ces mots j'ajouterai *mial* =*mil* (Textes Affre, 1442) ; cf. Mystère de la Passion inédit, *miel*.

(3) Ajoutez *siaus* =sieus (Textes Affre, Millau, 1286).

quelle incorrection ont été publiés les textes de l'ouvrage de de Gaujal. Nous trouvons *place* dans la charte de 1184 (*vidimus* manusc. de 1668); de *nostres mas* dans Privil. du Bourg); *tale*, *male facha* (à côté de *malas fachas*), dans les Coutumes de Saint-Affrique; *lasquales, vostre, gleye*, *totes* (fémin.), *coffrairie* (à côté de *coffrairia*), dans le Serment des Consuls. La Vie de saint Amans a *veille*(?); cf. *vuelha* (Coutumes de Millau).

Blandin de Cornouailles (XIVe siècle) offre d'assez nombreux exemples de cet affaiblissement de *a* féminin en *e;* cf. *Evangile de l'Enfance*, Bartsch, *Denkmæler*, 273, 2-3, où *terra* rime avec *guerre*. Pour le XVe siècle, voir les textes languedociens publiés par l'abbé Vinas (*Revue l. rom.,* I, 102).

Au est écrit *aou* dans les Coutumes de Saint-Affrique (*daou segur*), et le Serment des Consuls (*paoures*); mais c'est le fait des copistes.

I. — IOU.

I s'est introduit à tort dans *communial* (Serment des Consuls) à côté de *communal*. Dans *siempla* (Ch. de 1278), l'*i* latin s'est transformé en *ie* sans doute sous l'influence de l'*m*. — Le son *iōū* (provençal *ieu*) est écrit déjà ainsi dans la charte de 1184 (*hiou*, *jou*); les Coutumes de Saint-Affrique ont *riu* (=*riou*), *lioura*, pron. *liōūra;* mais la charte de 1184 écrit *lieuri*, à côté de *jou*, *hiou*, quoique la prononciation soit évidemment la même dans les deux cas.

O. — OU.

Nous trouvons de bonne heure dans nos textes des traces de la prononciation *ou :* elles deviennent naturellement plus nombreuses à mesure qu'on avance vers la période moderne. On trouve *ou* à la tonique, et aussi aux syllabes atones.

1° A la TONIQUE : *lou, sou*, *ajou* (Ch. 1178); *lou, lous*, *ou* (Ch. 1184), et *lou*, dans les Fragments de la Vie de

Saint-Amans. Il est vrai qu'aucune de ces formes n'est assurée, comme nous l'avons déjà dit.

Les désinences *on*, *or* (prononcées *oun*, *our*, puis *ou*) semblent avoir de très bonne heure abandonné la consonne finale dans la prononciation, comme les finales en *ier*; cf. *moliè* (St-Antonin), *entia*, *mazellias* (Coutumes de Millau), *cavalia* (Serment des Consuls), et au XIV[e] siècle, Blandin de Cornouailles, où *iers* rime avec *es*. L'on trouve les formes nominales en *o* pour *on* déjà dans Boèce, et dans nos textes : *maiso*, *maisou* (Ch. 1178), *maios* (Ch. 1278), *mayzos* (Priviléges du Bourg), *mayo* (Ch. de 1184, Coutumes de Millau); *citatios*, *costitucios* (Serment des Consuls); *rado* (Ch. 1178) et *rasos* (1184); *possessio* (1278); *stipulatio* (ibid.); *exceptio* (ibid.); *missios* (Coutumes de Saint-Affrique); *bastizo*(?) (ibid.), où l'*o* est peut-être atone, mais c'est fort douteux à cette date ; à moins qu'il ne faille lire simplement *bastiza* (1), ce que je préfèrerais; *orados* (Ch. 1178); et il en est de même dans les textes de la 2[e] et de la 3[e] période.

Cette chute de l'*n* semble n'avoir pas atteint l'est du domaine provençal. Ainsi l'on voit *confiscacion* dans une délibération de la Commune de Tarascon, en 1422 (Bartsch, *Chrestom.*, 393 sqq.); et dans le règlement de 1454 pour les courtiers et portefaix de Tarascon (P[l] Meyer, *Recueil*, n° 60), on lit : *condicion*, *privacion*, *intencion*. Mais l'*Elucidari* a *condicios*, etc. Les Coutumes de Montcuq (ville située entre le Lot et l'Aveyron, à 28 kilomètres sud de Cahors) ont constamment *io* dans la copie de 1463, et celle de 1606 a constamment *iu*, prononcez *iōū* (cf. Catéchisme de 1656); ce qui montre nettement la prononciation *ou* de cette désinence, si elle n'était suffisamment établie d'ailleurs. (Voir, par exemple, *las Cridas de las fermas* (XIV[e] siècle), qui ont *compositio*, *compositious* et *retentious* (2). Pour ces

(1) M. G. Azaïs, dans son dictionnaire des patois du Midi, donne *bastisso* (anciennement *bastizo*). Il faudrait alors admettre un déplacement de l'accent, ce qui semble peu probable.

(2) Le texte confond l'*u* avec l'*n* dans une écriture confuse de la fin du XV[e] siècle ; mais *compositio*, indique nettement la chute de l'*n*, et la forme *compositiou* la vraie prononciation.

Coutumes, où la comparaison des deux textes est pleine de renseignements utiles, voir P[1] Meyer, *Recueil*, n° 61-62.

La désinence *or*, dans les adjectifs verbaux principalement, a peut-être conservé l'*r* un peu plus longtemps, quoique l'analogie de la désinence *ier*, devenue *ie* déjà dans les Cout. de St-Antonin (*molie*), et *ia* dans les Cout. de Millau (*entia, mazellias*) et les Serments des Consuls (*cavalia*), permette de croire que, si l'*r* est restée plus longtemps dans l'orthographe, elle n'est guère restée plus longtemps dans la prononciation, surtout au pluriel, à cause de la dureté de la prononciation *ors* (1). Ainsi dès l'an 1278, nous trouvons dans notre charte (copie de de la fin du XIII[e] siècle) : *majos* et *menos* (*ad exceptio de majos et de menos pres*), et le texte ne permet pas de lire *major, minor*.

Dans la deuxième période, le Contrat de Balsac (1505) a *pialás* =*pialars* (que l'on trouve régulièrement au XVI[e] siècle).

Les Indulgences de 1505 à 1529 donnent : *recto*, *rectos*, *queredos*, (frayres) *menos*, *prio*, à côté de *rector, quistor*, *besfazedors*; la Intrada novela (1525), *messious*, *velous*; la déposition de 1507, *gouvernadou*, *prious* (à côté de *prior*), et les Cridas de las fermas, qui sont sûrement du XIV[e] siècle comme rédaction, ont *comprado*.

Si la majeure partie des exemples ont l'*r*, cela tient sans doute à ce que la consonne s'était conservée dans d'autres dialectes et dans l'orthographe classique, ce qui n'avait pas eu lieu aussi généralement pour la désinence *on*, où l'*n* était conservée ou supprimée à volonté, dans l'orthographe classique, suivant les dialectes.

(1) Le ms. B. N. f[s] fr. 7698, dans une pièce attribuée à Bernard de Ventadour, et d'autres mss., font rimer des noms en *or* au pluriel avec des noms en *o* dérivés de *o, onis*. Mais Diez, en mentionnant le fait (*Gr. l. rom.*, I, 375), ne l'admet que pour les pluriels ou le sujet singulier devant *s*. Il est probable que la langue populaire a dû de bonne heure étendre aux formes sans *s* cet affaiblissement de l'*r*; cf. les noms en *ier*, et *comprado*, dans les *Cridas de las fermas*.

La chute de *r* dans *or* se rencontre, en dehors de nos textes, déjà dans *Flamenca* (v. 7737) et dans les *Dern. Troubad. de la Provence*, p. 24 et 124, où *flos* rime avec *bos*, et au XIVe siècle dans l'*Elucidari*, l'*Evangile de l'Enfance*, etc. Pour la chute de l'*r* dans *ier*, voir les exemples recueillis par M. Chabaneau, dans la *Revue des l. rom.*, VIII, p. 34.

2° L'orthographe *ou* se rencontre aussi pour les syllabes ATONES dans la première période : *coustuma*, *acoustumatz* (Ch. de 1184); *dounada*, *couneugut* (Ch. de 1178); *pourres*, *pouder* (Serm. des Consuls); *acountat* (Priviléges du Bourg).

Dans la seconde période, *ou* se rencontre beaucoup plus souvent, mais c'est seulement à partir de la fin du XVe et dans le XVIe siècles que cette orthographe domine.

De ce qui précède, il résulte que le son *ou* existait dès le XIIe siècle, au moins dans la prononciation populaire, non seulement à la tonique, comme le prouve le *Donàt provençal*, mais encore dans les syllabes atones. Il est possible que dans certains cas le son fût intermédiaire entre *o* et *ou* aux syllabes atones; mais il est impossible aujourd'hui de déterminer précisément ce point délicat, d'après les données orthographiques de nos textes, et je doute fort que l'on puisse jamais arriver sous ce rapport à des résultats certains.

O se rencontre isolément pour *a* atone d'après la prononciation moderne : *costel?* (Coutumes de Millau). A la finale, il est difficile d'admettre que l'*a* féminin ait pu s'affaiblir dès le XIIIe siècle. Je soupçonne donc les formes isolées qui suivent d'être le fait du scribe ou de l'éditeur : *mesuro*, *aurelho*, *bastizo?* (Coutumes de St-Affrique), *aygo* (Serm. des Consuls); *laysso* (Priviléges du Bourg); de même pour la forme en *e*, comme nous l'avons dit plus haut, tous ces textes nous ayant été conservés dans des copies du XVIe ou du XVIIe siècles. Cependant l'*o* moderne =*a* atone serait plus admissible en rouergat que l'*e*, qui est certainement imputable au copiste français.

Nos textes n'indiquent pas que la diphthongue *au* eût encore pris le son *óu* (pron. *óou*) dans les syllabes atones, ni à la 3e personne du pluriel accentuée du futur et du conditionnel. L'orthographe *óu* (*óou*) ne se rencontre même pas dans la deuxième période. Mais il est probable, comme nous l'avons dit, que l'écriture a conservé longtemps l'orthographe ancienne, alors que la prononciation avait déjà assourdi l'*a* en *o*.

DEUXIÈME PÉRIODE.

La deuxième période s'étend du XIVe siècle au second tiers du seizième, c'est-à-dire au moment où le français devient définitivement la langue officielle, non seulement des représentants du pouvoir central, mais encore des consuls, et des rédacteurs des comptes municipaux. Ainsi les Comptes de la Cité de Rodez sont rédigés en langue vulgaire jusqu'en 1524, au moins; les derniers extraits que donne M. de Marlavagne (*Histoire de la Cathédrale de Rodez*) sont de cette date; mais, dès 1554, il donne des extraits des mêmes Comptes en français (1).

D'autre part la *Intrada novèla,* publiée par M. de Gaujal, est de 1535, et c'est à peu près le dernier texte populaire que nous puissions mentionner ; encore la langue du notaire royal est-elle parfois empreinte de gallicismes, et son orthographe dénote chez le rédacteur l'habitude de parler français.

Cette période, qu'on pourrait appeler *période de transition,* offre des caractères variés, suivant qu'on la considère à son début, ou dans sa dernière partie. Le XIVe siècle et une partie du quinzième nous offrent une langue

(1) Depuis que ceci a été écrit, M. H. Affre a montré que, pour les Comptes consulaires, le *Cité* de Rodez renonça au patois entre 1545 et 1550, le Bourg seulement en 1565 ; mais les Comptes de contributions continuèrent à être rédigés en patois jusqu'en 1615 pour le Bourg, et jusqu'en 1665 pour la Cité (Voir Mémoire de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, t. XI, 1874-1878).

originale qui conserve fidèlement les traditions, à celà près qu'elle est définitivement constituée dans sa déclinaison, et ne connaît plus de distinction de cas. La conjugaison s'y conserve mieux et nous trouvons des parfaits forts même à la fin de la période, dans la *Intrada novèla.* Ce n'est que dans la troisième période que les changements considérables qu'a subis la langue moderne se montrent nettement presque sans transition. Nous regrettons de n'avoir point de texte populaire, ou même littéraire, datant de la fin du XVI[e] siècle, et appartenant en propre au Rouergue; celà nous aurait permis de saisir la trace de ces modifications si importantes qu'ont subies les conjugaisons, surtout la deuxième et la troisième. *Lou Prone* et *lou douctrinal de sapienço*, mentionnés par M. Vayssier comme ayant paru de 1530 à 1560, ne nous ont pas été conservés; nous avons, il est vrai, une traduction d'un opuscule de Gerson, datée 1556; mais nous verrons que la langue n'y a nullement le caractère populaire et qu'elle a été fortement influencée par le latin et le français dont était imbu le traducteur.

Pour montrer le passage de la langue vulgaire au français, et les modifications subies par elle dans cette période, examinons les mots correspondant aux mots français *peintre* et *maçon*. J'emprunte mes exemples au livre déjà cité de M. de Marlavagne.

Dans un titre de 1265 du château de Planèze, près Rodez, on lit *peingedor*, au cas régime; en 1370, *pingeyre;* en 1395, *penheyre;* en 1398, *pengeyre* (ces deux derniers exemples également dans les Comptes de la cité de Rodez); *pengeyre* se rencontre également, dans les même Comptes, en 1379, 1413, 1416, 1431-32, 1450, 1454, 1455. Mais dès 1431 on trouve *pintre*; le mot français faisait déjà concurrence à l'ancien mot, et c'est le seul que nous ayons conservé; depuis 1455, je ne vois plus trace du mot *pengeyre* (1).

(1) Le mot *peintre* semble avoir été introduit en français plus tôt qu'en rouergat. Ainsi le *Livre des mestiers* donne *paintres* (au cas sujet), pendant que *Berte aus grans piés*, qui est aussi du XIII[e] siècle, mais peut-être un peu antérieur, donne *peigniére* (aussi au cas sujet). Froissart, au XV[e] siècle, a *peintre*, qui a seul persisté.

Passons au mot qui traduit notre mot français *maçon*, en patois rouergat, *mossou*. Les chartes latines des XIIIe, XIVe et XVe siècles se servent des mots *lapicida*, *peyrarius*, *magister* ou *magister operæ*; les chartes en langue vulgaire ont *peyriè*, *peyraliè* =**peyrarius*. Dès 1514, dans une charte française appartenant aux archives de la mairie de Belmont, on lit *massonnier* ; en 1516, nous trouvons *masson*; de même en 1519, 1562, 1597, 1599, etc. Le mot *peyrié* se trouve encore dans le Contrat de Balsac (1505), et à partir de cette date, nous n'avons pas de texte en langue vulgaire portant ni ce mot, ni le mot tiré du français; mais il est probable que le mot *mossou* a dû se dire depuis le moment où les chartes en français donnent *masson*.

On voit que l'invasion du français dans notre idiome date du moment où l'on a commencé à rédiger en français les actes publics.

Nous jugeons inutile de procéder pour cette seconde période comme nous avons fait pour la première. Nous passerons en revue tous nos textes successivement, indiquant les formes qui donnent lieu à des observations de phonétique ou de grammaire (1), et indiquant les caractères particuliers qu'offre l'orthographe; puis nous nous résumerons, en indiquant les conclusions qu'on peut tirer de l'ensemble des textes. Quand il y aura lieu, et pour abréger, nous ferons, à propos d'un texte, des rapprochements avec un texte postérieur, et dans ce cas nous ne reviendrons pas sur les mots qui auront été une fois signalés.

I. — Bulle de Clément VI (1343).

La traduction en langue vulgaire de la Bulle que le pape Clément VI publia en 1343, par Hugues de Villaret, prêtre des Indulgences (de la paroisse de Compeyre ?), se fait remarquer tout d'abord par une orthographe toute particulière. Peut-être le translateur n'a-t-il pas écrit

(1) Nous laisserons la conjugaison de côté, pour la traiter d'ensemble après la revue des différents textes.

lui-même le texte vulguaire sur les feuilles ajoutées au Missel de Compeyre, c'est ce qui pourrait expliquer les différences qu'il présente avec l'orthographe classique. Quoi qu'il en soit, voici des indications détaillées sur ce point.

A. — L'emploi de l'h est surtout à considérer. Le scribe l'emploie : 1° abusivement, dans des mots ou elle n'ajoute rien à la prononciation, ordinairement en tête d'un mot commençant par une voyelle, ou entre deux voyelles et dans ce cas l'hiatus pourrait bien avoir développé un commencement d'aspiration (cf. Chabaneau, *Gr. lim.*, *Phonét.*, sous H.). Ex. : *ha, hobedien, hornada*, *pahor*, *joyhosa*, *puescha*. Cette orthographe n'est pas particulière a ce texte : nous l'avons déjà signalée comme très fréquente dans les *Coutumes de Millau* et dans la *Vie de sainte Enimie*; elle se rencontre encore dans la lettre du seigneur de Levezou (1369) : *hi*, *ha*; au xv[e] siècle, dans le Contrat de 1452 : *ho*, *hun*, *hantas;* et même au xvi[e] siècle : *he* (aussi *e*), *ha*, *ho*, *hun*, *hoffices* (Indulgences 1505-1529); mais nos autres textes de la même période ne l'ont pas (1).

Un cas particulier est celui où l'*h* se trouve après *l*, au commencement, au milieu ou à la fin d'un mot : *elha* se trouve dans la Bulle, à côté de *ela* et de *el*; de même *apelha, orguelh*, *uelhs*, *filh*, *filhs*, *angilhs* (à côté de *angels*), *sebelhit* (à côté de *sebelitz*). Il semble d'abord difficile d'admettre que toutes ces formes indiquent également une prononciation mouillée, ici comme dans les Cout. de Millau; les formes sèches correspondantes *angels, el*, *ela*, *sebelit*, semblent plutôt indiquer le contraire. Il faudrait, si l'on admettait la mouillure dans tous ces mots, admettre aussi que, dans les quatre écrits avec *l*, l'*l* représente un son mouillé, ce que semble penser Diez. Il est vrai que dans *filh*, *filho*, *orguelh*, *uelhs*, la mouillure de l'*l*, est justifiée par l'étymologie; mais que penser de *sebelhit* et surtout de *angilhs*, dont je ne connais pas d'exemple,

(1) Nous trouvons *heu*, à côté de *eu* dans le *Mystère de la Passion* en provençal de la bibliothèque Didot (ms. de 1345), dont M. P[l] Meyer a bien voulu nous communiquer un fragment.

je crois, dans la langue classique? Pour ce dernier, on pourrait croire qu'il a suivi l'analogie de *filhs*, et que c'est pour cela qu'il a affaibli l'*e* en *i*; de même l'*i* pourrait avoir influé sur le mouillement de l'*l* dans *sebelhit*, mais il y a aussi *sebelit*. Les formes des Coutumes de Millau *telha, vialha*, *malhafacha*, et ici *apelha*, sont plus embarrassantes; cependant il convient de les rapprocher de *alha* =*a la* (ibid.); j'ai, en tout cas, de la peine à admettre que *villa*, dans les Franchises de Prades et les Coutumes de Saint-Antonin, *viala*, *vialha*, dans les Coutumes de Millau, aient eu la prononciation mouillée. Le Contrat de 1452 a *lhas lhi*, à côté de *las y*, et régulièrement *lhi* =*lui*. Il serait, je crois, plus sûr d'admettre une prononciation intermédiaire, qui aura embarrassé les scribes.

2° L'*h* est employée pour figurer la prononciation *ch*. Il est impossible d'admettre une autre prononciation que *ch* pour cette catégorie de mots, car l'on rencontre dans ce texte *sapcha*, à côté de *sapha* (cf. *Sancta Agnes* et dans le *Mystère de la Passion* inédit, *auhas* =*aujatz*, *deyha* =*déja ?*). Voici les mots qui appartiennent à cette catégorie : *dih*, *dihs*, *diha* (formes constantes), *faha* (deux fois), *nueh*, *empahe*, *empahier* (=empêchement), *empahador*, *escrih*, *cofessah* (1). Nous avons déjà vu *dih* et *dreh* dans les *Priviléges du Bourg*; *dreh* se trouve aussi dans *Flamenca*. Une forme isolée ici est *drethurier* (cf. *dreitureiras*, dans les Coutumes de Saint-Antonin, et *drechura*, dans la Lettre de 1369); ce mot a son analogue dans *escrith* (Lettre de 1369). Un autre mot à signaler est *flegist* pour *flechist*, qui nous montre

(1) *H* pour *t* final se trouve dans le manuscrit de *Girart de Rossilho* (*crevantah, molah*). Faut-il admettre ici la prononciation *ch*, comme dans *escrih* ? Il est plus probable que dans les participes de la première conjugaison, *h* indique un affaiblissement du *d*, issu du *t*, prononcé comme le *d* final en espagnol moderne. En est-il de même dans notre mot *cofessah* ? C'est ce qu'il est difficile de décider d'une façon certaine, mais c'est probable. Dans tous les cas, ce mot étant ici attribut singulier, l'*h* ne saurait s'expliquer comme une substitution à l'*i* du nominatif pluriel, phénomène dont on a un assez gran nombre d'exemples (Voir *Rev. l. rom.*, VI, 102).

une autre tentative pour représenter le son *ch*, orthographe inconnue au scribe. Cf. *freghal* (Cont. de 1452), où *gh* représente le son *g doux* (aujourd'hui *frejal*) ou un son intermédiaire entre *g* doux et *ch*, ce mot dérivant de *frech*, féminin *frejo* (1). Il faut sans doute rapprocher de *flegist*, *clercia* pour *clergia*. Enfin nous trouvons *delieg* (=fr. *delice*), pour *deliech*. M. Chabaneau (*Gram. lim.*, Addit., in *Rev. l. rom.* IV, 69) constate que *h* =*sh* ou *ch*, se rencontre dans un certain nombre de textes à la finale après *i*, et il attribue également un son mouillé au *g* placé dans les mêmes conditions dans la *Chanson de la Croisade albigeoise : poig*, *Foig*, etc.

3° L'*h* représente le son *nh*.

Notre texte offre les mots suivants : *Aviho*, *sehor* (plusieurs fois) *gasaho, gaho*, *Campaha, sosteha*. Comme on rencontre plusieurs exemples de l'orthographe *nh* (*acompanhar*, etc.), on peut se demander si le copiste n'a pas oublié d'inscrire le signe abréviatif de l'*n*, quoiqu'on n'ait guère l'habitude de noter *nh* par *h* tildée. Le grand nombre d'exemples de cette orthographe que l'on rencontre dans la copie que nous a communiquée M. l'abbé Rouquette, empêche de croire à des erreurs de lecture ; il faudrait donc admettre ou que le scribe a oublié dans ces mots le signe abréviatif de l'*n* ou qu'il a voulu représenter par *h* le son de l'*n* mouillée. Du reste *h* employée pour *nh* n'est pas plus bizare que *h* employé pour *ch*.

Il faut noter par contre le mot *linatge*, ou l'*n* ne peut guère être sèche ; cf. *linnatgue* (textes Affre, 1192).

B. — *D* est souvent mis pour *t* étymologique, sans qu'il y ait rien de général dans cet emploi : *crestiandat, clardat*, *falcedat* (à côté de *malvestat, scentetat*, *enfermetat, multitud*) ; *emperador*, *presicador, penedenciá*, =pénitencier (mais *peneténcia ;* les Indulg. de 1505-1529 ont *penedénssas*). Le Contrat de 1452 a *honestedat*, à côté de *altitut*. On peut voir cependant que le suffixe *-tat* affaiblit assez régulièrement *t* en *d*, à moins qu'il ne

(1) Le même texte a d'ailleurs *miech* et *miegha*, au fémnin, aujourd'hui *mièjo*, ce qui indique une prononciation avec *g* doux.

soit précédé d'une consonne autre qu'une liquide (*enfermetat* et *scentetat* sont des exceptions), tandis que le suffixe *-tud* persiste (1). La langue classique avait les deux formes dans plusieurs de ces mots; la langue moderne n'admet que la forme en *t* comme le français.

C. — *E* remplace *i* ante-tonique dans un grand nombre de mots qui ont repris l'*i* aujourd'hui, sans doute sous l'influence du français : *vesio* (substantif), *vesitar, vesitan; cofermar, affermet, enfermetat; concestori, lecencia, neglegencia, peneténcia, penedensiá* (cf. *penedenssas*, Indulgences); *speritals, cardenals; remessio*; *prevelegi* (dans les Indulgences, *prevalegis, privalegis* et *prevelegis*). Les autres textes indiquent moins bien cette préférence : nous trouvons cependant *desheretat* (Lettre de 1369) et *maestre* (Contrat de 1452 et titre de 1456). C'est la forme ancienne : nous en avons sous les yeux un exemple de 1265. Dès l'an 1505 (Contrat de Balsac), la forme est syncopée (*maistre*), et il n'y a pas à se méprendre sur la prononciation, puisque les Comptes de la Cité de Rodez (1531-1534) portent *mestre* à côté de *maistre*; la forme *maystra* (Bulle) est probablement encore prononcée avec la diérèse. Aujourd'hui, on prononce ce mot avec *e* demi-ouvert, l'*e* absolument ouvert étant inconnu à notre idiome.

En revanche la Bulle de Clément VI a *yssimple,* qui est peut-être une faute de lecture, de nombreuses corrections de la copie que nous suivons indiquant que l'*e* et l'*i* se ressemblent dans l'original.

D. — *O* atone ou tonique est toujours représenté par *o*, et l'*a* atone médial ou final par *a*; en ceci le scribe se montre fidèle à l'orthographe classique.

E. — Dans les noms en *or*, la finale conserve toujours

(1) Le suffixe *tor* suit la même règle : *presicador* (cf. *predicadours*, Intrada novela), *regidor, empahador, enlevadoyra;* cf. dans les Indulgences : *fazedors. queredos, donadoyras* (à côté de *quistor, rector, rectos*). *Donadoyras* montre qu'au XVIe siècle les noms féminins dérivés du suffixe *toria* étaient plus usités qu'aujourd'hui.

l'*r* (*pecador*, *doctor*, *rectors*, *regidor*, *presicador*) (1); mais les finales en *er* la perdent et l'*e* se change en *a* (*carnasiá* =bourreau), comme dans les Coutumes de Millau. L'*r* n'est maintenue que dans l'orthographe, car nous avons déjà établi la chute de cette consonne dans la prononciation par des exemples antérieurs. L'*n* finale tombe ici, même dans l'orthographe, dans le suffixe *anus* (*chrestias*, *sobeyras*, *Sabastia*) (2).

F. — *S* pour *d* se rencontre dans *presicador*, *fisel*, *infisels*, mais la *Intrada novela* a *predicadours*, et l'on ne rencontre guère dans nos textes d'autres exemples de cette transformation, si ce n'est pour les mots qui ont survécu partout, comme *auzí*, ou *cresenços* (Catéchisme de Rodez). Cependant la *Déposition de 1507* a *possessir* à côté de *possedir*.

G. — Mots ou formes remarquables : *Quas* pour *cas*; (*ces* =sedes), le siége apostolique; *cel* =ciel (cf. *gleya*); *luoc*, *locs* et *luc?* (cf. *fuoc*; la Lettre de 1369 n'a que *loc*, *locs*, aujourd'hui *lioc*); *contunuadamen*, où l'*u* remplace l'*i* (cf. *continuablomen*, Lettre de 1369); *poble*, à côté de *pobol* et *popol* (où l'on voit les éléments de la prononciation moderne *pouople*); *desirier* (=désir); *forsenaria*, à côté de *folia; semblan* (=semblable); cf. dans le Contrat pour la construction du château de Moyrazès, ap. Marlavagne, *semblans az aquelz*; *cieutat*

(1) De même l'*r* se maintient dans les suffixes *or* et *er* dans la *Intrada novela*, dont la rédaction, appartenant à un notaire, est naturellement plus conforme à la tradition, mais seulement sur quelques points.

(2) Nous avons ici un exemple du changement de *e* en *a*, lettre que semble rechercher le rouergat ancien (aujourd'hui *o*, à la protonique); cf. *eternal*, *humanal, mundanal, avesque* (forme normale en Rouergue, aujourd'hui *obesque, obescat*, etc. — Citons encore *desapausan* pour *despausan*, où l'*a* semble intercalé, à moins qu'on n'admette l'addition de la préposition *a* (=ad), ce qui au fond revient au même.

L'*n* tombe aussi dans le corps des mots : *cofes*, *istigansa* =instigation (et dans les Indulgences *cofrayre, cofessor* (à côté de *confessor*), *covocatio*, etc. Le mot *sce* doit être une faute de lecture pour *scen* (avec titulus), car il y a aussi *scentetat* (au féminin, toujours *sancta*).

(qui se rencontre encore au XVIe siècle, et depuis dans le style élevé); *mesas* =*messas* (pour l'*s* =*ss*, cf. *carnasia* et les Coutumes de Millau); *ves* et *vegadas*; *trequat* (qui est peut-être une faute de lecture, lis. *trenquat*); *arsivesques* (cf. *archiavesques,* Indulgences); *sentenci* (féminin, lis. *sentencia*.

Sers dels sers (=servus servorum) se rencontre à côté de *ser dels sers*. Serait-ce un souvenir de la règle de l'*s* dans la mémoire du scribe? — Il faut noter dans les mots *humanal* et *mundanal* un double suffixe : *al* et *an*; *humanal* se retrouve dans l'*Elucidari*.

Merits, indique qne l'*e* ne s'était pas encore ajouté dans tous les mots qui l'ont pris depuis; cf. *merit* (Déposition de 1507); mais on trouve ici *cases* et *comeses*, l'*e* du pluriel s'étant généralisé dès la fin du XIIIe siècle, dans notre idiome, pour les noms en *s*, *ch*.

St pour *ts*, se rencontre dans *tost* (forme à peu près constante), *legast*, *hostast*, *flegist* (=*flechits*); mais *perdonats*, *aprobats*, etc.

Se alcun layro *ho* layre (sujet) : on dirait que le translateur a hésité sur l'emploi de ces deux formes, dont la première seule, qui représente le cas régime, nous est restée.

H. — PARTICULES : *Tos temps* =toujours; *a fi que* (où l'*n* est tombée comme dans *fi*), et *per ayso que*; *as* (alterne avec *an* devant *aquel*); *nos* =*no se*, *quel* =*que lo, que li* (cf. *quen*, Lettre de 1369); *entro* (préposition) =*entre*, et *jusqu'à : entro puech mon*, *entro a la fi, entro aro* (=*jusqu'à aujourd'hui*); *am* devant *l* (1); *e*, constamment, même devant une voyelle; *se no* (fréquent); *tresque*, devant un adjectif auquel il donne la forme du superlatif (*tresque sobeyra, sancta*, etc.), semble venir de *trans quod* (=*plus que*) (2); *say en reyre*

(1) *Am* se trouve constamment dans les textes de cette période, devant *l* et *p*, excepté dans la Intrada novela qui a *ambe flors, ambe las, ambe armuras* (constamment); les formes en *b* ne se montrent pas ailleurs.

(2) *Tresque* se trouve encore au XVIe siècle, par exemple dans Claude Brueys.

(cf. *sai en reire*, Ch. 1278); *doncas*, *encaras* avec l'*s* adverbiale (*douncos* encore aujourd'hui, mais *encaro*); *mays que* et *may que* =plutôt que; *e non re mens* =et néanmoins (cf. Cridas de las fermas), aussi à la fin de la phrase, au sens de *et rien de moins*.

I. — Particularités de syntaxe. — *En perdurable* =à toujours, pour toujours. Cf. *a perdurabla memoria* (ibid.).

Sem vicaris nous montre l'accord de l'attribut avec le mot représentant le pluriel de politesse, et non avec l'idée, à moins qu'on ne préfère y voir un souvenir de l'ancienne déclinaison.

Lo cal (*del cal*, *al cal*), est fréquent jusqu'au XVIIIe siècle, surtout dans les textes qui subissent l'influence du français. Il faut noter ici : *lo cap del cal* =dont la tête. Cf. *en la quala palma an l'adries d'aquela se poyran metre,* etc. (Contrat de 1506). L'article se met ici constamment devant le possessif, *lo nostre cor*, *los nostres filhs*, *lo mieu nom*, *lo sieu cap; la* so *ma*, *la* so *gran fragilitat*. Cette forme *so* (pour *soa*) nous semble fort remarquable. *Soa* se trouve déjà dans l'Evangile de saint Jean, avec l'article (*la sóa óra*); ce dernier texte emploie aussi *sa, sas* (sans article).

L'élision est antipathique à notre scribe, je ne sais s'il en offre deux exemples : ainsi il écrit *de election*, *contra elas, coma ela*, *se aquesta*, mais cependant *s'era*.

Quals *que sian* (se rapportant à *indulgencias*); les adjectifs *communis generis* continuent à n'avoir qu'une forme pour le masculin et le féminin; cf. *la so gran fragilitat*, etc.; au neutre, notre texte a *que que sia*, comme aujourd'hui.

Dans le titre, on lit ces mots : *la premieyra ves que* hom *la vol legir ho ausir*, deu *aver cofessah*; dans le second membre de phrase, *hom* n'est pas exprimé, ce qui montre qu'il n'avait pas encore tout-à-fait perdu son caractère de substantif pour devenir pronom indéfini. Par contre, on trouve souvent le pronom sujet exprimé, surtout à la troisième personne.

E car se trouve plusieurs fois en tête de la phrase, là où en français on mettrait : *et en effet.*

II. — Lettre de Jean de Levezou, seigneur de Castelmus (1369).

Nous n'avons pas besoin de faire ressortir le caractère franchement populaire de ce texte. Les formules banales en sont généralement exclues, et le ton personnel s'y montre à chaque instant.

A. — Il faut noter d'abord la répétition, à peu près en tête de chaque phrase, du mot *senhors*, indiquant les personnes à qui l'on s'adresse, les Consuls de Millau. Cette répétition est fréquente au XIVe siècle et au XVe dans les textes en prose, et en particulier dans les chroniques, qu'on récitait devant un auditoire distingué. Nous la trouvons dans deux manuscrits, contenant une rédaction abrégée en prose française du *Roman de Thèbes.*

B. — Mots remarquables. — *Bot* =vœu. *Greuhs* (pris substantivement : *los greuhs et los dampnatges que soffertes ay*) avec une *h* de signification douteuse; cf. *grevier* (Bulle de Clément VI) et *greuch* (Elucidari); *cavalgaduras* (dérivé de *cavalgada*) =*cavaliers*; *avols* (féminin pluriel) =*mauvais*. Cf. l'*aul-visto* (Catéchisme de 1656) =*le mauvais œil; cap*, au sens de *capitale*; *rel* (*del rel rey*), pour *real*; *cert* =*certain* (deux fois); *miels* =*mieux*, encore employé vers Saint-Affrique et en Languedoc, mais remplacé par *milhou* dans l'arrondissement de Millau (*to milhour* se trouve dans le Catéchisme de 1656). — Ce texte semble affectionner *nh*, même à la finale : *Sanh Antoni*, *Sanh Vincens,* et *Sanht Esperit*, où le *t* s'est peut-être conservé par l'habitude de lier deux mots qui expriment une idée simple (cf. *Sentremio* =Sainte Enimie); *ponh* (*no..... ponh* =ne point) ; cf. *non so* ponch *tengutz de fayre* (Contrat de 1505); *tenha*, au lieu de *tenga,* employé partout dans nos textes dès la première période. Cf. *banhs* et *bains* (Cridas de las fermas).

C. — *Que..... que* =tant..... que, tournure périmée aujourd'hui et remplacée par la tournure française.

La honor que es, que hi ha, nous montrent une certaine répugnance pour l'élision, ici comme dans la Bulle de Clément VI ; mais, l'*e* de *de* est toujours élidé : *d'Armagnac, d'aquels,* etc.

En perd l'*n* finale devant *l, m : e mon ostal, e la vila.* Cf. première période, et Contrat de Balsac : *e man drecha..... e man squerra* (1).

Vautres se rencontre ici à côté de *vos autres*, qui est employé jusqu'à trois fois ; dans deux de ces trois cas, il pourrait être sous-entendu. Cf. Bulle de Clément VI, pour la répétition du sujet.

E est fréquent, même devant une voyelle (*e es, e Agen*); il y a deux ou trois exemples de *et.*

E may =aussi, de plus ; cf. *he may* et *may* (Indulgences). L'*e* ne s'est pas encore renforcé en *a.*

III. — Las cridas de las fermas.

Voici les principales particularités qu'offre ce texte :

1° Il pratique l'aphérèse de l'*e* de *es* initial, phénomène déjà signalé (*'stencha, 'scrichas, 'sperjurs*, à côté de *experjurs*). Cf. *jost 'scrich* =soussigné, dans le *Contrat de 1505*, et encore dans les *Indulgences* : *so 'stadas.*

2° Il a des exemples de *ou* dans les noms tirés du latin *io* au pluriel (*compositious*, à côté de *compositio, retentious*) ; et de *o* pour *a* atone dans la syllabe antétonique (*corratatge* =fr. *courtage*).

3° Il conserve le souvenir de la règle de l'*s* dans cette phrase : *prometran et juraran*, etc., ...*sus pena de estre* punit *coma desus, coma* fals *et* experjurs, à côté de cette autre : *et non re mens seran* punitz. Il faut noter la forme *fals,* les adjectifs ayant pris plus tard que le substantif le pluriel en *ses* (*ches*).

4° L'*n* tombe dans *comprado*, mais reste dans *mossegnors, darners.*

(1) Il faut rapprocher de ce mot le cat. et prov. classique *esquer*, fém. *esquerra* (espagnol *izquierdo* et *esquerro*, port. *esquerdo*), que l'on tire du basque *ezquerra* (cf. Diez, *Etym. Woert.*, s. v. izquierdo); la *Intrada novela* dit : *a man senestra.*

5° Il faut noter ici pour la première fois l'apparition de *elces* (*as elces*), pluriel de *el*, à côté de *els*, employé comme sujet, et de *aquels ; elses* se trouve aussi dans la *Intrada novela*.

6° Autres mots : *tocan* pris comme préposition (*tocan lo fach dels banhs*); *per tornar revendre* (encore aujourd'hui, litt[t] *pour revendre de nouveau*; on dit aussi *per tourná bendre*); *perilh ; bonas et sufficiens fermansas*, cf. Contrat de 1505; *la talha bona et sufficienta* (où l'adjectif *communis generis* a pris la marque du fém.); *tot fort bo et sufficien*, de même dans Contrat de 1452 (1) et *passim*; c'est une formule dans les contrats ou baux à prix fait. Notons encore ceci : *a regard de* et *ad egartz de maestres* (Contrat de 1403 et de 1452), *a dicha* (=au dire) de *maistres* (Contrat de 1505).

D'autres exemples d'adjectifs-participes *communis generis* sont les suivants : (*moneda*) *couren* (Contrat de 1452); cf. *moneda numbran* (Ch. de 1184); *las jasens* =les femmes en couches (Indulgences, 1505-1529), mot aujourd'hui perdu pour nous, mais que le limousin a conservé; *las causas apartenens* (ibid.); *cadieyra pontifical* (Intrada novela); et dans les adverbes : *lialmen, judicialmen* (Cridas de la fermas), *sufficiemment* (1452), etc.

Infra =dans le délai de, ordinairement *d'enfra*; *so es que* =c'est-à-dire que.....

7° *Que...... aguesso facha alcuna compositio* ; accord du participe avec son complément direct. Cette syntaxe est générale jusqu'au XVI[e] siècle.

IV. — Comptes de la Cité de Rodez (1398 et 1403).

L et *n* mouillées : *saralhier* (aujourd'hui *sorolió*) ; *Jonhn* (lis. *John?*), qui se trouve aussi à la ligne suivante;

(1) Le contrat de 1452 écrit *sufficiant* pour *sufficient*, ce qui semble indiquer une prononciation différente de la prononciation moderne; il y a sans doute ici un cas particulier dû à l'influence du français. — Nous trouvons cette formule (*bon et sufficient*) dans les *Coutumes de Remoulins*, copie de l'an 1500, publiée dans la Revue des langues romanes.

senh =cloche ; cf. *sens,* pluriel (Indulgences de l'œuvre de la Cathédrale).

Qu pour *c : quadenatz*, *quadaula* (à côté de *cadenat, cadaula*), *quayssa.*

Avangelista nous offre un exemple de *a* pour *e* protonique; cf. *avesque* (passim).

Estan de *estar*, troisième personne du pluriel de l'indicatif présent =*se trouvent, sont placés ;* encore dans les Indulgences (*estant*, participe) et dans le Catéchisme de 1656 (*estan*).

Parfaits forts : *paguiey*, première personne singulier, parfait de *pagar* (fréquent); *fetz*, troisième personne singulier, parfait de *far; promes, promieyro*, troisième personne singulier et pluriel, parfait de *prometre.*

Relopge (aujourd'hui *relouoche*), aphérèse de la première syllabe; — *compes* =contre-poids (encore usité); — *torn*, pris comme préposition ou adverbe, =*environ.*

Fach que sia (1403) =*quand il sera fait.* Cf. Coutumes de Millau.

V. — Contrat de 1452.

Cachapiechs =balustrade (litt[t] cache-pieds) cf. *cachapiegz* (Contrat pour la construction du château de Moyrazès) (1), et *cachapietz* (Contrat de 1505). — Le mot français doit avoir été simplement traduit; le mot vulgaire aurait donné *cachapesses.*

Ortalhas, dérivé de *ort* =produits des jardins, légumes.

A Nadal que ven =à la Noël prochaine (litt[t] qui vient); aujourd'hui on a perdu complétement le sentiment de cette étymologie, et l'on dit : *O Nodal quebe*, en attachant aux mots *que be* le sens d'un adjectif. L'*n* n'est point tombée dans le verbe *ven* (3[e] personne du singulier).

(1) Ce texte donne également *facgz* et *fag,* tous deux au nominatif. Nous y trouvons deux mots remarquables : *isshartir* =insérer et *usshieyra* =porte (cf. fr. *huis*), où *ssh* semble avoir eu le son chuintant, ou à peu près.

Fustada =charpente, mais *fustalha* =l'ensemble des poutres non encore placées.

A l'intran =à l'entrée, participe présent pris substantivement.

Cascun, pris comme adjectif (*cascun crosier*).

Tribuna (encore aujourd'hui), mais *trebunha*, avec changement de *i* en *e* et *n* mouillée, dans le Cont. de 1505.

Teulará, futur (auj. *tieuloró*); la diphthongue *eu* ne s'est pas encore changée en triphthongue.

Jornal, au sens de journée de travail; aujourd'hui *journádo; journal* ne sert plus que pour indiquer la contenance d'une terre d'après le nombre de journées de travail qu'elle exige.

Gleysa (encore usité) se trouve à côté de *glieysa*; le contrat de 1505 n'a que *eglia*, qui doit être une imitation du français.

Vit =escalier tournant (à vis); Cf. Ducange, s. v. *vitus* =courbure. De même dans le Contrat de 1505.

Davas cascuna part, *davas Orient*, *davas Occiden*. Cf. aujourd'hui *dóus*.

La una (sans élision) .....*et l'altra*.

Ayssi que =ainsi que; *enayssi comma* (même sens).

Comensadors =qui commencent; de même dans les Indulgences : *besfazedors*, *queredos*, *donadoyras*. Ces noms disparaissent presque tous au XVIIe siècle.

Azartar, doit être une altération de *adaptar*, dont il a le sens.

Ont n'a pas encore pris l'*e* prosthétique, même devant une consonne. Cf. l'Intrada novela, qui a *oun* devant une consonne et *ount* devant une voyelle.

Segual (Cart. de Conques, XIIe siècle, *seguel*), aujourd'hui *siol*, par affaiblissement. Cf. aujourd'hui même *finigue* et *finie*.

VI. — Contrat de 1505.

Ce texte a beaucoup de rapport avec le précédent, et

les mêmes mots s'y rencontrent en grand nombre, ce qui n'est pas étonnant, le sujet étant le même. Nous n'aurons donc que peu d'observations à faire.

Secrestania et *sacrestiana* =sacristie. — *Autor* =hauteur ; l'*r* s'est conservée.

Peyra ressieyra =pierre bonne à scier (*ressá*). — *Petita* (adj. fém.), aujourd'hui presque périmé — *De ubert* =d'ouverture. — *Dita*, *ditas* (imités du français), mais *a dicha de maistres*.

E pour *i*, dans *senhada*, *trebunha*, *sacrestania*.

E pour *a*, dans *secrestania*. *checun*.

Fort avec un adjectif, pour indiquer le superlatif (emprunt au français). — *Fins* =jusqu'à.

VII. — Carte des Indulgences de l'Œuvre de la Cathédrale de Rodez (1505-1529).

Paróquia et *paroquiás* (paroissiens), féminin *paroquiana* ; la forme française n'a pas encore triomphé ; on trouve encore *parroquıos* dans le Catéchisme de 1656.

Capelás, qui se rencontre déjà dans la Charte de 1278, se trouve ici à côté de *curatz* (=curés) et de *rector* (*recto*, *rectos*).

'*Scumenga* (=excommuniée) est une forme syncopée pour '*scumengada*, avec reculement de l'accent ; le même texte a d'ailleurs '*scumengadas*, *escumengatz* (participes), '*Scumenge* peut s'expliquer par **excommunium*. Il faut noter d'ailleurs l'aphérèse de l'*e* déjà signalée. Cf. Coutumes de Millau, et ici même : *so'stadas*.

Dimenge et *dimergue;* la première forme a seule survécu. Cf. *mounge* et *mourgue*, aujourd'hui *mounge*. La chute de l'*n* dans les composés de *con* est fréquente : *covocar*, *cofermat*, *cofermet*, *cofrayres*, etc.

Totz Sans =la Toussaint. On dit aujourd'hui *Touchons* en appuyant sur le *ch* (*tch*), et sans songer le moins du monde à l'étymologie du mot. Cf. *Sen-Chèli*, de *sent Yeli*.

Votz =vœux. La lettre de 1369 a *bot* (du moins dans la copie de M. l'abbé Rouquette) ; on pourrait hésiter à croire, en présence du *v* de ce texte du XVIe siècle, que le *b* ait pu exister déjà au milieu du XIVe siècle ; cependant si l'orthographe *bot* était réelle, elle prouverait que le *b* avait dès cette époque pris, dans la prononciation, la place du *b* étymologique, ce qui n'est pas impossible (1). C'est là un point à vérifier. Au XVe siècle, le *Ludus sancti Jacobi* a d'ailleurs *beritat*, à côté de *veritat*.

Il faut noter les formes *intredichas* ; *intreditz*, avec une métathèse de l'*r* contraire à celle que l'on observe dans *permieyramen*, qui se trouve dans la *Intrada novela*, à côté de *premieyramen*.

Reda subjonctif de *redre*, qui se trouve déjà dans les Coutumes de St-Antonin.

Aquistats (*bes mal*) participe qui signifie « acquis »; ce verbe s'est développé de *aquist*, participe fort de *aquerre*.

Orde, forme ancienne, a été remplacé par *ouordre*, qui semble tout aussi légitime.

La construction (*que*)..... *los aja a corregir* =fr. ait à les corriger, est tout-à-fait semblable à celle du français au XVIIe et même au XVIIIe siècle.

VIII. — Déposition de l'an 1507.

L'orthographe *ou* se rencontre dans *gouvernadou* (à côté de *malfactos*), *juridictiou*, *faguessou*, *demourar* (à côté de *demorar*), *prious* (à côté de *prior*), *con-*

(1) J'ai trouvé, depuis que ces lignes ont été écrites, dans la copie que M. Pl Meyer m'a communiquée du *Mystère de la Passion*, dont le ms. est daté de 1345, plusieurs exemples de *b* =*v* étymologique. Quoique le *b* et le *v* se ressemblent fort dans ce ms., m'écrit M. Pl Meyer, en plusieurs endroits il semble bien qu'il y ait un *b* et non un *v* (*bol, bezer*). Ce ms. semble avoir été exécuté entre Castres et St-Pons, et la langue du *Mystère* autorise à croire qu'il a été composé à très peu près dans la même région. — Notons encore, dans les textes du XIVe siècle récemment publiés par M. Vézy (Voir le t. XII des Mémoires de la Société des lettres de l'Aveyron), (*quatre*)*binhs*, à côté de *vinhs* écrit cinq fois avec un *v*, une fois seulement avec un *b*, ce qui indique que la prononciation était encore hésitante.

tradictiou, *lou* (3 fois), *lous* (article et pronom), aussi *lo*, *los*.

O pour *a* atone, à la finale : *lo que es de present* (c'est-à-dire *la forca*) ; *la dicho* (aussi *la dicha*), *vido* (à côté de *vida*).

Il faut noter *lo* employé comme pronom neutre, suivant le pur usage classique, au cas sujet, avec un verbe pris impersonnellement : *que lo es veray que*... =*qu'il est vrai que*. Aujourd'hui le sujet n'est jamais exprimé. (Voir Chabaneau, in *Romania*, IV, 141 sqq.) Je n'ai point remarqué d'autre exemple de ce pronom dans les textes spécialement rouergats, et il a lieu d'étonner à cette date. Peut-être faut-il lire *plo* ou *pla* (=fr. *bien*, adverbe).

Sant Hurin =Santorin, confusion remarquable née de l'ignorance du scribe et de la tendance, bien naturelle à cette époque, à croire que tout nom de lieu commençant d'une façon à peu près semblable devait contenir le mot *saint*. Il faut rapprocher, mais en sens inverse, le nom d'un évêque que l'on trouve dans la Vie de sainte Enimie, *saint Yeli*, *Yelis*, et qui a produit le nom de *St-Chély*, localité peu éloignée de sainte Enimie, où se passe la scène en question (Pour le *ch*, cf. *Touchons* =Toussaint). — *Monestié* (d'où le nom propre *Mounestiè*), cf. *monestère* (la Intrada novela), et *menesteyrals* =ouvriers (ibid.), de *ministerium*. L'*r* est tombée comme dans *gouvernadou* et *prious*. — *Mixti* (aujourd'hui *mixte*, qui semble plus régulier), *imperi*, *ordinaris*. *Phiefs* (le *ph* est une orthographe prétentieuse du scribe); *cissas* (tener) =*assises* (cf. *ces* =*sedes*, dans Bulle de Clément VI); *possessir* et *possedir ; ensevelit* et *sebelit* (la première des deux formes est due à l'influence du français) ; *continuablomen* (cf. *contunuadamen*, Bulle de Clément VI).

IX. — La Intrada novela (1535).

Ce texte a généralement l'orthographe classique, et celà se conçoit, puisqu'il a été rédigé par un notaire royal de Rodez. Cependant il laisse voir assez souvent çà

et là dans l'écriture la prononciation réelle. Ainsi *ou* se trouve dans les mots suivants : *couma* (forme constante), *seignour* (forme constante), *messious*, *lour* (forme constante), *ordounat, ordounats*, *nouvelas* (et *novela*, deux fois), *coumpagnous* (forme constante), *cossouls* (forme constante), *accoustumada* et *accoustumadas* (mais *bonas costumas*), *troubet* (forme constante), *processious* et *proucessionnaloment*, *dous* et *dos*, *menours, pavillous*, *couronnement*, etc., etc.; mais *o* se rencontre dans *comte*, *comtessa* (formes constantes), *cossi, triomphe*, *Tolosa,* etc. Les troisièmes personnes du pluriel sont toujours en *on* (s'il faut s'en rapporter à l'éditeur), et en *an* à l'imp., au futur et au conditionnel.

O final pour *a* atone se rencontre ici pour la première fois dans une proportion considérable, et sans qu'on puisse l'attribuer à un scribe postérieur, puisqu'il s'agit de l'original. Nous citerons : *autros* (forme à peu près constante, *aoutres* au masc. et une fois par erreur au fém.); *damo* (forme constante ; il y a deux fois *la dicho damo* et deux fois à tort *la* diche *damo*); *place* (forme constante) est certainement un *lapsus* du notaire parlant français; *samblablo promesso*; *Nostra Damo*; *messo* (forme constante); *escrichos*. La confusion de ces formes se montre en particulier dans ce passage : *fachas et a present escrichos et entre aoutros*, etc. Du reste, déjà au xv[e] siècle, le *Ludus sancti Jacobi*, qui est *provençal,* offre de nombreux exemples de *o* final atone pour *a* : *companhio* (et *companhia*), *vio*, *neto*, *serveto*, *dio* (première personne du singulier), etc., à la rime ; et de même dans le corps du vers : *bello*, *ello* (à côté de *ella,* forme ordinaire), *volio*, *avio*.

L'*r* finale des noms en *or* et en *er* est toujours conservée, par scrupule étymologique; le *v* étymologique se maintient partout; *ouo* pour *o* en position, ou pour *o* bref, ne paraît pas encore, etc.

Comme particularités syntactiques, il faut noter la proposition participiale suivante : *et so fach* (1) = *et cela fait;* l'emploi de *me* comme régime d'une préposition : *per me*

(1) Pour *so* = fr. ce, cf. *so que* = ce que (ibid.).

notari, — *et de me notari* (1); et les propositions infinitives suivantes : 1° *ne demanderon acte estre retengut per me notari;* 2° *ne requerit acte et instrument estre pres et retengut per me*, etc. Quelques mots sont purement français et ont échappé au notaire : *aussi*, *a present*, *avec* (une fois seulement à côté de *am*, *ambe* très fréquents); *ruas*, *los dits* (forme constante), qui est dû sans doute à l'analogie des noms pluriels ou participes terminés en *ts*, à côté de *dicho* (régulièrement), et de *fach;* de même *lo dit, lou dit*, écrits souvent en abrégé. Il peut y avoir ici une distraction du rédacteur substituant le mot français au mot patois; cf. cependant *dita*, *ditas* (Contrat de 1505); — *jusques a* (à côté de *juscas al*); *gouvernur* (*u* prononciation patoise de *eu* français).

L'adjectif possessif se rapportant à un nom pluriel est toujours *lour, lòurs*, et plus souvent *lor*, *lors*; de même dans le Catéchisme de 1656. Il est probable cependant que l'emploi de *soun*, *sous*, *so*, *sos* a dû exister à cette époque, à côté de la forme écrite, dans la conversation. Il me paraît impossible que l'analogie ait attendu au XVIIIe siècle pour faire son œuvre, cette simplification n'ayant pas d'ailleurs son origine dans les langues congénères.

Ici encore, il y a des exemples d'hiatus : *la escuaria, la intrada*, etc.

Les noms en *s* (*z*) ont régulièrement le pluriel en *ses* (*zes*) *crouses*, *borgeses*, *arneses*, *brasses*, *terzes* (=*troisièmes*) (2).

Comme FORMES REMARQUABLES, citons : *roge*, provençal *rog*, féminin *roja*, où l'*e* euphonique s'est déjà ajouté (aujourd'hui *rouge*); *dos-o-sept*, déjà expliqué ; *offerta* =*offertoire, offrande* (cf. fr. *desserte*); *beou-frère* (on dit aujourd'hui *cougnat*, de *cognatus*); *ser* (aujourd'hui *séro* =*soir*). *Fa*, forme unique d'infinitif sans *r*, à côté de *far* et *fayre*; *anat*, qui se trouve deux fois (*et la villa li anat a l'endavan*, — *descendet et anat*), à côté de

(1) Aujourd'hui on n'emploie plus que la forme du sujet *iöu*.
(2) Citons encore *classes* (=glas), dans le règlement pour le service des cloches de la cathédrale de Rodez (1416), et *mezes* dans les Comptes de la Cité de Rodez (1379).

anet (une fois), est sans doute une erreur de lecture. *Touts*, *tots*, montrent que l'*e* euphonique ne s'était pas encore ajouté à ce mot (cf. Indulgences : *totz*).

N. B. — Les participes présents, qui s'accordaient avec les substantifs, même dans les *Indulgences*, restent invariables dans la Intrada novela et le Contrat de Balsac (1505).

X. — Conjugaison.

A. — *Observations générales.*

1° L'*Imparfait du subjonctif* conserve toujours la forme classique *es*, *esses*, *es*, etc.; *intres*, *prometes*, troisième personne du singulier (Intrada novela), et même au xviie siècle : *crees*, *grotes*, *fures*, *oges* (troisième personne du singulier), *fous* (première personne du singulier), ancien *fos*, dans les Poésies de Dom Guérin de Nant, *entendes* (Catéchisme de 1656). Mais la forme *esse*, *essa* devait être aussi usitée, au moins dans la langue populaire, dans cette période, puisque au xvie siècle, le *Ludus sancti Jacobi* a *deguessa* et *degessa*, à côté de *deges*, *degues* ; *fossa*, à côté de *fos*, etc., à la troisième personne du singulier (mais plus souvent cependant la forme classique *es*).

2° L'*Infinitif* perd l'*r*, au moins dans la prononciation, dès le xve siècle (peut-être dès le xive) pour les verbes de la troisième conjugaison en *er* atone, et dès le xvie pour les verbes de toutes les conjugaisons accentuées sur la finale. Ainsi un contrat de 1462 (ap. Marlav., p. 54-55) a *atenge*, à côté de *curar*, *demolir*, *debastir* : mais *aver*, encore en 1531 (Comptes de la Cité de Rodez). Nous avons déjà mentionné *fa*, à côté de *far* dans la *Intrada novela* ; la forme *absolve*, de la Bulle de Clément VI, serait une forme bien antérieure à *atenge*, si elle était sûre, ce qui n'a rien d'impossible ; les Indulgences ont *absolvre*. — La Intrada novela supprime quelquefois l'*r* (*confirmá*, *dormí*), mais l'exprime tout aussi souvent (*deshabilhar*, *tener*, etc.). Mais les Poésies de Dom Guérin et le Catéchisme de Rodez (xviie siècle) n'ont plus que des formes sans *r*.

3° Les *troisièmes personnes du pluriel*, dont la prononciation *ou, au*, est incontestable, nous offrent l'orthographe *o* (*ou*), et *an* à l'imp. de l'indicatif, au futur et au conditionnel. *O* et *on* sont les formes classiques; elles se prononçaient partout *ou*, *oun;* quant à *an*, nous avons donné déjà des exemples, isolés à la vérité, de l'orthographe *au*; citons encore *teniau* (Comptes de la Cité de Rodez, 1450). Les textes nous manquent pour constater l'époque à laquelle l'orthographe *au* est devenue générale : ce doit être au plus tard à la fin du XVIe siècle. D'ailleurs la prononciation *au* a dû exister de tout temps en rouergat (1), et l'assourdissement en *óu* doit être plus ancien dans la prononciation que le XVIe siècle, comme nous l'avons dit dans notre première partie (2). En ce qui regarde nos textes, nous trouvons, dans le *Catéchisme de 1656*, *prenonciu*, à côté de *prenonciou;* et cette même orthographe *iu* se rencontre régulièrement dans les substantifs en *tiu* du latin *tio*. Mais ce qui est plus remarquable, c'est que cette même diphthongue *iu* est employée pour l'imparfait de l'indicatif : *entreteniu*, à côté de *fasieu*, variante qui montre l'indécision du scribe qui avait à rendre le son moderne *iòu* ou un son approchant; car il n'est pas possible d'admettre que

(1) Au moment de donner le bon à tirer des dernières feuilles de notre Mémoire, nous recevons le numéro d'avril de la *Romania*, où se trouve un excellent article de M. P[l] Meyer sur *les troisièmes personnes du pluriel en provençal.* Le savant professeur du collége de France y fixe, à l'aide d'une riche collection d'exemples, le domaine occupé autrefois et de nos jours par les formes *fau, vau, au,* et la terminaison correspondante des futurs. Il reste établi que le Rouergue est le centre du domaine où elles se montrent. Quelques exemples isolés (des XIe et XIIe siècles) appartiennent à l'extrémité orientale de la Provence : les Chartes où ils se rencontrent n'étaient peut-être pas l'œuvre de scribes nés dans le pays même où elles ont été écrites.

(2) Dès le XIVe siècle, certains textes populaires, par exemple l'*Evangile de l'Enfance*, nous montrent la synérèse accomplie au conditionnel et à l'imparfait de l'indicatif, ainsi que dans les noms en *ia;* d'autres textes de la même époque, par exemple l'*Evangile de Nicodème*, gardent encore la diérèse. Nous avons déjà dit qu'en Rouergue, l'assourdissement de *a* en *o* a dû accompagner la synérèse de *ia*, quoiqu'on ait, jusqu'au XVIIe siècle, continué a écrire *ia*.

cette finale se soit prononcée *iōu*, et ces mots de l'auteur, expliquant son système orthographique, ne peuvent s'appliquer ici : « Las diphtongues *au*, *eu*. *iu*, se prenonciu coume fau en aquestes mouts latis, *autem*, *audi*, *leuca*, *Eurus*; n'y a pas d'exemple de l'*iu*, *mas la premieyre lettre attire l'autre* (1), et aquelle diphtongue es fort ordinario à la fi, et per aco d'avegadas la trouvares escriche per *ieü*, principaloment lou mot de *Dieu*, qu'es de quatre lettros en une sillabe. »

Les Indulgences (1505-1529) ont *serion*, d'après M. de Marlavagne. J'ai peine à croire que l'*a* ait pu s'affaiblir en *o* avant la vocalisation de l'*n*, et je pense qu'il faut lire *serióu* plutôt que *serian*. Le part. prés. de la première conjugaison est en *ant* (*an*), selon l'usage classique, même dans les Indulgences (*participans*), et dans la Intrada novela (*marchant*, *intrant*, *portant*, *estant*); cependant ce dernier texte a *passent*, qui a peut-être été écrit par l'éditeur sous l'influence de *parten*, qui le précède immédiatement.

B. — *Conjugaisons.*

Première conjugaison.

Les formes anciennes du parfait de cette conjugaison se sont conservées longtemps intactes. Nous trouvons régulièrement *paguiey*, à la première personne du singulier, dans les Comptes de la Cité de Rodez, jusqu'en 1431, et peut-être plus tard; dès le milieu du xve siècle, la formule change, et l'on ne trouve plus guère que *paguat* ou *a paguat*. La Bulle de Clément VI nous offre de nombreux exemples de la première personne du pluriel (*recitem*, *apelem*, *celebrem*, *mandem*).

Le verbe *estar* a son participe présent usité partout, même dans le Catéchisme de 1656. Le Bulle de Clément VI a *esta* (indicatif présent), et *estian* (troisième personne du pluriel du subjonctif présent) et de plus *estudet* (Voir sous troisième conjugaison, parfaits). Les

(1) Il doit y avoir là une erreur due à l'inexpérience de l'auteur; cf. note 2 de la page précédente.

Comptes de la Cité de 1398 ont *estan* =*se tiennent*, *se trouvent*, et le Contrat de 1452, *estaran*.

Il faut noter dans *las Cridas de las fermas*, le futur *pagrau* (à côté de *pagarau*). Cf. les troisièmes personnes du pluriel du parfait *pogron, sostengro*, *agro*, etc.; ou peut-être est-ce une syncope analogue à celle de *panria* =*panaria?* dans les Coutumes de Saint-Antonin.

Deuxième conjugaison.

Formes inchoatives qui se rencontrent dans nos textes de la deuxième période :

Cosentis (Bulle de Clément VI), *convertisca* (ibid.), *avalis* et *morisso*, imparfait du subjonctif (ibid.).

Assiliet =fit asseoir (Intrada novela) est peut-être de la première conjugaison ou de la deuxième faible ; *offerít*, participe faible pour *offert*, de *offerí* (ibid.).

Formes non inchoatives : *fugia* (Bulle) ; *requer* (Cont. de 1452) ; *couren* (ibid.) ; *regens* (Indulgences) ; *departen* (Contrat de 1505) ; *parten* (Intrada novela) ; *requerit*, parfait (ibid.) ; *uebri*, impératif (Bulle) ; *ausas*, subjonctif (Cridas de las fermas).

Je laisse de côté les infinitifs, qui sont assez nombreux et n'offrent rien de remarquable.

Le verbe *seguir* (*segre*) n'est pas inchoatif ; il ne se diphthongue pas au présent de l'indicatif : *sec* (Bulle de Clément VI) ; *ensec* (Intrada novela) ; *ensego*, *ensego se* (Indulgences). Ce verbe semble d'ailleurs suivre la troisième conjugaison, au moins dans la première période. Cf. *persegres* (Serment des Consuls). Notons encore *enseguen* (Intrada novela), participe présent ; mais le texte de 1656 a *s'ensiec*, avec diphthongue, à l'indicatif.

On voit que la Bulle de Clément VI, qui est un texte relativement populaire, nous offre le plus grand nombre de formes inchoatives. — Le parfait est toujours fort, autant qu'on peut en juger par le peu d'exemples que nous apportent les textes. Il semble qu'on ait évité à cette époque intermédiaire de se servir de ces verbes de la 2me conjugaison, dont l'évolution vers la forme inchoative

n'était pas encore complète. Le participe présent est souvent pur.

Notons *exercir* (Cridas de la fermas) et *ensegnida* (Bulle de Clément VI), qui appartiennent aujourd'hui à la première conjugaison ; de même *possessir* et *possedir* (Déposition de 1507).

Troisième conjugaison.

Nous relevons, comme nous l'avons fait pour la première période, les formes intéressantes, en les rangeant par catégories similaires.

1° *Prétérit et imparfait du subjonctif.*

La Bulle de Clément VI nous donne *viguem*, qui suppose la première personnne du singulier *vigui*, avec l'allongement particulier aujourd'hui au dialecte de la région de Toulouse.

Les formes *aparec* (*aparegues* imparfait du subjonctif), *respondec*, appartiennent à la même formation.

Les parfaits forts sont aussi nombreux que dans la première période, du moins jusqu'au XVIe siècle. Ainsi la Bulle nous donne, outre ceux que nous venons de citer : *remayro*, *trames*, *redugues* (imparfait du subjonctif) ; la Lettre de 1369 : *foron*, qui se trouve encore dans les Comptes de la Cité de 1437, cf. *fo*, *fon*, *fonc* (Comptes de la Cité de Rodez, 1416, 1431, 1440) et *fo*, *fon*, plusieurs fois dans la *Bulle*. Le Contrat de 1452 a *volgues* (forme régulière qui se trouve aussi dans la Bulle et *passim*). La Bulle a encore *sostengro* et *agro*, formes régulières pour ces verbes; mais le *Ludus sancti Jacobi* étend cette forme aux parfaits faibles de la deuxième conjugaison (*partigron*).

Notons encore *faguessou* (Déposition de 1507), *aguesso* (Cridas de las fermas), *nasquet* (Bulle), *calgues* (Contrat de 1452) ; *promes*, *promieyro* (Comptes 1403) ; *fetz* (Comptes 1398), *fes* (Comptes 1419 et 1523-4), mais *fet* (1)

(1) La forme *fit*, qui s'y rencontre une fois, est sans doute une faute de l'éditeur, ou un gallicisme échappé à l'auteur.

(*fero*, *feron* au pluriel) dans la Intrada novela; *tenguero*, *prenguerou*, *venguero* (Intrada); *pres*, *mes* (ibid.), au parf., troisième personne du singul.; *ayut* (1), troisième personne du singulier, *ageron*, troisième personne du pluriel (ibid.).

Fouet (Cadastre de la Cité de Rodez, de 1448, et Intrada novela, deux fois), *fouerou* (Intrada novela), sont des formes populaires, puisqu'elles se rencontrent (du moins la première) à la même date que *fo*, *foro*. Nous reviendrons la-dessus.

Estudet (Bulle de Clément VI) semble un développement de *estut* (prétérit de *estar*), et doit être rattaché à la première conjugaison par l'infinitif; mais *estut* appartient à la troisième.

Une forme remarquable à cette date est *vent* (qu'il faut lire *venc*), dans la Intrada novela : c'est la forme classique

2° *Subjonctif présent.*

Vengo (Bulle), forme moderne, *venho* (Indulg.) cf. *tengo* (passim), forme moderne, et *tenha* (Lettre de 1369).

Puescha, *puesco* (Bulle et Indulgences), encore dans le Catéchisme de 1656. La forme *posca* des Coutumes de Saint-Affrique s'est seule conservée (*pouosco*); cf. Dom Guérin : *pouscas* (deuxième personne du pluriel).

Sapias (Bulle), cf. Croisade Albigeoise et Ch. de 1278; *sapcha*, *sapha* (Bulle). Il faut peut-être lire *sapjas*, ce qui rapprocherait cette forme des deux autres.

Vuelho (Contrat de 1452, cf. Coutumes de Millau) et *volgues*, à l'imparfait du subjonctif; aujourd'hui les formes sèches *bouolgue, boulguesse* ont prévalu dans ces deux temps.

Fasso (Cridas de las fermas et Indulgences) et *plassa* (Indulgences), formes classiques.

Diga et *digo* (Indulgences), formes constantes. — *Traga* (Contrat de 1452) est déjà dans les Coutumes de Saint-Antonin.

(1) Cette forme, dont je ne connais pas d'autre exemple, est peut-être une erreur de lecture, si on la compare à *ageron*, qui est à côté; mais au fond elle n'a rien d'impossible.

Aja, *ajo*, formes modernes et constantes, même dans la première période.

Sia, *sian*, dans tous les textes, régulièrement.

Le subjonctif présent des verbes de la troisième conjugaison a encore l'*a* flexionnel : *reda* (Indulgences, cf. Coutumes de Saint-Antonin, *reddo*, pluriel), *diga* (ibid.); excepté à la troisième personne du pluriel : *digo*, *fasso* (ibid.). La forme *mueyra*, de la Bulle de Clément VI, est classique comme *moira*, *mora*.

3° *Participes.*

Bulle de Clément vi : *Cofes* (fort), *volens*, *venens*, *redusens*, *disen*, *absols* et *comes* (forts), *encorsa* (fort) et *encoreguda* (faible), dans des expressions tout-à-fait semblables.

Lettre de 1369 : *pres*, *mes*.

Las Cridas de las fermas : *fach* (forme désormais constante dans tous les textes), *'scrichas* (cf. *'scrich*, Contrat de 1505), *'stencha* (forts); *tengutz*, *redegut* (faibles).

Contrat de 1452 : *aven* (aussi 1505), forme classique, *assesen* (périmé).

Contrat de 1505 : *tengutz* (forme constante, usitée encore aujourd'hui), *ubert* (pris substantivement), *jungen*, qui suppose l'infinitif *junger*; cf. *penger* (Comptes de la Cité de Rodez, 1419) =fr. *peindre*.

Déposition de 1507 : *vist*, aujourd'hui *bist* (fort), cf. Bulle de Clément VI; *sebelit* et *ensevelit*, déjà signalés (1), formes faibles.

Indulgences : *resaubutz;* cf. *ressauputs*, dans la *Intrada novela*, qui a le parfait faible *receubet*, *receveron*, et *resseubi* (Comptes de 1416); *jasens* (pris substantivement), *regens*, *apartenens*.

La Intrada novela : *fasen*, *enseguen*, *coverta*.

Notons encore *penchas* =pictas (participe fort), dans

(1) Au lieu de *sebelit*, on trouve, dans le testament de G. Vayssette (1547), *sepulturat*, forme assurément postérieure et due à l'influence du français.

les Comptes de la Cité de Rodez de 1437; cf. *pencha* (Registre de l'Epervier, charte de 1309).

4° *Indicatif présent et formes diverses.*

Vau, première personne; *vas*, deuxième personne (Bulle), formes classiques et modernes.

Devo (Contrat de 1505), cf. Saint-Antonin.

Redusen (Bulle), forme régulière, ou l'*i* ne s'est pas encore introduit abusivement.

Say, première personne du singulier (Lettre de 1369); *fau* (ibid.), première personne du singulier; *so* (ibid.), première personne du singulier.

Poyron (Cridas de las fermas et Contrat de 1505), forme qu'on rencontre dans Girart de Rossilho.

(*Se*) *Appartenra* (Cridas de las fermas), cf. Serment des Consuls, *tenres, penres*, etc.; *repenre* (Cridas); *venran* (Indulgences).

Estre se trouve régulièrement dans la *Intrada novela* et dans *las Cridas de las fermas*; je n'en vois pas d'exemple avant; mais ce devait être une forme populaire depuis longtemps usitée, car on la trouve dans *Girart de Rossilho*.

En résumé, on voit que la conjugaison, dans cette deuxième période, n'offre pas de grands changements. Les verbes les plus usités, et qui ont une conjugaison particulière, comme *estre*, *aver*, *far*, *dire*, ont les formes de la première période; cependant quelques formes allongées apparaissent au parfait. Les verbes qui avaient au subjonctif un *g* dans la langue classique l'ont à plus forte raison dans nos textes; il faut signaler cependant des formes amollies, comme *tenho*, *venho, fasso*, *plasso, vuelho*, usitées aussi dans la langue classique et plus rapprochées en apparence de la forme latine, mais qui n'ont pas survécu. Les prétérits forts sont assez nombreux, ainsi que les participes forts, même au XVIe siècle, où l'on voit encore des parfaits qui depuis ont disparu, comme *mes fet*, *foron*. Nous sommes donc obligés de renvoyer nos conclusions à la fin de la troisième période.

Troisième période.

I. — Traduction d'un opuscule de Gerson (1556).

Nous avons dit plus haut, en citant quelques extraits de ce livre précieux, que le langage était loin d'en être pur. Entrons dans quelques détails : Les mots français y sont nombreux ; on y trouve par exemple, dans moins d'une page : *ayants charge*, *a fait extraire*, *en sa intention* (qui peut aussi à la rigueur être du patois), *jadis chancelier*, *tractat*, *punct* (1), *lignaige*, *dens* (=fr. *dans*), *scientificq*, *lecture*, *quarante*, etc. De plus, j'y relève des formes, telles que *instruisir*, *imprimir*, *induisir*, qui ressemblent plutôt à l'espagnol qu'au rouergat (esp. : *instruir*, *imprimir*, *inducir*. Faut-il croire que les voyages de Philandrier en Italie et à Toulouse avaient brouillé ses connaissances en fait d'idiomes romans, et qu'il traduisait du latin par à peu près? Il est vrai que les verbes en *ir* venant de la troisième conjug. latine se rencontrent quelquefois dans notre idiome ; mais ils y sont beaucoup plus rares qu'en limousin, et je ne connais pas d'exemple, à cette époque, des trois verbes cités plus haut. Les *Indulgences* ont *corregir*, aujourd'hui *courrijá*, et parmi ceux de la deuxième conjugaison latine, ou ceux qu'on avait formés à nouveau par analogie, et qui ont pris également depuis la forme de la première conjugaison, nous trouvons *exerceir* dans *las Cridas de las fermas*, *possessir* et *possedir*, dans la *Déposition de l'an 1507*, *ensegnida*, dans la *Bulle de Clément VI*, ce qui a la rigueur permet de croire à la réalité des formes employées par l'auteur, quoiqu'elles soient moins probables, que si elles appartenaient à des verbes tirés de la troisième conjugaison latine.

Je ne serais donc pas éloigné de croire que cette traduction a été faite par un homme plus habitué au latin et

(1) Ces deux mots et quelques autres semblent indiquer une traduction faite sur le latin, et non sur la traduction française déjà existante.

au français qu'aux patois du midi, et rien n'empêche d'admettre que cet homme a pu être Philandrier, qui avait fini par se fixer à Rodez, où il a laissé, dans les travaux de la cathédrale, des marques de ses connaissances variées aussi bien dans les arts que dans les lettres.

Nous relevons dans ce texte l'orthographe *filh*, qui se trouve déjà dans les *Privilèges du Bourg de Rodez* de 1201, et qui semble avoir été conservée très tard à Rodez. Les mots *avesqua* et *ensembla* ont un *a* difficile à expliquer. La forme moderne en rouergat est *ensemble*, qui apparaît déjà au xv[e] siècle, par exemple dans l'*Arbre des batailles* et le *Ludus sancti Jacobi*.

L'article a la forme *lo*, *la*, et *les*, forme où l'on peut voir une influence française ou peut-être toulousaine.

Une autre forme toulousaine est *forec*, troisième personne du singulier du prétérit de *estre*; c'est le seul prétérit, m'assure-t-on, qui se trouve dans le texte. J'en relève un autre exemple dans *Blouin*, chanoine de Saint-Michel-de-Gaillac, dont le poème burlesque a été écrit vers la fin du xvi[e] siècle (Extraits dans l'*Histoire littéraire des patois du midi au XVI[e] et XVII[e] siècles*, par le D[r] Noulet), mais écrit *fourec*, ce qui doit être la vraie prononciation. Cette forme se trouve déjà mentionnée au xv[e] siècle, dans les *Joyas del gay saber*, à côté de *foretz*, deuxième personne du pluriel (V. Chabaneau, *Gr. lim.*, Chap. V, Prétérit).

Notre texte laisse voir pour la première fois le *g* intercalé au subjonctif dans *sieguen* (troisième personne du pluriel), à côté de *sian*, et de *sia* (troisième personne du singulier). Cf. dans Brueys d'Aix, *siguent*, au participe présent, et *siejas* (deuxième personne du pluriel), *siejon* (troisième personne du pluriel), au subjonctif. Notons encore les formes *volga* (mais *vueille*, dans Brueys), *conegua*, où le *g* n'est point intercalé, mais représente soit le durcissement d'un *e* (*i*), soit l'affaiblissement d'un *c* étymologique (aujourd'hui *bouolgue*, *counousque*).

Notons encore l'orthographe *an*, à la troisième personne du pluriel du futur et à l'indicatif présent de *aver* ;

an, *diran*, ce qui ne saurait infirmer ce que nous avons dit de la prononciation *au* (*óu*) de ces formes, bien antérieures à cette époque en Rouergue.

II. — Augier Gaillard et Blouin de Gaillac ; les poètes provençaux de la fin du XVIe siècle.

Quoique le fameux *rodié* de Rabastens, le partisan sceptique des réformés, n'ait pas écrit précisément en rouergat, son idiome n'est pas tellement éloigné du nôtre, que nous ne puissions tirer quelques lumières de l'étude de ses œuvres, en particulier pour la question si importante des modifications de la conjugaison vers la fin du XVIe siècle, J'en dirai autant de *Blouin*, qui a écrit quelques années après lui, mais avant la fin du XVIe siècle. Nous trouverons aussi la confirmation de nos remarques dans les œuvres de *Claude Brueys* (1) d'Aix, de *Bellaud de la Bellaudière*, mort en 1588, et de *Pierre Paul*, écuyer, oncle de ce dernier, qui a publié en 1596 ses propres poésies avec celles de son neveu. Nous étudierons surtout ici la conjugaison ; c'est en effet à cette époque qu'il nous importe de signaler l'apparition des formes modernes définitives , et nous n'avons malheureusement pas de texte purement rouergat avant le second tiers du XVIIe siècle.

1° *Deuxième conjugaison.*

Les formes inchoatives se montrent fréquentes, pour les verbes où elles ne sont pas étymologiques, dès la fin du XVe siècle. Ainsi les *Joyas del gay saber* nous offrent : en 1498, *suffrisen* (Bertran de Roaix, apud Bartsch, *Chrest.*, 414, 3); en 1496, *uffrisetz* (Bartsch, 411, 24). etc. Les fragments d'Augier Gaillard et de Blouin que nous

(1) Jardin deys musos provensalos Divisat en quatre partidos per Claude Brueys, escuyer d'Aix ; à Aix, par Estienne David, imprimeur du Roy et de la dite ville, héritier de I. Tholosan, M.DC.XXVIII, 2 vol. in-16 (Réimprimé en 1843, avec préface de M. Anselme Mortreuil, avocat, chez Techener, libraire à Paris.)

avons pu lire ne nous fournissent pas d'exemple de formes inchoatives, mais il est difficile qu'il n'y en ait pas dans leurs œuvres. Nous trouvons en revanche la forme *senton*, dans une chanson provençale, vers 1550.

Brueys nous offre la preuve que, à la fin du XVIe siècle, la lutte était déjà établie entre les formes pures et les formes inchoatives de la deuxième conjugaison, en particulier pour les verbes qui depuis le XVIIe siècle ont pris exclusivement la forme inchoative. Je relève, en effet, dans les *Ordonansos de Caramantran* : *menton* (=fr. *mentent*), *courreron*, *fugeon* (de *fugir*), *cregnut*, *cregne* (subj.), *siguent* (=fr. *suivant*), *mouret* (à côté de *mouriguet*, forme moderne), *sentien* (troisième personne du pluriel, imparfait indicatif), *bastiguesso* ; et dans la *Comedie a 11 personnagis* : *fuge* (subjonctif), *descruberi* (parfait), *sorte*, *servent*, *siegon*, *siegue* (subjonctif de *seguir*), *liege* (de *legir*), *mouren* (indicatif présent), *punissen*, *patis*, *mouerdon*, etc. L'on voit cependant que les formes non inchoatives dominent.

Au subjonctif présent, la forme régulière classique est *isca* pour la conjugaison inchoative; elle est seule employée dans l'écriture jusqu'au XVIe siècle. Je ne saurais affirmer l'époque précise où cette forme a été définitivement remplacée par la forme en *igue*, qui a dû toujours exister comme forme populaire ; car les textes ci-dessus indiqués ne me fournissent pas d'exemple de subjonctif présent de la deuxième conjugaison, au moins dans les parties que j'ai étudiées; mais la forme en *igue* se trouve seule dans Dom Guérin (au milieu du XVIIe siècle), qui a aussi au parfait régulièrement *iguere*, etc. Nous avons déjà vu cette forme moderne de parfait dans Brueys, à côté de la forme pure (*mouriguet*, à côté de *mouret*, et à l'imparfait du subjonctif : *bastiguesso*); il paraît donc certain que c'est vers la fin du XVIe siècle que l'allongement en *igu* s'est produit dans l'écriture à la deuxième conjugaison, non seulement pour le parfait et l'imparfait du subjonctif; mais aussi pour le subjonctif présent, et sans doute aussi pour le participe présent.

Rappelons cependant que certains verbes ont conservé jusqu'à ce jour les formes pures à côté des formes inchoa-

tives, qui tendent à se généraliser, par un effet de l'analogie (Voir la première partie, deuxième conjugaison). Nous ne reviendrons plus sur cette question.

2° *Parfaits en* ère (èri).

La forme la plus ancienne que j'ai notée de ce parfait, aujourd'hui étendu uniformément à tous les verbes, se trouve dans Blouin : *anery*. Celles-ci, de Brueys, ne sont pas bien postérieures, puisqu'il est prouvé que ses poésies patoises sont antérieures à 1600. Voici celles que j'ai relevées dans une pièce, seulement pour la première personne du singulier ; je ne tiens pas compte des troisièmes personnes du singulier ou du pluriel qui ont toujours été ce qu'elles sont aujourd'hui (1) : *feri*, *troberi*, *descruberi*, *fougueri*, *agueri*, *espouseri*. Nous avons là des exemples de toutes les conjugaisons, à la première personne du singulier. Je n'ai pas relevé, dans Brueys, d'exemple d'anciennes formes du parfait à cette première personne. Du reste, les parfaits forts y sont rares à toutes les personnes ; il en est de même naturellement des imparfaits du subjonctif, qui prennent le radical du parfait. *Fet*, *fesso* (imparfait du subjonctif), de *far ; fon, fousso* (imparfait du subjonctif), de *estre,* sont les formes les plus fréquentes, ici comme chez les autres auteurs de la fin du XVIe siècle. Je ne vois pas que les autres verbes fassent alterner la forme ancienne avec la forme moderne et l'on peut affirmer que, dès le dernier tiers du XVIe siècle, la forme en *ère* (*èri*), qui a dû être usitée dans la conversation dès le quinzième siècle pour le moins, s'est établie définitivement et exclusivement dans l'écriture, au moins dans les deux premières conjugaisons, sauf quelques rares exceptions. En tout cas, on ne trouve plus trace de l'ancienne forme, au

(1) Ceci n'est vrai que pour la désinence pure, mais il faut noter la présence du *gu* dans un grand nombre de verbes : *ceguec* (Blouin) ; *couguet*, *ceguet, fouguet, faguet* (à côté de *fet*), etc. (Brueys). La forme *feri*, correspond à *fet,* forme pure, et montre que les formes en *eri* sont antérieures à l'insertion de *gu*.

moins dans les textes rouergats, au milieu du XVII[e] siècle. Cependant nous lisons *fous*, à la première personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, dans Dom Guérin ; mais nous avons dit que le verbe *estre* était celui qui avait conservé le plus longtemps les formes étymologiques : c'est une exception à peu près unique (1).

3° *Formes du conditionnel et du futur.*

A. — Nous trouvons dans Augier Gaillard un *o*, à la première et à la troisième personne du singulier du conditionnel : *fario* (première personne), *serbirio* (troisième personne) ; de même dans Blouin : *fario*. La synérèse est accomplie, et *io* ne forme plus qu'une syllabe. Il en est de même dans Brueys : *dourrien* (=fr. *devraient*), *sentien*, dissyllabes ; *aviou, cresiou, mespresariou*, qu'il faut peut-être écrire et prononcer *avióu, cresióu, mespresarióu*, selon la prononciation moderne, et qui offriraient alors une désinence semblable à la désinence rouergate. La synérèse se montre également complète chez le même auteur, pour les noms en *ia*, devenu *ie* (rouergat *ió*) : *Arcadie*, etc., et les noms en *ion*, et aussi dans le corps des mots, sans doute par licence poétique, dans certains cas où la langue moderne (le provençal aussi bien que le rouergat) a conservé la diérèse, comme *experienço*, *triados*, où *ia, ie* ne comptent que pour une syllabe. L'absence de textes en vers rouergas nous empêche de fixer la date de ce changement ; il est probable qu'il a eu lieu en Rouergue dès le XIII[e] siècle, et naturellement plus tôt dans la langue parlée que dans la langue écrite. Au XIV[e] siècle, nous voyons la synérèse de *ia* employée déjà de préférence ; dans le

(1) M. Chabaneau (*Rev. l. r.*, VIII, 34) croit que les formes en *ère* (*èri*) ont dû exister dès le XIV[e] siècle. Cela me paraît difficile, au moins pour ce qui est du rouergat, vu que les Comptes de la Cité de Rodez portent régulièrement *paguiey* (=fr. *je payai*) jusqu'en 1431 ; d'ailleurs le *Ludus sancti Jacobi* a *estendiey*, etc. Mais rien n'empêche de croire que cette forme s'est produite dans la conversion longtemps avant de se montrer dans l'écriture, et dans ce cas de la faire remonter au XIV[e] siècle.

Blandin de Cornouailles, on trouve des formes verbales en *ia* dissyllabiques et des formes monosyllabiques ; dans l'*Évangile de Nicodème*, dans la *Vie de saint Trophine*, dans l'*Évangile de l'Enfance*, les formes monosyllabiques semblent seules usitées pour les verbes, ou du moins être presque exclusivement employées, autant que j'en puis juger par les extraits qu'en donne Bartsch dans sa *Chrestomatie*. On trouve même la synérèse dans certains textes populaires de la fin du XIII[e] siècle, tels que la *Vie de saint Honorat* et le *Breviari d'Amor*.

B. — Au XVI[e] siècle, la troisième personne du pluriel, au futur, au conditionnel et à l'imparfait de l'indicatif, devait se prononcer *óu* en rouergat, comme nous l'avons déjà dit. Les formes *bendroan, sauroan, fazioan*, que l'on trouve dans *Blouin*, indiquent une hésitation entre *a* et *o* (Cf., chez le même auteur, *escrioaure*, *ieau*, à côté de *iau*).

D'autre part, les poètes provençaux de cette époque ont, à côté des finales en *ien*, des finales plus fréquentes en *iou*, qu'il faut peut-être écrire *ióu* : *aviou, auriou* (Pierre Paul); *cresiou, mespresariou, aviou* (Brueys). Mais nous ne donnons ici ces formes qu'à titre de comparaison, et sans prétendre en tirer des conclusions directes pour le rouergat. Dom Guérin, dont la langue touche par quelques côtés au languedocien, n'a que des futurs en *an* et des conditionnels et imparfaits en *ian* : mais le Catéchisme de Rodez nous offre des formes telles que : *entreteniu, fasieu* qu'il faut rapprocher des formes provençales en *iou*. Comme il est certain que l'on prononçait, au XVII[e] siècle et bien avant, *ióu* en rouergat, il en résulte que l'orthographe provençale peut aussi bien représenter le son *ióu* que le son *iou* ou *iōū*.

4° *Subjonctif présent.*

En dehors de ceux qui ont toujours eu et ont encore cette forme, nous signalerons l'apparition de quelques subjonctifs en *gue* (*je*), en particulier dans Brueys : *begue, begon* (rouergat *bugue*); *vegue* (*bejo*, Blouin), rouergat *beje*; *sejas, siejon*, à côté de *sias, sie, sien*

(*sio* (1), *sion*, Augier Gaillard ; *sia*, Chanson provençale vers 1550) ; *vague*, *vago* (en rouergat moderne, seulement *one*, *onou*, de *onà*).

Mais le subjonctif *fague* ne se montre pas encore : *fasse*, *fassas*, *fasson*, se maintiennent encore dans Brueys, ce qui ne prouve pas du reste que la forme *fague* n'ait pas existé en Rouergue comme forme populaire, dès cette époque ou même bien avant.

5° *Phonétique.*

A. — *A* final atone est écrit désormais régulièrement *o*, sauf des exceptions sans importance et qui n'indiquent que l'indécision du scribe et un souvenir vague de l'orthographe classique. Augier Gaillard, Blouin, d'un côté, Brueys, Bellaud de la Bellaudière et Pierre Paul, de l'autre, ont toujours *o*.

B. — On ne rencontre pas la même régularité pour l'orthographe *ou* (écrit *o* dans la langue classique) ; ainsi Brueys écrit *entour*, *vouliè*, *lous*, *mous*, *prouvesisson*, *troubar*, mais *monde*, *seconde*, *reconnouissent*, *songe*, etc. La nasale a-t-elle eu ici quelque influence ? cf. la Intrada novela, ci-dessus, p. 237.

C. — *A* avant la tonique ne devient pas encore *o*, pas plus dans Augier Gaillard, que dans Brueys et les poètes provençaux ; du moins l'écriture n'en fait pas mention. Mais Dom Guérin nous offre régulièrement cet assourdissement dans l'écriture : *oital*, *omay*, *onere*, *ojere*, *grotes*, etc.

D. — Le *b* rouergat, provenant d'un *v* étymologique, se trouve dans Blouin : *bendroan*, *mensounabon*, *abe*. Il est difficile d'assigner une date précise à l'apparition de ce *b* dans la prononciation ; mais dès le XIVe siècle on le signale, isolément il est vrai, dans l'écriture. Ainsi la *Lettre du seigneur de Levezou* (1369) a *bot* (=fr. vœu),

(1) *Sio* ne se dit plus guère en rouergat que dans quelques locutions proverbiales, comme *diable me sio !* ; la forme ordinaire est *siague*, *siagues*, *siago*, etc.

à côté d'un grand nombre d'autres mots où le *v* étymologique est maintenu, et les textes Affre donnent, nous l'avons déjà dit, une fois *binhs* (1), à côté de *vinhs* (cinq fois). Mais nos autres textes des XIVe, XVe et XVIe siècles écrivent toujours *v*. Il en est de même du *Catéchisme de 1656*, où l'influence française est manifeste, et dont l'auteur avoue lui-même son indécision en matière d'orthographe. Les œuvres de Dom Guérin sont curieuses sous ce rapport. L'auteur écrit quelquefois, conformément à la prononciation, *boutes* (=fr. voûtes), *roumibatge*, *obeire* (=fr. avoir); mais il se rattrape en écrivant souvent par un *v* les mots qui ont un *b*, dans la langue moderne comme dans l'ancienne langue, par exemple : *vieure* (lat. *bibere*); *varis* (faubourgs), à côté de *baris; veleu*, à côté de *beleu*; *deliverat* (=*delibrat*); *veutats* (=*beutats*), etc.

En dehors de nos textes, je trouve dans le *Ludus sancti Jacobi*, *beritat*, à côté de *veritat*. Que faut-il en conclure? Je crois, pour ma part, qu'il y a toujours eu en Rouergue, et dans la région des Cévennes en général, une tendance à fortifier la prononciation du *b*, plus marquée dans certaines parties du domaine, et moins dans d'autres. Elle ne s'est manifestée dans l'écriture, que lorsque l'orthographe classique a cessé de faire sentir son influence; et encore alors, les scribes lettrés ont le plus souvent maintenu l'orthographe étymologique.

III. — Dom Guérin de Nant.

Malgré quelques bizarreries d'orthographe, la langue de Dom Guérin est toute moderne. *A* atone final est presque toujours écrit *o*, quelquefois *e*, qui rime alors avec *o*; la préposition *a* même est écrite *o*; quant à l'*a* atone intérieur, il est toujours écrit *o*. Les troisièmes personnes du pluriel sont en *ou*, excepté au futur et dans les mots *an*, *fan*, *van;* à l'imp. de l'indicatif et au conditionnel, on lit régulièrement *ien* (*ie* au singulier), ce qui indique un sous dialecte un peu différent de celui que nous étudions. La première et la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif ont encore la forme

(1) Je ne cite pas *betz, alabetz*, qui sont évidemment étrangers au rouergat.

classique *es* (aujourd'hui *esse*, *esso*) : *grotes*, *oges*, *crees* (1) ; *fous* est une forme ancienne exceptionnellement conservée ici. Le prétérit est, comme aujourd'hui, en *ère*, à la première personne du singulier, et à la deuxième conjugaison en *iguère*. Le *gu* est intercalé, partout où il l'est aujourd'hui en rouergat, au parfait et au subjonctif présent ; de même à la deuxième conjugaison, le subjonctif présent est en *igue : servígue*, *sourtiguén*, etc.

IV. — Catéchisme de 1656.

La langue de Dom Guérin est bien plus populaire et plus moderne que celle du Catéchisme de Rodez. Il est vrai que les matières traitées dans ce dernier ouvrage ont un caractère tout particulier qui n'est rien moins que populaire, et la langue doit s'y ressentir forcément de l'influence latine ou française.

Nous renvoyons aux explications que l'auteur donne lui-même sur l'orthographe qu'il a cru devoir adopter, dans son avertissement intitulé : *Tres mouts d'avist al lectour*. L'auteur y confond sans cesse les lettres étymologiques avec les sons existant réellement de son temps, comme lorsqu'il dit : « *Las voyalos. A* se prenonço de dos fayssous, claromen coumo en Laty, ou un pauc obscur, gayre be coumo l'*o*. Atabe l'*o* se prenonço obscuromen coumo en Laty, et un pauc plus claromen approchant de l'*a*, et per aco trouvarez que lou meme mout es un cop escrich en l'*a*, et l'autre en l'*o*, coumo *sacramen*, *sacromen*, et toujour la prenonciaciu es de même. » La première règle ne s'applique qu'à l'orthographe étymologique *sacramen*, tandis que la seconde vise une orthographe conforme à la prononciation, et l'*o* dont il y est fait mention est celui qu'il a plu à l'auteur d'écrire. Il pouvait donc se contenter de la première règle, à condi-

(1) C'est là du reste le dernier changement qui a eu lieu pour arriver à la langue actuelle, puisque ces formes, restes de la langue écrite, se trouvent encore dans le Sermon de la seconde partie du XVIIIe siècle, dont nous avons donné des extraits. Mais, nous le répétons, la langue parlée les connaissait depuis longtemps.

tion de garder toujours l'orthographe étymologique. Les deux orthographes adoptées concurremment pour ce mot (*sacramen*, *sacromen*) montrent que la première syllabe, ayant un accent secondaire à cause de la longueur du mot, était traité comme une syllabe accentuée, et que l'*a* y restait le plus souvent *a*, ou prenait un son plus voisin de l'*a* que de l'*o*, tandis que la syllabe protonique assourdissait l'*a* en *o*.

L'auteur prend soin d'indiquer que l'*e* féminin, correspondant à l'*e* muet français, doit se prononcer *o*, même lorsqu'il l'écrit *e*. Ainsi on trouve chez lui les trois orthographes réunies (*a lo glorie*) ; cependant il écrit ordinairement l'article *la*. Quant à la prononciation de la diphthongue *iōū*, que l'auteur écrit ordinairement *iu*, et quelquefois *ieu*, en disant que l'*u* doit se prononcer *ou*, et que l'*i* attire l'*ou*, elle n'était sûrement pas différente de ce qu'elle est aujourd'hui, et il n'est pas exact de dire que l'*i* attire l'*ou* ; la preuve en est que l'auteur ne trouve pas d'exemple latin à fournir de cette prononciation, comme il en a donné de la prononciation de *au* et de *eu*. S'il s'est ainsi exprimé, c'est qu'il était embarrassé pour faire comprendre le prolongement tout-à-fait caractéristique de la voix sur le son *ou*, prononcé cependant en même temps que l'*i* précédent, et nous avons dit que la meilleure notation de ce son nous semblait être *iōū*, ou bien *iū*.

Notons encore que, dans ce texte, l'orthographe *iu*, *ieu* représente aussi *ióu* (*ioou*), à la troisième personne du pluriel des verbes : *fosieu, entreteniu*.

J'avoue ne rien comprendre à ce que dit l'auteur de la prononciation de l'*e*. Si la copie que j'ai sous les yeux est exacte, ce dont je n'ai aucune raison de douter, puisque M. l'abbé Vayssier a traduit ce passage (1), l'auteur a commis une grave erreur, qui pourrait cependant être du fait de l'imprimeur, puisqu'il suffirait d'enlever les mots « *en frances* », ou de les remplacer par « *en rouergas* », pour trouver un sens convenable. Qu'on en juge : après avoir distingué l'*e* clair, comme celui que l'on en-

(1) Revue des langues romanes, III, p. 83.

tend dans le nom des lettres *f*, *l*, *m*, *n*, *r*, *s*, il arrive à la seconde espèce d'*e* : « 2° (L'*e* se prenoncio) obscuramen, comme lou *que* et *de en frances*, et coume l'*e* qu'es entendut, quand on dis aquestos letres *b*, *c*, *d*, *g*, *t*, et aquelle prenonciaciu es la plus ordinario. » Comme la troisième espèce d'*e* qu'il reconnaît n'est pas un *e*, mais un *o*, il ne reste plus que l'*e* fermé qui puisse convenir ici, et l'*e* est en effet fermé dans *que* et *de* en rouergat.

Encore quelques mots sur l'orthographe. Les finales que l'on prononce aujourd'hui, et que l'on prononçait déjà à cette époque *tch*, sont écrites *ts* ou *tz* : *mouts*. Le *z* remplace souvent et abusivement l'*s* à la fin des mots, après *e* : *ez* (=*es*, troisième personne du singulier), *vilatgez*, *toutsez* (Ce dernier mot nous offre un allongement usité dans la région de Rodez; cf. *elces*, dans *las Cridas de las fermas*). En revanche, les deuxièmes personnes du pluriel des verbes ont *s* le plus souvent.

Parmi les mots remarquables, il faut citer *aul* (ancien *avol*), dans l'*aul visto* (le mauvais œil), reste de l'ancienne langue, aujourd'hui perdu; (cf. *paur*, ibid., aujourd'hui *póu*; *voux* (=fr. voix); *apenre, entrepenre* (chute de l'*r*); *prenonciá* (fréquent) pour *prononciá*; *milhoures* (et *milhour* =mieux), ou l'*r* n'a pas encore fait place à l'*n*.

Sous, qui se trouve quatre fois dans *Tres mouts d'avist al lectour*, pour *soun* (aujourd'hui *sou*), à la troisième personne du pluriel de l'indicatif présent de *estre*, n'est sans doute qu'une faute d'impression. Signalons encore l'hésitation entre *plus* et *pus*, qui montre que l'*l* était déjà tombée dans la prononciation, et les participes présents en *an* de la première conjugaison *travailhan*, *parlan*, *estan*, qui n'ont pas encore pris la forme *en* des autres conjugaisons, ici, pas plus que dans Dom Guérin. Il semble cependant que cette assimilation ait eu lieu en Rouergue plutôt que dans les provinces voisines qui ne l'ont pas encore toutes adoptée. Ainsi le languedocien garde toujours la forme *an*, tandis que le rouergat, depuis le XVIII[e] siècle au moins, a pris uniformément *en* à toutes les conjugaisons. Les œuvres de Peyrot, écrites

pour la plupart vers le milieu ou dans le second tiers du dernier siècle, ont toujours *en*, de même que le Sermon du XVIIIe siècle dont nous avons donné des extraits.

En résumé, ce texte nous montre le patois moderne à peu près tel qu'il est aujourd'hui ; la conjugaison est transformée, et l'orthographe hésitante de l'auteur présente seule des différences qui ne sont qu'apparentes. Le maintien des participes en *an* de la première conjugaison constitue la différence la plus caractéristique avec la langue actuelle.

V. — Sermon rouergat du XVIIIe siècle.

Ce Sermon, nous l'avons dit, semble avoir été d'abord écrit en français ; la meilleure preuve en est, non pas dans le vocabulaire, qui ne pouvait guère être différent, étant donnée la matière qu'il s'agissait de traiter, mais dans l'emploi presque constant de *el*, pronom de la troisième personne, lorsque rien n'autorise son emploi, l'usage étant, comme on sait, de sous-entendre le pronom sujet dans toute la conjugaison, et de ne l'exprimer que lorsque en français il serait répété par pléonasme, ou, si l'on veut, lorsqu'il serait exprimé en latin.

Je n'ai pas besoin de dire que la langue est absolument celle qui est usitée de nos jours dans l'arrondissement de Millau, et l'on pourrait croire ce texte contemporain, s'il n'offrait des formes en *es*, à la première et à la troisième personne du singulier de l'imparfait du subjonctif, conformément à la tradition classique. Aujourd'hui l'on n'entend plus que la forme allongée *esse*, ou bien *essa*, qui se rencontre déjà au XVe siècle dans des textes populaires, et que l'on prononce *esso ;* elle est plus usitée que *esse*, à la troisième personne.

Quant à l'orthographe, elle est le plus souvent conforme à la prononciation. Ainsi l'auteur écrit *o* pour *a* (préposition), *ol* pour *al*, *to* (et *ton* devant une voyelle) pour *tant*, *lo*, *los* (article féminin). L'*a* atone est toujours écrit *o*, dans le corps des mots et à la fin ; il y a cependant exception pour la diphthongue *au*, ou l'*a* per-

siste le plus souvent : *aura*, *aurio*, *ressaupro*, *saubur*, *maubes;* et pour l'*a* (*au*) tonique, qui est souvent maintenu dans l'écriture dans des cas où la prononciation l'assourdit en *o* : *rondrau*, *aura*, *dira* (à côté de *aurio*, *ressaupro*, *voudrio*, *voudrióu*), *randre*, *pau* (aujourd'hui *póu* =fr. *peur*), à côté de *sons*, etc. Le son *ou* est assez souvent représenté par *o*, un peu au hasard : *bon*, mais *bouno; mourtal*, mais *hontousos*, etc.

L'orthographe *ouo* pour *o* tonique, provenant de *o* latin en position, n'est pas employée, ici pas plus que dans Claude Peyrot. Mais il est certain que cette prononciation est ancienne dans le centre du département, c'est à-dire dans la partie du domaine rouergat que nous étudions, et que le prieur de Pradinas, comme l'auteur de notre Sermon, ont voulu simplement, en conservant l'*o* classique, éviter ce qu'ils appelaient la prononciation grossière du patois de l'arrondissement de Millau. Pour moi, je ne saurais me résoudre à considérer comme une marque d'infériorité une prononciation basée, dans l'immense majorité des cas, sur l'étymologie latine, et qui dénote dans ce sous-dialecte un vif sentiment de l'harmonie et un grand respect pour la tradition. Je renvoie sur ce point à ce que j'ai dit dans la première partie, à l'article de l'*o* (Phonétique, page 16 sqq.).

Le *v* étymologique est assez souvent conservé; cependant on trouve isolément : *saubur*, *obio*, *obén* et *obére* (à côté de *ovére*), *fobours*, etc.

Quelques mots sont à signaler, qui ont subi depuis l'influence française ou ont été remplacés par des mots français patoisés; par exemple : *pregarios*, *servidou*, *purificá*, *justificado* (mais *glourifiá*, sur le modèle du français), aujourd'hui *purifiá*, *justifiado*, etc.

L'*r* est encore conservée dans *milhouro* (aujourd'hui *milhouno*), où il ne faut peut-être voir qu'un excès de scrupule de l'auteur pour l'étymologie. A la fin des mots, l'*r* étymologique est très souvent maintenue après *ou*, mais quelquefois aussi supprimée, conformément à la prononciation.

VI. — Œuvres de Claude Peyrot.

Les extraits des œuvres du bon prieur de Pradinas, qu'a donnés M. le docteur Noulet dans son *Histoire littéraire des patois du midi de la France au XVIIIe siècle* (Revue des langues romanes, t. vi, p. 208-216), nous offrent l'orthographe moderne, c'est-à-dire l'orthographe conforme à la prononciation, sauf qu'on n'y rencontre point *ouo* pour *o*. C'est l'orthographe adoptée dans les éditions publiées depuis la mort de l'auteur (1795). Mais les éditions faites de son vivant, et en particulier la première édition des *Géorgiques patoises*, donnée en 1781, présentent une orthographe assez différente de la prononciation, et qui se ressent de la préoccupation de l'auteur qui cherchait à ennoblir la langue de nos paysans.

Ainsi *v* est régulièrement conservé, toutes les fois qu'il correspond à un *v* latin ; on ne rencontre guère le *b* que lorsque l'étymologie ne se montrait pas évidente à l'esprit du poète (*boujats, bire*), ou qu'il était entraîné par ses habitudes de prononciation ; *ou* est très souvent écrit *o*, surtout devant *n* (*son*, *monde*, etc.); il y a à cet égard une espèce de tradition littéraire ; cf. Brueys et la Intrada novela. Les noms terminés en français en *ier* sont écrits *ié*, tandis qu'on prononce et qu'on prononçait alors généralement *ió*. *A* final atone provençal est écrit le plus souvent *o* (toujours à la rime), autant dans les verbes que dans les noms ; mais les cas où l'auteur écrit *e* ne sont pas rares ; je trouve dans la même page : *vendemie* (plusieurs fois), *vigne*, *bourde, fille*, *gourjasse* ; *leve, entrave*, *luche*, *pene*, *bire*, *mene* (troisième personne du singulier, indicatif présent); *cercabe; alare*, etc. *A* atone intérieur persiste assez souvent : *cargadou, rancontre, annonçado,* etc.

Quant au vocabulaire, il est franchement populaire, et le poète fait réellement parler les paysans comme des paysans ; aussi ses œuvres sont elles des plus intéressantes sous ce rapport. Elles nous offrent un assez grand nombre de mots devenus rares aujourd'hui et qui tendent à disparaître ; mais il n'entre pas dans notre plan d'examiner ce point en détail.

CONCLUSION.

Nous nous sommes proposé dans cette seconde partie d'étudier, autant que le permettaient les textes, les modifications successives éprouvées par la langue vulgaire en Rouergue, surtout au point de vue de la prononciation. Nous avons tâché aussi d'éclaircir les questions, parfois assez délicates que soulève la conjugaison moderne comparée à la conjugaison du provençal classique. Mais nous ne nous dissimulons pas que bien des points restent encore obscurs après notre étude ; du moins nous pouvons nous rendre ce témoignage d'avoir fait tous nos efforts pour tirer des textes que nous étudiions les renseignements qu'ils pouvaient fournir sur l'état de la langue, en regrettant toutefois que certains d'entre eux ne soient que des *vidimus* des originaux. Si nos conclusions ont été parfois trop réservées, d'autres viendront sans doute, qui sauront tirer un meilleur parti que nous des matériaux que nous leur offrons ; nous serions heureux, si nous pouvions, par ce modeste travail, provoquer des recherches nouvelles, et contribuer en quelque manière aux progrès des études sur les patois actuels du Midi de la France.

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 23, ligne 31, *lis.*: III — Consonnification de l'I.

Page 68, ligne 29, après *turdus*, intercaler ceci : de l'*n* dans *cunjá* =*cujá*, de cogitare.

Page 69, ligne 15, *lisez : dins uno bilo.*

Page 71, après le § 4, ajoutez ceci : 5° Les exemples suivants méritent une place à part : *odujá* pour *ojudá* (qui se dit aussi, mais moins souvent) =adjutare, et *ozugá* pour *oguzá* =*acutiare.

Page 76, ligne 8, ajoutez : par exemple, ceux qui se terminent en *sc*, *st* (*bouosses*, *goustes*).

Page 79, ligne 25, après *oqueles*, ajoutez : en ajoutant *es* au pluriel, au lieu d'intercaler simplement un *e*.

Page 145, supprimer la note 4 et mettre ceci à la place : *Crompei*, forme imputable au scribe, lisez *comprei.*

Page 163, ligne 8, *lisez* : e la sentenci (*lis.* sentencia).

Page 173, ligne 26, au lieu de Auger, *lisez* Augier.

Page 200, ligne 16, au lieu de Participes, *lisez* Particules.

Page 214, ligne 14, au lieu de A. — AV, *lisez* A. — AU.

Rodez, imp. Ratery-Virenque, rue de l'Embergue, 21.

